

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

**Le rôle de la main-d'oeuvre
étrangère dans l'évolution du
marché suisse du travail
de 1945 à 1976**

THÈSE

**PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES**

PAR

JEAN-PHILIPPE WIDMER

NEUCHÂTEL

1978

Monsieur Jean-Philippe WIDMER est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat és sciences économiques intitulée "Le rôle de la main-d'oeuvre étrangère dans l'évolution du marché suisse du travail de 1945 à 1976".

Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, 4 juillet 1978

Le doyen
de la Faculté de droit
et des sciences économiques

Michel Rousson

AVANT-PROPOS

L'emploi des étrangers constitue de toute évidence un facteur fondamental de l'adéquation quantitative et qualitative entre l'offre et la demande de travail. L'embauche d'immigrés en période d'expansion et leur licenciement en temps de récession en sont la preuve. Il convient donc de considérer l'apport extérieur de main-d'oeuvre comme l'un des éléments régulateurs les plus importants de la forte croissance économique que la Suisse a enregistrée après la deuxième guerre mondiale.

Notre étude s'attache à décrire les principaux mécanismes du marché suisse du travail entre 1951 et 1976. Caractérisé dans un premier temps par une offre de main-d'oeuvre quasi illimitée, ce marché a perdu progressivement de sa fluidité dès 1963. A partir de cette date, en effet, les remous de tous ordres engendrés par l'arrivée en Suisse de contingents de plus en plus forts de travailleurs immigrés avec leurs familles ont contraint les autorités fédérales à prendre des mesures restrictives en matière d'admission des étrangers.

Après avoir dégagé les grandes lignes de la politique suisse d'immigration depuis 1945, nous avons analysé son incidence sur le comportement de l'entrepreneur.

Nous avons étudié ensuite la segmentation du marché du travail dans les branches de l'industrie manufacturière en utilisant notamment le procédé de l'analyse factorielle des correspondances.

Quant à l'examen de la flexibilité conjoncturelle de l'emploi, il constitue le dernier volet de notre travail.

Au moment où nous achevons notre travail, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont assisté de leurs conseils.

Notre gratitude va d'abord à Monsieur le Professeur D.Maillat, directeur de thèse, dont les avis nous ont été particulièrement précieux. Nous avons été sensible à la confiance qu'il nous a témoignée au cours de quatre années durant lesquelles nous avons participé aux travaux du Groupe d'Etudes Economiques de l'Université de Neuchâtel.

Nous sommes obligé à Monsieur le Professeur R.Erbé, qui a bien voulu accepter d'être le co-rapporteur de la thèse, ainsi qu'à Monsieur le Professeur A.Strohmeier, dont les suggestions nous ont grandement facilité l'élaboration

du chapitre concernant l'analyse factorielle des correspondances.

Monsieur le Professeur-assistant C. Jeanrenaud et Monsieur B. Renevey, assistant, nous ont fait part de maintes remarques judicieuses; nous leur en savons gré.

Nous adressons nos vifs remerciements au Service statistique de la Police fédérale des étrangers et au Service statistique de l'industrie du Bureau fédéral de statistique qui ont répondu avec obligeance à nos nombreuses demandes de renseignements, ainsi qu'à Madame et à Monsieur Hoang dinh Tuong pour le soin qu'ils ont apporté à la transcription de notre manuscrit.

Enfin, nous exprimons notre gratitude à la Fondation en faveur des Recherches Economiques au sein de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Neuchâtel qui vient de nous allouer un subside pour l'impression de notre étude.

TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations	9
I. LA CONTRIBUTION DE LA MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE A LA CROISSANCE ECONOMIQUE SUISSE.	11
1. Caractères généraux de l'immigration en Suisse	11
1.1. Brève description de l'évolution de l'immigration	11
1.2. Les caractéristiques de l'immigration	14
1.3. L'importance de l'immigration sur le marché suisse du travail depuis 1945	17
2. Interaction croissance - immigration	19
2.1. La contribution de l'immigration à la croissance de la production nationale	19
2.2. La contribution des modèles postkeynésiens et néo-classiques à l'explication de l'interaction croissance-immigration	21
2.3. L'immigration, facteur permissif ou facteur induit de la croissance économique suisse ?	25
II. LA POLITIQUE D'IMMIGRATION, ELEMENT REGULATEUR DU MARCHE DU TRAVAIL	37
1. Considérations générales relatives à la politique d'immigration	37
1.1. Définition et principes	37
1.2. Les agents de la politique en matière d'admission des étrangers	39
1.3. Les objectifs de la politique en matière d'admission des étrangers	39
1.4. Les conflits d'objectifs	42
1.5. Les options du gouvernement en matière de politique d'immigration	43
2. Les mesures prises par le Conseil fédéral en matière d'admission des étrangers de 1945 à 1976	45
2.1. La politique d'immigration libérale de 1945 à 1963	45
2.2. La politique restrictive en matière d'admission de la main-d'oeuvre étrangère (1963 - 1976)	50

III. LE COMPORTEMENT DE L'ENTREPRISE EN FONCTION DE LA DISPONIBILITE DE MAIN-D'OEUVRE	75
1. Une enquête sur le comportement de l'entrepreneur en fonction de la disponibilité de main-d'oeuvre	75
2. La politique de l'entreprise en matière d'investissement	77
2.1. Investissements de rationalisation et investissements d'agrandissement	77
2.2. Le type d'investissement et la faculté d'adaptation de l'entreprise au cycle conjoncturel	79
2.3. La disponibilité de main-d'oeuvre, facteur déterminant du choix du type d'investissement ?	80
3. Le comportement de l'entreprise suisse au regard de la politique d'immigration	85
3.1. Les données du problème	85
3.2. L'hypothèse du frein à la productivité	86
3.3. L'avis des entreprises sur l'hypothèse du frein à la productivité	88
3.4. L'incidence de la politique d'immigration sur le comportement des entrepreneurs, d'après les résultats de l'enquête	91
4. Comment les entreprises envisagent-elles de faire face à l'inélasticité du marché du travail ?	97
IV. LES REPERCUSSIONS DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES TRAVAILLEURS ETRANGERS SUR LA STRUCTURE DE L'EMPLOI	103
1. L'évolution de la population active en Suisse de 1950 à 1970	103
2. Les travailleurs étrangers et la dynamique intersectorielle	108
2.1. L'évolution intersectorielle de 1950 à 1970	108
2.2. L'évolution de l'emploi dans les trois secteurs et ses conséquences pour la productivité	113
3. L'évolution des effectifs suisse, étranger et total dans l'industrie manufacturière entre 1951 et 1976	115
3.1. Les sources statistiques	115
3.2. Analyse de l'évolution globale des effectifs de travailleurs suisses et étrangers	121

4.	Analyse de la structure de l'emploi étranger dans l'industrie manufacturière	124
4.1.	La répartition des travailleurs étrangers dans les branches d'industrie	124
4.2.	Comparaison entre la répartition des travailleurs étrangers et celle des travailleurs suisses dans les branches de l'industrie manufacturière	129
4.3.	L'importance relative des travailleurs étrangers dans les branches de l'industrie manufacturière	132
5.	La diffusion de la main-d'œuvre étrangère dans les branches de l'industrie manufacturière	139
5.1.	Le degré d'attractivité des différentes branches de l'industrie manufacturière au cours de la période de 1951 à 1974	140
5.2.	Le mécanisme de diffusion des travailleurs étrangers dans les branches de l'industrie manufacturière	142
5.3.	La diffusion des travailleurs étrangers et le dynamisme des branches de l'industrie manufacturière	144
6.	Comment les travailleurs étrangers ont agi sur l'évolution de l'emploi dans les branches de l'industrie manufacturière (1951-1974)	149
V.	ETUDE DE LA SEGMENTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE AU MOYEN DE L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES	155
1.	Problèmes méthodologiques	155
1.1.	Les données utilisées	156
1.2.	La justification du choix de l'analyse factorielle des correspondances pour le traitement des données	157
1.3.	Quelques règles relatives à l'interprétation des résultats	159
2.	La croissance différentielle des divers segments du marché du travail	160
3.	La vérification de l'hypothèse de croissance homothétique des branches de l'industrie manufacturière	173
4.	L'orientation différentielle des catégories d'emploi vers les branches de l'industrie manufacturière	182

VI. LA FLEXIBILITE CONJONCTURELLE DU MARCHE SUISE DU TRAVAIL	189
1. Considérations préliminaires	189
2. L'équilibre de plein emploi et la flexibilité de l'offre de travail globale	190
2.1. Le concept de plein emploi	190
2.2. Comparaison entre l'équilibre technique du marché du travail et l'équilibre de plein emploi politique	198
2.3. La notion de flexibilité de l'offre de travail	200
3. La flexibilité de l'offre de travail globale au cours de la période 1973-1976	203
3.1. L'évolution de la situation sur le marché suisse du travail entre 1973 et 1976	205
3.2. L'importance politique de la flexibilité de l'offre de travail	218
3.3. Appréciation de l'évolution de l'emploi au cours de la période de 1973 à 1976	219
4. Analyse du rôle de tampon conjoncturel assumé par les travailleurs étrangers dans l'industrie manufacturière	221
4.1. La fonction de tampon conjoncturel	221
4.2. Sensibilité de la main-d'oeuvre étrangère à la baisse conjoncturelle de 1958-1959	224
4.3. Sensibilité conjoncturelle des travailleurs étrangers à la récession de 1974 à 1976	227
VII. CONSIDERATIONS FINALES	233
Annexes	239
Bibliographie	253

LISTE DES ABREVIATIONS

ACF	Arrêté du Conseil fédéral
AF	Assemblée fédérale
Af	Arrêté fédéral
BFS	Bureau fédéral de statistique
BIT	Bureau International du Travail
CF	Conseil fédéral
CFE	Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers
CN	Conseil national
DFEP	Département fédéral de l'économie publique
OFJP	Département fédéral de justice et police
FF	Feuille fédérale
LSEE	Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
O	Ordonnance
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OFIAMT	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
ONU	Organisation des Nations Unies
PFE	Police fédérale des étrangers
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
ROLF	Recueil officiel des lois fédérales
RS	Recueil systématique
SOPEMI	Système d'observation permanente des migrations

I. LA CONTRIBUTION DE LA MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE A LA CROISSANCE ECONOMIQUE SUISSE

1. CARACTERES GENERAUX DE L'IMMIGRATION EN SUISSE

1.1. Brève description de l'évolution de l'immigration

Différents auteurs ¹⁾ ayant traité en détail l'évolution de l'immigration en Suisse, nous nous limiterons à exposer ici quelques aspects essentiels du problème afin d'en déterminer l'importance sur le plan national.

Le phénomène est apparu chez nous dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, soit au début de l'ère de l'industrialisation. Le tableau suivant représente son évolution et son importance relative par rapport à la population résidente totale.

1) Cf. OFIAMI, Le problème de la main-d'oeuvre étrangère, Rapport de la Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère, Centrale fédérale des imprimés et du matériel, Berne, 1964. - H.-M. Hagmann, Les travailleurs étrangers - chance et tourment de la Suisse, Payot, Lausanne, 1966. - Rapport du CF à l'AF sur l'initiative populaire contre la pénétration étrangère (du 29 juin 1967), FF 1967, II, p. 69.

Tableau I: Evolution de la population résidente de la Suisse depuis 1850

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
	Population résidente totale	Taux d'accroissement annuel moyen (%)	Suisses	Taux d'accroissement annuel moyen (%)	Etrangers**	Taux d'accroissement annuel moyen (%)	Etrangers en % de la population résidente totale
1850	2'392'740	0,48	2'321'170	0,32	71'570	4,86	3,0
1860	2'510'494	0,56	2'395'551	0,50	114'983	2,76	4,6
1870	2'655'001	0,65	2'518'240*	0,45	150'907	3,41	5,7
1880	2'831'787	0,37	2'635'067*	0,25	211'035	1,06	7,4
1888	2'917'754	1,07	2'688'104	0,73	229'650	4,36	7,9
1900	3'315'443	1,25	2'932'019	0,88	383'424	3,71	11,6
1910	3'753'293	0,33	3'201'282	0,83	552'011	- 3,11	14,7
1920	3'880'320	0,47	3'477'935	0,65	402'385	- 1,23	10,3
1930	4'066'400	0,44	3'710'878	0,78	355'522	- 4,13	8,7
1941	4'265'703	1,12	4'042'149	1,02	223'554	2,75	5,2
1950	4'714'992	1,42	4'429'546	0,90	285'446	7,43	6,1
1960	5'429'061	1,45	4'844'322	0,69	584'739	6,33	10,8
1970	6'269'783		5'189'707		1'080'076		17,2

* Population présente.

** Abstraction faite des saisonniers et des frontaliers, mais compte tenu des fonctionnaires internationaux.

Sources: (1) (3) (5) Résultats des recensements fédéraux de la population effectués le 1er décembre, BFS, Berne.
(2) (4) (6) (7) Calculs personnels.

En 1914, la courbe d'évolution de l'immigration accuse un premier maximum: les étrangers représentent 15,4 % ¹⁾ de la population résidante. La guerre va freiner provisoirement le mouvement. Trois causes sont à l'origine de l'exode ultérieur de la population étrangère: la crise économique des années trente, le second conflit mondial et la récession qui affecte l'économie depuis 1974.

C'est au mois d'août 1964, avant que les premières mesures restrictives en matière d'immigration ne déploient leurs effets, que celle-ci atteint son point culminant: 18 % des personnes résidant en Suisse, soit 1'064'000, sont alors des étrangers. Ce nombre comprend un peu plus de 255'000 saisonniers et frontaliers ²⁾. Il est certain que l'immigration ne connaîtra plus jamais cette ampleur à l'avenir.

L'expérience des quinze dernières années a démontré que la présence d'une telle proportion d'étrangers tendait à éveiller chez une bonne partie de nos concitoyens des sentiments nationalistes peu conformes à nos traditions d'hospitalité et à troubler ainsi le climat politique. Dans certains milieux, on a agité les épouvantails de "l'emprise étrangère" ("Ueberfremdung") et de la surpopulation ("Uebervölkerung"). Le premier terme traduit l'idée que le taux de la pénétration étrangère est trop élevé et que les immigrés exercent une influence trop considérable sur la vie économique, intellectuelle et spirituelle du pays, le second celle d'un pays soumis aussi bien à une démographie galopante qu'à une immigration massive ³⁾. Les courants xénophobes ont connu leur apogée en 1970, année où 46 % des participants à une votation populaire se sont prononcés en faveur d'une initiative ⁴⁾ visant à expulser une partie des travailleurs étrangers.

Le résultat de cette consultation n'allait pas manquer d'orienter les décisions du Conseil fédéral en matière de politique d'immigration.

- 1) Rapport du CF à l'AF sur l'initiative populaire contre la pénétration étrangère (du 29 juin 1967), FF 1967, II, p. 73.
- 2) H.-M. Hagmann, Les travailleurs étrangers - chance et tourment de la Suisse, op. cit., p. 53.
- 3) Cf. OFIAMT, Le problème de la main-d'oeuvre étrangère, op. cit., p. 135-146.
- 4) Initiative II, dite "Schwarzenbach", déposée le 20 mars 1969 par l'Action nationale, rejetée par le peuple le 7 juin 1970. 654'844 non contre 557'517 oui.

1.2. Les caractéristiques de l'immigration

L'immigration que la Suisse a connue à partir de 1850 concerne essentiellement les travailleurs. En effet, dans les périodes d'expansion économique et de développement accéléré de son équipement collectif qui se sont succédées depuis l'époque de la construction des voies ferrées, laquelle marque le début de l'industrialisation, l'économie suisse a toujours eu besoin de plus de main-d'oeuvre que le pays n'en pouvait fournir ¹⁾. Les entrepreneurs se sont donc tournés vers les pays voisins émetteurs de main-d'oeuvre, et en particulier vers l'Italie. L'écart entre la croissance économique et la croissance démographique a augmenté rapidement depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. La migration née de cette situation présente une caractéristique principale: elle est généralement limitée dans le temps. Böhning, qui la qualifie de "migration polyannuelle ou pour un temps et un but définis des travailleurs", précise que la plupart des migrants, dans l'Europe d'aujourd'hui sont considérés et se considèrent eux-mêmes comme des gens qui s'expatrient avec l'intention de gagner le maximum d'argent dans un minimum de temps, afin de pouvoir retourner chez eux dès que possible ²⁾. L'on s'explique dès lors aisément que la migration temporaire concerne dans sa quasi-totalité des personnes en provenance de régions disposant de surplus de main-d'oeuvre, et qui offrent des salaires réels inférieurs à ceux du pays d'accueil. C'est ainsi que jusque vers 1960, la Suisse s'approvisionne presque exclusivement sur le marché italien, alors que par la suite elle recourra de plus en plus fréquemment aux Espagnols, Portugais, Yougoslaves, Turcs et Grecs. Le caractère temporaire de la migration, qui se traduit par une rotation fréquente des immigrés, tend à s'atténuer depuis le début des années soixante, qui voient l'arrivée massive des familles des travailleurs étrangers. Cela dénote un changement fondamental des objectifs du migrant, qui va désormais essayer de prolonger son séjour dans le pays d'accueil.

1) Cf. Rapport du CF à l'AF sur la seconde initiative populaire contre l'emprise étrangère (du 22 septembre 1969), FF 1969, II, p. 1065. - G. Pedotti, Marché du travail en Suisse et politique en matière de main-d'oeuvre étrangère, in: La Vie économique, décembre 1975, p. 521.

2) W.R. Böhning et O. Maillaç, Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers, OCDE, Paris, 1974, p. 50.

Autre caractéristique des travailleurs étrangers de plus en plus marquée au fil des années: ils sont peu qualifiés ou ne le sont pas du tout. Le recrutement de nouveaux travailleurs s'effectue d'une manière toujours moins sélective du point de vue professionnel, en raison des faibles réserves de main-d'oeuvre de qualité disponible à l'étranger.

Les ouvriers ainsi embauchés se voient souvent contraints d'occuper des postes que les Suisses ont tendance à délaissier et que Böhning désigne par le terme de "unsocially desirable jobs" ¹⁾. Ce sont avant tout des emplois exigeant des travaux pénibles ou sales, faiblement rémunérés et, pour la plupart, sans perspective de promotion. Cette constatation permet d'affirmer que main-d'oeuvre étrangère et main-d'oeuvre suisse sont complémentaires, plutôt que substituables ²⁾. Dès lors, le processus de production de notre pays paraît devoir être enrayeré en cas de départ des travailleurs étrangers.

Une troisième caractéristique de la main-d'oeuvre étrangère réside dans le fait qu'elle ne forme pas un ensemble homogène. Selon qu'il bénéficie d'un permis d'établissement, d'une autorisation de séjour (à l'année ou pour la saison), ou d'une autorisation frontalière, le statut juridique du migrant n'est pas le même; en d'autres termes, il occupe une position particulière sur le marché du travail et influence de manière différente les variables économiques. La politique d'immigration doit tenir compte de ces éléments.

1) Cf. W.R. Böhning, *Basic Aspects of Immigration and Return Migration in Western Europe*, BIT, Genève, 1975, p. 7 et ss.

2) Girod écrit à ce sujet: "A la limite, ..., les Suisses pourraient devenir un peuple de cadres ayant à leur service une main-d'oeuvre sans droits politiques, vouée aux fonctions les plus défavorisées, et victime d'une ségrégation plus ou moins poussée, ce qui serait l'équivalent d'une situation coloniale, à cette différence que les autochtones seraient les dominants et les immigrés les asservis"; R. Girod, *Travailleurs étrangers et mobilité sociale en Suisse*, in: *Revue économique et sociale*, mai 1966, p. 149.

- Les travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement ¹⁾. Si l'on considère les droits liés aux rapports de travail, il apparaît que l'étranger qui dispose d'un permis d'établissement a les mêmes avantages que le travailleur suisse ²⁾, en ce qui concerne notamment la sécurité de l'emploi et la mobilité. Les travailleurs "établis" ont le plus souvent emmené leur famille avec eux; leurs enfants fréquentent l'école et sont rapidement assimilés. Plus le séjour se prolonge, plus l'obstacle sociologique à un retour migratoire se renforce. D'ailleurs, dans l'optique des autorités suisses, cette catégorie doit être socialement intégrée à la population indigène ³⁾. Il faut relever que l'étranger ne peut obtenir un permis d'établissement qu'après avoir passé plusieurs années en Suisse.
- Les travailleurs étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour à l'année ⁴⁾. Les travailleurs à l'année sont occupés en priorité dans le secteur secondaire. La plupart sont probablement venus en Suisse dans l'idée première d'y faire un séjour temporaire; ceci était particulièrement vrai lorsqu'ils n'étaient pas accompagnés par leur famille.
- Les travailleurs saisonniers. Les autorisations saisonnières ⁵⁾ ne sont délivrées qu'à des personnes exerçant une activité d'une durée inférieure à neuf mois. La majorité des gens de cette catégorie appartiennent aux secteurs de la construction (54 % de l'ensemble en 1976), de l'hôtellerie (31 %) et de l'agriculture (8 %) ⁶⁾. Comme ils n'ont pas le droit de faire venir leur famille en Suisse, les saisonniers n'occasionnent que très peu de frais d'infrastructure pour les collectivités publiques. Les dispositions de caractère social et économique figurant dans leur statut sont très rudimentaires. Il serait souhaitable que les autorités fédérales ne tardent pas à les améliorer substantiellement.

1) Le permis d'établissement correspond au permis C.

2) ACF limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative (du 16 mars 1970), ROLF 1970, I, art. 16, p. 315.

3) Cf. Rapport du CF à l'AF concernant les Grandes lignes de la politique gouvernementale pendant la législature 1975-1979 (du 28 janvier 1976), FF 1976, I, p. 480.

4) L'autorisation de séjour à l'année correspond au permis B.

5) L'autorisation saisonnière équivaut au permis A.

6) Source: La Vie économique, novembre 1976, p. 581.

- Les travailleurs frontaliers. Les mouvements pendulaires des travailleurs frontaliers - pour autant qu'il s'agisse de "vrais" frontaliers - ne présentent pas de différences de nature économique importantes par rapport à ceux des travailleurs suisses.

A noter que cette catégorie de main-d'oeuvre n'entraîne qu'un minimum de charges pour les collectivités publiques.

D'un point de vue analytique, seuls les travailleurs au bénéfice d'une autorisation de séjour (les travailleurs à l'année et les saisonniers) appartiennent, de par leurs caractéristiques et leur origine, à la migration "poly-annuelle". Il est intéressant de noter ici que l'Allemagne, la France et l'Autriche - trois pays sans surplus de main-d'oeuvre - ne fournissaient, à la fin du mois d'août 1976, que le 4 % des saisonniers et le 13 % des bénéficiaires d'un permis à l'année, alors qu'ils nous procurent le 45 % des établis ¹⁾.

Il est cependant souvent difficile de distinguer ces catégories de migrants d'un point de vue empirique. C'est la raison pour laquelle nous prenons en considération dans cette étude l'ensemble des migrants, en ne les différenciant que lorsque des critères sérieux nous y autoriseront.

1.3. L'importance de l'immigration sur le marché suisse du travail depuis 1945

Les travailleurs étrangers ont alimenté de manière déterminante le marché suisse du travail au cours des trente dernières années.

Leur effectif - pour ceux qui sont soumis à contrôle - s'élevait déjà à plus de 100'000 ²⁾ en février 1949; au mois d'août ³⁾ 1955, il dépassait 270'000. Le record d'affluence a été enregistré en août 1964 (720'901). Malgré les divers arrêtés et ordonnances fédéraux pris en vue de stabiliser, puis de réduire leur nombre, on comptait 659'485 travailleurs d'origine étrangère en août 1970. En raison des effets conjugués de la politique d'immigration et de la récession, ils ne seront plus que 342'026 en août 1976. (Cf. Annexe 1, tableau A, p. 241.)

1) Sources: La Vie économique, novembre 1976, p. 580. - Registre central des étrangers, PFE, Berne.

2) Ce chiffre comprend les travailleurs à l'année, les saisonniers et les frontaliers.

3) C'est le mois où les saisonniers enregistrés sont le plus nombreux.

Parmi tous les pays d'immigration de l'Europe occidentale, la Suisse est celui dont la population active compte la plus forte proportion de travailleurs étrangers, soit 24 % ¹⁾. Les deux plus grands pays d'immigration, la France et l'Allemagne, viennent ensuite avec 9 %.

Tableau 2: Proportion de migrants dans la population économiquement active des pays d'accueil en 1974

Pays d'accueil	Total des travailleurs immigrants (en milliers de pers.)	% de la population active totale
	(1)	(2)
République fédérale d'Allemagne	2'350	9
Autriche	219	7
Belgique *	257	7
France	1'955	9
Pays-Bas	214	5
Suède	222	6
Suisse	710	24
Total	5'927	9 (moyenne)

*) Pour l'année 1971.

Source: BIT, L'emploi, la croissance et les besoins essentiels, Genève, 1976, tableau 13, p. 145.

1) Il convient de signaler que le Luxembourg comprend la même proportion de travailleurs étrangers dans sa population active.

2. INTERACTION CROISSANCE-IMMIGRATION

2.1. La contribution de l'immigration à la croissance de la production nationale

C'est un truisme de prétendre que le phénomène de l'immigration dans les pays occidentaux développés est lié à leur croissance économique. Il n'est cependant pas aisé de déterminer les interactions entre ces deux variables macro-économiques. La difficulté provient du fait que l'engagement des travailleurs étrangers résulte de décisions prises par l'entrepreneur ou la firme, ce qui devrait impliquer une approche micro-économique du problème. En outre, l'action des étrangers sur les variables économiques ne peut généralement pas être dissociée de celle des indigènes.

L'immigration a constitué, par son ampleur, un rouage essentiel du système économique suisse depuis la fin du second conflit mondial. Son importance sur le plan national exige qu'elle soit étudiée d'un point de vue macro-économique. Nous tenterons donc d'évaluer d'abord sa contribution à la croissance de la production suisse. Nous examinerons ensuite les facteurs qui ont engendré, nécessité ou permis, l'afflux des travailleurs étrangers.

Au cours de la période qui s'étend de la fin de la seconde guerre mondiale à 1974, la Suisse a connu, comme la plupart des pays de l'OCDE, une croissance économique en termes quantitatifs très élevée. Si l'on se réfère au produit national brut réel, indicateur généralement retenu pour l'évaluer, la croissance annuelle moyenne a été chez nous de 4,1 %¹⁾ par an entre 1948 et 1974. Jusqu'à cette date, elle n'a connu que quelques ralentissements mineurs, en particulier en 1949 (baisse du PNB réel de 3,5 %) et en 1958 (réduction de 1,8 %). En revanche, la récession, déclenchée en automne 1974 par l'augmentation du prix du pétrole et des matières premières, a mis un terme à une expansion quasi continue (baisse du PNB réel de 7,7 % en 1975 et de 1,3 % en 1976)²⁾.

1) Source: Calcul personnel à partir de données publiées dans "la Vie économique", septembre 1964, p. 388-394 et 430-439, septembre 1971, p. 458-466, février 1976, p. 57-63, novembre 1976, p. 565-578.

2) Source: La Vie économique, novembre 1977, p. 632.

L'indicateur utilisé ci-dessus ne montre pas si la croissance économique suisse a bénéficié ou non de l'apport de la main-d'oeuvre étrangère. Le produit national brut réel ne permet en effet pas de déceler s'il s'agit d'une croissance extensive ou au contraire intensive ¹⁾. Par croissance extensive, il faut entendre l'accroissement de la production en termes réels au cours de la période, alors que la croissance intensive comporte, comme condition supplémentaire, l'élévation du revenu réel moyen par habitant. C'est en fonction de cette dernière que les gouvernements fixent leurs objectifs en matière de politique économique. S'il est évident que l'importation de travailleurs étrangers a toujours un effet positif sur la croissance extensive ²⁾ dans la mesure où la productivité marginale de ces travailleurs est positive, il n'en va pas nécessairement de même pour la croissance intensive. En effet, il n'est pas certain que l'apport de main-d'oeuvre étrangère, dans le cas où par exemple elle s'accompagnerait d'une forte immigration d'inactifs, entraîne une augmentation du revenu réel par habitant.

Compte tenu de ces remarques, l'indicateur le plus approprié pour apprécier la croissance semble être le produit intérieur brut réel par habitant ³⁾. Celui-ci ayant accusé un accroissement annuel moyen de 2,8 % entre 1948 et 1974 ⁴⁾, on peut conclure à un effet positif de la main-d'oeuvre étrangère sur la croissance économique suisse, tout en constatant que la croissance extensive (augmentation annuelle moyenne du PIB réel de 4 %) a été plus forte que la croissance intensive.

1) Cf. H. Pöhlmann, Wachstumseffekte und wachstumspolitische Beurteilung der Gastarbeiterbeschäftigung in der Bundesrepublik Deutschland, Schmitt und Meyer, Würzburg, 1975, p. 33-38.

2) Cf. K. Jones, A.D. Smith, The Economic Impact of Commonwealth Immigration, Cambridge University Press, London, 1970, p. 127. - S. Bullinger, Ausländerbeschäftigung, Arbeitsmarkt und Konjunkturverlauf in der Bundesrepublik Deutschland, Forschungsberichte aus dem Institut für Angewandte Wirtschaftsforschung, Tübingen, 1974, p. 13.

3) Cf. K. Rose, Grundlagen der Wachstumstheorie, Vandenhoeck und Ruprecht, Göttingen, 1973, p. 11-12.

4) Sources: Cf. note 1 de la page précédente - les chiffres concernant la population résidante proviennent des recensements fédéraux de la population.

Ces chiffres ne permettent pourtant pas d'établir si l'importation de main-d'oeuvre a entraîné une augmentation du revenu réel par habitant supérieure à celle que l'on aurait connue en l'absence d'immigration.

Nous avons rappelé dans les pages précédentes que la Suisse avait enregistré une forte expansion ainsi qu'un afflux massif de travailleurs étrangers au cours de la période 1945 à 1974. Nous savons en outre que ceux-ci ont participé à l'augmentation du produit intérieur brut réel par habitant, et que leur introduction dans l'appareil de production a favorisé la croissance économique, mais nous ignorons dans quelle mesure et de quelle façon. Pour analyser le problème complexe des rapports entre la croissance et l'immigration, nous aurons recours à la théorie de la croissance, et en particulier aux modèles de la croissance ¹⁾.

Nous nous proposons d'abord de déterminer d'une part si les hypothèses sur lesquelles se fondent les modèles peuvent être acceptées et d'autre part dans quelle mesure la variable "travailleurs étrangers" a été (ou peut être) intégrée dans ce genre de modèle.

2.2. La contribution des modèles postkeynésiens et néo-classiques à l'explication de l'interaction croissance-immigration

Les modèles postkeynésiens, de type Harrod-Domar, reposent principalement sur les hypothèses suivantes:

- la complémentarité des facteurs de production;
- l'invariance des techniques de production - d'où l'absence de progrès technique - (le rapport capital-travail est donc considéré comme constant);
- l'offre de travail ²⁾ augmente à un taux constant, qui correspond au taux naturel de croissance.

1) Cf. sur ce point: K. Rose, Grundlagen der Wachstumstheorie, op. cit. - F.-H. Hahn, R.C.O. Matthews, Théorie de la croissance économique, Economica, Paris, 1972.

2) L'offre de travail émane du travailleur alors que la demande de travail provient de l'employeur. L'offre de travail équivaut à la demande d'emploi et la demande de travail à l'offre d'emploi.

Ce genre de modèle est conçu pour une économie fermée ¹⁾ et s'applique à une situation de sous-emploi sans inflation ²⁾. Il est donc inadéquat pour expliquer la relation croissance-immigration. Nous examinerons cependant le rôle qui y est dévolu à la main-d'oeuvre.

L'offre de main-d'oeuvre est considérée comme une variable exogène, qui change en fonction des facteurs démographiques. Elle permet de réaliser une croissance équilibrée, alors que le facteur capital est considéré comme l'élément moteur de tout processus d'expansion. En raison de la complémentarité des facteurs de production, une croissance insuffisante de l'offre de main-d'oeuvre conduit inévitablement à la formation de goulets d'étranglement dans la production. Les hypothèses de complémentarité des facteurs et de l'absence de progrès technique impliquent que l'accroissement de l'un des facteurs sans celui de l'autre n'entraîne aucune modification de la production.

L'adhésion à un modèle de ce type conduit à la conclusion que l'économie suisse aurait connu, en l'absence d'immigration et de progrès technique, une croissance plus faible que ce ne fut le cas, par suite de l'insuffisance de son taux d'accroissement naturel imputable à des facteurs démographiques. La croissance aurait inévitablement été freinée par l'apparition de goulets d'étranglement dans la production résultant du défaut de main-d'oeuvre.

L'immigration, qui a précisément remédié à cette situation, nous contraint à écarter l'hypothèse d'une croissance de l'offre de main-d'oeuvre à un taux constant égal au taux naturel de croissance. Les travailleurs étrangers ont permis l'ajustement de ce taux au taux garanti de croissance ³⁾.

1) Cf. K.-W. Schatz, *Wachstum und Strukturwandel der westdeutschen Wirtschaft im internationalen Verbund*, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), Tübingen, 1974, p. 19.

2) G. Tapinos, *L'économie des migrations internationales*, Fondation Nationale des Sciences Politiques / A. Colin, Paris, 1974, p. 137.

3) Le taux garanti de croissance g_w , c'est-à-dire le taux de croissance d'équilibre, s'obtient en faisant le rapport entre la propension à épargner s et le coefficient de capital v ($v = \frac{k}{y}$), d'où $g_w = \frac{s}{v}$.

Les modèles néo-classiques, contrairement aux modèles postkeynésiens, se fondent sur la substituabilité des facteurs de production, et prennent en considération le progrès technique. Il est évident que l'hypothèse de substituabilité présente un intérêt tout particulier dans le cas de l'étude du phénomène croissance-immigration. En effet, une analyse effectuée selon les critères des modèles néo-classiques devrait démontrer qu'une offre de travail peut avoir pour effet de retarder la substitution du capital au travail.

Par contre, s'agissant d'un pays à économie ouverte, on ne peut retenir l'hypothèse de la rareté des facteurs, qui débouche sur celle de la rémunération des facteurs de production à leur productivité marginale. De même, dans le cas qui nous concerne, le principe d'après lequel la substituabilité des facteurs repose sur leur homogénéité doit être écarté.

Dans les modèles néo-classiques, le taux de croissance est déterminé par des considérations relatives à l'offre. La contribution du facteur capital à la croissance y est moins décisive que dans les modèles postkeynésiens; en revanche, ils accordent une importance plus grande au facteur travail. Tandis que l'offre de travail jouait un rôle permissif dans l'approche postkeynésienne, Reiffers estime qu'elle joue un rôle causal dans la démarche néo-classique, où "... tout l'enchaînement est commandé par la fonction de production. Une augmentation du produit est alors soumise de façon directe à l'augmentation de l'emploi" ¹⁾.

Les modèles néo-classiques permettent d'expliquer, à l'aide d'une fonction de production, le rapport existant entre le produit et les différents facteurs qui participent à la production et de déterminer par là - dans une certaine mesure - la contribution de l'emploi à la croissance. Reiffers ²⁾, à partir d'une fonction de type Cobb Douglas, a décomposé le facteur travail en trois éléments: emploi national, emploi étranger et durée du travail. Il a utilisé sa fonction de production pour examiner les effets de l'immigration sur la croissance de la production allemande entre 1958 et 1968.

1) J.-L. Reiffers, Le rôle de l'immigration des travailleurs dans la croissance de la République Fédérale d'Allemagne de 1958 à 1968, étude réalisée pour le BIT, Aix-en-Provence, 1970, p. 67.

2) J.-L. Reiffers, Le rôle de l'immigration des travailleurs dans la croissance de la République Fédérale d'Allemagne de 1958 à 1968, op. cit., p. 79-102.

Etant donné que le manque de données statistiques complètes ¹⁾ empêche d'établir une fonction de production de ce type pour l'économie suisse, et en conséquence de mesurer, même de manière approximative, la contribution du facteur "travailleurs étrangers" à la croissance de la production nationale, nous emprunterons à Reiffers les principales conclusions de son étude touchant les élasticités de substitution: sur une longue période, une augmentation de l'emploi étranger se traduira par une augmentation du produit nettement inférieure à celle qui aurait pu être obtenue:

- par une augmentation du stock de capital;
- par une augmentation de l'emploi national;
- ou par une augmentation des heures de travail ²⁾.

Il ressort de ces constatations que la contribution relative de la main-d'oeuvre étrangère à la croissance du produit est inférieure à celle de la main-d'oeuvre indigène.

L'examen fait à l'aide de fonctions de production ne fournit cependant pas tout l'éventail des effets de l'immigration des travailleurs étrangers sur la croissance.

Plus généralement, il faut admettre que tant les modèles postkeynésiens que les modèles néo-classiques, en plus du fait que leurs hypothèses ne permettent pas de rendre compte de cette relation dans sa complexité, présentent une lacune essentielle pour l'approche du problème qui nous occupe: ni les uns ni les autres ne prennent en considération la nature des rapports existant entre les différents facteurs de production ³⁾. La main-d'oeuvre est considérée comme une variable exogène, et son rôle précis dans le processus de croissance n'est pas défini.

1) Les lacunes concernent avant tout l'évaluation du stock de capital.

2) Cf. J.-L. Reiffers, Le rôle de l'immigration des travailleurs dans la croissance de la République Fédérale d'Allemagne de 1958 à 1968, op. cit., p. 92.

3) G. Tapinos, L'économie des migrations internationales, op. cit., p. 138.

2.3. L'immigration, facteur permissif ou facteur induit de la croissance économique suisse ?

2.3.1. Comment poser le problème de l'interaction croissance-immigration en Suisse ?

Ce qui précède montre qu'il est indispensable que nous prenions nos distances avec les hypothèses des modèles postkeynésiens et néo-classiques, d'une part en raisonnant dans le cadre d'une économie ouverte, d'autre part en considérant le facteur travail et le facteur capital non plus comme des variables exogènes, mais endogènes de la croissance.

L'hypothèse fondamentale, sur laquelle doit se baser l'explication de la croissance économique suisse en rapport avec l'immigration, réside dans le fait que les facteurs de production ne constituent pas un élément limitatif de la production, ce qui élimine a priori la possibilité de formation de goulets d'étranglement. En effet, le propre d'une économie ouverte est de pouvoir faire appel à des facteurs de production étrangers, dont l'offre potentielle est quasi illimitée. Ces facteurs, la Suisse les a d'ailleurs utilisés dans une large mesure et peut-être même de manière abusive.

Quelques auteurs vont jusqu'à prétendre que le recours à la main-d'oeuvre et au capital extérieurs a entraîné le développement de la croissance au-delà des limites correspondant aux ressources nationales ¹⁾.

Il est intéressant de rappeler à ce sujet les propos de Kneschaurek, alors délégué aux questions conjoncturelles, qui écrivait à l'époque de l'apparition des premiers signes de la récession actuelle :

"Après vingt ans d'expansion économique immodérée (immodérée en ce sens qu'elle n'a été réalisable que par un recours excessif à la main-d'oeuvre et aux capitaux étrangers), il nous est parfois difficile de retrouver le sens de la mesure et des réalités et de reconnaître que l'évolution ne peut se poursuivre indéfiniment au même rythme" ²⁾.

1) Cf. sur ce point: Bulletin du délégué aux possibilités de travail et à la défense nationale économique, cahier no. 3-4, décembre 1965, p. 29.

2) F. Kneschaurek, La Suisse face à une nouvelle phase de son développement?, conférence du 14 novembre 1974, publiée par le Centre de recherches européennes / Imprimeries Réunies SA, Lausanne, 1975, p. 11.

Il ressort clairement de cette déclaration qu'une telle croissance aurait été inconcevable dans le cadre d'une économie fermée.

Cette supposition semble difficile à vérifier. Il paraît plus prudent d'affirmer que le recours à des facteurs de production étrangers a orienté l'économie suisse vers un type de croissance fondamentalement différent de celui que lui offraient ses propres ressources.

Dans une économie fermée, les facteurs de production sont disponibles en quantité limitée. Ainsi, par exemple, l'effectif des travailleurs est uniquement fonction des facteurs démographiques intérieurs. Le pays est obligé de produire à l'aide des moyens dont il dispose. La Suisse, à l'image de la plupart des pays industrialisés, est mieux dotée en facteur capital qu'en facteur travail. Elle aurait donc été contrainte, en cas de fermeture de ses frontières, de fabriquer des produits selon un processus "capital-intensive".

Au seuil du niveau de plein emploi, la rareté du facteur travail entraîne une augmentation relative du coût de ce facteur et l'entrepreneur opte en conséquence pour le facteur relativement le plus avantageux, c'est-à-dire le capital. Au contraire, le recours aux travailleurs étrangers fait reculer le niveau de plein emploi. Il est à relever qu'étant donné la dotation en facteurs de production de l'économie suisse, la production de type "capital-intensive" aurait été également la plus efficiente en économie ouverte ¹⁾. Notre pays aurait ainsi obtenu, dans le cadre de la division internationale du travail, les gains de productivité les plus élevés et la croissance la plus forte en important des biens "labour-intensive" et en exportant des biens "capital-intensive". Or, l'économie suisse s'est orientée vers un mode de production - et par conséquent vers un type de croissance - différent, en faisant largement appel aux facteurs de production étrangers.

La question qui se pose ici est la suivante: pourquoi et comment l'économie suisse a-t-elle absorbé (pu ou dû absorber) une telle quantité de travail, et également de capital au cours des trente dernières années ?

1) Cf. sur ce point: K.-W. Schatz, Wachstum und Strukturwandel der westdeutschen Wirtschaft im internationalen Verbund, op. cit., p. 41-43.

Pour y répondre, ou tout au moins y apporter des éléments de réponse, nous procéderons à trois approches différentes. La première est une explication socio-économique des liens de causalité entre la croissance et l'immigration (approche Böhning). La seconde se réfère au modèle de développement de Lewis, adapté par Kindleberger pour expliquer la croissance des pays européens importateurs de main-d'oeuvre. Enfin, la troisième s'appuie sur l'explication de la croissance-immigration par le biais de la sous-évaluation de la monnaie du pays récepteur (approche Schatz).

2.3.2. L'explication de la croissance-immigration par le déséquilibre structurel existant sur le marché du travail

Böhning ¹⁾ propose une explication socio-économique du phénomène de l'immigration dans une société post-industrielle ²⁾ en croissance. Nous allons reprendre ci-dessous les points essentiels de ce qu'il appelle le processus auto-entretenu de la migration polyannuelle des ressortissants des pays à bas salaires vers les économies post-industrielles dans une structure capitaliste libérale.

"A l'élévation des niveaux de vie, de l'éducation et des aspirations de l'ancienne classe ouvrière des pays industrialisés n'a pas correspondu une transformation profonde et généralisée des structures des emplois, provoquant le maintien d'un groupe extrêmement important d'emplois socialement indésirables ou relativement mal payés. L'expansion économique et le plein emploi aidant, les travailleurs nationaux, et notamment les jeunes, se sont orientés de plus en plus vers des emplois socialement plus désirables en laissant inoccupés les autres. Face à cette situation, l'alternative la plus simple, celle qui permet de conserver substantiellement intactes les structures sociale et productive et celle des emplois, est l'immigration "temporaire" de travailleurs étrangers."

1) W.R. Böhning et D. Maillat, Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers, op. cit., p. 51-72.

2) Cf. W.R. Böhning et D. Maillat, Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers, op. cit., p. 50: "Cette expression se réfère au développement caractérisant certains pays d'Europe dont l'économie comporte un secteur agricole relativement faible et déclinant, un vaste secteur industriel semi-automatisé dont l'importance relative a tendance à décliner en ce qui concerne l'emploi de main-d'oeuvre, et un secteur tertiaire vaste lui aussi, en expansion de ce point de vue."

"L'emploi des étrangers s'étend progressivement des poches primitives de pénurie à d'autres emplois. C'est la complémentarité entre emplois non qualifiés et emplois qualifiés qui détermine cette extension. Les travailleurs étrangers paraissent tout à fait adaptés à occuper des emplois qui ne demandent ni une véritable formation professionnelle ni une connaissance de la langue nationale. Les grandes entreprises manufacturières réalisent, elles aussi, que les étrangers sont facilement utilisables dans la production de masse où les tâches peuvent être morcelées à l'extrême. Ces emplois aliénants (encore que relativement bien payés) que les travailleurs nationaux tendent, si possible, à abandonner, finissent donc par créer de nouvelles occasions de travail pour les étrangers.

Jusqu'à ce moment, le processus d'auto-entretien de l'immigration ne paraît pas évident. On pourrait plutôt évoquer un phénomène de propagation, que la disponibilité de travailleurs étrangers, la complémentarité des emplois et la croissance de la production de biens et services rendent possible. Mais cette considération ne tiendrait pas compte, par exemple, du fait que la demande de biens de consommation et de capital social que les étrangers expriment, crée nécessairement une demande additionnelle de main-d'oeuvre." ¹⁾

L'analyse de Böhning démontre clairement pourquoi l'économie suisse a été contrainte de recourir aux travailleurs étrangers. Bien qu'elle ne concerne qu'un aspect du phénomène croissance-immigration: les rapports entre le marché du travail et l'immigration, elle constitue une contribution très appréciable à l'explication des mécanismes du marché suisse du travail. Comme l'ouvrage de Böhning se rapporte essentiellement aux problèmes relatifs à l'offre de main-d'oeuvre, les origines du besoin croissant de main-d'oeuvre n'y sont pas étudiées, excepté la demande additionnelle de travailleurs dérivée de la demande de biens et services provenant des étrangers eux-mêmes.

Nous tenterons ci-après de compléter l'approche de Böhning en examinant les facteurs économiques qui ont provoqué une augmentation de la demande de main-d'oeuvre. Dans notre démarche, nous mettrons en évidence l'importance du lien existant entre les facteurs travail et capital.

1) W.R. Böhning et D. Maillat, Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers, op. cit., p. 11-12.

La corrélation est en effet étroite entre l'immigration de main-d'oeuvre étrangère et le facteur capital ¹⁾: sans le recours à la main-d'oeuvre étrangère, les capitaux n'auraient pas pu être transformés en valeur réelle, et sans ces investissements, il n'aurait pas été possible d'occuper un effectif aussi élevé de travailleurs étrangers.

2.3.3. L'explication de la croissance-immigration à l'aide du modèle de Lewis

Quoiqu'il ait été conçu pour une économie fermée à deux secteurs (l'industrie et l'agriculture) ayant chacun deux facteurs de production (le capital et le travail dans l'industrie, le travail et la terre dans l'agriculture), le modèle de Lewis ²⁾, quelque peu modifié, a été utilisé par Kindleberger ³⁾ pour expliquer la croissance des pays européens importateurs de main-d'oeuvre ⁴⁾ et en particulier de la Suisse. Kindleberger précise d'ailleurs: "Switzerland is the classic example of a Lewis model of growth relying exclusively on foreign labour" ⁵⁾.

Le modèle de Lewis présente incontestablement un intérêt particulier pour l'étude du cas de la Suisse, puisqu'il postule, comme hypothèse de base, une offre illimitée de travail, et qu'il souligne le caractère déterminant

1) Cf. à ce sujet: Bulletin du délégué aux possibilités de travail et à la défense nationale économique, cahier no. 3-4, décembre 1965, p. 27-32. - Rapport du CF à la commission élargie des affaires étrangères du CN sur la limitation et la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers (du 9 février 1965), FF 1965, I, p. 337.

2) Cf. W.A. Lewis, Economic Development with Unlimited Supplies of Labour, in: The Manchester School, May 1954, p. 139-191. - W.A. Lewis, Unlimited Labour: Further Notes, in: The Manchester School, January 1958, p. 1-32.

3) Cf. C.P. Kindleberger, Europe's Postwar Growth: The Role of Labor Supply, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1967.

4) Il convient également de signaler l'extension à quatre secteurs, au lieu de deux, du modèle de Lewis pour l'explication de la situation européenne faite par Hume; cf. I.M. Hume, Quelques aspects économiques de la migration de main-d'oeuvre en Europe depuis la deuxième guerre mondiale, in: Les aspects économiques de la croissance démographique, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1976, p. 181-184.

5) C.P. Kindleberger, Europe's Postwar Growth: The Role of Labor Supply, op. cit., p. 41.

de l'offre de travail pour le maintien ou l'accélération du rythme de croissance de l'économie.

L'idée fondamentale de Lewis est que l'augmentation de la demande de travail n'entraîne aucune modification du taux de salaire en raison du surplus de main-d'oeuvre disponible. Il en résulte pour l'entrepreneur une forte augmentation des profits. Les salaires sont dépensés en achats de biens de consommation, alors que les profits sont épargnés et réinvestis. Aussi longtemps qu'il y a surplus de travail, le processus de croissance se poursuit. En revanche, dès que l'offre de travail devient inélastique, une augmentation de la formation de capital entraîne une hausse des salaires et, selon toute probabilité, une baisse des profits. On cesse d'investir et le processus d'expansion prend fin.

Une fois la croissance amorcée, le surplus de main-d'oeuvre disponible permet d'éviter la formation de goulets d'étranglement et de maintenir l'expansion à un niveau élevé. L'offre de travail constitue le facteur permissif de la croissance, alors que c'est la demande de travail qui en déclenche le processus, par le biais d'une augmentation de la demande de biens et services ou de l'arrivée d'un capital nouveau. En Suisse, le démarrage de la croissance dans la période d'après-guerre a été provoqué par la demande extérieure; de même, actuellement, c'est cette dernière et elle seule qui serait en mesure de relancer l'expansion.

L'explication du rythme élevé de la croissance dans les principaux pays européens d'immigration à l'aide du modèle de Lewis paraît acceptable. Certaines hypothèses du système, cependant, n'échappent pas à la critique. C'est ainsi que, par exemple, ce modèle enseigne que l'expansion prend fin lorsque l'offre de main-d'oeuvre devient inélastique, ce qui laisserait supposer, comme le souligne Tapinos, l'existence d'un seul mode de croissance ¹⁾. Pourquoi ne pourrait-on pas envisager au cours de la croissance le remplacement des investissements extensifs, dont il est question chez Lewis, par des investissements intensifs ? Cette modification de la structure de production constituerait une alternative au besoin continu de main-d'oeuvre. S'il est à peu près certain que la possibilité de recourir aux travailleurs étrangers freine la substitution du capital au travail, elle ne l'exclut cependant pas.

1) G. Tapinos, *L'économie des migrations internationales*, op. cit., p. 139.

D'autre part, la condition sine qua non du processus cumulatif de la croissance selon l'approche de Lewis repose sur la transformation de l'épargne en investissement. Or, dans un système de référence et d'organisation décentralisé comme celui que nous connaissons en Suisse, la décision d'investir appartient à l'entrepreneur et à lui seul. Il va de soi que de mauvaises conditions sur le marché financier, des prévisions de tout genre pessimistes ou plus concrètement des perspectives peu favorables en termes de profit, inciteront l'entrepreneur à ne plus investir. D'où un ralentissement de la croissance malgré une offre potentielle abondante de main-d'oeuvre.

Le modèle de Lewis ne permet donc d'expliquer que certains aspects de la croissance-immigration. Il convient cependant d'en retenir l'idée de base: une offre potentielle abondante de main-d'oeuvre empêche la hausse des salaires réels malgré l'augmentation de la demande de travail; elle accroît ainsi les profits de l'entrepreneur et l'encourage à investir. Cette règle s'est vérifiée pour l'économie suisse au cours des trente dernières années.

2.3.4. L'explication de la croissance-immigration par la sous-évaluation du franc suisse

Dans son ouvrage "Wachstum und Strukturwandel der westdeutschen Wirtschaft im internationalen Verbund", Schatz ¹⁾ étudie l'influence de la politique de sous-évaluation du mark sur la croissance de l'économie allemande ²⁾. La similitude du mode général de croissance des économies suisse et allemande et la plausibilité des arguments de Schatz nous incitent à rechercher les conséquences d'une "éventuelle" sous-évaluation du franc sur le processus de la croissance économique suisse ³⁾.

-
- 1) Cf. K.-W. Schatz, Wachstum und Strukturwandel der westdeutschen Wirtschaft im internationalen Verbund, op. cit., p. 29-43.
 - 2) Cf. également à ce sujet: H. Dicke, H.H. Glismann, E.-J. Horn, A.-D. Neu, Beschäftigungswirkungen einer verstärkten Arbeitsteilung zwischen der Bundesrepublik und den Entwicklungsländern, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), Tübingen, 1976, p. 82.
 - 3) Schatz lui-même propose l'argument de la sous-évaluation du franc pour expliquer la croissance économique suisse; cf. K.-W. Schatz, Strukturwandel in einer aussenhandelerorientierten Wirtschaft, in: Berichte der Konjunkturforschungsstelle, Sonderbericht, Nr. 137, décembre 1976, p. 2-11. - Cf. également sur ce point l'étude d'un groupe de travail de la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers, avec la collaboration de R.-L. Frey, "Conséquences économiques à court, moyen et long terme de la politique du CF à l'égard des étrangers", Berne, juin 1976, p. 4-9.

Au lendemain du second conflit mondial, l'économie suisse était l'objet d'une demande de biens importante, provenant principalement de l'étranger. Cette situation privilégiée allait favoriser une croissance rapide de notre économie. Cependant, celle-ci devait, pour pouvoir la réaliser, disposer de facteurs de production en quantité suffisante. Sachant que la caractéristique d'une économie ouverte comme la nôtre réside dans la possibilité de recourir à une offre de facteur travail et capital quasi illimitée, il est naturel que nous nous interroguions sur les moyens utilisés pour amener les facteurs de production étrangers dans notre pays.

En ce qui concerne la main-d'oeuvre, les motifs d'attraction sont faciles à saisir: les travailleurs de certaines régions - en particulier du bassin méditerranéen - cherchent du travail en Suisse ou dans les autres pays d'accueil afin de bénéficier de salaires réels plus élevés que ceux qui leur sont offerts chez eux ou, tout simplement, parce que leur pays n'est pas en mesure de leur fournir un emploi.

La venue de ces gens a empêché la formation de goulets d'étranglement consécutifs à une pénurie de main-d'oeuvre relativement peu qualifiée. Seuls des facteurs d'origine exogène pouvaient enrayer le fonctionnement des mécanismes du marché du travail. C'est précisément ce qui aurait pu se produire en Suisse depuis 1963, à la suite de l'introduction d'une politique d'immigration restrictive. A ce propos, il faut d'ailleurs relever l'apparition de quelques goulets d'étranglement dans les trois ou quatre années précédant la récession de 1974 ¹⁾.

Etant donné ces deux hypothèses, à savoir une demande potentielle de biens et l'existence d'une offre potentielle quasi illimitée de main-d'oeuvre, le facteur déterminant de la croissance devient inévitablement la disposition des entrepreneurs à créer des emplois et partant à investir.

1) Cf. à ce sujet les résultats de l'enquête des associations faitières patronales d'octobre 1972, commentés par E. Schwarb, sous le titre "Bedenkliche Auswirkungen des knappen Arbeitsmarktes", in: Journal des Associations patronales, no. 13, mars 1973, p. 221-224, no. 14, avril 1973, p. 244-245. - Cf. également: E. Schwarb, Auswirkungen der Fremdarbeiterpolitik auf die Wirtschaft, in: Journal des Associations patronales, no. 7, février 1973, p. 101-103.

L'importation de main-d'oeuvre est ainsi fonction de l'offre du capital disponible dans le pays d'accueil. Le capital ne sera cependant transformé en investissements réels que si les perspectives de rendement sont favorables. Pour la Suisse, dont la production, à près de 20 %, est destinée aux marchés extérieurs, un des principaux éléments qui incitera l'entrepreneur à investir réside dans la position concurrentielle des exportations sur le plan international.

Or, celle-ci, d'après Schatz, peut être améliorée si le gouvernement met en oeuvre une politique de sous-évaluation de la monnaie. Il précise que l'expérience de l'Allemagne ¹⁾ et de la Suisse ²⁾ a démontré qu'une telle politique pouvait être appliquée sur une longue période, qu'elle augmentait la compétitivité sur les marchés extérieurs, et pénalisait les produits importés par rapport aux produits indigènes. Dans l'optique de Schatz, cette politique constitue, en quelque manière, une subvention au facteur capital. Pour les détenteurs de capitaux, en effet, les investissements dans les pays à monnaie sous-évaluée présentent un avantage considérable. Ces investissements touchent en priorité les domaines économiques les plus attractifs, à savoir l'industrie - qui profite directement de la sous-évaluation - et le bâtiment - qui est un secteur induit de la croissance. Ils engendrent un fort besoin de main-d'oeuvre qui se traduit par un afflux de travailleurs étrangers.

En outre, les industriels ont la possibilité de pratiquer des prix (en monnaie nationale) plus élevés sur les marchés tant intérieurs qu'extérieurs, en raison d'une position concurrentielle améliorée. Les offreurs marginaux sont en mesure de poursuivre leur activité et continuent ainsi à absorber une partie de la main-d'oeuvre qui aurait dû normalement s'orienter vers les emplois les plus productifs. La satisfaction de ce besoin de travailleurs en plus de celui des entreprises dynamiques n'est possible que par le recours aux étrangers, étant donné l'insuffisance de l'élasticité de l'offre de main-d'oeuvre indigène. Il faut encore relever que le fait de jouir d'une situation particulièrement favorable constitue une sorte d'"oreiller de paresse"

1) K.-W. Schatz, Wachstum und Strukturwandel der westdeutschen Wirtschaft im internationalen Verbund, op. cit., p. 40.

2) K.-W. Schatz, Strukturwandel in einer aussenhandelerorientierten Wirtschaft, op. cit., p. 3.

pour les entreprises: n'étant pas contraintes d'augmenter leur productivité à cause de leur position concurrentielle avantageuse et de la disponibilité du facteur travail, elles se contentent souvent d'augmenter leur production de manière extensive, plutôt qu'intensive. La substitution du capital au travail s'en trouve ainsi ralentie.

En conclusion, la sous-évaluation de la monnaie entraîne un besoin supplémentaire de main-d'oeuvre par le double fait qu'elle améliore la position concurrentielle des entreprises - ce qui tend à figer leurs structures de production - et provoque l'afflux du capital. Dans le cas de la Suisse, l'embauche d'un surplus de travailleurs, et par conséquent le recul continu du niveau de plein emploi, ont été possibles grâce à une politique du marché du travail très libérale, du moins jusqu'en 1963.

Cette explication de la croissance économique repose sur l'hypothèse de la sous-évaluation du franc suisse. Mais cette dernière est-elle vraiment fondée ? L'évolution récente du cours de notre monnaie va incontestablement dans le sens de la thèse de sa sous-évaluation. Depuis son flottement en janvier 1973, le franc suisse s'est continuellement apprécié, ce qui traduit un réajustement de sa parité vis-à-vis des autres monnaies. C'est d'ailleurs à partir de cette date que la thèse de la sous-évaluation du franc suisse est généralement soutenue par les milieux officiels.

"Pendant les années cinquante et soixante, le franc suisse a été manifestement sous-évalué avant tout face au dollar et au mark allemand et très nettement à la suite de leur double réévaluation... La réévaluation de 7 % qui est intervenue en mai 1971 n'a pas modifié sensiblement cet état de chose." ¹⁾

La thèse de la sous-évaluation du franc suisse ne fait cependant pas l'unanimité. Erbé ²⁾, l'un des économistes qui la rejettent, s'est attaché à calculer, pour différentes années de base, le taux de change théorique du franc

1) Cf. à ce sujet: Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles, cahier no. 1, mai 1976, p. 63. - Bulletin du délégué aux questions conjoncturelles, cahier no. 4, février 1976, p. 38. - Bulletin du délégué aux questions conjoncturelles, cahier no. 3, décembre 1975, p. 27-28.

2) Cf. R. Erbé, *Helvetia - schrumpf Dich krank (oder die Folgen des Überwerteten Schweizerfrankens)*, National-Zeitung AG, Basel, 1976, p. 14-23.

suisse, c'est-à-dire celui qui assure la parité des pouvoirs d'achat. Ce taux indique à quel niveau devrait se situer le cours d'une monnaie pour refléter exactement la différence entre le taux d'inflation de la Suisse et celui du pays envisagé, depuis l'année de base. La comparaison entre les taux de change théorique et effectif permet de mesurer la sur- ou la sous-évaluation. Erbé aboutit à la conclusion qu'en 1970, quelle que soit l'année de base choisie pour comparer l'évolution relative des pouvoirs d'achat, on ne peut parler en aucun cas d'un franc suisse manifestement sous-évalué, ceci étant particulièrement valable par rapport au dollar.

D'autre part, Erbé constate qu'entre 1948 et 1970, la part des exportations suisses dans les exportations totales des pays industrialisés oscille entre 2,39 % et 2,74 % ¹⁾. Cette stabilité est un indice de l'évaluation correcte de la monnaie. D'après Erbé, seul le critère de la balance générale des paiements permettrait de conclure à la sous-évaluation du franc suisse.

En résumé, il paraît difficile de prendre parti pour ou contre la thèse de la sous-évaluation du franc au cours des années cinquante et soixante. Le rejet de cette dernière ne rendrait cependant pas caduc l'ensemble de l'argumentation relative au processus de la croissance, tel que nous l'avons envisagé plus haut.

Il est en effet possible d'expliquer les mécanismes de la croissance par la forte capacité concurrentielle de l'économie suisse, sans que celle-ci n'ait nécessairement été améliorée par la sous-évaluation du franc. On pourrait par exemple admettre que c'est l'afflux de main-d'oeuvre étrangère qui a permis aux produits suisses d'être compétitifs en exerçant une pression à la baisse sur les coûts de production par le biais des salaires. Le processus auto-entretenu de la croissance auquel on assiste alors est l'expression du mécanisme principal du modèle de Lewis.

Le travailleur étranger n'étant qu'un agent parmi d'autres, il est impossible d'indiquer avec précision de quelle manière et à quel degré il affecte les variables du système économique.

1) R. Erbé, *Helvetia - schrumpf Dich krank (oder die Folgen des überwerteten Schweizerfrankens)*, op. cit., p. 19.

Plusieurs auteurs se sont néanmoins efforcés de déterminer les effets de l'immigration sur certaines variables économiques en général, et dans le cas spécifique de la Suisse en particulier. Il en est résulté de nombreux avis contradictoires. Les questions fondamentales relatives aux conséquences de l'importation de main-d'oeuvre sur l'inflation, l'introduction du progrès technique et la balance des paiements restent donc ouvertes.

Dans la suite de notre étude, nous traiterons quelques-unes de ces incidences, mais seulement de manière indirecte, car notre thème se limite aux effets de l'immigration sur le marché du travail.

Il nous a paru nécessaire de présenter tout d'abord les grandes lignes de la politique d'immigration depuis la fin de la seconde guerre mondiale - qui constitue en fait l'unique politique du marché du travail - et d'apprécier sa répercussion sur le comportement de l'entrepreneur. Nous avons ensuite tenté de cerner le rôle spécifique des étrangers dans le fonctionnement du marché du travail. Enfin, nous avons évalué l'importance du facteur immigration dans la flexibilité de ce marché.

II. LA POLITIQUE D'IMMIGRATION, ELEMENT REGULATEUR DU MARCHÉ DU TRAVAIL

1. CONSIDERATIONS GENERALES RELATIVES A LA POLITIQUE D'IMMIGRATION

La venue des travailleurs étrangers a pour origine un besoin de main-d'oeuvre qui ne peut être satisfait par les indigènes. L'afflux des immigrants dépend ainsi de décisions prises au niveau micro-économique. Lorsque le pays d'accueil jouit d'un régime libéral en matière d'immigration, l'employeur peut recourir à sa guise à la main-d'oeuvre étrangère. En revanche, le libre fonctionnement des mécanismes du marché du travail est entravé à partir du moment où l'autorité édicte des mesures restrictives. La politique d'immigration constitue donc un facteur exogène dont il est indispensable de tenir compte pour expliquer l'évolution du marché en question.

Les chapitres II et III seront consacrés respectivement à l'analyse des principaux éléments de cette politique et à l'étude de son incidence sur le comportement de l'entrepreneur en Suisse.

1.1. Définition et principes

La politique d'immigration est l'ensemble des mesures prises par les autorités responsables en matière de population étrangère.

Pour la réaliser, les instances compétentes disposent de différents instruments, parmi lesquels les plus usuels sont:

- la politique de rotation, selon laquelle le travailleur étranger n'a le droit de rester dans le pays d'accueil que pendant une période limitée, et doit être remplacé ensuite par d'autres immigrants. Ce système a l'avantage de permettre de modifier l'effectif des étrangers suivant la conjoncture et, en particulier, de ne pas remplacer ceux qui partent en cas de récession;

- la politique d'intégration, qui demande que l'étranger prenne part aux activités de la société (dans les domaines de la politique et de l'économie par exemple) et puisse bénéficier de l'instruction dispensée par les écoles publiques;
- la politique d'assimilation, par le biais de laquelle on cherche à faire participer l'étranger à la culture (us et coutumes surtout), et on lui facilite l'adhésion aux normes et aux concepts de valeurs, en somme à la structure des symboles d'une société ¹⁾;
- la politique d'admission, en vertu de laquelle l'autorité responsable décide de l'octroi des autorisations d'établissement, de séjour et de la tolérance ²⁾, dans le cadre des prescriptions légales et des traités avec l'étranger. Cette politique est réglementée par les dispositions de l'art. 16 de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des travailleurs étrangers du 26 mars 1931, qui stipule que "les autorités doivent tenir compte des intérêts moraux et économiques du pays, ainsi que du degré de surpopulation étrangère" ³⁾. Deux principes fondamentaux ressortent de cet article:
 - l'admission des étrangers est subordonnée aux intérêts économiques du pays, et plus précisément à la capacité d'absorption du marché du travail;
 - lorsque les immigrants atteignent, par rapport à l'ensemble de la population active, une proportion telle qu'on peut craindre une pénétration excessive, les aspects économiques doivent céder le pas aux considérations d'ordre démographique et politique ⁴⁾.

Dans la suite de notre étude, nous nous limiterons à l'analyse de la réglementation concernant l'entrée des étrangers, étant donné qu'elle constitue l'aspect le plus important de la politique d'immigration dans la perspective d'une approche économique.

-
- 1) Cf. Comité Suisse 80, Manuel de la politique à l'égard des étrangers, Zurich, p. 10-11. - Cf. également: Rapport du CF à l'AF concernant les Grandes lignes de la politique gouvernementale pendant la législature 1971-1975 (du 13 mars 1972), FF 1972, I, p. 1065.
 - 2) Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (du 26 mars 1931), loi complétée par celle du 8 octobre 1948, art. 4, RS, I, 142.2, p. 2.
 - 3) LSEE, art. 16, alinéa 1, RS, I, 142.2, p. 7.
 - 4) Cf. OFIAMT, Le problème de la main-d'oeuvre étrangère, op. cit., p. 74.

1.2. Les agents de la politique en matière d'admission des étrangers

En vertu de l'art. 69ter de la Constitution fédérale, le droit de légiférer sur l'entrée, la sortie et l'établissement des étrangers appartient à la Confédération. En revanche, celui d'expulser un étranger et d'octroyer ou de maintenir une autorisation de séjour ou d'établissement et une tolérance est du ressort de la police cantonale des étrangers ou d'une autorité qui lui est préposée ¹⁾.

1.3. Les objectifs de la politique en matière d'admission des étrangers

1.3.1. Les objectifs démographiques et politiques

Les autorités ont pour tâche de maintenir l'équilibre entre la population suisse et la population étrangère. Il est toutefois extrêmement difficile d'en évaluer le niveau ²⁾. La réaction de l'opinion publique à l'égard des immigrés constitue à peu près le seul indicateur. Le signal d'alarme est déclenché par la répétition de manifestations de caractère xénophobe.

La lutte contre la surpopulation ("Ueberfremdung") et contre l'emprise étrangère ("Uebervölkerung") est tout à la fois de caractère démographique et politique.

1.3.2. Les objectifs économiques

La politique en matière d'admission des étrangers est l'un des instruments essentiels de la politique économique. A ce titre, elle participe à la réalisation de l'objectif fondamental de cette dernière, à savoir: assurer une croissance convenable et régulière dans l'équilibre global de l'économie ³⁾. C'est la réalisation des quatre objectifs partiels formant le carré magique qui permettra d'atteindre le but final:

1) Cf. LSEE, art. 15, RS, I, 142.2, p. 6.

2) De même, il est peu aisé de déterminer un optimum en ce qui concerne l'effectif des étrangers; cf. à ce sujet: F. Schaller, Le rôle de la main-d'oeuvre étrangère dans l'économie suisse, in: Revue syndicale suisse, mai 1972, p. 145-161.

3) Cf. L. Weber, Etude pour une politique conjoncturelle en Suisse, Presses Centrales, Lausanne, 1971, p. 98-99.

- une croissance économique convenable et régulière,
- le plein emploi des facteurs de production,
- une stabilité raisonnable du niveau des prix,
- l'équilibre de la balance des paiements.

Pour sa part, la politique d'immigration vise en priorité à

- l'équilibre sur le marché du travail et à
- la régularisation de la demande de biens et services,

deux objectifs qui présentent des rapports plus ou moins étroits avec les quatre points cités plus haut.

Les autorités suisses ont largement utilisé la politique d'immigration pour tenter de stabiliser l'activité économique. Certains auteurs prétendent même que cette manière de procéder a permis à la Suisse de faire l'épargne des instruments normaux d'une politique conjoncturelle et d'une politique de croissance. En réalité, comme le relève Maillat, elle a été pratiquement le seul moyen à la disposition du gouvernement pour intervenir directement sur l'activité économique ¹⁾. Il est vrai que, dans un pays où la liberté du commerce et de l'industrie ²⁾ a le caractère d'un principe intangible, les possibilités d'intervention du pouvoir sont extrêmement limitées.

1.3.2.1. La réalisation de l'équilibre sur le marché du travail

En Suisse, plus particulièrement jusqu'en 1963, l'objectif prioritaire de la politique suivie en matière d'admission des étrangers a été la réalisation de l'équilibre sur le marché du travail. Par leur attitude libérale, les autorités permettaient à l'offre de main-d'oeuvre étrangère de compléter l'offre de travail indigène pour satisfaire les besoins des entrepreneurs, reculaient constamment le niveau de plein emploi dans une période de croissance et empêchaient ainsi la formation de goulets d'étranglement.

On s'intéressait alors exclusivement au côté producteur de l'immigrant. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la Suisse. Böhning précise en effet que:

1) W.R. Böhning et D. Maillat, Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers, op. cit., p. 162-163.

2) Art. 31 de la Constitution fédérale.

"Tous les pays européens ont créé des systèmes d'immigration fortement ou exclusivement liés aux besoins économiques, c'est-à-dire des besoins tels qu'ils sont concrétisés dans les décisions micro-économiques des employeurs. Cela signifie que tout afflux de travailleurs étrangers présuppose une demande à satisfaire. Cette relation se traduit dans les faits par la règle générale d'après laquelle on ne doit pas embaucher de travailleurs étrangers s'il y a des travailleurs nationaux disponibles, et elle est appliquée au moyen des permis de travail, des contrôles de frontières et des "régularisations"." 1)

Après 1963, le Conseil fédéral a continué de prendre en considération les besoins du marché du travail. Il l'a déclaré expressément dans son rapport sur les grandes lignes de la politique gouvernementale pour la législature 1971-1975: "notre politique de l'emploi doit tenir compte du fait que, sur le marché du travail, l'équilibre ne se réalise pas spontanément, pas plus qu'il ne peut être assuré uniquement par des mesures conjoncturelles" 2).

En cherchant à assurer l'équilibre sur le marché du travail par le biais de la politique d'immigration, les autorités agissent sur l'offre globale. Dans cette perspective, la politique en matière d'admission des étrangers constitue en fait un instrument de la politique de croissance.

1.3.2.2. La régularisation de la demande de biens et services

On ne saurait toutefois ignorer que le travailleur étranger ne remplit pas uniquement une fonction de producteur, mais qu'il est également consommateur. A ce titre, il contribue à l'augmentation de la demande en général, et de la demande dans les secteurs des biens de consommation, du logement et de l'infrastructure en particulier. C'est la raison pour laquelle l'Etat utilise parfois la politique d'immigration pour régulariser la demande globale. Il s'agit alors d'un instrument de politique conjoncturelle.

C'est précisément dans cette optique, et pour des motifs relevant de la politique générale, qu'ont été prises les mesures concernant la main-d'oeuvre

1) W.R. Böhning et D. Maillat, Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers, op. cit., p. 46.

2) Rapport du CF à l'AF concernant les Grandes lignes de la politique gouvernementale pendant la législature 1971-1975 (du 13 mars 1972), FF 1972, I, p. 1063.

étrangère depuis 1963 jusqu'au début des années septante. Le Conseil fédéral cherchait en effet à combattre le renchérissement et à modérer l'emballement de la conjoncture.

Un rapport de la Commission de recherches économiques exprime d'ailleurs clairement cette opinion:

"Lorsque la Confédération s'est mise, dès 1963, à limiter l'immigration, elle s'est principalement laissé guider par les incidences de la main-d'oeuvre étrangère sur la demande (demande de consommation, mais aussi et surtout demande privée et publique d'investissements en logements et constructions industrielles comme aussi en matière d'infrastructure)" ¹⁾.

1.4. Les conflits d'objectifs

Les conflits d'objectifs relatifs à la politique d'admission des étrangers sont fréquents. L'essor économique peut exiger des mesures qui vont à l'encontre de la réalisation d'objectifs démographiques et politiques. Ainsi, en période de croissance, les autorités favorisent l'arrivée en nombre de travailleurs étrangers pour permettre aux entrepreneurs de satisfaire leurs besoins en main-d'oeuvre. Cette attitude libérale conduit inévitablement à un déséquilibre entre la population indigène et la population étrangère.

A ce propos, on peut constater, à la lumière des événements des deux dernières décennies, que l'immigration massive de travailleurs contribue de manière décisive au développement de l'économie, mais qu'elle engendre simultanément des problèmes de caractère politique, démographique et social que le gouvernement a toujours plus de peine à maîtriser.

Les dispositions qui règlent l'admission des étrangers peuvent également provoquer des conflits entre les objectifs économiques. Lorsque le pays, par exemple, connaît une inflation importante, il tend à freiner l'immigration pour réduire la demande globale; on sait pourtant que la diminution du nombre des étrangers engendre une contraction de l'offre globale, ce qui, par voie

1) Commission de recherches économiques, Objectifs, instruments et organes de la politique conjoncturelle, 83^e supplément de la Vie économique, Berne, 1972, p. 27.

de conséquence, alimente l'inflation ¹⁾. Il y a donc conflit entre la politique conjoncturelle, qui vise à régulariser la demande globale, et la politique de croissance, qui agit de même à l'égard de l'offre globale. Laquelle des deux politiques desservent en priorité les mesures concernant la main-d'oeuvre étrangère ? La réponse de la Commission de recherches économiques est sans équivoque:

"Du fait qu'elle porte essentiellement sur l'offre et ne se prête pas à la régulation à court terme de la demande globale, la politique en matière de main-d'oeuvre étrangère nous paraît ressortir, au premier chef, à la politique de croissance" ²⁾.

1.5. Les options du gouvernement en matière de politique d'immigration

Il appartient au Conseil fédéral de prendre les dispositions nécessaires, dans le cadre de la législation en matière d'admission des travailleurs étrangers, afin d'éviter ces conflits d'objectifs. Pour saisir le sens des mesures édictées dans le domaine de l'immigration, il est indispensable de se replacer dans le contexte économique et politique de l'époque, de comprendre les préoccupations de leurs auteurs et de tenir compte du rôle joué par les groupes de pression (en particulier les organismes centraux des associations d'employeurs et de salariés) ³⁾.

La tâche du Conseil fédéral a été particulièrement ardue depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à la récession actuelle. Le problème de l'immigration, en effet, comporte deux aspects difficilement conciliables. D'une

1) Il est intéressant de signaler l'avis émis à ce propos en 1967 par le délégué aux questions conjoncturelles: "Lorsque les effectifs étrangers augmentent, l'enflement de la demande qui en résulte a plus de poids dans la balance que l'augmentation de l'offre qui suit; et quand ces effectifs sont réduits, la demande, à court terme du moins, diminue moins fortement que l'offre"; Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles, cahier no. 1, mai 1967, p. 2.

2) Commission de recherches économiques, Objectifs, instruments et organes de la politique conjoncturelle, op. cit., p. 27.

3) Un auteur a analysé dans le détail cet aspect de la politique d'immigration en Suisse: R. Riedo, Das Problem der ausländischen Arbeitskräfte in der schweizerischen Gewerkschaftspolitik von 1945-1970, Herbert Lang Bern, Peter Lang Frankfurt a/M., Bern, 1976.

part, la main-d'oeuvre étrangère est partie intégrante de nos structures de production, et les autorités sont prêtes à lui accorder des avantages considérables en matière d'établissement et de conventions sur la sécurité sociale ¹⁾ pour qu'elle choisisse la Suisse plutôt qu'un autre pays, et continue ainsi à alimenter un marché du travail caractérisé par une pénurie chronique de main-d'oeuvre indigène. D'autre part, lorsque le nombre des étrangers atteint chez nous une proportion trop élevée, il engendre un grave malaise dans l'opinion publique.

On peut distinguer trois phases dans la politique pratiquée par le gouvernement en matière d'immigration de 1945 à 1976:

- jusqu'en 1963, le Conseil fédéral a été guidé exclusivement par des motifs d'ordre économique;
- à partir de 1963, les considérations de nature politique ont progressivement pris le pas sur l'aspect économique dans l'élaboration de ses décisions;
- depuis 1970, le choix du gouvernement repose essentiellement sur des critères de caractère politique.

Il convient de noter que, dès 1974, la tâche des autorités fédérales a été singulièrement facilitée du fait que la crise économique a provoqué le départ des travailleurs étrangers, ce qui était souhaité sur le plan politique. Les graves problèmes soulevés par la présence en surnombre des immigrés ont ainsi été "provisoirement" résolus de par l'évolution de la situation générale.

1) Cf. à titre d'exemple: Af approuvant l'accord entre la Suisse et l'Italie relatif à l'émigration de travailleurs italiens en Suisse (du 17 mars 1965), ROLF 1965, I, p. 405.

2. LES MESURES PRISES PAR LE CONSEIL FEDERAL EN MATIERE D'ADMISSION DES ETRANGERS DE 1945 A 1976

Après avoir décrit brièvement les dispositions en question ¹⁾, nous tenterons de déterminer dans quelle mesure le Conseil fédéral a atteint les objectifs qu'il s'était assignés. Sans ignorer les points de vue social et humain de la politique d'immigration, notre recherche portera en priorité sur son aspect économique.

En raison des divers principes qui l'ont inspirée - et que nous avons rappelés plus haut - la politique du Conseil fédéral en matière d'admission des travailleurs étrangers a connu, au cours des trente dernières années, deux orientations fondamentalement différentes:

- de 1945 à 1963, le gouvernement s'est montré très libéral,
- de 1963 à 1976, il a édicté des dispositions de plus en plus restrictives qui ont provoqué l'arrêt de l'immigration à partir de 1970.

2.1. La politique d'immigration libérale de 1945 à 1963

Jusqu'en 1963, le Conseil fédéral n'est pour ainsi dire pas intervenu pour réglementer l'arrivée des travailleurs étrangers. Avant cette date, le système d'immigration était exclusivement lié aux besoins économiques et visait à satisfaire les exigences du marché du travail. L'autorisation de séjour était généralement délivrée lorsque l'employeur pouvait prouver qu'il lui était impossible de trouver en Suisse le personnel indispensable à la bonne marche de son entreprise ²⁾. Deux raisons fondamentales avaient amené le gouvernement à adopter une attitude libérale en ce qui concerne l'entrée des travailleurs étrangers dans notre pays: l'insuffisance de la main-d'œuvre indigène dans une période d'expansion rapide de l'économie et l'incertitude quant à la durée de cette expansion.

1) Pour une description détaillée des mesures prises par le CF en matière d'admission des travailleurs étrangers, il convient de consulter les arrêtés et ordonnances dont les références précises figurent en note de bas de page, ainsi que les messages du CF y relatifs.

2) Cf. Rapport du CF à la Commission élargie des affaires étrangères du CN sur la limitation et la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers (du 9 février 1965), FF 1965, I, p. 336.

- Insuffisance de la main-d'oeuvre indigène pour répondre aux besoins d'une expansion rapide. Dès la fin du second conflit mondial, l'économie suisse a pris un essor rapide. Comme elle disposait d'un appareil de production intact, notre industrie fut très sollicitée et se vit bientôt surchargée de commandes provenant aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur. Les principales composantes de la demande étaient le besoin de biens de consommation de tout genre, une activité intense dans le logement, la rénovation et l'agrandissement de nombreuses entreprises industrielles, ainsi que l'installation de nouveaux postes de travail.

La forte augmentation de la demande de travail, consécutive à l'accroissement continu de la demande de biens, engendra assez vite une pénurie de main-d'oeuvre en raison de l'insuffisance de l'offre de travail indigène. Cette situation permit aux Suisses d'abandonner certains emplois au profit de places plus intéressantes. Il en résulta un manque de personnel, localisé en particulier dans les activités les moins recherchées, c'est-à-dire celles qui, tout en exigeant des travaux pénibles et désagréables, sont le moins bien rémunérées.

Sans le recours aux étrangers, le déséquilibre résultant de la prépondérance de la demande sur l'offre de travail se serait inévitablement accompagné de hausses de salaires, qui auraient accéléré le processus inflationniste. C'est principalement afin d'éviter la spirale inflationniste et de permettre à l'industrie suisse de rester concurrente sur les marchés extérieurs que le Conseil fédéral a opté pour une politique libérale en matière d'admission de main-d'oeuvre étrangère, qui assurât la fluidité sur le marché du travail.

- L'incertitude quant à la durée de l'expansion économique. Au sortir de la guerre, les autorités ainsi que les milieux de l'industrie et du commerce étaient généralement acquis à la notion de cycle économique. On admettait alors que la "reconstruction" mobiliserait pendant un certain temps l'appareil de production, mais on envisageait l'idée d'une croissance économique persistante avec le plus grand scepticisme. Le Conseil fédéral estimait de son côté que la présence durable d'un fort contingent d'étrangers ne présentait aucun danger dans la mesure où la majeure partie des migrants retourneraient dans leur pays aussitôt qu'apparaîtraient les premiers signes d'un fléchissement de la conjoncture.

Ainsi, à cette époque, le seul souci des autorités en matière d'immigration était de pouvoir se séparer des travailleurs étrangers "superflus" dès que la dégradation de la situation l'exigerait. Cette préoccupation incita le Conseil fédéral à mettre l'accent sur la politique de rotation de la main-d'oeuvre étrangère, dont le principe est de maintenir le caractère temporaire de l'immigration. Différentes mesures furent arrêtées pour limiter la durée de séjour du travailleur étranger en Suisse:

- les autorités se réservèrent le droit de ne pas renouveler les permis de travail accordés à des immigrés, en prévision d'un recul du degré d'occupation;
- elles prolongèrent de cinq à dix ans la durée de séjour donnant droit au permis d'établissement;
- à partir de 1949, elles délivrèrent des autorisations révocables ¹⁾. La révocation a été prononcée dans certains cas lors des réductions de l'effectif des étrangers intervenues en 1952 dans l'industrie des textiles, et en 1958 dans l'industrie horlogère ²⁾;
- sur la proposition du Département fédéral de l'économie publique, le Département fédéral de justice et police pouvait interdire d'une manière générale, ou pour certaines professions seulement, le changement de place sans autorisation spéciale ³⁾;
- les cantons avaient la faculté d'accorder de leur propre chef aux étrangers des autorisations de séjour jusqu'à trois ans, à compter de l'entrée en Suisse, mais seulement s'ils étaient certains, vu les circonstances et les intentions des personnes concernées, que celles-ci quitteraient le pays dans ce délai ⁴⁾.

1) ACF concernant la révocabilité des autorisations de séjour accordées aux travailleurs étrangers (du 17 mai 1949), ROLF 1949, I, p. 456.

2) Cf. OFIAMT, Le problème de la main-d'oeuvre étrangère, op. cit., p. 79.

3) Règlement d'exécution de la LSEE (du 1er mars 1949), ROLF 1949, I, p. 234.

4) ACF concernant la compétence des autorités de police des étrangers (du 21 avril 1949), ROLF 1949, I, p. 398.

Les relevés statistiques de 1953-1956-1959 ¹⁾ démontrent clairement le succès de la politique de rotation de la main-d'oeuvre étrangère mise en place par le gouvernement. Le Conseil fédéral s'exprime lui-même de la manière suivante à ce sujet:

"Ainsi que les relevés statistiques des années 1953, 1956 et 1959 le montrent, il s'agissait en grande partie de travailleurs ne séjournant que quelques années dans notre pays; il en résultait que l'effectif de la main-d'oeuvre étrangère soumise à contrôle se renouvelait continuellement et que le danger d'un établissement à demeure était minime" ²⁾.

Cependant, une telle politique présente des aspects négatifs pour l'employeur. D'une part, le nouvel arrivé a besoin d'un certain temps d'adaptation et de formation avant d'atteindre son rendement maximum. D'autre part, la rotation de travailleurs porte préjudice à la stabilité de l'entreprise. Ces deux éléments ont pour conséquence de réduire la productivité.

Dès la fin de 1958, le rétablissement de la convertibilité de ses principales monnaies a suscité un rapatriement de capitaux en Europe et accru le potentiel d'expansion économique des pays du continent. De même, le relâchement des entraves aux échanges a augmenté considérablement les possibilités de croissance. Le boom européen a entraîné une forte augmentation de nos exportations. L'économie suisse a ainsi connu une nouvelle expansion à partir du printemps 1959.

Les premières répercussions sur les prix - encore relativement faibles - apparaissent en 1960. A partir du mois d'avril 1961, le mouvement s'accélère. Alors que l'indice suisse des prix à la consommation s'était élevé en moyenne de 1 1/3 % par an entre 1945 et 1960, le renchérissement par rapport au mois correspondant de l'année précédente atteint 3,5 % à fin décembre 1961 et 4,1 % à fin février 1962. L'économie suisse est alors en pleine période

1) Cf. à ce sujet: OFIAMT, Le problème de la main-d'oeuvre étrangère, op. cit., p. 33. - Rapport du CF à l'AF sur l'initiative populaire contre la pénétration étrangère (du 29 juin 1967), FF 1967, II, p. 75.

2) Rapport du CF à la Commission élargie des affaires étrangères du CN sur la limitation et la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers (du 9 février 1965), FF 1965, I, p. 336.

de surchauffe ¹⁾. L'accroissement du volume des exportations, les investissements de plus en plus importants dans le secteur des constructions, installations et équipements ainsi que l'augmentation de la consommation privée sont à l'origine de cette expansion excessive.

Dès le début de l'été 1961, le Conseil fédéral procède à des échanges de vue avec les associations économiques centrales afin d'envisager le moyen de freiner la croissance. Les milieux intéressés comprennent que l'économie doit s'imposer de plein gré une stricte discipline si elle veut prévenir une intervention des pouvoirs publics, peu compatible avec nos conceptions libérales.

Le 23 janvier 1962 paraît la "Déclaration des organisations centrales de l'économie au sujet de la situation conjoncturelle" ²⁾. Ce texte souligne les inconvénients d'ordre économique et social, ainsi que les dangers de caractère politique, résultant de l'expansion extraordinaire des dernières années. Une circulaire du "Vorort" et de l'Union centrale des associations patronales suisses invite en outre les employeurs suisses à prendre eux-mêmes des mesures pour freiner la surchauffe; elle recommande aux entreprises de ne pas accroître sensiblement l'effectif total du personnel, de différer l'exécution de projets visant à étendre leur appareil de production et de réaliser des investissements ayant pour but d'augmenter la productivité et d'économiser la main-d'oeuvre. D'après le Conseil fédéral, cet appel n'obtint pas les résultats escomptés ³⁾.

1) Jacot décrit de la manière suivante cette situation de surchauffe: "En 1961, l'expansion se poursuit dans les mêmes conditions de suremploi et d'inflation relative, mais de plus se traduit au plan des échanges extérieurs par un net déficit des opérations sur biens et services. L'économie suisse se trouve ainsi désormais en "surchauffe": l'activité économique effective en constante augmentation tend à être supérieure à l'activité économique potentielle et normative qui résulte du plein emploi de tous les facteurs de production disponibles, ce qui se traduit concrètement par un déséquilibre simultané sur les trois fronts du marché du travail, des prix et des échanges extérieurs"; J.-H. Jacot, La surchauffe économique - essai d'interprétation et application au cas de la Suisse, thèse, Lyon, 1970, p. 198.

2) Cf. à ce sujet: Bulletin d'information du délégué aux possibilités de travail et à la défense nationale économique, cahier no. 1, avril 1962, p. 3.

3) Rapport du CF à la Commission élargie des affaires étrangères du CN sur la limitation et la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers (du 9 février 1965), FF 1965, I, p. 339.

La politique libérale des autorités eut pour conséquence un afflux considérable d'étrangers au cours de la période 1945-1962¹⁾. De 106'076 qu'ils étaient en février 1949, les travailleurs étrangers soumis à contrôle passèrent à 445'610 en février 1962; le taux d'accroissement annuel moyen est donc de 11,7 %. En août 1962, mois de l'année où les saisonniers enregistrés sont le plus nombreux, on comptait plus de 640'000 travailleurs étrangers.

L'augmentation des effectifs ne suit pas un rythme régulier en raison du rôle de tampon conjoncturel dévolu à cette catégorie de main-d'oeuvre. C'est ainsi que le nombre des travailleurs étrangers sous contrôle accusa un léger fléchissement en 1949, puis en 1958/59.

2.2. La politique restrictive en matière d'admission de la main-d'oeuvre étrangère (1963-1976)

2.2.1. La limitation de l'effectif total du personnel des entreprises (mars 1963 - février 1965)

L'appel de janvier 1962 n'ayant eu qu'un faible écho, l'inflation se poursuivait et la surchauffe continuait à sévir. Le mouvement d'expansion commençait à prendre des proportions inquiétantes²⁾. On se rendait compte peu à peu que l'immigration exerçait une action plus stimulante que modératrice sur la conjoncture³⁾. L'afflux des étrangers entraînait en effet un accroissement du volume de la demande dans les secteurs du logement, de l'infrastructure et

1) Cf. Annexe 1, tableau A, p. 241. - Annexe 2, tableau B, p. 242. - Annexe 3, tableau C, p. 243.

2) Le rapport de l'OCOE sur la Suisse décrit cette expansion de la manière suivante: "Les investissements et les exportations sont demeurés par leur progression rapide les principaux éléments moteurs de la demande. La persistance d'une immigration importante de main-d'oeuvre et d'entrées substantielles de capitaux provenant de l'extérieur ainsi qu'un accroissement sensible des importations de marchandises ont atténué la pression qui s'exerçait sur les ressources nationales. C'est pourquoi la hausse des coûts et des prix, bien que relativement accusée par rapport aux périodes antérieures, n'a pas pris plus d'ampleur que dans les autres pays d'Europe occidentale"; OCOE, Etudes économiques, Rapport sur la Suisse, Paris, 1963, p. 5.

3) Cf. à ce sujet: H.-M. Haggmann, Les travailleurs étrangers - chance et tournement de la Suisse, op. cit., p. 79 et ss. - OFIAMT, Le problème de la main-d'oeuvre étrangère, op. cit., p. 93 et ss. - FF 1965, I, p. 334 et ss. - OCOE, Etudes économiques, Rapport sur la Suisse, Paris, 1967, p. 9 et ss.

des biens de consommation, favorisait en conséquence l'augmentation de la demande globale et accentuait ainsi les tensions inflationnistes.

L'ampleur prise par le phénomène immigratoire engendra également un courant xénophobe qui se concrétisa notamment dans la fondation, en automne 1961, de l'Action nationale. Ce nouveau parti politique se donna comme objectif principal la lutte contre l'emprise et la surpopulation étrangères en Suisse.

Ayant pris pleinement conscience qu'il existe un problème des étrangers, le gouvernement abandonne sa politique d'immigration libérale et édicte, à partir de mars 1963, des mesures "eu égard à l'excès de population étrangère et à la surexpansion économique" ¹⁾.

Les nouvelles dispositions - de caractère essentiellement conjoncturel ²⁾ - fixent un plafond concernant l'ensemble du personnel (suisse et étranger) des entreprises. Considérant que, dans une économie déjà pleinement occupée, tout nouvel immigré contribue à alimenter l'inflation, les autorités cherchaient à freiner l'augmentation de la demande globale par la mise en place d'une politique restrictive. Elles ont toutefois agi avec une grande prudence, car d'une part elles craignaient de provoquer des effets déflationnistes ³⁾ et d'autre part elles n'ignoraient pas qu'une réduction de l'effectif des travailleurs étrangers pouvait entraîner une hausse des salaires, ce qui ne manquerait pas d'alimenter l'inflation ⁴⁾.

-
- 1) ACF restreignant l'admission de main-d'oeuvre étrangère (du 1er mars 1963), ROLF 1963, p. 185.
- 2) Cf. Message du CF à l'AF relatif à des mesures concernant le marché de l'argent et des capitaux, le crédit ainsi que des mesures conjoncturelles concernant la construction (du 24 janvier 1964), FF 1964, I, p. 195-196.
- 3) Dans un rapport à la Commission des affaires étrangères du CN, le CF déclare: "La réduction de l'effectif des travailleurs étrangers doit toutefois être exécutée de façon à ne pas déclencher un processus de resserrement dont les effets équivaldraient à ceux d'une politique de déflation. Il s'agit au contraire de permettre, à l'avenir également, une saine croissance de l'économie, ce qui est aussi le but visé par les deux arrêtés contre le renchérissement"; Rapport du CF à la Commission élargie des affaires étrangères du CN sur la limitation et la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers (du 9 février 1965), FF 1965, I, p. 355.
- 4) Le CF précise à cet effet: "L'effectif des travailleurs étrangers ne peut être réduit sans dommages importants que si la demande de biens et services fléchit". Rapport du CF à la Commission élargie des affaires étrangères du CN sur la limitation et la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers (du 9 février 1965), FF 1965, I, p. 355.

Se fondant sur l'article 89bis, alinéa 3, de la Constitution, les Chambres fédérales ont complété les dispositions de mars 1963 par les arrêtés urgents du 13 mars 1964 visant à combattre le renchérissement ¹⁾.

Dans son arrêté relatif à l'admission de la main-d'oeuvre étrangère du 1er mars 1963 ²⁾ (entré en vigueur le 7 mars 1963 et valable jusqu'au 29 février 1964), le Conseil fédéral précise qu'il n'accordera ni ne renouvelera les autorisations de séjour à des travailleurs étrangers que si l'ensemble du personnel (suisse et étranger) de l'entreprise ne dépasse pas, après leur engagement, l'effectif maximum atteint en décembre 1962. On constate donc que le Conseil fédéral n'agit pas de manière directe sur l'effectif des étrangers. Le succès de sa politique repose entièrement sur l'hypothèse que le système de contingentement global incitera les employeurs à renoncer progressivement aux étrangers.

Comme la limitation du personnel imposée aux entreprises n'a pas empêché un nouvel accroissement du nombre des étrangers, notamment en raison des multiples dérogations accordées, le gouvernement a prorogé les mesures de 1963 en les aggravant.

En effet, par son arrêté du 21 février 1964 ³⁾, le Conseil fédéral précise qu'il ne délivrera des autorisations de séjour ou des autorisations de changer de place à des travailleurs étrangers que si l'ensemble du personnel ne dépasse pas, après engagement des bénéficiaires de ces autorisations, 97 % de l'effectif atteint le 1er mars 1964, date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. Celles-ci n'ont pas produit les effets attendus en raison d'imperfections dans l'application et de difficultés de contrôle.

Aussi le Département fédéral de l'économie publique, en accord avec le Département fédéral de justice et police, fit-il usage du droit que lui conférait l'article 7 de l'arrêté du Conseil fédéral de février 1964 et prescrivit-il

1) Af concernant la lutte contre le renchérissement par des mesures dans le domaine du marché de l'argent et des capitaux et dans celui du crédit (du 13 mars 1964); ROLF 1964, p. 209. - Af concernant la lutte contre le renchérissement par des mesures dans le domaine de la construction (du 13 mars 1964), ROLF 1964, p. 213.

2) ACF restreignant l'admission de main-d'oeuvre étrangère (du 1er mars 1963), ROLF 1963, p. 185.

3) ACF restreignant l'admission de main-d'oeuvre étrangère (du 21 février 1964), ROLF 1964, p. 129.

une nouvelle réduction de l'effectif total de 2 % supplémentaire - le ramentant ainsi à 95 % -, par rapport à l'effectif du 1er mars 1964 ¹⁾; cependant, comme la date de référence était désormais le début de mars 1964, le calcul tenait compte de l'augmentation des postes intervenue depuis 1962.

Par ailleurs, les autorités se sont efforcées d'éliminer l'immigration spontanée (pseudo-touristes), en rendant obligatoire l'assurance d'autorisation de séjour pour prise d'emploi ²⁾. La présentation d'une promesse d'engagement ou d'un contrat de travail n'est donc plus suffisante pour entrer en Suisse.

Ces mesures n'ont pas permis au gouvernement d'atteindre l'objectif qu'il s'était fixé, à savoir la stabilisation du contingent de main-d'oeuvre étrangère. En revanche, le taux d'accroissement a diminué de manière sensible. Alors que l'effectif des travailleurs étrangers soumis à contrôle en février 1962 avait crû de 27,7 % par rapport à février 1961 et de 15 % entre février 1962 et février 1963, l'augmentation était respectivement de 15 %, 6,6 % et 2,7 % en 1963, 1964 et 1965. Les statistiques du mois d'août indiquent un accroissement de 17,6 % en 1962, 7 % en 1963, 4,5 % en 1964. Ce n'est qu'en août 1965 que l'on peut constater une diminution de 6,2 %.

Les raisons de "l'échec" de la politique d'immigration au cours de cette période sont de nature diverse:

- La réglementation limitant l'effectif total du personnel ne s'appliquant qu'aux entreprises qui voulaient faire appel à des étrangers, les firmes qui n'occupaient que des indigènes avaient la faculté d'engager des travailleurs du pays à volonté. Lorsque l'ensemble du personnel de ces dernières redescendait au-dessous de 97 % de l'effectif de référence, respectivement 95 % dès le 1er novembre 1964, les Suisses quittant l'entreprise pouvaient être remplacés par des immigrants.

1) OI relative à l'ACF restreignant l'admission de main-d'oeuvre étrangère (du 9 octobre 1964), ROLF 1964, p. 919.

2) ACF concernant l'assurance d'autorisation de séjour pour prise d'emploi (du 19 janvier 1965), ROLF 1965, I, p. 62.

- L'octroi de nombreuses dérogations a considérablement réduit l'efficacité des mesures gouvernementales. Ainsi, du 1er mars au 31 août 1964, l'OFIAMT délivra des autorisations pour 8'150 travailleurs étrangers supplémentaires, alors que les cantons en accordaient à quelque 7'000 personnes de plus que prévu ¹⁾.
- Pour déterminer l'effectif total du personnel, les autorités devaient s'en tenir aux déclarations des employeurs. Elles ne disposaient en conséquence d'aucun moyen de contrôle sérieux.
- L'application des dispositions légales s'est heurtée à de graves difficultés dans le secteur du bâtiment. Les offices cantonaux du travail n'ont apparemment pas cru pouvoir refuser la délivrance d'autorisations en faveur des étrangers dont on avait besoin pour l'exécution de grands ouvrages d'intérêt public ou pour la construction de logements.

En limitant l'effectif total du personnel des entreprises, le Conseil fédéral empêche ou entrave les déplacements de travailleurs vers celles dont le degré de productivité est le plus élevé.

Ce frein à la mobilité distributive de la main-d'oeuvre pénalise incontestablement les entreprises dynamiques - qui sont aussi les plus attractives par les salaires qu'elles sont en mesure de verser - et par là même offre une protection aux entreprises marginales. Les arrêtés fédéraux sont donc préjudiciables à l'accroissement de la productivité.

On sait en outre que la main-d'oeuvre suisse a tendance à quitter certains emplois. L'absorption de travailleurs étrangers peut ainsi se poursuivre pour combler les vides créés par le départ d'une partie du personnel indigène dans les branches et dans les entreprises qui sont, en règle générale, les moins efficaces. On admettra que ce système n'assure pas la meilleure affectation possible des ressources.

1) Cf. Rapport du CF à la Commission élargie des affaires étrangères du CN sur la limitation et la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers (du 9 février 1965), FF 1965, I, p. 342-343.

2.2.2. Le système du double plafonnement: réduction du nombre des étrangers et limitation de l'effectif total du personnel des entreprises (mars 1965 - février 1968)

La période de surchauffe qui avait débuté en 1961 prend fin en 1964. Cependant, l'économie suisse continue à accuser une expansion remarquable: le PNB réel augmente de 4,3 % en 1965, de 2,9 % en 1966 et de 1,8 % en 1967.

Sur le plan politique, il faut noter la signature d'un accord entre la Suisse et l'Italie en été 1964¹⁾, accord qui vise à améliorer les conditions de séjour des travailleurs italiens dans notre pays.

Les relevés statistiques d'août 1964 indiquent que le nombre des travailleurs étrangers s'est accru de 31'000 par rapport à la même période de l'année précédente; ceux qui sont soumis à contrôle atteignent alors le chiffre record de 721'000.

Une circulaire adressée à cette époque par le Conseil fédéral aux gouvernements des cantons traduit ainsi le sentiment général d'inquiétude qu'engendre cette situation: "Peuple et autorités partagent pleinement l'avis que l'effectif des étrangers a dépassé la limite de ce qui est supportable"²⁾.

La recrudescence du courant xénophobe aboutit au dépôt de la première initiative contre l'envahissement par les étrangers en juin 1965³⁾.

Bien que la validité de l'arrêté du Conseil fédéral du 31 février 1964 ne fût pas limitée dans le temps, le Département fédéral de l'économie publique était chargé, dès son adoption, d'élaborer une réglementation plus efficace et plus conforme aux lois de l'économie. Le Conseil fédéral était en effet convaincu que le système préconisé n'était pas à même de réduire le nombre des étrangers, objectif qu'il voulait atteindre à tout prix pour les raisons mentionnées plus haut.

1) Cf. à ce sujet: Message du CF à l'AF concernant l'approbation de l'accord entre la Suisse et l'Italie relatif à l'émigration de travailleurs italiens en Suisse (du 4 novembre 1964), FF 1964, II, p. 1037.

2) Circulaire du CF aux gouvernements des cantons concernant la limitation et la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers, FF 1965, I, p. 656.

3) Cette initiative, déposée le 30 juin 1965 par le parti démocrate du canton de Zurich, a été retirée le 20 mars 1968; cf. à ce sujet: Rapport du CF à l'AF sur l'initiative populaire contre la pénétration étrangère (du 29 juin 1967), FF 1967, II, p. 69.

Il s'efforça dès lors de durcir son attitude. C'est dans ce sens qu'il édicta l'arrêté du 26 février 1965 ¹⁾, complété par ceux du 1er mars 1966 ²⁾ et du 10 février 1967 ³⁾. Ces trois arrêtés sont fondés sur le principe du double plafonnement: limitation de l'effectif total (suisses et étrangers) et réduction du nombre des étrangers par entreprise. Le Conseil fédéral remédiait ainsi aux principaux inconvénients des mesures ne touchant que l'effectif total du personnel de l'entreprise. D'une part, en ordonnant la diminution du nombre des étrangers, le nouveau système empêchait le remplacement par des étrangers des Suisses quittant le secteur de la production pour s'engager dans celui des services. D'autre part, les dispositions très précises concernant les dérogations en restreignaient l'octroi au minimum.

Le gouvernement continuait à imposer une limitation de l'effectif total du personnel aux entreprises pour atténuer la demande sur le marché du travail et prévenir ainsi une forte hausse des salaires ⁴⁾.

Au cours de la période de mars 1965 à février 1968, les autorités se sont notamment donné pour tâche de restreindre l'immigration, de freiner l'activité fébrile qui régnait dans le secteur du bâtiment et de limiter la possibilité, pour les travailleurs étrangers, de changer de place.

Nous rappelons ci-après les principales mesures prises dans ces différents domaines.

-
- 1) ACF limitant et réduisant l'effectif des travailleurs étrangers (du 26 février 1965), ROLF 1965, I, p. 123. - O du OFEP sur l'exécution de l'ACF limitant et réduisant l'effectif des travailleurs étrangers (du 4 mars 1965), ROLF 1965, I, p. 152; errata ROLF 1965, I, p. 236.
 - 2) ACF modifiant celui qui limite et réduit l'effectif des travailleurs étrangers (du 1er mars 1966), ROLF 1966, I, p. 496. - O du OFEP modifiant l'ordonnance sur l'exécution de l'arrêté du CF limitant et réduisant l'effectif des travailleurs étrangers (du 1er mars 1966), ROLF 1966, I, p. 500.
 - 3) ACF modifiant celui qui limite et réduit l'effectif des travailleurs étrangers (du 10 février 1967), ROLF 1967, I, p. 248. - O du OFEP sur l'exécution de l'arrêté du CF limitant et réduisant l'effectif des travailleurs étrangers (du 14 février 1967), ROLF 1967, I, p. 251.
 - 4) Rapport du CF à la Commission élargie des affaires étrangères du CN sur la limitation et la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers (du 9 février 1965), FF 1965, I, p. 347.

- La réduction de l'effectif des étrangers. Par effectif des étrangers, la loi entend le nombre des travailleurs étrangers soumis à contrôle qu'occupe l'entreprise, dans la mesure où ces travailleurs doivent être comptés dans l'effectif total du personnel.

L'arrêté du Conseil fédéral du 26 février 1965 (entré en vigueur le 1er mars 1965) oblige les employeurs à réduire le nombre des étrangers qu'ils occupent de 5 % - par rapport à l'effectif des étrangers relevé le 1er mars 1965 - et ceci jusqu'au 30 juin 1965. Le texte légal précise en outre qu'une seconde diminution de 5 % au maximum est envisagée pour la période du 1er janvier au 30 juin 1966, mais que le taux définitif sera fixé après le recensement d'août 1965, en fonction de l'efficacité et des répercussions économiques des dispositions adoptées en 1965.

Selon l'arrêté du 1er mars 1966 (entré en vigueur le même jour), les employeurs doivent réduire leur personnel étranger de 8 % par rapport à l'effectif de base - celui du 1er mars 1965 - jusqu'au 31 juillet 1966, puis de 2 % supplémentaires jusqu'au 31 janvier 1967¹⁾. Une exception est consentie à l'hôtellerie et au tourisme, où l'on n'exige qu'une réduction de 5 % du nombre des saisonniers.

L'arrêté du 10 février 1967 (entré en vigueur le 1er mars) renforce les mesures précédentes. Les employeurs sont contraints de réduire leur personnel étranger de 12 %, à partir de l'effectif de base, jusqu'au 31 juillet 1967. Quant aux saisonniers, leur nombre doit être diminué de 10 % - par rapport à la même norme - de manière générale et de 5 % seulement dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme.

Le Conseil fédéral, qui se réservait la possibilité d'imposer une nouvelle réduction pour la période du 15 octobre 1967 au 31 janvier 1968 si les résultats du recensement d'août 1967 n'étaient pas satisfaisants, n'a pas eu à faire usage de cette possibilité.

1) Il faut noter que les travailleurs frontaliers ne sont dès lors plus compris dans l'effectif des travailleurs étrangers; cf. art. 3 bis de l'O du DFEP modifiant l'O sur l'exécution de l'ACF limitant et réduisant l'effectif des travailleurs étrangers (du 1er mars 1966), ROLF 1966, I, p. 500.

- La limitation de l'effectif total du personnel. L'arrêté du Conseil fédéral du 26 février 1965 précise qu'il ne sera délivré d'autorisations de séjour - autorisations de changer de place y compris - à des travailleurs étrangers et d'autorisations de travail à des frontaliers, et qu'il n'y aura de renouvellement de ces documents que si l'effectif total du personnel (Suisse et étrangers) que l'entreprise a le droit d'occuper - soit 97 % de l'effectif maximum atteint en décembre 1962 - n'est pas dépassé après engagement des bénéficiaires des permis en question.

L'arrêté du 1er mars 1966 autorise les entreprises à occuper un nombre maximum de travailleurs égal à celui qui a été fixé par l'arrêté du Conseil fédéral du 21 février 1964, soit 97 % de l'effectif de décembre 1962, plus 4 %, c'est-à-dire 1 % de plus que l'effectif maximum enregistré à cette dernière date.

L'arrêté du 10 février 1967 permet d'ajouter 10 % à l'effectif prescrit par celui du 21 février 1964: dès lors, l'entreprise a le droit d'occuper un effectif maximum de personnel supérieur de 7 % à celui de décembre 1962.

La limitation de l'effectif total du personnel des entreprises (Suisse et étrangers) prend fin le 31 décembre 1967.

- La limitation du nombre de saisonniers affectés au secteur de la construction. L'arrêté du Conseil fédéral du 26 février 1965 limite l'effectif des saisonniers qui peuvent être engagés dans l'industrie du bâtiment à 145'000. Il stipule d'autre part que le nombre des autorisations délivrées en 1964 à des frontaliers travaillant dans le secteur de la construction ne doit pas être dépassé. Le chiffre de 145'000 est successivement ramené à 140'000 (ACF du 1er mars 1966) et 125'000 (ACF du 10 février 1967).
- Les changements de place. L'arrêté du Conseil fédéral du 26 février 1965 précise qu'en règle générale il ne sera pas accordé d'autorisation de changer de place durant la première année de séjour du travailleur étranger et, dans les activités saisonnières, pendant la saison.
- La réglementation concernant les dérogations. Le même texte légal stipule que le total des dépassements de l'effectif maximum des étrangers pouvant être autorisé par dérogation ne sera pas supérieur à 5'000 travailleurs par an. En outre, les dépassements de l'effectif total du personnel pouvant être autorisés par dérogation ne porteront pas, au total, sur plus de 12'000 travailleurs du pays (Suisse et étrangers au bénéfice de l'autorisation d'établissement) pour l'année 1965. Pour 1966, les dérogations ne pourront pas

excéder 7'200 pour les travailleurs étrangers soumis à contrôle et 18'000 pour les travailleurs du pays (y compris les frontaliers). Les mêmes nombres seront valables pour 1967 ¹⁾.

Grâce au système du double plafonnement, les autorités sont parvenues à stabiliser, et même à réduire très légèrement, le nombre des travailleurs étrangers soumis à contrôle. En effet, leur effectif, pour le mois de février, accusait une diminution, par rapport à l'année précédente, de 4,4 % en 1966, de 1,2 % en 1967 et de 0,1 % en 1968. Quant à l'effectif du mois d'août, il marquait respectivement un recul de 4,1 % et de 0,1 % pour les deux premières années et se stabilisait en 1968.

Cependant, le contingent total des étrangers continuait de s'accroître. Cette progression s'explique par

- l'arrivée toujours plus fréquente des familles des travailleurs et
- la transformation d'un certain nombre de permis de séjour annuels en permis d'établissement.

On sait que le système du double plafonnement présente les mêmes inconvénients que celui de la limitation de l'effectif total des entreprises, mais à un plus haut degré: il fige le marché du travail et conduit à une véritable paralysie des structures économiques. Parce qu'il en était conscient, le Conseil fédéral précisait d'emblée que cette mesure ne serait appliquée que de manière transitoire et qu'"à l'avenir, il importera(it) de laisser de nouveau aux forces économiques le soin de répartir la main-d'oeuvre entre les branches de l'économie et les entreprises" ²⁾.

1) O du DFEP sur l'exécution de l'ACF limitant et réduisant l'effectif des travailleurs étrangers (du 14 février 1967), ROLF 1967, I, p. 251.

2) Circulaire du CF aux gouvernements des cantons concernant la limitation et la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers, FF 1965, I, p. 657.

Le Conseil fédéral n'a d'ailleurs pas poursuivi sa politique de réduction de l'effectif des étrangers au-delà de 1967, afin de ne pas augmenter les inconvénients d'ordre économique résultant du système du double plafonnement ¹⁾.

2.2.3. Le système intermédiaire entre le double plafonnement par entreprise et le plafonnement global (mars 1968 - mars 1970)

En 1966 et 1967, l'expansion économique accuse un ralentissement. Le PNB réel n'augmente respectivement que de 2,9 % et de 1,8 %, alors que les taux oscillaient entre 4,3 % et 7,4 % depuis 1959. Cette légère contraction n'a pas pour corollaire une atténuation sensible de la hausse des prix.

Dès 1968 en revanche, notre économie redémarre: le PNB réel croît de 4,2 % et les prix évoluent de manière satisfaisante.

Comme l'effectif des travailleurs étrangers se remet à monter en 1968, l'opinion publique s'inquiète de nouveau et le courant xénophobe se manifeste une fois encore avec insistance.

Pour remplacer la réglementation en vigueur - qui a eu des conséquences fâcheuses pour les structures économiques - et empêcher un nouvel accroissement de l'effectif des étrangers, le Conseil fédéral recherche une formule plus souple. Il s'efforce d'augmenter la mobilité distributive des travailleurs étrangers par les arrêtés du Conseil fédéral du 28 février 1968 ²⁾ et du

1) Le CF déclarait à ce propos: "Bien que des raisons de politique générale eussent rendu souhaitable une nouvelle diminution de l'effectif des travailleurs étrangers soumis à contrôle, la réduction ne put être poursuivie et encore moins intensifiée en 1967 parce que les désavantages économiques du système de la limitation des effectifs par entreprise, appliqué jusqu'ici, commençaient à se faire sentir de manière toujours plus marquée. Compte tenu des conditions économiques, qu'il importait aussi de prendre en considération, il apparaissait beaucoup plus opportun de s'en tenir, pour 1967, à la stabilisation obtenue de la population étrangère active (étrangers au bénéfice d'une autorisation d'établissement ou de séjour exerçant une activité lucrative), pour laisser un temps de repos à l'économie"; Rapport du CF à l'AF sur l'initiative populaire contre la pénétration étrangère (du 29 juin 1967), FF 1967, II, p. 82.

2) ACF limitant et réduisant le nombre des travailleurs étrangers sous contrôle (du 28 février 1968), ROLF 1968, I, p. 386. - O du OFEP sur l'exécution de l'ACF limitant et réduisant le nombre des travailleurs étrangers sous contrôle (du 28 février 1968), ROLF 1968, I, p. 395.

26 mars 1969 ¹⁾. Dans le calcul des plafonds imposés aux entreprises, on cesse de tenir compte des travailleurs qui vivent régulièrement en Suisse depuis au moins sept ans. A partir de 1969, la durée minimale de résidence exigée pour ne pas être assujetti aux restrictions sera abaissée à cinq ans.

Il ne nous semble pas inutile de rappeler ici les mesures les plus importantes prises par le gouvernement en matière d'admission des étrangers entre mars 1968 et mars 1970.

- Limitation de l'effectif des travailleurs étrangers occupés à l'année. Le Conseil fédéral décide de fixer un effectif maximum des étrangers sous contrôle à l'année, pour chaque entreprise. Les saisonniers et les frontaliers ne sont pas compris dans ce contingent.
- Réduction de l'effectif des étrangers par entreprise. L'arrêté du 28 février 1968 stipule que les employeurs doivent réduire l'effectif des étrangers de leurs entreprises de 5 % en deux temps - 3 % jusqu'au 30 novembre 1968, plus 2 % jusqu'au 30 novembre 1969, si l'on constate à la fin de 1968 que la stabilisation du nombre des étrangers exerçant une activité lucrative ne peut être atteinte par d'autres mesures -, en sus des diminutions déjà opérées, c'est-à-dire 17 % du total de l'effectif de base (celui du 1er mars 1965, respectivement du 1er mars 1968 dans l'industrie de la construction). L'arrêté du Conseil fédéral du 26 mars 1969 a rendu la réduction de 2 % effective et ramené le contingent réservé aux autorisations exceptionnelles de 9'000 à 7'000.
- Limitation de l'effectif des saisonniers par branche. L'arrêté du Conseil fédéral du 28 février 1968 limite l'effectif des saisonniers: le nombre maximum de ceux qui peuvent être admis dans toute la Suisse est fixé séparément pour l'industrie de la construction (115'000), l'hôtellerie (21'000) et les autres branches (16'000). Ces chiffres seront maintenus en 1969 et 1970 ²⁾.

1) ACF modifiant l'arrêté du CF qui limite et réduit le nombre des travailleurs étrangers sous contrôle (du 26 mars 1969), ROLF 1969, I, p. 316. - O du DFEP modifiant l'O sur l'exécution de l'arrêté du CF qui limite et réduit le nombre des travailleurs étrangers sous contrôle (du 26 mars 1969), ROLF 1969, I, p. 343.

2) ACF limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative (du 16 mars 1970), ROLF 1970, I, p. 312.

- Prescriptions relatives au changement de place des travailleurs étrangers. Comparé à celui du 26 février 1965, l'arrêté mentionné ci-dessus contient des dispositions plus souples en ce qui concerne la mobilité distributive de la main-d'oeuvre étrangère. Afin de redonner une certaine fluidité au marché du travail, l'autorisation de changer de place est dorénavant accordée aux travailleurs à l'année pendant les douze premiers mois de séjour, et aux saisonniers durant la saison, lorsque le contrat a été conclu pour une brève durée ou qu'il a été résilié d'un commun accord entre employeur et employé, ou encore si ce dernier a reçu son congé pour des motifs indépendants de sa personne.

Le Conseil fédéral admet lui-même l'échec de sa politique de stabilisation de la main-d'oeuvre étrangère en 1968 et 1969 ¹⁾: l'effectif des travailleurs immigrés enregistré au mois d'août a en effet encore crû de 1,7 % en 1969. Ce n'est qu'en 1970 que la progression s'arrêtera. Quant à l'ensemble des étrangers, il accuse une augmentation de 4,2 % à la fin de 1969 par rapport à la même période de l'année précédente, et de 1,1 % en 1970.

2.2.4. Le système du plafonnement global (mars 1970 - ?)

Du fait de l'expansion rapide des marchés extérieurs dès la fin de 1967, la pause conjoncturelle que l'on avait observée antérieurement en Suisse a fait place à une reprise générale de l'activité. Le taux d'accroissement du volume du PNB est passé de 1,8 % en 1967 à 4,2 %, 5,5 % et 6 % les trois années suivantes.

Après cette phase initiale, au cours de laquelle les exportations ont été à l'origine de l'essor de l'économie, on assiste à un accroissement rapide de la demande intérieure. Cependant, un ralentissement ne tardera pas à se manifester, dû au fait que les limites d'utilisation des capacités de production ont été atteintes dans la plupart des secteurs - la construction notamment -, et que l'offre de main-d'oeuvre est restée relativement peu élastique ²⁾. Le PNB réel ne croît plus que de 3,9 % en 1971, 3,2 % en 1972 et en 1973, et de 1,7 % en 1974.

1) Cf. Rapport du CF à l'AF sur l'application des Grandes lignes de la politique gouvernementale durant la législature 1967-1971 (du 28 avril 1971), FF 1971, I, p. 888.

2) OCOE, Etudes économiques, Rapport sur la Suisse, 1971, p. 5.

Dès l'été 1970, on enregistre une forte augmentation du taux d'inflation qui se poursuivra jusqu'en 1975 (6,6 % en 1971, 6,7 % en 1972, 8,7 % en 1973, 9,8 % en 1974, 6,7 % en 1975). L'inflation qui semble avoir été littéralement importée de l'extérieur constituera le souci principal des autorités responsables de la politique économique tout au long de la période de 1971 à 1975.

La croissance se poursuit jusqu'à l'automne 1974. A partir de ce moment-là, on entre dans une période de récession. Le PNB réel régresse de 7,7 % en 1975 et de 1,3 % en 1976. Sur le plan politique, l'accroissement de l'effectif des étrangers au cours des dernières années provoque de nombreuses réactions. Comme les mesures prises par le gouvernement en matière d'admission des travailleurs immigrés ne parviennent pas à endiguer leur afflux, l'Action nationale dépose une initiative (dite initiative Schwarzenbach) le 20 mai 1969¹⁾. Bien que rejetée par le peuple le 7 juin 1970, 46 % des votants se sont prononcés en sa faveur, ce qui témoigne d'une profonde inquiétude de l'opinion publique quant à l'augmentation de la population étrangère et au danger de l'excès de pénétration étrangère.

A cette initiative viendront s'en ajouter trois autres:

- celle de l'Action nationale, déposée le 3 novembre 1972²⁾ et rejetée le 20 octobre 1974 par le 66 % des votants;
- l'initiative dite "des saisonniers", présentée par le Mouvement républicain le 12 mars 1974³⁾ et
- l'initiative populaire pour une limitation du nombre annuel des naturalisations du 15 mars 1974⁴⁾.

Les deux dernières seront repoussées par le peuple suisse le 13 mars 1977 à la majorité respective de 71 % et 66 % des votants.

- 1) Cf. Rapport du CF à l'AF sur la seconde initiative populaire contre l'emprise étrangère (du 22 septembre 1969), FF 1969, II, p. 1050.
- 2) Cf. Rapport du CF à l'AF sur la troisième initiative populaire contre l'emprise étrangère (initiative populaire contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse) (du 21 décembre 1973), FF 1974, I, p. 183.
- 3) Quatrième initiative populaire contre l'emprise étrangère, FF 1974, I, p. 1176. - Cf. également: Message du CF à l'AF concernant l'initiative populaire du Parti républicain "pour la protection de la Suisse" (4^e initiative contre l'emprise étrangère) (du 8 mars 1976), FF 1976, I, p. 1343.
- 4) Initiative populaire pour une limitation du nombre annuel des naturalisations, FF 1974, I, p. 1179. - Cf. également: Message du CF à l'AF sur l'initiative populaire "pour une limitation du nombre annuel des naturalisations" (5^e initiative contre l'emprise étrangère) (du 8 mars 1976), FF 1976, I, p. 1381.

Le Conseil fédéral s'était rendu à l'évidence que le système de plafonnement par entreprise utilisé jusqu'alors, et renforcé depuis 1968, n'empêchait pas l'augmentation de l'effectif des travailleurs étrangers et conduisait à une paralysie des structures économiques. C'était donc un constat d'échec. Conscient des dangers que présentait une trop forte immigration et de la nécessité de lutter contre la surchauffe qui menaçait l'économie, le gouvernement décida de stabiliser non seulement l'effectif de la population étrangère active, mais encore celui de la population étrangère de résidence ¹⁾. Dans sa politique future à l'égard des étrangers, le Conseil fédéral se proposait également de tenir compte des problèmes liés à l'intégration économique et sociale et à l'assimilation des immigrés.

C'est dans cette optique qu'une réglementation de conception entièrement nouvelle fut édictée en mars 1970. Le système du plafonnement par entreprise y était remplacé par celui du plafonnement global. L'objectif principal était de limiter le nombre des travailleurs immigrés bénéficiant d'une autorisation de séjour à l'année ou d'une autorisation d'établissement à l'effectif atteint à la fin de 1969 ²⁾. Les mesures prises par le Conseil fédéral jusqu'en 1976 s'inspirent toutes des mêmes principes.

Au début des années 1970, le Conseil fédéral devait prendre en considération deux éléments contradictoires dans l'élaboration de la législation relative à l'immigration: d'une part, l'opinion publique l'incitait à réduire fortement l'effectif des travailleurs immigrés; d'autre part, les autorités se rendaient compte qu'en période de surchauffe il ne leur était guère possible de s'opposer efficacement à un fort accroissement de la population étrangère.

Les événements récents ont démontré une fois de plus l'influence de la situation du marché du travail sur les mesures prises à l'égard des étrangers. En effet, ce n'est qu'en raison du fléchissement de l'activité économique et de la dégradation correspondante du marché de l'emploi, dès l'automne 1974, que le but à long terme du Conseil fédéral a enfin été atteint, à savoir non seulement la stabilisation, mais encore la réduction du nombre des étrangers.

1) Cf. Rapport du CF à l'AF concernant les Grandes lignes de la politique gouvernementale pendant la législature 1971-1975 (du 13 mars 1972), FF 1972, I, p. 1064.

2) A cette époque, il y avait 603'000 étrangers actifs en Suisse.

Pour bien percevoir le lien existant entre les dispositions édictées par le gouvernement en matière d'immigration et la situation sur le marché du travail, il convient de suivre les différents changements d'objectifs au gré de l'évolution de la conjoncture.

Au moment où sévissait la surchauffe, le Conseil fédéral édicta les arrêtés du 16 mars 1970 et du 21 avril 1971 "afin de prévenir toute augmentation du nombre des étrangers exerçant une activité lucrative" ¹⁾. La situation étant redevenue normale, le gouvernement décide en 1973 que "le nombre total des étrangers établis ou bénéficiant d'une autorisation de séjour à l'année qui exercent une activité lucrative, ainsi que le nombre des saisonniers, doivent être limités d'une manière efficace" ²⁾. Pour y parvenir, le Conseil fédéral réduit le contingent annuel des nouveaux travailleurs admis en Suisse, fixe un effectif maximum des saisonniers par canton et prend des mesures plus sévères à l'égard des frontaliers. Dès 1974, les autorités fédérales font un pas de plus:

"Le nombre des étrangers établis ou bénéficiant d'une autorisation de séjour à l'année doit être limité, afin que l'ensemble de la population étrangère puisse au moins être stabilisé au cours de cette décennie" ³⁾.

Le gouvernement se proposait de restreindre l'afflux des immigrés et de leurs familles à partir de 1970: la haute conjoncture l'empêcha de réaliser son projet. La récession, ayant entraîné un retour massif des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine, modifia les données du problème. Le Conseil fédéral put alors promulguer son ordonnance du 9 juillet 1975:

"Le nombre des étrangers établis ou bénéficiant d'une autorisation de séjour à l'année qui exercent une activité lucrative doit être limité de manière que l'effectif total de la population étrangère résidente soit non seulement stabilisé, mais même réduit pendant l'année en cours et la suivante" ⁴⁾.

1) ROLF 1970, I, p. 309. - ROLF 1971, I, p. 421.

2) ROLF 1973, I, p. 1098.

3) O limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative (du 9 juillet 1974), ROLF 1974, II, p. 1201. Cette O constitue en quelque manière la réponse du CF à la troisième initiative contre l'emprise étrangère.

4) O limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative (du 9 juillet 1975), ROLF 1975, II, p. 1396.

Ainsi, seul le jeu des lois de l'économie, c'est-à-dire la détérioration du marché du travail permit aux autorités d'imposer une réduction du contingent des immigrants et de résoudre le problème de la "surpopulation étrangère".

Libéré de sa préoccupation dominante, le gouvernement eut enfin la possibilité de se consacrer davantage à l'étude des mesures de caractère social propres à améliorer les conditions de vie des immigrants ¹⁾. Ainsi, du problème économique du suremplei, on est passé à l'aspect social de l'immigration étrangère. Une question reste posée et devra être résolue: l'intégration d'une importante fraction de travailleurs étrangers et de leurs familles qui ont choisi de s'établir définitivement dans le pays d'accueil. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas particulier à la Suisse. Le SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations) relève que l'année 1974 marque le tournant des politiques migratoires dans les principaux pays d'immigration ²⁾.

La réglementation introduite progressivement depuis 1970 tend avant tout à limiter l'arrivée de deux catégories d'étrangers: les travailleurs à l'année et les saisonniers ³⁾.

Le Conseil fédéral arrête annuellement le nombre maximum des nouveaux travailleurs étrangers pouvant être admis en Suisse. Pour chaque canton, le

- 1) Cet aspect ressort du principe figurant dans l'O limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative (du 20 octobre 1976): "Le nombre des étrangers établis ou bénéficiant d'une autorisation de séjour à l'année qui exercent une activité lucrative doit être réduit progressivement de telle sorte qu'un rapport équilibré tende à s'établir entre l'effectif de la population suisse et celui de la population étrangère résidente. Compte tenu de ce but, les mesures de limitation doivent, en particulier, avoir en vue une amélioration qualitative de la structure du marché du travail et une politique de l'emploi aussi équilibrée que possible"; ROLF 1976, II, p. 2165.
- 2) On peut lire dans un rapport du SOPEMI, paru en 1976, "Il est désormais évident que la question des migrations de travailleurs se pose en termes autant structurels que conjoncturels: l'évolution la plus importante se situe au niveau d'une restructuration des stocks et d'un remodelage des politiques migratoires, mais n'affecte plus guère les flux"; SOPEMI, Rapport 1976, OCDE, p. 5. - Cf. également: SOPEMI, Rapport 1975, OCDE, p. 6.
- 3) Notons que les étrangers occupés dans les universités, les hôpitaux, les cabinets de médecin, dentistes et vétérinaires, les exploitations agricoles et sylvicoles, les ménages privés ou dans les organisations internationales ne sont pas soumis à cette réglementation.

gouvernement fixe un contingent qui ne peut être dépassé. Cette mesure, appliquée d'abord à la main-d'oeuvre exerçant une activité lucrative à l'année, est étendue aux saisonniers à partir de juillet 1973. Le soin d'attribuer cette main-d'oeuvre est laissé aux cantons, ces derniers étant plus aptes que l'administration fédérale à évaluer les besoins économiques des entreprises situées sur leur territoire. Il appartient également aux cantons de déterminer combien d'autorisations saisonnières peuvent être transformées en permis à l'année, imputables sur les effectifs maximums qui leur sont accordés.

Voici les principales dispositions prises par le Conseil fédéral à l'égard des travailleurs immigrés à partir de 1970:

- Autorisations de séjour pour les étrangers exerçant une activité lucrative à l'année. Le tableau suivant indique les contingents octroyés conformément aux arrêtés fédéraux du 16 mars 1970 ¹⁾, du 21 avril 1971 ²⁾, du 6 juillet 1973 ³⁾, puis en vertu des ordonnances du 9 juillet 1974 ⁴⁾, du 9 juillet 1975 ⁵⁾ et du 20 octobre 1976 ⁶⁾.

-
- 1) ACF limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative (du 16 mars 1970), ROLF 1970, I, p. 309.
 - 2) ACF limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative (du 21 avril 1971), ROLF 1971, I, p. 421.
 - 3) ACF limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative (du 6 juillet 1973), ROLF 1973, I, p. 1098.
 - 4) O limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative (du 9 juillet 1974), ROLF 1974, II, p. 1201. - O du DFJP limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative (du 9 juillet 1974), ROLF 1974, II, p. 1216.
 - 5) O limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative (du 9 juillet 1975), ROLF 1975, II, p. 1396. - O du DFJP limitant le nombre des étrangers (du 9 juillet 1975), ROLF 1975, II, p. 1413.
 - 6) O limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative (du 20 octobre 1976), ROLF 1976, II, p. 2165. - O du DFJP limitant le nombre des étrangers (du 20 octobre 1976), ROLF 1976, II, p. 2183.

Tableau 3: Périodes de contingentement et nombres maximums des premières autorisations de séjour à l'année (contingents cantonaux)

ACF ou 0	Durée de la validité des contingents fixés	Nombre maximum
ACF du 16. 3.1970	du 20. 3.1970 au 30. 4.1971	18'500 **
ACF du 21. 3.1971	du 1. 5.1971 au 30. 4.1972	18'506
ACF du 21. 3.1971 (prolongation)	du 1. 5.1972 au 30. 4.1973	13'889
ACF du 6. 7.1973	du 1. 6.1973 au 31. 5.1974 *	4'638 ***
ACF du 6. 7.1973 (prolongation)	du 1. 6.1974 au 31. 7.1974	-
0 du 9. 7.1974	du 1. 8.1974 au 31. 7.1975	18'000
0 du 9. 7.1975	du 1. 8.1975 au 31. 7.1976	pas de répartition ****
0 du 9. 7.1975 (prolongation)	du 1. 8.1976 au 31.10.1976	pas de répartition ****
0 du 20.10.1976	du 1.11.1976 au 31.10.1977	6'009

* avance pour la période du 1.5.1973 au 31.5.1973

** unités libérées: la moitié de 37'000, nombre maximum fixé par le CF (ROLF 1970, I, p. 318)

*** unités libérées: environ la moitié de 9'260, nombre maximum fixé par le CF (ROLF 1973, I, p. 1109)

**** unités prises sur le reste de l'année précédente (6'009 unités libérées)

Source: Données fournies par le service statistique de la PFE.

- Autorisations de séjour pour les saisonniers. Jusqu'en 1973, les autorisations de séjour sont délivrées à cette catégorie de travailleurs selon le principe défini dans l'arrêté du Conseil fédéral du 28 février 1968. Le nombre maximum des saisonniers est fixé par branche d'activité, ainsi que nous l'avons indiqué à la page 61.

La Confédération se réservait le droit de bloquer les admissions dès que le nombre des autorisations accordées depuis le début de l'année menaçait de dépasser le maximum fixé pour la saison. En vertu de cette compétence, l'ordonnance du 8 juin 1970 ¹⁾ suspend l'engagement de saisonniers jusqu'au 1er septembre 1970 pour l'industrie de la construction, et jusqu'au 1er novembre 1970 pour l'ensemble des autres branches d'activité.

Comparée à celle qui régissait l'entrée des travailleurs à l'année, la réglementation concernant les saisonniers était relativement souple. Aussi les entrepreneurs essayèrent-ils d'en tirer profit. Pour compenser la réduction des contingents des travailleurs à l'année, ils recoururent aux saisonniers. Les étrangers au bénéfice d'un permis de cette catégorie apparurent alors en plus grand nombre, même dans les entreprises de caractère saisonnier douteux ²⁾. Le Conseil fédéral réagit dès 1973 en étendant aux saisonniers les dispositions appliquées depuis 1970 aux travailleurs à l'année: il détermine chaque année l'effectif maximum des saisonniers autorisés à séjourner en Suisse.

1) O du OFEP sur le blocage des admissions des travailleurs saisonniers (du 8 juin 1970), ROLF 1970, I, p. 756.

Il est à noter que l'OFIAMT pouvait donner des instructions permettant la délivrance d'autorisations en faveur de 6'000 travailleurs saisonniers au maximum dans les cas où il fallait tenir compte de besoins extraordinaires.

2) Cf. La Vie économique, janvier 1974, p. 15.

Tableau 4: Contingents des autorisations saisonnières

ACF, 0	Ouverte de la validité des contingents fixés	Contingent à répartir entre les cantons	Contingent à disposition de l'OFIAMT	Nombre total des autorisations pouvant être attribuées	Effectif maximum des saisonniers *
ACF 6. 7.73	du 1.10.73 au 30. 9.74	221'029	7'500	228'529	192'000
0 9. 7.74	du 1.10.74 au 30. 9.75	231'925	7'500	239'425	192'000
0 ** 9. 7.75	du 1.10.75 au 30. 9.76	169'800	11'000	180'800	145'000
0 du OFEP 20.10.76	du 1.11.76 au 31.10.77	135'000	8'000	143'000	110'000

* En ce qui concerne l'admission des saisonniers en Suisse, il convient de faire une distinction entre l'effectif maximum autorisé (fixé d'après les résultats de l'enquête statistique du mois d'août) et les contingents attribués aux cantons et à l'OFIAMT, c'est-à-dire le nombre des autorisations de séjour qui peuvent être accordées pour atteindre cet effectif maximum. Selon les calculs effectués, pour parvenir à l'effectif maximum de 192'000 saisonniers, par exemple, 228'529 autorisations de séjour peuvent être délivrées. Les saisons brèves, les départs avant la fin de la saison, les annulations, etc., rendent nécessaire, dans la pratique, un nombre d'autorisations bien supérieur au contingent limite fixé.

** La durée du contingentement a été prolongée d'un mois en août 1976. Elle couvre donc la période allant du 1er octobre 1975 au 31 octobre 1976. Il n'a pas été attribué de nouveaux contingents pour ce délai supplémentaire.

Sources: ROLF 1973, I, p. 1110. - ROLF 1974, II, p. 1214. - ROLF 1975, II, p. 1411. - ROLF 1976, II, p. 2181. - Données fournies par le service statistique de la PFE. - Calculs personnels.

Tableau 5: Nombre d'autorisations saisonnières effectivement attribuées

Période	Nombre d'autorisations saisonnières attribuées par les cantons	Nombre d'autorisations saisonnières attribuées par l'OFIAMT
du 1.10.73 au 30. 9.74	206'514	4'280
du 1.10.74 au 30. 9.75	142'531	2'489
du 1.10.75 au 31.10.76	101'936	3'228
du 1.11.76 au 31.10.77	107'197	1'557

Source: Données fournies par le service statistique de la PFE.

- Réglementation concernant les frontaliers. La réglementation de juillet 1973 relative aux conditions d'octroi des autorisations frontalières précise que ces permis de travail ne peuvent désormais être accordés qu'à des personnes domiciliées depuis au moins six mois dans la zone frontalière voisine; par ailleurs, les bénéficiaires doivent travailler dans la zone frontalière et retourner quotidiennement à leur domicile dans le pays voisin.
- Réglementation relative aux changements de place, de profession et de canton. Dès le mois de décembre 1973, le Conseil fédéral libéralise progressivement la circulation des travailleurs étrangers soumis à contrôle. Il permet ainsi une répartition de la main-d'oeuvre étrangère entre les secteurs de l'économie qui répond mieux aux lois du marché. L'arrêté du Conseil fédéral du 28 février 1968 interdisait aux travailleurs étrangers à l'année de changer de place au cours des douze premiers mois de séjour, et aux saisonniers pendant la saison. Quant aux changements de profession et de canton, ils ne pouvaient intervenir qu'après un séjour ininterrompu de trois ans pour les premiers, et après une saison pour les seconds.

Dès la fin de 1973, la double autorisation de changement est accordée respectivement après les deux premières années de séjour et en cours de saison.

Depuis janvier 1976, le délai est réduit à un an pour les travailleurs bénéficiant d'un permis de séjour annuel.

- Prescriptions concernant le marché du travail. De tout temps, il était implicitement admis que la priorité, sur le marché du travail, devait être accordée au travailleur suisse et au travailleur étranger bénéficiant d'un permis d'établissement. Ce principe ne figure pourtant expressément dans la loi qu'à partir de mars 1970:

"Des autorisations pour une première prise d'emploi, pour un changement de place ou de profession ou pour une prolongation de séjour ne peuvent être accordées que lorsque l'employeur ne trouve aucun ressortissant suisse ou aucun étranger bénéficiant de l'établissement, qui soit capable d'occuper la place offerte aux conditions de rémunération et de travail en usage dans la localité et la profession, la situation du marché du travail étant également prise en considération" ¹⁾.

Les notions de protection spéciale et de traitement préférentiel à accorder au travailleur indigène n'apparaîtront dans la législation en matière de politique d'immigration qu'à l'automne 1974, lorsque se manifesteront les premiers signes de la récession ²⁾.

Dés 1970, pour des raisons d'ordre politique avant tout, le Conseil fédéral avait décidé de stabiliser l'effectif des étrangers en Suisse. Cet objectif semble avoir été atteint lorsque l'on se réfère à la statistique officielle (cf. tableau 6, p. 74).

1) ROLF 1970, I, art. 16, alinéa 1, p. 315.

2) "La récession économique a entraîné dans l'échelle des priorités adoptée pour la politique en matière de main-d'oeuvre étrangère un changement dicté par la politique appliquée au marché du travail. Alors que l'accent était mis précédemment sur la stabilisation et la limitation des effectifs, la préférence qu'on entend donner aux travailleurs suisses dans la répartition des emplois a passé au premier plan. Cette volonté d'accorder désormais la priorité à la protection des travailleurs suisses et aux mesures tendant à leur assurer des places de travail s'est exprimée dans les circulaires des mois de décembre 1974 et d'avril 1975 adressées aux offices du travail et aux polices des étrangers ainsi que dans l'ordonnance du CF du 9 juillet 1975 limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative."

La Vie économique, janvier 1976, p. 21.

Toutefois, ces mesures "risquent d'avoir contribué, par leur incidence, à faire monter les salaires, car l'offre de main-d'oeuvre s'est trouvée réduite surtout dans des secteurs qui, comme le bâtiment ou le tourisme, sont fortement tributaires de la main-d'oeuvre étrangère et soumis aux pressions grandissantes de la demande tant extérieure qu'intérieure. Cependant, les mesures nouvelles ont permis d'accroître la mobilité de la main-d'oeuvre, ce qui devrait favoriser l'expansion de l'économie; à court terme, néanmoins, les employeurs ont peut-être été amenés à se livrer à une surenchère auprès des salariés. Il est difficile de dire, au bout du compte, si les progrès de la productivité ont effectivement compensé la hausse correspondante des salaires" 1).

Le Conseil fédéral s'est attaché par la suite à réduire le nombre des travailleurs étrangers. Il n'y est parvenu que grâce à la récession qui a frappé l'économie suisse à la fin de 1974.

Si le nombre des établis enregistré au mois d'août a néanmoins augmenté de 152'520 unités, soit 87,3 % au cours de la période 1970-1976, cela résulte de l'application du principe visant à intégrer progressivement les étrangers et leur famille.

Le tableau ci-après permet d'évaluer les conséquences de la politique d'immigration restrictive sur l'évolution de l'effectif des travailleurs étrangers soumis à contrôle.

1) OCOE, Etudes économiques, Rapport sur la Suisse, 1971, p. 19-20.

Tableau 6: Evolution des travailleurs étrangers soumis à contrôle de 1969 à 1976

Etat à fin avril	Travailleurs à l'année	Variations en % par rapport à l'année précédente	Saisonniers	Variations en % par rapport à l'année précédente	Frontaliers	Variations en % par rapport à l'année précédente
1969	438'327	+ 0,3	109'374		64'714	+ 12,6
1970	439'426	- 8,6	117'919	+ 7,8	72'849	+ 15,1
1971	401'495	- 9,5	139'065	+ 17,9	83'865	+ 13,6
1972	363'488	- 9,8	152'817	- 3,1	95'247	+ 6,2
1973	327'950	- 9,7	148'013	- 18,1	101'132	+ 6,7
1974	296'176	- 13,1	121'226	- 45,2	107'902	- 2,3
1975	257'261	- 18,7	66'378	- 56,0	105'456	- 18,4
1976	209'106		29'220		86'082	
Etat à fin août						
1969	442'687	- 2,9	149'201	+ 3,7	67'341	+ 11,1
1970	429'956	- 8,9	154'732	+ 16,9	74'797	+ 17,4
1971	391'814	- 9,4	180'828	+ 8,7	87'838	+ 10,7
1972	355'150	- 9,2	196'632	- 1,5	97'203	+ 7,6
1973	322'513	- 10,5	193'766	- 21,6	104'573	+ 6,0
1974	288'575	- 16,9	151'962	- 43,4	110'809	- 10,3
1975	239'755	- 18,2	86'008	- 29,4	99'373	- 14,3
1976	196'144		60'698		85'184	

Sources: La Vie économique, juillet 1972, p. 391; novembre 1972, p. 624; juillet 1976, p. 371; janvier 1977, p. 9.

III. LE COMPORTEMENT DE L'ENTREPRISE EN FONCTION DE LA DISPONIBILITE DE MAIN-D'OEUVRE ¹⁾

1. UNE ENQUETE SUR LE COMPORTEMENT DE L'ENTREPRENEUR EN FONCTION DE LA DISPONIBILITE DE MAIN-D'OEUVRE

Dans le chapitre précédent, nous avons montré que l'évolution du marché du travail dépend, pour une bonne part, de la politique d'immigration. Nous allons maintenant tenter de déterminer l'influence de la situation de ce marché sur le comportement de l'entrepreneur en matière d'investissement. En quoi son attitude diffère-t-elle, selon qu'il est confronté à une pénurie ou au contraire à une pléthore de main-d'oeuvre ? La possibilité d'importer de la main-d'oeuvre l'incite-t-elle à retarder la substitution du capital au travail, et par conséquent à privilégier le choix d'un certain processus de production ? Il n'est pas possible d'apporter une réponse précise à ces questions, étant donné que le comportement en matière d'investissement varie d'une entreprise à l'autre, et de cas en cas.

Dans le cadre d'une étude sur le transfert d'emplois vers les pays qui disposent d'un surplus de main-d'oeuvre comme alternative aux migrations internationales ²⁾, il nous a paru opportun d'effectuer une enquête auprès de diverses entreprises, afin de vérifier certaines thèses généralement admises par les économistes en cette matière.

1) Ce chapitre se fonde sur une étude entreprise dans le cadre du Programme de recherche sur les migrations internationales et l'emploi, mis sur pied par le BIT (Programme Mondial de l'Emploi). Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement celles du BIT.

2) D. Maillat, C. Jeanrenaud et J.-Ph. Widmer, Transfert d'emplois vers les pays qui disposent d'un surplus de main-d'oeuvre comme alternative aux migrations internationales: Le cas de la Suisse, I, BIT, Genève, 1976. - D. Maillat, C. Jeanrenaud et J.-Ph. Widmer, Transfert d'emplois vers les pays qui disposent d'un surplus de main-d'oeuvre comme alternative aux migrations internationales: Le cas de la Suisse, II, BIT, Genève, 1977.

Nous avons recueilli 103 questionnaires dûment remplis, ainsi que de nombreuses réponses partielles sous forme de lettres ¹⁾.

Tableau 7: Entreprises ayant répondu au questionnaire, selon la branche d'activité

Branches de l'industrie manufacturière 2)	Nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises en % du total
1 Alimentation	5	4,9
2 Textile et Vêtements	11	10,7
3 Chimie	13	12,6
4 Métallurgie	9	8,7
5 Machines	43	41,7
6 Horlogerie	15	14,6
7 Autres branches	7	6,8
Total	103	100

Le pourcentage très élevé de réponses provenant de l'industrie des machines (41,7 %) mérite d'être relevé. A noter qu'à l'échelon national, cette branche couvre 32,1 % de l'emploi industriel ³⁾.

-
- 1) Cf. C. Jeanrenaud, O. Maillat et J.-Ph. Widmer, Le comportement de l'entrepreneur face à la pénurie de main-d'oeuvre - Résultats d'une enquête par questionnaire, BIT, Genève, 1977.
- 2) Pour alléger la présentation des tableaux 7 (p. 76), 10 (p. 92), 11 (p. 96), 12 (p. 99), nous avons simplifié l'énoncé des branches, dont l'énumération complète serait la suivante: 1. Industrie alimentaire, boissons, industrie du tabac; 2. Industrie textile, vêtements, lingerie, chaussures; 3. Industrie chimique, industrie du caoutchouc et transformation de matières synthétiques; 4. Industrie métallurgique; 5. Industrie des machines, appareils et instruments; 6. Industrie horlogère; 7. Il s'agit d'autres branches de l'industrie manufacturière.
- 3) Source: La Vie économique, avril 1977, p. 206.

Nous tiendrons compte de la nature particulière de l'échantillon dans l'interprétation des résultats; en effet, pour les besoins de l'étude du BIT, nous avons dû consulter les entreprises disposant, ou susceptibles de disposer, de centres de production à l'étranger.

2. LA POLITIQUE DE L'ENTREPRISE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Il est raisonnable d'admettre que l'entreprise qui investit se propose de réaliser des profits à long terme et que cet objectif détermine dans une large mesure sa politique.

Par ailleurs, le comportement des entreprises n'est pas étranger au fait qu'elles jouissent en Suisse d'une liberté totale dans leurs prises de décisions; elles se trouvent en effet dans un système d'organisation décentralisé, dont l'article 31 de la Constitution, relatif à la liberté du commerce et de l'industrie, est le principal garant.

2.1. Investissements de rationalisation et investissements d'agrandissement

Pour répondre à une demande croissante de biens, l'entreprise peut augmenter sa production en procédant à des investissements de rationalisation ou à des investissements d'agrandissement ¹⁾.

Par le biais des investissements de rationalisation, l'entreprise acquiert des équipements d'un haut niveau technique qui lui permettent d'automatiser son appareil de production, d'accroître sa productivité et d'améliorer la qualité de ses produits. Elle opte ainsi pour une utilisation intensive du capital.

Ce type d'investissement pose des problèmes d'ordre financier. Cependant, il présente le double avantage d'entraîner un abaissement de la part relative des salaires dans le coût de production et de rendre l'entreprise moins tributaire du niveau de l'offre de main-d'oeuvre.

1) Cf. Pour une classification et une description plus détaillée des différents types d'investissements: G. Friedrichs, Technischer Wandel: Substitution von Arbeit durch Kapital?, in: Probleme des Kapitalmarkts, Kolloquien Beiträge Nr. 11, Fritz Knapp Verlag, Frankfurt a/M., 1975, p. 137-163.

Le principal mode de financement des investissements est le cash-flow. C'est le cas de presque toutes les entreprises qui ne peuvent pas faire appel au marché des capitaux à long terme. Ainsi, celles qui désirent accroître le rythme de leurs investissements, en particulier de rationalisation, doivent procéder à une augmentation de leurs fonds propres. Pour y parvenir, elles réduiront la distribution de bénéfices.

Rappelons que la sous-évaluation d'une monnaie est un moyen de subvention pour le capital des entreprises; elle leur permet de réaliser un cash-flow plus important que dans une situation normale.

Envisagé sous l'angle macro-économique, le financement de cet investissement se fera soit par une augmentation de l'épargne intérieure, soit par un accroissement des importations de capital étranger.

La mise en place de l'investissement de rationalisation exige un certain temps. L'intervalle est relativement long qui sépare le moment où l'on décide d'investir de celui où les résultats de l'opération apparaissent. Durant cette période, l'entreprise se trouve dans l'incapacité momentanée de satisfaire pleinement la demande de produits. Le décalage temporel qui s'établit entre l'offre et la demande sur le marché des produits empêche l'entreprise de s'adapter aux accroissements marginaux de la demande. En optant pour l'investissement de rationalisation, l'entreprise renonce en quelque sorte à s'approprier une partie de l'augmentation de la demande et, par voie de conséquence, à la possibilité de réaliser des bénéfices.

Lorsque l'intervalle entre deux investissements - ces derniers n'étant pas échelonnés régulièrement dans le temps et se faisant par étapes - est trop long, les équipements sont exposés au risque d'obsolescence.

Pour satisfaire une demande de biens et services en augmentation, l'entreprise dispose d'une autre possibilité: l'investissement d'agrandissement. Dans ce cas, elle opte pour une utilisation extensive du capital. Elle s'efforce d'accroître la production en engageant des travailleurs supplémentaires. Seuls les investissements de remplacement ou d'agrandissement indispensables sont réalisés. Les équipements nouvellement incorporés dans l'appareil de production ne présentent pas les caractéristiques techniques d'automation les plus récentes. L'entreprise se limite à agrandir la surface de production et à créer de nouveaux postes de travail.

La disponibilité du facteur travail est indispensable pour utiliser le capital de manière extensive. En d'autres termes, cette utilisation exige un marché du travail élastique, lequel empêche une augmentation importante des taux de salaire. Le prix du facteur travail est ainsi relativement avantageux, alors que celui du capital renchérit ¹⁾. Il est évident que les décisions de l'entrepreneur en matière d'investissements sont influencées par ces deux éléments ²⁾.

Contrairement à l'investissement de rationalisation, l'utilisation extensive du capital permet d'accroître la production dans un laps de temps réduit. L'investissement d'agrandissement est donc plus souple et permet de mieux suivre l'évolution à court terme de la demande. Comparativement au processus de production de type "capital-intensive", il nécessite une mise de fonds moins élevée. En revanche, le besoin de main-d'oeuvre est relativement plus important. Si l'accroissement de l'effectif des travailleurs exige des investissements de caractère social (logement, services de santé et de prévoyance sociale, éducation et formation), le coût de ces derniers n'est pas supporté par l'entreprise, mais pris en charge par les collectivités publiques. Ainsi, au niveau macro-économique, le problème du financement de ces investissements ne se pose pas de la même façon que pour les investissements privés, puisqu'ils peuvent être assumés par le biais d'une épargne forcée.

2.2. Le type d'investissement et la faculté d'adaptation de l'entreprise au cycle conjoncturel

Il est généralement admis qu'une automation très poussée limite la souplesse de l'entreprise et qu'elle rend l'adaptation aux fluctuations conjoncturelles plus difficile. En effet, nous avons écrit précédemment qu'une production automatisée impliquait des coûts d'équipement plus élevés et des coûts salariaux plus faibles que celle qui n'utilise les techniques d'automation que de manière restreinte. Les premiers étant des frais fixes et les seconds des frais variables, les industriels qui ont effectué principalement des investissements d'agrandissement sont mieux à même de supporter les fluctuations

1) Cf. H. Pöhlmann, Wachstumseffekte und wachstumspolitische Beurteilung der Gastarbeiterbeschäftigung in der Bundesrepublik Deutschland, op. cit., p. 165.

2) Cf. W.R. Böhning et D. Maillat, Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers, op. cit., p. 220.

conjoncturelles. En cas de fléchissement de la demande de biens et services, l'entreprise ayant opté pour un processus de production "labour-intensive" licenciera des travailleurs, ce qui entraînera une baisse des coûts salariaux; en revanche, celle qui applique le système "capital-intensive" aura des capacités de production inutilisées et devra continuer à amortir les investissements consentis.

L'enquête que nous avons effectuée indique toutefois que l'incidence du type d'investissement sur la faculté d'adaptation aux fluctuations conjoncturelles ne joue pas un rôle important dans le choix de l'investissement. L'hypothèse formulée plus haut est même parfois contestée ¹⁾.

2.3. La disponibilité de main-d'oeuvre, facteur déterminant du choix du type d'investissement ?

Un des objectifs de l'enquête était de vérifier le postulat généralement admis par les économistes, selon lequel une offre abondante de main-d'oeuvre incite l'entrepreneur à réaliser en priorité des investissements d'agrandissement, tandis que la pénurie de travailleurs stimule la rationalisation et conduit en conséquence les entrepreneurs à faire des investissements économisant la main-d'oeuvre.

Or, les réponses des entreprises consultées indiquent clairement que la pléthore de main-d'oeuvre n'est pas un obstacle à la réalisation d'investissements de rationalisation. 19 % d'entre elles seulement renonceraient à faire de tels investissements, c'est-à-dire à automatiser davantage leur production, si elles disposaient d'un effectif élevé de travailleurs. A l'opposé, 79 % estiment que la disponibilité en main-d'oeuvre n'est pas un élément important dans le choix du type d'investissement.

1) Deux commentaires d'entreprises méritent d'être relevés à ce sujet:

- "L'automatisation permet parfois de mieux résoudre le problème posé par les fluctuations conjoncturelles que la multiplication des postes de travail." (Industrie horlogère)
- "Les investissements d'agrandissement peuvent se justifier dans le cas de production diversifiée, pour garder la flexibilité et la polyvalence." (Industrie chimique)

Tableau 8: Rôle de la disponibilité en main-d'oeuvre dans le choix du type d'investissement

	Pourcentage des réponses
La disponibilité en main-d'oeuvre est un élément important dans le choix des techniques de production	19
La disponibilité en main-d'oeuvre n'est pas un élément important dans le choix des techniques de production	79
Ne se prononcent pas	2

Il est à relever que dans l'industrie du textile et des vêtements, de même que dans la métallurgie, l'élasticité du marché du travail joue un rôle plus considérable que dans les autres branches quant au choix du type d'investissement. C'est ainsi que 27 % des entreprises de l'industrie du textile et des vêtements et 44 % de celles de l'industrie métallurgique pourraient renoncer à automatiser davantage leur production si elles disposaient d'une offre de main-d'oeuvre très abondante. Au contraire, l'industrie chimique n'attache qu'une faible importance à ce facteur. On sait par ailleurs que cette branche est contrainte, en raison de la forte compétitivité qui existe sur le marché qu'elle dessert, d'utiliser un équipement technique d'avant-garde.

L'analyse des réponses à notre questionnaire nous amène à constater que les critères du choix de l'investissement sont très difficiles à discerner et que la seule alternative investissement d'agrandissement - investissement de rationalisation ne permet pas de rendre compte de la complexité du problème. Il n'est en effet pas souvent possible de classer un investissement dans l'une des deux grandes catégories retenues, car celles-ci ne se rencontrent guère à l'état pur dans la pratique. Généralement, la mise de fonds participe à la fois de l'investissement d'agrandissement (ou de remplacement) et de l'investissement de rationalisation, l'importance de chacun des types variant de cas en cas.

Il arrive fréquemment que l'augmentation des capacités de production ne soit qu'une étape intermédiaire qui précède la rationalisation ¹⁾.

Nous reproduisons ci-après quelques commentaires des entreprises sur le rôle de la disponibilité en main-d'oeuvre dans le choix du type d'investissement:

- "Jusqu'à la fin des années 1950, les investissements d'agrandissement ont été prédominants, mais on effectuait également des investissements de rationalisation. On ne peut pas dire que la disponibilité en main-d'oeuvre soit un élément important dans le choix de la technique de production. Tout au plus peut-on dire que la pénurie de main-d'oeuvre stimule les investissements de rationalisation. D'autres critères interviennent, notamment le coût et la qualité des produits. Pour faire face à la concurrence, il convient notamment d'abaisser les coûts de production en rationalisant. Par ailleurs, les produits doivent présenter les perfectionnements rendus possibles par l'évolution technologique constante. Dès lors, les investissements d'agrandissement ne sont pas concevables seuls." (Industrie des machines, appareils et instruments)
- "Avec les équipements qui incorporent une technologie avancée, il est en règle générale possible de fabriquer des produits de meilleure qualité. Comme nous avons des exigences très élevées en matière de qualité des produits, cet élément joue un rôle important. Toutefois si, pour certains produits, une technique de production non automatisée permet de satisfaire aux exigences de qualité, une offre de main-d'oeuvre abondante pourra nous conduire à choisir une technique de production moins automatisée." (Industrie des machines, appareils et instruments)
- "La plupart de nos produits nécessitent une production industrielle relativement automatisée, en raison des quantités à fabriquer, du niveau de qualité

1) Il est intéressant à ce propos de rapporter le commentaire suivant d'une entreprise de l'industrie des machines, appareils et instruments: "Lorsqu'il s'agit d'augmenter la production, on procède généralement en deux étapes. Dans un premier temps, on fait appel à du personnel supplémentaire (principe de l'agrandissement) et l'on sous-traite éventuellement une partie de la production. Dans un deuxième temps, on procède à l'investissement de rationalisation. Le fait de passer par une première étape permet de s'adapter rapidement aux accroissements de la demande, et offre plus de temps pour choisir la meilleure solution définitive".

élevé et stable que nous devons maintenir, ainsi que des délais de livraison relativement courts." (Industrie horlogère)

- "Une production en grande série exige des investissements de rationalisation. De plus, ce n'est pas tellement le volume de la main-d'oeuvre, mais son coût, qui pourrait exercer une influence sur le choix du type d'investissement." (Industrie horlogère)
- "Une automation très poussée est un obstacle à la mobilité. Or, nous attachons une grande importance à la mobilité." (Industrie horlogère)
- "La fluidité du marché du travail n'a jamais été un élément important dans le choix de nos techniques de production. Ce choix repose sur un principe de rentabilité, et l'on recherche la solution la plus rationnelle pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs que l'on s'est fixés." (Industrie des machines, appareils et instruments)
- "Dans la production de masse, ce sont les quantités produites et les coûts de production qui interviennent dans le choix de la technique de production, et non pas la situation sur le marché du travail." (Industrie des machines, appareils et instruments)
- "Les possibilités d'automatiser et de rationaliser sont liées à notre position concurrentielle sur les marchés d'exportation. En effet, la rationalisation et l'automation sont liées à l'importance des séries. Ce sont les études de marché qui vont fixer les possibilités optimales d'absorption et les moyens de production devront être adaptés à cet optimum." (Industrie des machines, appareils et instruments)

De ces différentes remarques, il ressort que la réalisation d'investissements de rationalisation n'est pas nécessairement consécutive à la pénurie de main-d'oeuvre; elle s'explique souvent par la situation sur le marché des produits. Ainsi, l'entrepreneur peut être amené à automatiser sa production pour en améliorer la qualité ou pour rester compétitif sur le plan des prix.

Pour la majorité des firmes consultées, la disponibilité en main-d'oeuvre ne revêt qu'une importance secondaire dans le choix du type d'investissement. Aux entreprises qui ne considèrent pas la situation sur le marché du travail (pénurie ou abondance de main-d'oeuvre) comme un facteur important de la décision d'investissement, nous avons demandé de préciser l'ordre de priorité accordé aux critères qui déterminent leur option:

Tableau 9: Importance accordée aux critères qui déterminent le choix du type d'investissement

Critères	Pourcentage des réponses	
	Priorité 1	Priorité * 1 et 2
Choix de l'équipement qui permet de produire au coût le plus faible	59	44
Choix de l'équipement qui incorpore la technologie la plus avancée	25	27
Ce sont le coût de l'équipement, son incidence financière et la situation sur le marché des capitaux qui orientent le choix de l'investissement	16	29

* Dans cette colonne, le pourcentage exprime la proportion des entreprises qui classent le critère en première ou en deuxième position.

Le choix du type d'investissement se fonde donc par ordre décroissant d'importance sur la production au coût le plus faible (59 % des entreprises), la technologie la plus avancée (25 %) et les contingences financières (16 %).

Le pourcentage des entreprises ayant classé les critères en priorité 1 ou 2 permet de déduire que la technologie et l'élément financier ont une importance à peu près égale. On constate d'autre part que les résultats par branches d'industrie sont très homogènes. En revanche, des différences apparaissent lorsque l'on prend en considération la dimension de l'entreprise. Plus cette dernière est petite, plus l'importance du facteur financier tend à croître. A l'opposé, le souci de réduire le coût de production augmente en proportion de la taille de l'entreprise.

Les commentaires des firmes dénotent que le choix de l'investissement ne dépend pas nécessairement de l'un des critères énoncés et que par ailleurs ces derniers sont souvent liés les uns aux autres. Il peut notamment exister une étroite relation entre l'équipement permettant de produire au coût le plus

faible et celui qui incorpore la technologie la plus avancée. En outre, la technique de production varie en fonction des circonstances; elle sera notamment appropriée aux conditions locales.

En conclusion, il ressort de l'enquête que de nombreux facteurs interviennent dans le choix de l'investissement, que ces éléments sont imbriqués et qu'il appartient à l'entrepreneur de trouver le compromis optimum.

3. LE COMPORTEMENT DE L'ENTREPRISE SUISSE AU REGARD DE LA POLITIQUE D'IMMIGRATION

3.1. Les données du problème

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'en 1963-1964, les employeurs suisses ont pu recourir librement à la main-d'oeuvre étrangère. Pour faire face à une demande de biens et services en augmentation rapide et continue, ils devaient accroître leur production dans les délais les plus brefs.

Dès 1963-1964, nos entreprises sont confrontées à une nouvelle situation du point de vue de l'emploi, alors que la demande de biens continue de croître jusqu'en 1974. Le nombre des travailleurs immigrés progresse certes encore, mais le processus de l'immigration est contrôlé de près par les autorités. L'entreprise doit se soumettre aux mesures restrictives prises par le Conseil fédéral en matière d'admission des travailleurs étrangers. A quelques exceptions près ¹⁾, elle n'a plus la possibilité d'accroître l'effectif total de son personnel et, dès 1964, elle est même obligée de le réduire pour pouvoir engager des travailleurs migrants. L'entrepreneur doit désormais tenir compte du fait que l'offre de travailleurs étrangers est limitée par des contraintes exogènes et que l'offre de travailleurs indigènes est limitée par des contraintes endogènes.

En ce qui concerne les décisions de l'entreprise en matière d'investissement, il importe de s'interroger ici d'abord sur les conséquences de l'afflux de

1) "Les employeurs ayant fait d'importantes dépenses en vue de rationaliser leur entreprise et qui ont en conséquence réduit d'au moins 10 % l'effectif de leur personnel depuis le 1er mars 1963, peuvent être exemptés en tout ou en partie de l'obligation de réduire l'effectif de leur personnel étranger.", ACF du 26 février 1965, art. 7, ROLF 1965, I, p. 125.

main-d'oeuvre étrangère lorsque l'immigration n'était soumise qu'aux règles du marché jusqu'en 1963, et ensuite sur les effets du contrôle de plus en plus rigoureux de ce mouvement qui a abouti, vers la fin des années 1960, à la stabilisation de l'effectif des travailleurs étrangers.

3.2. L'hypothèse du frein à la productivité

Certains économistes prétendent qu'aussi longtemps que le robinet de l'immigration a fonctionné sans trop d'à-coups (jusqu'en 1963-1964), les entrepreneurs, par suite de l'abondance de main-d'oeuvre, ont réalisé de préférence des investissements d'agrandissement ¹⁾. C'est également l'avis du Conseil fédéral:

"Etant donné l'ampleur de la demande de biens et services, de nombreux employeurs se virent dans l'obligation absolue soit de développer leur production, soit de perdre au profit de la concurrence indigène ou étrangère des débouchés souvent créés à grand peine. La possibilité de recruter des travailleurs à l'étranger permit aux employeurs d'utiliser en plein la capacité de production de leur entreprise ou d'agrandir leur exploitation afin de sauvegarder leur position sur le marché international" ²⁾.

En plus de l'élasticité du marché du travail, différents facteurs ont contribué au choix de ce type d'investissement:

- le climat d'incertitude qui régnait à l'époque quant à une croissance prolongée n'incitait pas les entrepreneurs à procéder à des mises de fonds importantes;
- la structure de l'industrie suisse, composée principalement de petites et moyennes entreprises, favorisait incontestablement une utilisation extensive du capital;

1) Cf. à ce sujet: W.R. Böhning et D. Maillat, Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers, op. cit., p. 215-223. - A.-H. Gnehm, Ausländische Arbeitskräfte, Vor- und Nachteile für die Volkswirtschaft, Verlag Paul Haupt, Bern, 1966, p. 73-79 et p. 186-189. - OFIAMT, Le problème de la main-d'oeuvre étrangère, op. cit., p. 106-111.

2) Rapport du CF à l'AF sur l'initiative populaire contre la pénétration étrangère (du 29 juin 1967), FF 1967, II, p. 76-77.

- la mise en place d'investissements importants aurait nécessité un certain temps, ce qui aurait contraint l'entrepreneur à renoncer momentanément à satisfaire une partie de la demande potentielle ¹⁾.

La plupart des économistes estiment d'autre part que la politique restrictive d'immigration a obligé les entrepreneurs à automatiser et rationaliser leur production. De nombreux textes en témoignent. On lit notamment dans un rapport de l'OCDE sur la Suisse:

"La progression lente de l'emploi observée depuis 1964 s'est accompagnée d'un accroissement des gains de productivité, et il est très probable que la moindre élasticité de l'offre de main-d'oeuvre a incité les entreprises à adopter des programmes d'investissements visant à remplacer la main-d'oeuvre par des équipements. De fait, l'existence depuis 1964-1965 d'une offre de main-d'oeuvre moins abondante a eu sur l'emploi et la productivité des conséquences particulièrement sensibles dans les branches qui avaient recruté le plus de travailleurs étrangers au début des années soixante. C'est dans ces mêmes branches qu'ont été enregistrés les gains de productivité les plus importants, sous l'effet d'une accentuation de l'effort de rationalisation, dont la nécessité était probablement moins ressentie lorsque les disponibilités de main-d'oeuvre étaient plus abondantes" ²⁾.

Pour sa part, le Conseil fédéral, dans un document adressé à la Commission élargie des affaires étrangères du Conseil national sur la limitation et la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers, traduit clairement l'avis souvent exprimé par les économistes en ce qui concerne le comportement de l'entrepreneur en fonction de l'abondance ou de la pénurie de main-d'oeuvre:

1) A ce propos, il est intéressant de se référer au rapport de la Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère:
 "En renonçant temporairement à introduire certaines innovations, les entreprises ont pu, selon les cas, franchir des stades intermédiaires du développement technique et s'épargner ainsi d'importantes mises de fonds. Il ne faut en outre pas perdre de vue que, pour acquérir de nouvelles positions sur les marchés et maintenir d'anciens débouchés, il importe d'arriver à livrer les produits dans des délais suffisamment brefs; or, ce n'est que grâce à la main-d'oeuvre étrangère qu'il a été possible à notre économie, au cours de ces dernières années, de livrer ces produits dans des délais sauvegardant son pouvoir compétitif sur le marché international"; OFIAMT, Le problème de la main-d'oeuvre étrangère, op. cit., p. 111.

2) OCDE, Etudes économiques, Rapport sur la Suisse, Paris, 1973, p. 28.

"La possibilité qu'avait l'économie suisse de recruter sans grandes difficultés de la main-d'oeuvre étrangère en nombre toujours plus élevé n'est cependant pas restée, à la longue, sans effets défavorables sur la productivité et la structure de l'économie, mais ces effets ne se sont manifestés de manière plus marquée qu'au cours de ces dernières années. De nombreuses entreprises ont préféré se borner, pour augmenter leur production, à agrandir leur exploitation et à accroître l'effectif de leur personnel. Si le manque de main-d'oeuvre s'était manifesté plus tôt, ces entreprises auraient été forcées de passer plus rapidement à un mode d'exploitation faisant plus largement appel au facteur capital et de mécaniser et rationaliser plus fortement leur appareil de production. Tout porte donc à croire que dans divers domaines, l'appareil de production des entreprises suisses a été modernisé dans une plus faible mesure ou plus lentement que cela n'aurait été le cas sans la présence d'une si nombreuse main-d'oeuvre étrangère. Plus récemment, il semble que, sous la pression des arrêtés du Conseil fédéral visant à arrêter la croissance des effectifs, les investissements se sont davantage portés sur les mesures de rationalisation. Cette évolution se poursuivra selon toute probabilité à un rythme accéléré" ¹⁾.

3.3. L'avis des entreprises sur l'hypothèse du frein à la productivité

Il nous a paru intéressant de connaître l'avis des entrepreneurs sur la thèse des économistes ²⁾ relative au comportement de l'entreprise en matière d'investissement, telle que nous l'avons rapportée ci-dessus. L'enquête montre que 9 % seulement des entrepreneurs l'admettent sans restriction. 48 % estiment que cette thèse est partiellement exacte. Quant aux autres (43 %), ils considèrent que l'analyse des économistes ne correspond pas à la réalité. Tandis que la majorité des industriels consultés prétendent avoir effectué des investissements de rationalisation bien avant le frein à l'immigration, un nombre élevé n'accorde qu'une importance très relative à l'élasticité du marché du travail dans le choix du processus de production.

1) Rapport du CF à la Commission élargie des affaires étrangères du CN sur la limitation et la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers (du 9 février 1965), FF 1965, I, p. 337-338.

2) Lorsque l'on fait allusion à "la thèse des économistes", il convient de se référer à l'hypothèse du frein à la productivité présentée sous le chiffre 3.2., p. 86.

Certains commentaires d'entreprises méritent d'être mentionnés:

- "L'analyse des économistes est partiellement exacte. On notera toutefois que ce sont avant tout nos concurrents implantés dans les pays à bas salaires qui, depuis les années 1950, nous contraignent à automatiser toujours davantage notre production. Pour certains produits, l'automatisation est liée à une exigence de qualité." (Industrie des machines)
- "La recherche de la rationalisation a toujours été poussée, même en période d'abondance de main-d'oeuvre, car la mécanisation qu'elle implique profite à la qualité du produit fini, ce qui est essentiel pour les articles complexes que nous produisons." (Industrie des machines)
- "Chaque fois qu'un facteur de production devient rare, cela influence les décisions de l'entreprise de manière déterminante. Aussi, la pénurie de main-d'oeuvre a-t-elle eu pour effet de modifier le poids des différents critères de décision." (Industrie chimique)
- "Malgré la politique libérale en matière d'immigration, les coûts salariaux en Suisse étaient relativement élevés, ce qui justifiait des investissements de rationalisation." (Industrie de la chaussure)
- "Nous pensons que le point de vue exprimé sous la lettre C (thèse des économistes) est, d'une manière générale, trop schématique. Il faudrait dire que l'abondance de main-d'oeuvre peut ralentir les investissements d'automatisation et la rationalisation, tandis que la pénurie les accélère." (Industrie des machines, appareils et instruments)
- "Nous avons été obligés d'automatiser et de rationaliser pour abaisser nos prix de revient." (Industrie des machines, appareils et instruments)
- "La concurrence suisse et étrangère a stimulé les investissements de rationalisation tout autant que la pénurie de main-d'oeuvre." (Industrie horlogère)
- "La thèse des économistes n'est pas vérifiée en particulier lorsqu'on envisage des produits de très haute qualité. La main-d'oeuvre de qualité était rare, même lorsque l'immigration n'était pas contrôlée et cette main-d'oeuvre est encore rare aujourd'hui." (Industrie des machines, appareils et instruments)

- "Nous rejetons la thèse des économistes, avec quelques réserves toutefois. En effet, les possibilités de mécanisation et d'automatisation d'un processus de production dépendent de plusieurs éléments, à savoir:

- le produit est-il stabilisé ou non,
- l'état de la technique,
- la qualification de la main-d'oeuvre disponible et le coût de la main-d'oeuvre,
- les capitaux disponibles,
- les quantités à produire,
- la diversité des modèles fabriqués,
- l'importance des séries,
- la stabilité des quantités à produire;
- les prévisions de vente à moyen et long terme,
- la quantité de main-d'oeuvre disponible.

Dans cette énumération, la quantité de main-d'oeuvre n'est qu'un élément parmi d'autres, tous aussi importants et décisifs. On devrait plutôt dire que l'absence de main-d'oeuvre pousse à l'automatisation, sans plus. Cette automatisation serait quand même venue avec le temps, rien que pour des raisons de coûts." (Industrie horlogère)

- "Nous estimons que nos décisions en matière d'investissement n'étaient pas liées directement à la politique d'immigration. La possibilité de réduire les coûts de production était un argument plus important." (Industrie des machines, appareils et instruments)

- "Nos décisions en matière d'investissement dépendent beaucoup plus de la situation sur les marchés de ventes que de la situation sur le marché du travail." (Industrie des machines, appareils et instruments)

- "Notre production était déjà largement automatisée. Cependant, la tendance à la rationalisation a été renforcée avec la pénurie de main-d'oeuvre." (Fabrication de vêtements)

- "Compte tenu de la très forte concurrence étrangère dans notre domaine de production, la thèse des économistes est tout simplement un non-sens. Depuis 1960, nos coûts de production ont continuellement baissé. Cela n'a été rendu possible que par des mesures de rationalisation." (Industrie des machines, appareils et instruments)

- "La décision d'investissement reposait et repose toujours sur les principes suivants: production au coût minimum, avec la technique la plus évoluée possible. En raison de la réglementation en Suisse (par exemple en ce qui concerne le travail en équipe) et en raison de la fabrication en petite série, l'automatisation n'est souvent pas rentable. Lorsque sa mise en oeuvre permet d'abaisser les coûts de production, l'automatisation a déjà été introduite avant les restrictions à l'immigration." (Industrie textile)

3.4. L'incidence de la politique d'immigration sur le comportement des entrepreneurs, d'après les résultats de l'enquête

3.4.1. Dans quelle mesure les entreprises ont-elles ressenti les effets des mesures restrictives en matière d'immigration ?

L'enquête fait ressortir que 66 % des entreprises questionnées ont été touchées par les mesures prises par le gouvernement en vue de limiter l'afflux de travailleurs étrangers. L'analyse sectorielle indique une remarquable homogénéité des réponses, quelle que soit la branche concernée. Ceci peut paraître étonnant lorsque l'on sait que l'intensité capitalistique varie fortement selon le secteur d'activité. On aurait en effet pu penser que les branches de la catégorie "capital-intensive" seraient moins affectées que celles du type "labour-intensive".

Il faut observer toutefois qu'il existe certains écarts à la moyenne, en particulier dans l'industrie textile et dans la chimie. Alors que dans le premier secteur la proportion des entreprises qui ont souffert des limitations apportées à l'immigration est nettement supérieure à la moyenne, elle est quelque peu inférieure dans le second. L'explication de ces différences est simple. Que l'industrie textile soit particulièrement sensible aux mesures restrictives en matière d'admission de main-d'oeuvre étrangère tient au fait qu'elle utilise une forte proportion de facteur travail (branche "labour-intensive") et que, située au bas de la hiérarchie des salaires, elle n'a pas été en mesure d'attirer de la main-d'oeuvre suisse provenant d'autres secteurs. Quant à la chimie, sa position dans l'échelle des salaires en fait une des branches les plus attractives et son implantation géographique lui assure un large recrutement chez les frontaliers.

Tableau 10: Incidence de la politique restrictive en matière d'immigration selon la branche d'activité

Branches de l'industrie manufacturière	Pourcentage des entreprises qui ont subi les effets des restrictions à l'immigration	Pourcentage des entreprises qui n'ont pas été touchées par le frein à l'immigration
Alimentation	60	40
Textile et Vêtements	82	18
Chimie	54	46
Métallurgie	67	33
Machines	67	33
Horlogerie	67	33
Autres branches	57	43
Total	66	34

Les résultats de l'enquête ne révèlent pas de liaison significative entre les effets de la politique d'immigration restrictive et

- la dimension des entreprises (les grandes semblent avoir été touchées dans la même mesure que les petites), d'une part, et
- le degré d'implantation à l'étranger, d'autre part.

3.4.2. Comment l'entrepreneur a-t-il réagi aux mesures restrictives en matière d'immigration ?

3.4.2.1. Les différents mécanismes permettant de remédier à la pénurie de main-d'oeuvre

Lorsque les conditions changent sur le marché de vente ou celui du travail, l'industriel doit prendre rapidement une série de mesures pour faire face à la situation nouvelle. Il faut qu'il s'adapte à la modification des technologies, aux variations du taux de change, à la rareté de la main-d'oeuvre, à l'élévation du niveau des salaires, etc. Afin de subsister, les entreprises suisses du secteur secondaire doivent faire preuve de souplesse et de mobilité.

En raison de l'exiguïté du marché intérieur, elles sont presque toutes contraintes de déployer une part importante de leur activité sur les marchés étrangers. En Suisse même, elles ne sont pas à l'abri de la concurrence extérieure, notre pays ayant toujours eu une attitude très libérale en matière d'importation.

Il nous a paru intéressant d'analyser ici les différentes réactions possibles de l'entrepreneur à un fléchissement de la disponibilité de main-d'oeuvre.

- La substitution capital / travail ¹⁾. La caractéristique du processus de production de type "capital-intensive" est de rendre l'entreprise moins tributaire du degré d'élasticité du marché du travail. L'entrepreneur tend à substituer le capital au travail, c'est-à-dire qu'il rationalise et automatise son mode de production pour suppléer la pénurie de main-d'oeuvre.
- L'adaptation de l'assortiment. L'entreprise développe la fabrication des articles qui se prêtent le mieux à une production automatisée et abandonne les autres. Elle réduit ainsi la gamme de ses produits qu'elle offre en quantité supérieure.
- Augmentation de la mobilité de participation. Toutes les personnes en âge d'exercer une activité n'occupent pas un emploi. Le taux de participation des femmes à la vie active, en particulier, varie fortement. L'entrepreneur s'efforce de trouver des formules permettant d'occuper davantage de main-d'oeuvre féminine (travail à domicile, travail à temps partiel). La possibilité de tirer parti d'une certaine disponibilité des femmes n'est pas la même dans toutes les branches d'industrie. Si cette solution peut être envisagée dans l'horlogerie ou la fabrication de vêtements, elle ne convient guère à des secteurs comme la chimie ou la métallurgie.
- La sous-traitance. La sous-traitance est le fait de confier à une autre entreprise la fabrication de produits intermédiaires, ou la réalisation de certaines étapes de la production. On distingue notamment deux types de sous-traitance: la sous-traitance auprès d'entreprises suisses et la sous-traitance auprès d'entreprises étrangères.

1) C'est la solution que nous avons envisagée aux pages 77 et suivantes.

Dans le premier cas, l'industriel qui ne dispose pas d'une main-d'oeuvre suffisante pour assurer la production qu'il désire réaliser confie une partie des travaux à des sous-traitants indigènes. Si ce procédé permet à de nombreuses entreprises de pallier la pénurie de main-d'oeuvre, il ne saurait cependant constituer une solution pour l'économie suisse dans son ensemble.

La seconde possibilité consiste à faire exécuter certains travaux par des entreprises étrangères. Ce genre de sous-traitance peut être considéré comme une étape intermédiaire entre la production sur le sol national et l'investissement direct. Par rapport à ce dernier, la sous-traitance présente l'avantage de n'impliquer que des frais variables: c'est dire qu'elle laisse une plus grande souplesse à l'entreprise.

Il convient également de relever que les industriels suisses, n'ayant pas la possibilité de créer des centres de production dans les pays de l'Europe de l'Est, la sous-traitance constitue pour eux le seul moyen de bénéficier des conditions favorables que présente le marché du travail de ces pays.

Le trafic de perfectionnement passif - c'est-à-dire l'exportation de marchandises produites en Suisse ou nationalisées, leur amélioration hors de nos frontières et leur réimportation en Suisse - est une forme de sous-traitance à l'étranger.

"Le trafic de perfectionnement se subdivise en trafic de perfectionnement commercial et trafic de perfectionnement à façon. Dans le trafic de perfectionnement commercial, la marchandise à perfectionner fait l'objet, à l'importation ou à l'exportation, d'un achat ou d'une vente du côté suisse, c'est-à-dire que celui qui est chargé du travail de perfectionnement ou le commerçant devient propriétaire de la marchandise. Peu importe que le perfectionnement soit effectué dans le pays de perfectionnement par l'acheteur lui-même ou qu'il en charge une tierce personne. Dans le trafic de perfectionnement à façon, celui qui est chargé de perfectionner une marchandise travaille contre rémunération payée par le commettant".¹⁾

C'est principalement dans l'industrie des machines, ainsi que dans l'industrie textile et la fabrication de vêtements que l'on rencontre ce genre de trafic. A noter que le trafic de perfectionnement à façon est plus important que le trafic de perfectionnement commercial.

1) Statistique annuelle du commerce extérieur de la Suisse, tome premier, 1975, p. 5.

Les industries suisses ont encore une autre possibilité de faire réaliser certaines étapes de la production dans des pays où la main-d'oeuvre est abondante et peu coûteuse: elles accordent une licence à une entreprise étrangère et s'engagent à acheter tout ou partie de la production. Cette solution est fréquemment utilisée avec les pays de l'Est que nous venons de mentionner.

- L'investissement direct. La pénurie de travailleurs peut inciter l'entrepreneur suisse à constituer des capacités de production dans un pays à surplus de main-d'oeuvre. Il s'agit là d'un investissement direct, par opposition à un investissement en portefeuille. Dans ce cas, la mobilité du capital permet de résoudre le problème posé par l'immobilité de la main-d'oeuvre. Il faut toutefois préciser que les motifs qui poussent l'entrepreneur à investir à l'étranger sont très divers et que le manque de travailleurs n'est qu'un facteur parmi d'autres et même, le plus souvent, un élément secondaire.
- L'impossibilité d'accroître sa production. Il peut arriver que l'entrepreneur ne parvienne pas à trouver un palliatif à la pénurie de main-d'oeuvre. Il est alors contraint de limiter la croissance de sa production et ne peut pas satisfaire intégralement à la demande. Cette situation n'a, le plus souvent, qu'un caractère transitoire.

L'investissement de rationalisation et le transfert de production à l'étranger ne permettent pas de répondre à un accroissement marginal de la demande. De plus, la préparation et la mise en oeuvre de telles mesures exigent beaucoup de temps.

3.4.2.2. Les moyens utilisés par les entreprises suisses pour pallier les effets de la politique restrictive d'immigration

A partir de 1963, le gouvernement a pris les mesures que l'on connaît ¹⁾ pour réduire l'afflux de travailleurs étrangers. Les résultats de l'enquête présentés ci-après nous renseignent sur la façon dont les entreprises qui ont ressenti les effets de la politique restrictive d'immigration ont tenté de s'adapter à la nouvelle situation.

1) Cf. chapitre II, chiffre 2.2., p. 50.

Si l'on considère les résultats globaux, il apparaît que c'est principalement par des investissements de rationalisation que les entrepreneurs ont cherché à résoudre le problème posé par la pénurie de main-d'oeuvre. En effet, 41 % des entrepreneurs donnent la priorité 1 à ce mode d'adaptation. L'investissement direct a également joué un rôle important comme facteur d'adaptation: un entrepreneur sur quatre a créé des capacités de production à l'étranger.

L'examen des résultats par branche nous amène aux constatations suivantes:

- Dans l'industrie du textile et des vêtements, ainsi que dans celle des machines, les investissements qui permettent une économie de main-d'oeuvre ont joué un rôle sensiblement inférieur à la moyenne. La rationalisation ne semble pas avoir été le facteur d'adaptation privilégié dans ces deux secteurs. En revanche, les entreprises de ces branches ont eu largement recours à la sous-traitance auprès de firmes étrangères. Pour elles, le rôle du trafic de perfectionnement passif a été considérable.
- L'industrie du textile et des vêtements est celle qui semble avoir rencontré le plus de difficultés d'adaptation. Dans plus de 20 % des cas étudiés, la principale conséquence de la pénurie de main-d'oeuvre a été une limitation des accroissements de production.
- Dans l'industrie chimique, la moyenne des investissements de rationalisation et des transferts de capacités de production à l'étranger a été supérieure à celle des autres branches.

4. COMMENT LES ENTREPRISES ENVISAGENT-ELLES DE FAIRE FACE A L'INELASTICITE DU MARCHE DU TRAVAIL ?

Le fait d'évoquer une pénurie de main-d'oeuvre alors que l'économie suisse connaissait sa plus forte récession de l'après-guerre pourrait paraître étonnant. Nous avons fondé notre analyse sur une hypothèse, à savoir que les autorités fédérales continueraient de pratiquer une politique restrictive en matière d'immigration lorsque l'économie aurait retrouvé un rythme normal de croissance. En réalité, ce n'était pas qu'une simple supposition: il s'agissait d'une quasi-certitude. Les quelque 300'000 travailleurs étrangers qui, à cause de la récession, sont rentrés dans leur pays y sont retournés définitivement. Ils ne sont plus disponibles pour les entrepreneurs suisses. On assistera peut-être à l'avenir à un léger assouplissement de la politique actuelle,

mais en aucun cas à un afflux massif de travailleurs migrants comparable à celui des années 1950 et du début des années 1960.

Aussi, lorsque notre économie retrouvera une situation conjoncturelle plus stable, la main-d'oeuvre sera-t-elle à nouveau un facteur de production rare. Les faits ont confirmé nos hypothèses, puisque de nombreux secteurs éprouvent aujourd'hui déjà des difficultés pour obtenir des travailleurs en quantité suffisante.

Le tableau suivant montre comment les entreprises envisagent de s'adapter à cette nouvelle situation.

On constate que la politique prévue par les entreprises est caractérisée par une tendance plus marquée que jusqu'ici à la rationalisation. Ainsi, plus de la moitié de celles que nous avons consultées chercheront à pallier le manque de main-d'oeuvre en effectuant des investissements de rationalisation. Cette propension apparaît notamment dans l'industrie alimentaire. Il semble donc qu'une éventuelle insuffisance de main-d'oeuvre chez nous sera résolue principalement par un mécanisme de substitution du capital au travail.

On peut également déceler une tendance plus accusée à l'investissement direct. Ce mode d'adaptation est particulièrement fréquent dans l'industrie du textile et des vêtements: 45 % des entreprises désignent ce critère en priorité 1. Une des causes de ce choix réside dans la forte intensité du facteur travail dans cette branche. La propension à utiliser l'investissement direct comme facteur d'adaptation s'explique par l'appréciation continue de notre franc qui met en péril la position concurrentielle des entreprises suisses produisant sur le sol national.

L'enquête indique que ce sont surtout les grandes entreprises qui se proposent de substituer des investissements de type "capital-intensive" à des investissements de type "labour-intensive", autrement dit à introduire des procédés de production qui permettent une économie de main-d'oeuvre.

Nous rapportons ci-dessous quelques commentaires d'entreprises:

- "Une vive concurrence se maintiendra sur les marchés. Rareté de la main-d'oeuvre égale cherté, d'où le besoin d'atténuer la part de la main-d'oeuvre dans les prix de revient. Dès lors, nous effectuerons en priorité des investissements de rationalisation." (Industrie horlogère)
- "Nous allons développer la production de nos filiales à l'étranger. Avec la rationalisation, nous avons atteint certaines limites qu'il est de plus en plus difficile de dépasser." (Industrie métallurgique)
- "Les produits qui n'incorporent qu'une faible technologie et qui de plus nécessitent une main-d'oeuvre importante devraient être transférés dans les pays où la main-d'oeuvre est moins coûteuse." (Fabrication de vêtements)
- "Les branches d'industrie dans lesquelles l'intensité de main-d'oeuvre est forte doivent être transférées à l'étranger. Pour satisfaire au besoin de main-d'oeuvre du secteur des services, il conviendrait d'augmenter l'effectif des travailleurs saisonniers." (Industrie alimentaire)

- "Nous allons développer la production des articles qui se prêtent le mieux à une production automatique et éliminer les autres." (Alimentation)
- "Nous chercherons tout d'abord à développer les techniques de production qui économisent la main-d'oeuvre. En priorité 2, nous envisagerons le transfert d'une partie de la production à l'étranger. Il faut toutefois être bien conscient que cette dernière solution est la plus chère et la plus difficile à réaliser en pratique. En outre, elle ne peut être mise en oeuvre qu'à moyen ou à long terme." (Industrie horlogère)
- "Le transfert de production à l'étranger pourrait être rendu nécessaire par le désavantage du coût comparé de la main-d'oeuvre, notamment sous l'effet du niveau du franc suisse." (Industrie horlogère)
- "Nous préférons transférer notre production à l'étranger afin d'avoir une meilleure stabilité des prix. Nous dépendrons ainsi moins du franc suisse." (Industrie horlogère)
- "Dès aujourd'hui se dessine une tendance vers la production d'articles qui exigent une plus forte proportion de main-d'oeuvre qualifiée." (Industrie métallurgique)

IV. LES REPERCUSSIONS DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES TRAVAILLEURS ETRANGERS SUR LA STRUCTURE DE L'EMPLOI

1. L'EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ¹⁾ EN SUISSE DE 1950 A 1970

Les recensements fédéraux ²⁾ constituent la seule source statistique officielle permettant de suivre les mouvements de la population active et l'évolution intersectorielle de la main-d'oeuvre entre 1950 et 1970. Ils présentent malheureusement des lacunes importantes pour notre recherche. Ainsi, les frontaliers ne sont pas pris en compte, car ils n'appartiennent pas à la population résidante. En outre, comme le recensement est effectué le 1er décembre, un certain nombre d'étrangers qui ne travaillent que quelques mois par année en Suisse ne sont pas enregistrés; ceci est notamment le cas pour une partie des saisonniers. Enfin, les personnes au bénéfice d'un permis d'établissement sont englobées dans la catégorie des étrangers alors que, du point de vue de l'économie, elles sont assimilables à la main-d'oeuvre indigène.

Depuis 1945 jusqu'à la récession actuelle, le marché suisse du travail a toujours été caractérisé par une demande de travail supérieure à l'offre de main-d'oeuvre indigène, sauf en 1957-1958. Pour des raisons d'ordre démographique principalement, la population suisse n'était pas en mesure de subvenir aux besoins de main-d'oeuvre engendrés par la croissance. Gnehm ³⁾ signale qu'au

1) D'après la définition de l'ONU, on appelle "active" toute personne ayant atteint un âge minimum (en Suisse 13 ans) et exerçant une activité rétribuée d'une manière ou d'une autre dans une branche économique quelconque (La Vie économique, mars 1973, p. 164). En 1970, on a compté comme actifs toutes les personnes occupées six heures au moins par semaine.

2) Il s'agit des recensements fédéraux de la population.

3) A.-H. Gnehm, *Ausländische Arbeitskräfte, Vor- und Nachteile für die Volkswirtschaft*, op. cit., p. 114.

lendemain de la seconde guerre mondiale, quelque 100'000 travailleurs manquaient à notre économie. Pour pallier cette carence, les entrepreneurs ont eu largement recours aux étrangers. Il n'est dès lors pas étonnant que l'augmentation de la population active entre 1950 et 1970 soit imputable pour les trois quarts à l'arrivée de ces derniers.

Sans la venue des étrangers, la Suisse se serait vraisemblablement acheminée, en 1970 déjà, vers une stabilisation de la population active: le nombre des entrées aurait simplement compensé celui des sorties ¹⁾. L'arrivée de travailleurs migrants a permis de remédier en particulier à la pénurie des classes d'âge actives par excellence, celles de 20 à 40 ans.

1) Cf. La Vie économique, avril 1973, p. 220.

Tableau 13: Evolution de la population active et de la population résidente de 1950 à 1970

Caractéristiques	Chiffres absolus (en milliers)									
	1950			1960			1970			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
<u>Population totale</u>										
Population résidente	2'272	2'443	4'715	2'663	2'766	5'429	3'089	3'181	6'270	
Population active	1'516	831	2'347	1'764	911	2'675	1'973	1'032	3'005	
Pourcentage de la population active	66,7	34,0	49,8	66,2	32,9	49,3	63,9	32,4	47,9	
<u>Population suisse</u>										
Population résidente	2'155	2'275	4'430	2'333	2'511	4'844	2'486	2'704	5'190	
Population active	1'434	738	2'172	1'493	758	2'251	1'538	810	2'348	
Pourcentage de la population active	66,5	32,4	49,0	64,0	30,2	46,5	61,9	30,0	45,2	
<u>Population étrangère</u>										
Population résidente	117	168	285	331	254	585	603	477	1'080	
Population active	82	93	175	271	153	424	435	222	657	
Pourcentage de la population active	70,1	55,4	61,4	81,9	60,2	72,5	72,1	46,5	60,8	

Sources: Recensement fédéral de la population 1970 - Généralités, textes, formules de relevé, 12^e volume, BFS, Berne, 1976, p. 98. - Calculs personnels.

Tableau 14: Variations en % de la population résidente et de la population active entre 1950 et 1970

	Population résidente			Population active		
	1950-1960	1960-1970	1950-1970	1950-1960	1960-1970	1950-1970
Total	15,1	15,5	33,0	14,0	12,3	28,0
Suisses	9,3	7,1	17,2	3,6	4,3	8,1
Etrangers	105,3	84,6	278,9	142,2	55,0	275,4

Source: Calculs personnels effectués à partir du tableau 13, p. 105.

La population résidente suisse s'est accrue de 17 % entre 1950 et 1970, alors que la population active suisse n'a augmenté que de 8 % pendant ces vingt années. Cet écart provient de la structure de la population. Ce sont en effet en partie les classes d'âge creuses de l'entre-deux-guerres qui ont pénétré dans le marché du travail durant la période que nous étudions ¹⁾.

En revanche, chez les immigrés, la population active et la population résidente ont progressé dans la même proportion (275 % et 279 %). Il convient cependant de noter qu'entre 1950 et 1960, la première a crû plus que la seconde (142 % contre 105 %), alors qu'une évolution inverse caractérise la période de 1960 à 1970 (55 % contre 85 %).

Le tableau ci-après nous renseigne sur l'évolution annuelle du taux d'activité des étrangers de 1959 à 1976 ²⁾.

-
- 1) Dans le cadre d'une économie fermée, cette évolution aurait pour conséquence une augmentation de la charge par personne active.
 - 2) Il faut cependant noter que les saisonniers et les fonctionnaires internationaux, ainsi que les membres de leurs familles, ne sont pas pris en compte. Le taux d'activité de la population étrangère est dès lors sous-estimé. (Cf. Annexe 4, tableau 0, p. 244.)

Tableau 15: Evolution du taux d'activité des étrangers de 1959 à 1976

Fin de l'année	Chiffres absolus (en milliers)		Taux d'activité (en %)
	Effectif des étrangers	Etrangers exerçant une activité lucrative	
1959	430	290	67,4
1960	495	337	68,1
1961	598	414	69,2
1962	687 + 363	476 + 255	69,3
1963	756	523	69,2
1964	793	545	68,7
1965	810	541	66,8
1966	845	549	65,0
1967	891 + 179	565 + 58	63,4
1968	933	586	62,8
1969	972	603	62,0
1970	983	593	60,3
1971	999	587	58,8
1972	1'032 + 93	596 - 9	57,8
1973	1'053	596	56,6
1974	1'065	594	55,8
1975	1'013	553	54,6
1976	959	516	53,8

Remarque: Les travailleurs saisonniers, les frontaliers, ainsi que les fonctionnaires internationaux et les membres de leurs familles ne sont pas compris dans les effectifs.

Sources: La Vie économique, avril 1977, p. 180. - Calculs personnels.

Le tableau 15 montre que le taux d'activité s'est élevé jusqu'en 1962 et a subi par la suite une baisse continue. Plusieurs facteurs ont concouru à cette évolution:

- La population étrangère a connu un fort excédent naturel, dû à l'augmentation des naissances, à partir des années soixante, où l'on assiste à l'arrivée massive des familles des travailleurs immigrés.

- Les dispositions de caractère restrictif en matière d'admission de main-d'oeuvre étrangère ont eu pour effet de restreindre le flux des actifs.
- La politique d'assimilation et d'intégration des étrangers résidant en Suisse, que les autorités appliquent progressivement, contribue à accroître la proportion des inactifs.
- Le phénomène est encore accentué à partir de l'automne 1974 par le renvoi - consécutif à la récession - d'un nombre élevé de travailleurs.

Il faut signaler que le taux d'activité n'est pas identique pour chacune des catégories d'étrangers. Tandis que les saisonniers et les frontaliers exercent tous une activité lucrative, le taux d'activité des immigrés au bénéfice d'un permis de séjour annuel a passé de 74,2 % en 1950 (et 75,9 % en 1955) à 64,4 % en 1974 ¹⁾.

On estime généralement que 50 % des personnes jouissant d'un permis d'établissement accomplissent un travail rétribué ²⁾.

2. LES TRAVAILLEURS ETRANGERS ET LA DYNAMIQUE INTERSECTORIELLE

2.1. L'évolution intersectorielle de 1950 à 1970

L'évolution générale des trois secteurs entre 1950 et 1970 est caractérisée par une importante régression du primaire au profit des deux autres. Au cours de ces vingt années, le secteur primaire a perdu plus de la moitié de ses effectifs, alors que le secondaire et le tertiaire ont progressé respectivement de 42 % et 58 %.

1) Source: Données fournies par la PFE.

2) Source: Idem.

Tableau 16: Evolution des effectifs occupés dans les trois secteurs de 1950 à 1970, selon les critères adoptés lors du recensement de 1970

Secteurs d'activité économique	1950		1960		1970 *		Variations en %		
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	1950-1960	1960-1970	1950-1970
Secteur primaire	485'711	20,7	353'773	13,2	229'293	7,6	- 27,2	- 35,2	- 52,8
Secteur secondaire	1'021'071	43,5	1'295'242	48,4	1'451'975	48,3	+ 26,9	+ 12,1	+ 42,2
Secteur tertiaire	840'167	35,8	1'025'830	38,4	1'323'871	44,1	+ 22,1	+ 29,1	+ 57,6
Population active totale	2'346'949	100	2'674'845	100	3'005'139	100	+ 14,0	+ 12,4	+ 28,0

* Résultats provisoires

Sources: La Vie économique, mars 1973, p. 164. - Calculs personnels.

De 1950 à 1960, c'est le secteur secondaire qui a enregistré le plus fort accroissement du nombre de travailleurs. Ce mouvement n'est pas conforme aux prévisions de la théorie de Clark ¹⁾ et Fourastié ²⁾ pour les pays hautement développés. L'explication de cette évolution intersectorielle particulière réside dans le fait que l'expansion du secondaire était "artificielle", en ce sens qu'elle était imputable à raison de 75 % à la main-d'oeuvre étrangère. Ainsi, par suite de l'immigration, l'augmentation de l'effectif du secteur secondaire ne s'est pas faite au détriment, mais dans le même temps, que celle du tertiaire.

Tableau 17: Evolution du nombre de personnes occupées par secteur économique de 1950 à 1960

Secteurs d'activité économique	Variations en milliers		
	Total	Etrangers *	Suisses
Secteur primaire	- 76	+ 5	- 81
Secteur secondaire	+ 268	+ 200	+ 68
Secteur tertiaire	+ 164	+ 41	+ 123

* Etrangers établis et soumis à contrôle, si ceux-ci sont comptés dans la population de résidence.

Source: OFIAMT, Le problème de la main-d'oeuvre étrangère, op. cit., p. 96.

Au cours de la décennie suivante, l'augmentation de l'effectif du secondaire provient des seuls travailleurs étrangers, la main-d'oeuvre suisse ayant même diminué de 0,8 %. Mais durant cette période, c'est le secteur tertiaire

1) C. Clark, Les conditions du progrès technique, Presses Universitaires de France, Paris, 1960.

2) J. Fourastié, Le grand espoir du XXème siècle, Presses Universitaires de France, Paris, 1952.

qui a enregistré la plus forte croissance: la progression de l'emploi y a atteint 2,7 % par an, rythme supérieur au double du taux d'accroissement de l'emploi global. L'expansion du tertiaire de 1950 à 1970 concerne à raison de 75 % la main-d'oeuvre indigène. Celle-ci a en effet progressivement quitté le primaire, et dans une moindre mesure le secondaire, au profit du tertiaire. Cuénoud ¹⁾ signale qu'entre 1950 et 1960, les soldes d'entrants suisses étaient encore moins nombreux dans le dernier secteur nommé que dans le secondaire (135'000 contre 169'000), alors qu'entre 1960 et 1970, ils sont respectivement de 196'000 et de 176'000.

Cette orientation des Suisses vers le tertiaire s'explique par le désir d'accéder à un "statut social" plus élevé, en abandonnant le "col bleu" pour le "col blanc". La mobilité intersectorielle a été possible, d'une part en raison de la fonction de remplacement exercée par les travailleurs étrangers dans le secteur primaire d'abord, puis dans le secondaire, et d'autre part parce que la forte croissance économique des années cinquante et soixante a favorisé la création d'un nombre élevé d'emplois dans le tertiaire. Cette tendance s'est d'ailleurs confirmée au début des années 1970 ²⁾.

L'augmentation de la part relative du tertiaire tend à démontrer le passage progressif d'un état industriel à un état de services, tel que l'envisage la théorie des trois secteurs.

L'Allemagne, pays hautement développé, ne suit pourtant pas une évolution sectorielle de ce type. En effet, comme c'était le cas pour la Suisse entre 1950 et 1960, c'est le secteur secondaire qui connaît chez elle la plus forte croissance par suite de l'afflux des travailleurs étrangers ³⁾.

1) C. Cuénoud, Aspects généraux de la population active suisse et vaudoise, 1950-1970, in: Population active et perspectives démographiques, Canton de Vaud 1888-1970-2000, Office de statistique de l'Etat de Vaud, Lausanne, 1974, p. 81.

2) Cf. H. Elsasser, Deutliche Verschiebung zum Dienstleistungssektor, in: Neue Zürcher Zeitung du 24.5.1977.

3) V. Merx, Ausländerbeschäftigung und Flexibilität des Arbeitsmarktes der Bundesrepublik Deutschland, Institut für Wirtschaftspolitik an der Universität zu Köln, Untersuchungen 23, Köln, 1972, p. 36-37.

Tableau 18: Population active suisse et étrangère par secteur économique en 1960 et 1970

Secteurs d'activité économique	Chiffres absolus						Variations en %		
	1960			1970			1960-1970		
	Suisses	Etrangers	Total	Suisses	Etrangers	Total	Suisses	Etrangers	Total
Secteur primaire	335'443	18'420	353'863	219'815	9'478	229'293	- 34,5	- 48,6	- 35,2
Secteur secondaire	1'022'159	271'155	1'293'314	1'014'244	437'731	1'451'975	- 0,8	+ 61,4	+ 12,3
Secteur tertiaire	880'932	134'180	1'015'112	1'114'026	209'845	1'323'871	+ 26,5	+ 56,4	+ 30,4
Total	2'238'534	423'755	2'662'289	2'348'085	657'054	3'005'139	+ 4,9	+ 55,1	+ 12,9

Source: Recensement fédéral de la population 1970, Suisse 2, 5^e volume, 8F5, Berne, 1974, p. 317, 323.

La mobilité "artificielle" de la main-d'oeuvre indigène rend le système économique largement tributaire de l'immigration. Seules une transformation de l'appareil de production dans un sens "capital-intensive" ou la récession permettent de remédier à cet inconvénient.

Il faudra tenir compte à l'avenir de la mobilité intersectorielle de la main-d'oeuvre étrangère. On a tout d'abord engagé des travailleurs immigrés dans l'agriculture. Dans un deuxième temps, ils ont répondu à l'appel des entreprises de la construction et de l'industrie manufacturière. Enfin, on en a intégré un certain nombre dans le secteur tertiaire. On assiste donc à une extension progressive de l'emploi des étrangers à l'ensemble de l'économie ¹⁾.

De ce qui précède, il ressort que la main-d'oeuvre étrangère est à l'origine de l'expansion des secteurs secondaire et tertiaire. En effet, elle a permis, de manière directe, le développement du secteur secondaire en s'y concentrant ²⁾ et, de manière indirecte, celui du tertiaire en occupant les postes que les Suisses abandonnaient au profit d'emplois dans le dernier secteur nommé. On peut considérer que l'immigration, par cette double action, a joué le rôle qui revient d'habitude au progrès technique ³⁾.

2.2. L'évolution de l'emploi dans les trois secteurs et ses conséquences pour la productivité

Certains auteurs - en particulier Gnehm ⁴⁾ pour la Suisse et Merx ⁵⁾ pour l'Allemagne - ont démontré, en se référant à la différence de productivité des secteurs, que les changements du niveau de l'emploi dans les trois secteurs, provoqués par l'arrivée massive de travailleurs étrangers, ont eu un effet positif sur la productivité économique globale.

1) Cf. à ce sujet: W.R. Böhring et D. Maillat, Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers, op. cit., p. 60.

2) En 1970, 67 % des travailleurs étrangers étaient concentrés dans le secteur secondaire.

3) W.R. Böhring et D. Maillat, Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers, op. cit., p. 203.

4) A.-H. Gnehm, Ausländische Arbeitskräfte, Vor- und Nachteile für die Volkswirtschaft, op. cit., p. 190-193.

5) V. Merx, Ausländerbeschäftigung und Flexibilität des Arbeitsmarktes der Bundesrepublik Deutschland, op. cit., p. 37-38.

Ils partent de l'hypothèse généralement admise que le secondaire connaît une productivité plus élevée que les autres secteurs et qu'en conséquence son expansion, due en grande partie à l'afflux des travailleurs migrants, engendre une croissance plus rapide de la productivité globale.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons utilisé comme indicateur le produit intérieur brut au coût des facteurs par personne occupée ¹⁾. Contrairement aux thèses de Gnehm et de Merx, il ressort du tableau ci-dessous que c'est le secteur tertiaire qui connaît la plus forte productivité pour les deux années de référence (1964 et 1967).

Tableau 19: Produit intérieur brut au coût des facteurs en francs par personne occupée

Secteurs d'activité économique	1964	1967
Secteur primaire	13'333	17'473
Secteur secondaire	17'376	22'295
Secteur tertiaire	20'014	24'124
Moyenne pour l'ensemble de l'économie	18'035	22'648

Remarque: Il s'agit de résultats provisoires.

Source: La Vie économique, novembre 1969, p. 565.

Il serait faux de déduire de ces chiffres que les immigrés, en venant gonfler le secondaire, ont eu un effet négatif sur la productivité, sous prétexte que ce secteur n'est pas le plus productif. En effet, d'une part, aussi bien la

1) Gnehm a utilisé le même indicateur pour illustrer sa thèse. Comme il ne disposait pas de données pour la Suisse, il s'est servi de chiffres du PIB au coût des facteurs par personne occupée relatifs à l'Allemagne en 1960; cf. A.-H. Gnehm, *Ausländische Arbeitskräfte, Vor- und Nachteile für die Volkswirtschaft*, op. cit., p. 192.

notion de productivité que l'indicateur utilisé pour la mesurer peuvent être mis en cause; d'autre part, la main-d'oeuvre étrangère a contribué de manière indirecte au développement du secteur tertiaire en permettant aux travailleurs suisses de s'y diriger.

3. L'EVOLUTION DES EFFECTIFS SUISSE, ETRANGER ET TOTAL DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE ENTRE 1951 ET 1976

3.1. Les sources statistiques ¹⁾

Pour analyser la structure de l'emploi et son évolution dans l'industrie manufacturière, nous avons utilisé les données de la statistique de l'industrie ²⁾. Cette statistique présente l'avantage d'indiquer les effectifs de travailleurs étrangers dans les différentes branches, selon l'origine, le sexe et le statut. C'est l'unique source permettant de comparer annuellement le nombre des travailleurs suisses à celui des étrangers par secteur industriel.

La statistique contient les résultats de l'enquête effectuée chaque année au mois de septembre par le Bureau fédéral de statistique auprès des entreprises industrielles ³⁾ soumises à des prescriptions spéciales par la loi sur le travail. En conséquence, elle ne comprend ni les exploitations familiales, ni les entreprises qui occupent moins de six travailleurs.

Notre recherche concerne la main-d'oeuvre assujettie aux prescriptions spéciales, c'est-à-dire les travailleurs directement affectés à la production, de manière durable ou temporaire, et occupés à raison de trente heures au moins par semaine. Les chefs d'exploitation, les membres coopérants de la famille, les cadres, les collaborateurs scientifiques, les employés des bureaux techniques, le personnel commercial et celui des services de recherche et de développement n'appartiennent pas à cette catégorie.

1) A ce propos, il est intéressant de se référer à l'article de A. Nydegger, Die statistische Erfassung der Arbeitskräfte in der Schweiz, in: Aussenwirtschaft, Juni 1965, en particulier p. 149-151. Il faut cependant noter que la statistique relative aux travailleurs étrangers s'est réellement améliorée depuis lors.

2) La statistique de l'industrie a remplacé la statistique des fabriques à partir de 1966. Ce changement est dû à l'entrée en vigueur, le 1er février 1966, de la nouvelle loi fédérale du 13 mars 1964 sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce.

3) La définition de l'entreprise industrielle figure dans la Vie économique, juillet 1967, p. 329.

A partir de 1966, "La Vie économique" publie les chiffres relatifs à l'ensemble du personnel et non plus ceux de la main-d'oeuvre affectée directement à la production. Le Bureau fédéral de statistique a cependant mis à notre disposition les données touchant les travailleurs soumis aux prescriptions spéciales de 1966 à 1976, ce qui nous a permis d'établir la comparaison avec les années antérieures ¹⁾.

Notre analyse recouvre la période de 1951 à 1976. Les chiffres de l'année 1955 font toutefois défaut, car l'enquête de septembre 1955 a été remplacée par le recensement fédéral des entreprises, lequel ne fait pas état du sexe, de l'âge et de l'origine des personnes occupées.

En outre, il ne nous a pas été possible de disposer de séries parfaitement homogènes sur l'ensemble de la période en raison des changements de nomenclature apportés à la statistique. En effet, le Bureau fédéral de statistique a modifié à trois reprises les critères de classification des branches: de 1951 à 1962, elles étaient classées selon le schéma ONU 1948, de 1963 à 1965 selon le schéma du recensement des entreprises de 1955, et de 1966 à 1974 selon le schéma du recensement des entreprises de 1965 ²⁾.

Pour notre travail, nous avons retenu une classification comprenant 13 branches, dont une "résiduelle" figurant dans la première colonne du tableau E, p. 245 (annexe 5). Lorsqu'on compare la nomenclature de 1963 à celle de 1948, on enregistre les principaux changements suivants:

- le groupe "alimentation, boisson, tabac" a été subdivisé en trois secteurs ³⁾ distincts;
- deux nouvelles catégories ont été formées: "mécanique de précision, instruments et appareils médicaux" et "bijouterie, gravure et frappe", comprises jusqu'alors respectivement sous les appellations "machines" et "horlogerie";

1) Les données d'avant 1966 ne sont toutefois pas entièrement comparables à celles qui ont été publiées depuis lors en raison de la modification de la loi sur le travail. En effet, la notion de "fabrique" utilisée pour l'enquête de septembre avant 1966 ne concorde pas exactement avec celle d'exploitation industrielle utilisée à partir de cette date.

2) Cf. Annexe 5, tableau E, p. 245.

3) Pour désigner les branches de l'industrie manufacturière, nous utiliserons indifféremment les termes de "secteurs", "catégories", "groupes" et "industries" afin d'éviter de trop nombreuses répétitions.

- les trois groupes suivants sont entièrement nouveaux: "voitures d'enfants, jouets, engins de sport", "industrie des dérivés du pétrole" et "industrie du caoutchouc, fabrication de matières plastiques". A noter que le dernier comprend les entreprises produisant des articles en matière plastique qui, jusqu'en 1962, étaient rangées de façon arbitraire sous la rubrique "objets d'équipement". Il faudra tenir compte des importantes modifications subies par cette branche dans l'interprétation de l'évolution de ses effectifs.

La nomenclature de 1966 présente une modification importante par rapport à celle de 1963: le groupe "mécanique de précision, instruments et appareils de médecine et d'optique" a été absorbé par celui des "machines, appareils, véhicules", qui comprend également la confection d'appareils de musique tels que radios, appareils de télévision, boîtes à musique. Ainsi, le groupe primitif se limite aux exploitations qui fabriquent des instruments de musique.

Les tableaux des pages suivantes ont été établis à partir de la statistique de l'industrie, selon notre classification des branches. Nous utiliserons ces chiffres pour analyser le rôle joué par les travailleurs étrangers dans le fonctionnement du marché du travail.

Tableau 20: Effectifs des travailleurs suisses soumis à la loi sur les fabrications par branche de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976

	1951.	1952.	1953.	1954.	1956.	1957.	1958.	1959.	1960.
ALIM., BOISSON, TABAC	31441.	32217.	32652.	32692.	33773.	33554.	33535.	33722.	33160.
TEXTILE	59205.	54609.	57452.	57191.	52640.	50640.	46854.	45477.	43692.
HABILLEMENT, LINGERIE	46271.	43870.	45599.	46986.	42694.	41209.	38414.	37927.	35975.
BOIS	34871.	34293.	33505.	34321.	34832.	33980.	31933.	31386.	31373.
PAPIER	13539.	13375.	13375.	14050.	14905.	15179.	15019.	14984.	14653.
ARTS GRAPHIQUES	21951.	22589.	23021.	24004.	25327.	26616.	26670.	27741.	28473.
CUIR, CAOUTCHOUC	5955.	5679.	5679.	6059.	6215.	5848.	5525.	5623.	5013.
CHIMIE	24032.	23636.	24013.	24653.	26941.	26994.	27573.	28491.	29557.
TERRE, PIERRE	15946.	15678.	15456.	15956.	15598.	15165.	14850.	14977.	14384.
IND. METALLURGIQUE	56593.	56280.	54864.	56673.	60310.	60240.	59337.	59957.	58324.
IND. DES MACHINES	15108.	12365.	12365.	15112.	16240.	16240.	15028.	13957.	14032.
MOLTOURNERIE	56146.	56146.	55286.	56146.	56241.	56241.	56241.	56241.	56241.
AUTRES BRANCHES	40158.	40158.	40158.	40158.	40158.	40158.	40158.	40158.	40158.
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	469278.	490168.	491751.	497139.	511927.	513239.	497950.	498444.	501021.
1961.	1962.	1963.	1964.	1965.	1966.	1967.	1968.	1969.	1970.
ALIM., BOISSON, TABAC	32395.	31578.	30798.	30024.	29430.	25984.	27192.	26815.	24436.
TEXTILE	41046.	38731.	36203.	33507.	31418.	28225.	26651.	24592.	22443.
HABILLEMENT, LINGERIE	31828.	30376.	27092.	25742.	24469.	22732.	21316.	19778.	18187.
BOIS	30416.	30376.	25406.	25154.	24697.	21561.	21271.	20637.	19651.
PAPIER	14496.	14096.	13170.	12726.	12301.	11623.	11539.	10777.	10587.
ARTS GRAPHIQUES	29121.	29437.	29518.	29699.	29693.	28669.	29023.	29587.	29587.
CUIR, CAOUTCHOUC	4718.	4718.	4718.	4718.	4718.	4718.	4718.	4718.	4718.
CHIMIE	30754.	30754.	30754.	30754.	30754.	30754.	30754.	30754.	30754.
TERRE, PIERRE	30295.	30295.	30295.	30295.	30295.	30295.	30295.	30295.	30295.
IND. METALLURGIQUE	59697.	59337.	59697.	54505.	57102.	52407.	41570.	40456.	38456.
IND. DES MACHINES	141418.	142514.	126358.	124682.	123175.	116038.	116941.	114017.	110477.
MOLTOURNERIE, BOUTERIE	54837.	54488.	53324.	51651.	51216.	49252.	49252.	47367.	45367.
AUTRES BRANCHES	9111.	8902.	843.	842.	827.	768.	676.	676.	676.
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	494108.	486512.	453212.	443027.	434700.	407971.	405171.	393240.	376999.
1971.	1972.	1973.	1974.	1975.	1976.	1977.	1978.	1979.	1980.
ALIM., BOISSON, TABAC	26901.	26137.	26233.	26362.	25948.	25399.	24221.	24436.	24436.
TEXTILE	23227.	21823.	21823.	19215.	17535.	16228.	14311.	14443.	14443.
HABILLEMENT, LINGERIE	18659.	17105.	16169.	15144.	13575.	12320.	10784.	11187.	11187.
BOIS	19771.	19733.	19976.	19340.	18695.	16733.	16850.	14651.	14651.
PAPIER	10059.	10059.	10059.	10059.	10059.	10059.	10059.	10059.	10059.
ARTS GRAPHIQUES	29502.	29502.	29502.	29502.	29502.	29502.	29502.	29502.	29502.
CUIR, CAOUTCHOUC	8150.	7949.	7949.	7859.	7923.	7456.	7104.	7456.	7456.
CHIMIE	30835.	30835.	26586.	22640.	23917.	23033.	21968.	21968.	21968.
TERRE, PIERRE	10547.	10547.	10299.	10122.	9803.	9450.	6367.	6166.	6166.
IND. METALLURGIQUE	50173.	49088.	46553.	42766.	45259.	42558.	39083.	39328.	39328.
IND. DES MACHINES	111080.	109129.	107774.	101425.	94217.	94588.	99371.	88179.	88179.
MOLTOURNERIE, BOUTERIE	44209.	44209.	41395.	37887.	36634.	35140.	29867.	28251.	28251.
AUTRES BRANCHES	761.	742.	692.	633.	550.	504.	529.	561.	561.
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	364131.	376999.	365609.	348389.	330037.	319245.	292226.	289692.	289692.

Source: Statistique suisse de l'industrie, données transmises par le BFS.

Tableau 21: Effectifs des travailleurs étrangers soumis à la loi sur les fabrications par branche de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976

	1951.	1952.	1953.	1954.	1955.	1957.	1958.	1959.	1960.
ALIM., BOISSON, TABAC	2836.	2948.	2989.	3300.	4673.	6114.	6404.	5935.	7611.
TEXTILE	11293.	9956.	10980.	12193.	16011.	20910.	18624.	18870.	24772.
HABILLEMENT-LINGERIE	8003.	7592.	9630.	11064.	13684.	20863.	20296.	21405.	25951.
BOIS	2976.	2974.	3287.	3289.	3274.	3273.	3272.	3278.	40485.
PAPIER	860.	917.	1060.	1719.	2302.	3121.	3500.	4256.	4256.
ARTS GRAPHIQUES	1311.	1413.	1660.	1719.	2302.	3121.	3500.	4256.	4256.
CUIR-CAOUTCHOUC	1311.	1413.	1660.	1719.	2302.	3121.	3500.	4256.	4256.
CHIMIE	5718.	5655.	5924.	6488.	11577.	17424.	16564.	17711.	21460.
TERRE, PIERRE	13118.	11582.	10400.	11118.	16244.	21711.	22220.	23400.	32277.
IND. METALLURGIQUE	2693.	2880.	2890.	3367.	5561.	6483.	6028.	6644.	8685.
IND. DES MACHINES	5829.	6664.	5878.	7312.	13693.	18076.	16083.	16324.	23055.
INDRLOGERIE-BIJOUTERIE	10889.	14648.	14193.	14991.	25673.	34130.	32693.	30865.	40932.
AUTRES BRANCHES	2252.	2303.	2126.	1862.	2458.	3965.	2553.	2238.	4466.
AUTRES BRANCHES	267.	249.	246.	316.	606.	925.	915.	996.	1881.
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	51526.	53022.	54899.	62075.	97303.	120560.	120444.	120545.	160355.
ALIM., BOISSON, TABAC	10762.	16202.	14633.	19644.	19655.	19666.	1967.	1968.	1968.
TEXTILE	16541.	17598.	17598.	17433.	17048.	17048.	17048.	17048.	17048.
HABILLEMENT-LINGERIE	37772.	36496.	37772.	40371.	38971.	39058.	38902.	39156.	39156.
BOIS	15349.	15616.	15349.	15616.	14932.	13372.	13253.	13127.	13127.
PAPIER	6776.	7140.	6776.	7140.	6683.	6543.	6567.	6877.	6877.
ARTS GRAPHIQUES	5718.	5718.	5718.	5718.	5718.	5718.	5718.	5718.	5718.
CUIR-CAOUTCHOUC	5718.	5718.	5718.	5718.	5718.	5718.	5718.	5718.	5718.
CHIMIE	3073.	3631.	6206.	6476.	6433.	6433.	6433.	6433.	6433.
TERRE, PIERRE	4432.	5775.	6609.	7883.	7924.	7962.	8700.	9575.	9575.
IND. METALLURGIQUE	10908.	12662.	13512.	14447.	13337.	12866.	12942.	12578.	12578.
IND. DES MACHINES	32090.	37950.	38940.	41839.	40174.	39251.	39927.	39927.	39927.
INDRLOGERIE-BIJOUTERIE	58499.	70446.	70763.	74467.	71894.	70422.	70330.	71385.	71385.
AUTRES BRANCHES	8649.	11575.	12745.	14761.	15708.	15994.	16693.	17486.	17486.
AUTRES BRANCHES	2851.	3380.	656.	631.	604.	549.	554.	543.	543.
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	217203.	256586.	267450.	284684.	275593.	270159.	271948.	274350.	274350.
ALIM., BOISSON, TABAC	1899.	1970.	1971.	1972.	1973.	1974.	1975.	1976.	1976.
TEXTILE	18304.	17784.	17957.	18343.	18704.	18200.	18200.	18200.	18200.
HABILLEMENT-LINGERIE	30402.	28806.	26878.	25688.	24600.	23626.	23626.	23626.	23626.
BOIS	38130.	36586.	35021.	33973.	31785.	28871.	24397.	23592.	23592.
PAPIER	6629.	6936.	6817.	6565.	6858.	7055.	5888.	5259.	5259.
ARTS GRAPHIQUES	10044.	10165.	10165.	10411.	10625.	10501.	10501.	10501.	10501.
CUIR-CAOUTCHOUC	7225.	7349.	7240.	7164.	7766.	6825.	6222.	5770.	5770.
CHIMIE	10857.	11953.	11070.	11167.	11659.	12778.	11890.	10870.	10870.
TERRE, PIERRE	12644.	12167.	12119.	12475.	12480.	11568.	8017.	6646.	6646.
IND. METALLURGIQUE	41473.	41302.	41239.	39715.	37915.	39531.	32431.	28652.	28652.
IND. DES MACHINES	74781.	75241.	74277.	67621.	61933.	60519.	52441.	52441.	52441.
INDRLOGERIE-BIJOUTERIE	18626.	19747.	18626.	18399.	19243.	20240.	14741.	14741.	14741.
AUTRES BRANCHES	881.	881.	881.	881.	881.	881.	881.	881.	881.
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	282883.	281507.	275464.	267317.	264101.	264155.	216354.	195613.	195613.

Source: Statistique suisse de l'industrie, données transmises par le BFS.

Tableau 22: Ensemble des travailleurs soumis à la loi sur les fabriques par branche de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976

	1951.	1952.	1953.	1954.	1956.	1957.	1958.	1959.	1960.
ALIM., BOISSON, TABAC	34277.	33165.	35641.	35992.	38446.	39688.	39939.	39657.	40777.
TEXTILE	70300.	63567.	67832.	69384.	68630.	71559.	68260.	64347.	68464.
HABILLEMENT, LINGERIE	55074.	51452.	53229.	53762.	59378.	62074.	58704.	59332.	61926.
PAPIER	37361.	37037.	36092.	37610.	40526.	40683.	38460.	38464.	41416.
ARTS GRAPHIQUES	14676.	14436.	14253.	15006.	16403.	17502.	17419.	17393.	17935.
CUIR, CAOUTCHOUC	23262.	24002.	24489.	25123.	27622.	29137.	30186.	31329.	32731.
CHIMIE	6534.	6244.	6270.	6706.	7372.	7950.	7214.	7394.	7163.
TERRE PIERRE	25350.	24768.	25033.	23771.	27665.	29165.	29793.	30831.	32784.
IND. METALLURGIQUE	10639.	10550.	10346.	10323.	11559.	12648.	12043.	12641.	13107.
IND. DES MACHINES	62411.	62944.	60742.	64187.	73993.	78316.	74480.	73931.	83107.
IND. DES MACHINES	182486.	180211.	179717.	183803.	161244.	172324.	1710259.	1702359.	182209.
MORLORIE, BIJOUTERIE	58350.	57412.	54969.	60231.	69283.	69483.	57132.	50263.	58763.
AUTRES BRANCHES	34846.	34846.	34846.	34846.	34846.	34846.	34846.	34846.	34846.
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	508004.	503190.	506640.	509213.	609232.	641738.	618994.	619090.	661376.
ALIM., BOISSON, TABAC	43157.	45788.	47439.	47620.	46863.	43032.	45013.	44829.	44829.
TEXTILE	69878.	70440.	69141.	67344.	63632.	59489.	57344.	54958.	54958.
HABILLEMENT, LINGERIE	65668.	68324.	64064.	66113.	63440.	61780.	62280.	57908.	57908.
BOIS	44608.	47491.	40753.	40768.	38625.	34933.	34524.	33764.	33764.
PAPIER	19296.	20353.	19946.	18066.	19184.	18766.	18506.	17654.	17654.
ARTS GRAPHIQUES	94853.	96820.	98061.	98851.	98706.	97066.	99393.	99219.	99219.
CUIR, CAOUTCHOUC	7827.	8289.	14069.	14493.	14269.	13767.	14032.	14333.	14333.
CHIMIE	3116.	3116.	2682.	2719.	2682.	2682.	26346.	23499.	23499.
TERRE PIERRE	2597.	2597.	2597.	2597.	2597.	2597.	2597.	2597.	2597.
IND. METALLURGIQUE	91787.	92729.	96346.	100346.	97364.	91738.	60477.	90433.	90433.
IND. DES MACHINES	199116.	212960.	197121.	199069.	192069.	186460.	187271.	185402.	185402.
MORLORIE, BIJOUTERIE	63486.	66643.	66049.	66412.	69228.	65246.	66145.	64853.	64853.
AUTRES BRANCHES	10962.	11682.	1499.	1473.	1431.	1237.	1230.	1246.	1246.
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	711311.	743100.	720662.	727711.	710283.	678130.	677119.	667630.	667630.
ALIM., BOISSON, TABAC	45203.	44017.	44094.	44705.	44652.	43999.	39930.	38732.	38732.
TEXTILE	53629.	50629.	48048.	45003.	42133.	39834.	33877.	34007.	34007.
HABILLEMENT, LINGERIE	56783.	51190.	51190.	49116.	43560.	41991.	35161.	34750.	34750.
BOIS	3729.	3729.	3729.	3729.	3729.	3729.	3729.	3729.	3729.
PAPIER	17503.	17503.	17503.	17503.	17503.	17503.	17503.	17503.	17503.
ARTS GRAPHIQUES	39544.	39489.	39540.	39288.	38444.	37249.	33266.	31526.	31526.
CUIR, CAOUTCHOUC	18378.	18298.	18293.	18023.	18494.	18494.	18332.	18355.	18355.
CHIMIE	39739.	42188.	38056.	36827.	35776.	35811.	33078.	32317.	32317.
TERRE PIERRE	23186.	22107.	22512.	22597.	22607.	21076.	18344.	14824.	14824.
IND. METALLURGIQUE	90190.	90190.	89792.	86607.	84974.	82089.	70314.	67980.	67980.
IND. DES MACHINES	185661.	184370.	182051.	171782.	161830.	165761.	149850.	141420.	141420.
MORLORIE, BIJOUTERIE	64340.	63958.	60763.	56082.	53881.	50600.	44414.	40463.	40463.
AUTRES BRANCHES	1298.	1265.	1028.	899.	840.	716.	716.	716.	716.
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	667016.	638506.	641333.	615706.	594138.	503400.	502552.	485333.	485333.

Source: Statistique suisse de l'industrie, données transmises par le BFS.

3.2. Analyse de l'évolution globale des effectifs de travailleurs suisses et étrangers

Dans cette partie de notre étude, l'analyse du marché du travail repose sur le dualisme main-d'oeuvre suisse - main-d'oeuvre étrangère. Pour en situer le cadre général, nous allons considérer l'évolution de l'effectif des travailleurs suisses, des étrangers et de l'ensemble des travailleurs de l'industrie manufacturière.

Graphique 1: Evolution des effectifs suisse, étranger et total de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976

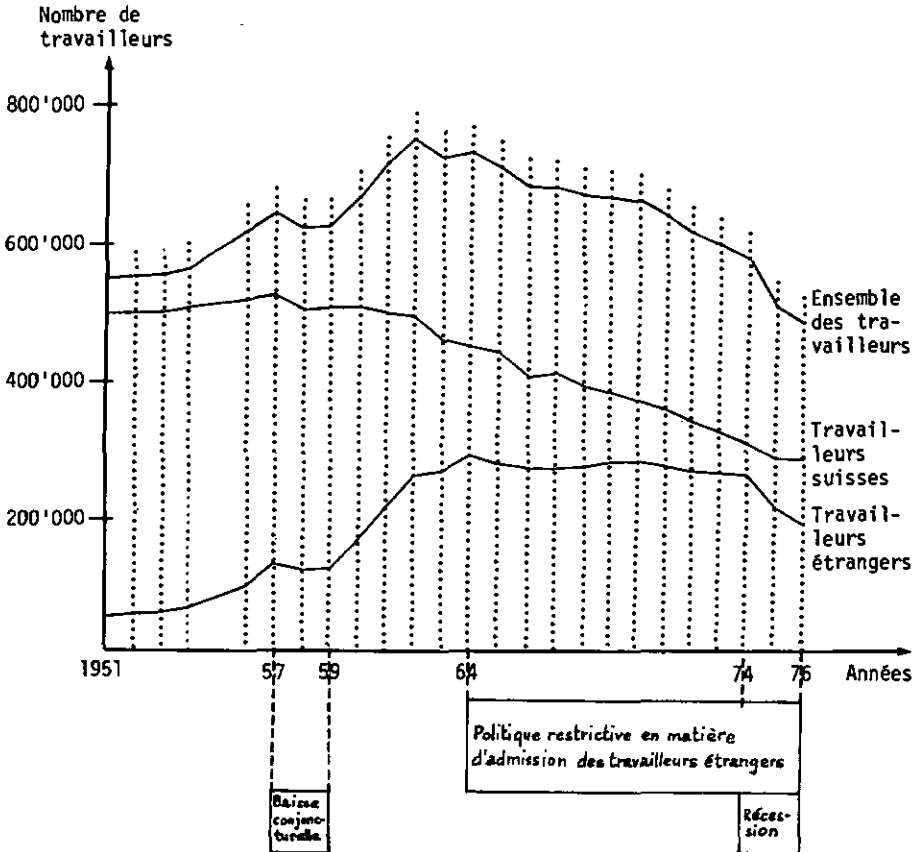


Tableau 23: Effectifs des travailleurs suisses et étrangers et de l'ensemble des travailleurs de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976

Année	Effectif de l'ensemble des travailleurs		Effectif des travailleurs étrangers		Effectif des travailleurs suisses		Pourcentage des travailleurs étrangers par rapport à l'ensemble des travailleurs
		Δ % *		Δ % *		Δ % *	
1951	540'804	-	51'526	-	489'278	-	9,5
1952	543'190	0,4	53'022	2,9	490'168	0,2	9,8
1953	546'650	0,6	54'899	3,5	491'751	0,3	10,0
1954	559'213	2,3	62'075	13,1	497'138	1,1	11,1
1956	609'230	8,9	97'303	56,8	511'927	3,0	16,0
1957	641'739	5,3	128'500	32,1	513'239	0,3	20,0
1958	618'394	- 3,6	120'444	- 6,3	497'950	- 3,0	19,5
1959	619'099	0,1	120'455	0,0	498'644	0,1	19,5
1960	661'376	6,8	160'355	33,1	501'021	0,5	24,2
1961	711'311	7,6	217'203	35,5	494'108	- 1,4	30,5
1962	745'100	4,8	258'588	19,1	486'512	- 1,5	34,7
1963	720'662	- 3,3	267'450	3,4	453'212	- 6,8	37,1
1964	727'711	1,0	284'684	6,4	443'027	- 2,2	39,1
1965	710'283	- 2,4	275'583	- 3,2	434'700	- 1,9	38,8
1966	678'130	- 4,5	270'159	- 2,0	407'971	- 6,1	39,8
1967	677'119	- 0,1	271'948	0,7	405'171	- 0,7	40,2
1968	667'630	- 1,4	274'390	0,9	393'240	- 2,9	41,1
1969	667'016	- 0,1	282'885	3,1	384'131	- 2,3	42,4
1970	658'506	- 1,3	281'507	- 0,5	376'999	- 1,9	42,7
1971	641'333	- 2,6	275'464	- 2,1	365'869	- 3,0	43,0
1972	615'706	- 4,0	267'317	- 3,0	348'389	- 4,8	43,4
1973	594'138	- 3,5	264'101	- 1,2	330'037	- 5,3	44,5
1974	583'400	- 1,8	264'155	0,0	319'245	- 3,3	45,3
1975	508'582	-12,8	216'354	-18,1	292'228	- 8,5	42,5
1976	485'353	- 4,6	195'661	- 9,6	289'692	- 0,9	40,3

* Variation en % par rapport à l'année précédente

Sources: Tableaux 20, p. 118, 21, p. 119, 22, p. 120. - Calculs personnels.

Les trois courbes du graphique 1 traduisent, au niveau de chacune des catégories de travailleurs, des changements d'ordre structurel, d'une part, et de nature conjoncturelle, d'autre part.

3.2.1. Les modifications d'ordre structurel

La croissance économique a entraîné une forte augmentation du nombre des travailleurs dans l'industrie manufacturière entre 1951 et 1962. Cette expansion de l'emploi (37,8 %) est due essentiellement à l'accroissement de l'effectif des travailleurs étrangers qui va se poursuivre jusqu'en 1964.

De 1958 à 1964, les immigrants n'assurent plus seulement l'expansion de l'emploi, mais compensent également le départ des Suisses. Jusqu'en 1957, l'industrie manufacturière exerçait encore un certain attrait sur la main-d'œuvre indigène. En effet, des travailleurs suisses quittaient l'agriculture, l'hôtellerie et le service domestique, pour entrer dans le secteur industriel ¹⁾. Par la suite, les Suisses ont progressivement abandonné l'état de travailleur au profit d'emplois dans le tertiaire. Comme le marché suisse du travail présentait des signes de tension (offre d'emplois > demande d'emplois), les indigènes ont eu la possibilité de trouver des places répondant mieux à leurs aspirations. Certains ont pris des emplois du type tertiaire dans l'industrie, alors que d'autres se dirigeaient vers les services. Les femmes, notamment, ont délaissé les fabriques pour les bureaux et le secteur tertiaire; d'autres ont cessé leur activité en raison de l'augmentation du salaire réel de leur mari.

Entre 1960 et 1974, l'effectif des travailleurs suisses accuse une baisse de 36,3 %.

A partir de 1964, l'emploi global dans l'industrie manufacturière va continuellement décroître du fait que la diminution des travailleurs suisses n'est plus compensée par une augmentation correspondante de la main-d'œuvre étrangère. Dès 1964, le nombre des travailleurs immigrants reste stable pendant quelques années avant de marquer un léger recul à partir de 1970, moment de l'entrée en vigueur de nouvelles mesures restrictives concernant l'admission de la main-d'œuvre étrangère.

1) Cf. E. Schwarb, Arbeitsmarkt und Fremdarbeiterpolitik, in: Arbeitgeberpolitik in der Nachkriegszeit 1948 bis 1967, Verlag Stämpfli und Cie AG, Bern, 1968, p. 218.

3.2.2. Les modifications de nature conjoncturelle

Les deux périodes de récession que l'économie a connues depuis la fin de la deuxième guerre mondiale - la première en 1958-1959 et la seconde à dater de 1974 - ont été ressenties avec une acuité particulière dans l'industrie manufacturière suisse en raison de la vocation exportatrice de ce secteur. La baisse importante du niveau de l'emploi qui en est résultée a affecté en priorité les travailleurs étrangers qui assument traditionnellement le rôle de tampon conjoncturel.

En conclusion, l'évolution générale des segments de main-d'œuvre suisse et étrangère montre la dépendance accrue de l'industrie manufacturière vis-à-vis des travailleurs immigrés. Alors qu'en 1951 les entrepreneurs complétaient leur effectif avec 10 % d'étrangers, ces derniers constituaient le 45 % de leur personnel en 1974.

4. ANALYSE DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI ETRANGER DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

Avant d'analyser les interactions entre le flux de l'immigration et l'évolution de la structure de l'emploi, il convient de s'interroger sur la répartition de la main-d'œuvre étrangère et la proportion qu'elle représente par rapport à l'ensemble des travailleurs dans les différentes branches de l'industrie manufacturière.

4.1. La répartition des travailleurs étrangers dans les branches d'industrie ¹⁾

A l'examen du tableau 24 (p. 126), on remarque qu'en 1951 les travailleurs étrangers sont avant tout concentrés dans les quatre branches qui ont le plus

1) L'indicateur utilisé pour analyser la répartition des travailleurs étrangers dans les branches d'industrie est un simple pourcentage:

$$\text{IRTE}_i(t) = \frac{x_i(t)}{X(t)} \cdot 100$$

$\text{IRTE}_i(t)$ représente l'importance relative des travailleurs étrangers de la branche i par rapport à l'ensemble des travailleurs étrangers, pour l'année t ;

$x_i(t)$ le nombre de travailleurs étrangers de la branche i , pour l'année t et

$X(t)$ l'ensemble des travailleurs étrangers de l'industrie manufacturière, pour l'année t .

largement bénéficié de la conjoncture favorable de l'époque ¹⁾: le textile (22 %), le groupe "habillement, lingerie" (17 %), l'industrie des machines (21 %) et la métallurgie (11 %). Il est donc normal que la main-d'oeuvre suisse occupe également une place prépondérante dans ces secteurs (24,8 % dans l'industrie des machines, 12,1 % dans le textile et 24,8 % dans l'habillement) ²⁾.

La représentation graphique du tableau 24 (graphique 2, p. 127) permet de constater que la répartition de l'emploi étranger s'est quelque peu modifiée au cours du temps. Ainsi, en 1976 les groupes "industrie des machines" (27,2 %) et "industrie métallurgique" (14,6 %) occupent à eux seuls 41,8 % des travailleurs étrangers de l'industrie et une part plus importante encore de travailleurs suisses (44 %). Les étrangers apparaissent aussi en nombre dans les secteurs "habillement, lingerie" (12,1 %) et "textile" (9,9 %), bien que leur pourcentage soit inférieur à celui de la période antérieure.

Ce fléchissement résulte de ce que ces deux domaines ont connu une expansion moins forte que les autres branches de l'industrie. Il est à noter que l'industrie chimique et dans une moindre mesure la branche "alimentation, boisson, tabac", le papier, les arts graphiques ainsi que les groupes "cuir, caoutchouc" et "horlogerie, bijouterie" accusent une augmentation de leur part relative de l'emploi étranger.

On remarque que pour la période considérée (1951-1976), l'industrie des machines occupe plus du 26 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre de l'industrie manufacturière, tandis que les branches "textile", "habillement, lingerie" et "industrie métallurgique" comptent chacune plus de 13 % de l'effectif total des travailleurs étrangers.

1) Cf. E. Schwarb, Arbeitsmarkt und Fremdarbeiterpolitik, op. cit., p. 219.

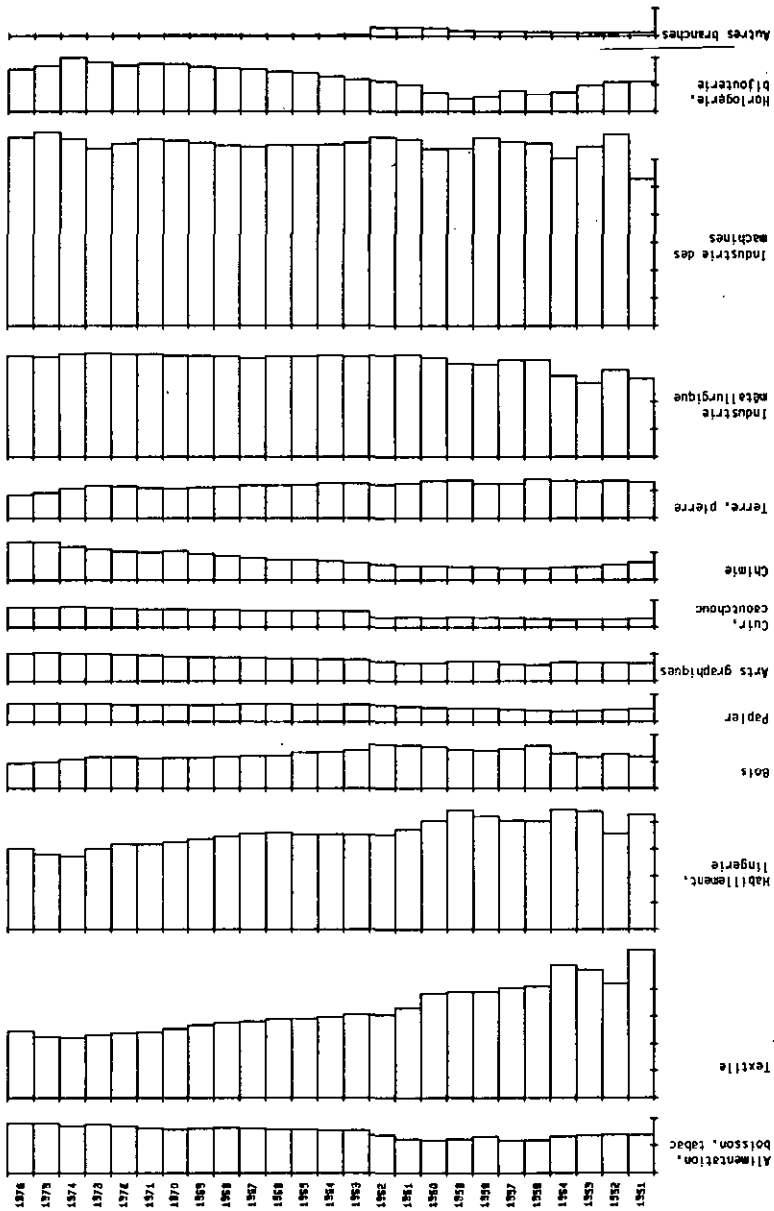
2) Pour la répartition des travailleurs suisses et de l'ensemble des travailleurs dans les branches d'industrie, cf. Annexe 6, tableau F, p. 246. - Annexe 7, graphique G, p. 247. - Annexe 8, graphique H, p. 248.

Tableau 24: Répartition des travailleurs étrangers selon les branches de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976

	1951.	1952.	1953.	1954.	1956.	1957.	1958.	1959.	1960.
ALIM., BOISSON, TABAC	5.50	5.55	5.44	5.31	4.80	4.75	5.31	4.92	4.74
TEXTILE	21.92	16.89	18.90	19.64	16.27	16.27	15.62	15.66	15.44
HABILLEMENT-LINGERIE	17.05	14.29	17.54	17.82	16.11	16.23	16.84	17.77	16.18
BOIS	4.83	5.17	4.71	5.29	6.46	5.97	5.66	5.87	6.26
PAPIER	1.72	1.60	1.54	1.54	1.62	1.80	1.99	1.99	2.04
ARTS GRAPHIQUES	2.54	2.66	2.67	2.76	2.36	2.42	2.91	2.97	2.66
CUIR-CROUCHOU	1.06	1.06	1.07	1.04	1.18	1.35	1.40	1.47	1.34
CHIMIE	2.55	2.17	1.89	1.80	1.66	1.68	1.84	1.94	2.01
TERRE, PIERRE	5.22	5.43	5.26	5.42	5.71	5.04	5.80	5.51	5.41
INO. METALLURGIQUE	11.31	12.56	10.70	11.77	14.66	14.06	13.35	13.55	14.37
INO. DES MACHINES	21.11	27.62	25.85	24.14	26.38	26.56	27.14	25.62	25.52
HORLOGERIE-BIJOUTERIE	4.37	4.34	3.87	2.90	2.82	3.08	2.11	1.85	2.79
AUTRES BRANCHES	0.51	0.46	0.44	0.50	0.62	0.71	0.75	0.82	1.17
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
1961.	1962.	1963.	1964.	1965.	1966.	1967.	1968.	1969.	
ALIM., BOISSON, TABAC	4.95	5.49	6.22	6.18	6.32	6.31	6.55	6.56	
TEXTILE	13.27	12.26	12.31	11.95	11.60	11.57	11.27	11.06	
HABILLEMENT-LINGERIE	14.08	14.11	14.12	14.18	14.14	14.45	14.30	13.89	
BOIS	6.53	6.61	5.73	5.48	5.41	4.94	4.87	4.78	
PAPIER	2.20	2.42	2.53	2.50	2.49	2.56	2.56	2.50	
ARTS GRAPHIQUES	2.63	2.85	3.19	3.21	3.27	3.33	3.49	3.51	
CUIR-CROUCHOU	1.41	1.40	2.32	2.36	2.34	2.38	2.40	2.46	
CHIMIE	2.04	2.23	2.47	2.76	2.87	2.94	3.19	3.48	
TERRE, PIERRE	4.89	5.05	5.07	4.83	4.75	4.76	4.75	4.58	
INO. METALLURGIQUE	14.77	14.67	14.55	14.69	14.57	14.52	14.30	14.55	
INO. DES MACHINES	26.53	27.27	26.45	26.15	26.08	26.06	25.86	26.01	
HORLOGERIE-BIJOUTERIE	4.36	4.26	4.26	4.35	4.27	4.31	4.27	4.19	
AUTRES BRANCHES	1.30	1.30	0.76	0.76	0.76	0.76	0.76	0.76	
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
1970.	1971.	1972.	1973.	1974.	1975.	1976.			
ALIM., BOISSON, TABAC	6.31	6.51	6.86	7.08	6.88	7.26	7.30		
TEXTILE	10.74	10.23	9.75	9.64	9.31	9.11	9.89		
HABILLEMENT-LINGERIE	13.47	12.99	12.71	12.70	12.83	10.92	11.27		
BOIS	4.61	4.59	4.54	4.77	4.78	4.40	4.02		
PAPIER	2.81	2.46	2.47	2.45	2.59	2.67	2.72		
ARTS GRAPHIQUES	3.54	3.61	3.81	3.89	4.02	3.97	4.20		
CUIR-CROUCHOU	2.55	2.61	2.62	2.67	2.94	3.03	2.87		
CHIMIE	3.83	4.24	4.01	4.17	4.99	4.83	5.19		
TERRE, PIERRE	14.27	14.27	14.03	14.66	15.72	14.51	14.24		
INO. METALLURGIQUE	16.46	14.27	14.93	14.80	15.24	14.51	14.24		
INO. DES MACHINES	26.83	26.72	26.94	26.30	26.00	26.95	27.57		
HORLOGERIE-BIJOUTERIE	6.28	7.01	6.80	7.28	6.72	6.72	6.24		
AUTRES BRANCHES	0.18	0.18	0.12	0.09	0.09	0.09	0.10		
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00		

Source: Calculs personnels à partir du tableau 21, p. 119.

Graphique 2 : Evolution de la répartition des travailleurs étrangers selon les branches de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976



— représente 4 pour-cent.

Source: Données du tableau 24, p. 126.

Tableau 25: Moyenne annuelle du pourcentage des travailleurs étrangers par branche par rapport à l'ensemble de la main-d'oeuvre étrangère de l'industrie manufacturière pour la période de 1951 à 1976 ¹⁾

Branches de l'industrie manufacturière	Moyenne annuelle en %
Alimentation, boisson, tabac	6,0
Textile	13,2
Habillement, lingerie	14,5
Bois	5,2
Papier	2,3
Arts graphiques	3,2
Cuir, caoutchouc	2,0
Chimie	3,1
Terre, pierre	4,8
Industrie métallurgique	14,0
Industrie des machines	26,2
Horlogerie, bijouterie	5,0
Industrie manufacturière	100,0

Source: Calculs personnels à partir du tableau 24, p. 126.

1) On obtient ce pourcentage à l'aide de la formule suivante:

$$\frac{\sum_{t=1}^n \text{IRTE}_i(t)}{n}$$

n représente le nombre d'années. Dans le cas qui nous occupe, n est égal à 25.

Les autres indices sont définis à la page 124.

4.2. Comparaison entre la répartition des travailleurs étrangers et celle des travailleurs suisses dans les branches de l'industrie manufacturière

Afin de comparer l'attrait relatif que les différentes branches exercent sur les étrangers, d'une part, et les indigènes, d'autre part, nous avons établi des coefficients de présence en divisant le rapport entre le nombre des étrangers et celui des Suisses occupés dans une branche par le rapport des mêmes catégories occupées dans l'ensemble de l'industrie manufacturière ¹⁾.

Un coefficient de présence supérieur à l'unité relève une concentration relative de la main-d'oeuvre étrangère. Ainsi, le coefficient 2, par exemple, indique que les travailleurs étrangers sont proportionnellement deux fois plus nombreux dans la branche concernée que pour la moyenne de l'ensemble de l'industrie manufacturière.

Le tableau 26 (p. 130) fait apparaître des inégalités assez marquées dans la répartition entre les différents secteurs. Cette disparité ne reflète pas nécessairement la préférence des étrangers pour certains types d'emplois, mais résulte des mécanismes du marché, du type de besoins des entrepreneurs, des préférences des travailleurs suisses dont la mobilité professionnelle n'est pas limitée et enfin du fait que main-d'oeuvre suisse et main-d'oeuvre étrangère ne sont pas parfaitement substituables.

1) Le coefficient de présence s'obtient à l'aide de la formule suivante:

$$\text{CPE}_i(t) = \frac{\frac{x_i(t)}{y_i(t)}}{\frac{X(t)}{Y(t)}}$$

- $\text{CPE}_i(t)$ représente le coefficient de présence des travailleurs étrangers dans la branche i , pour l'année t ;
 $y_i(t)$ le nombre de travailleurs suisses de la branche i , pour l'année t ;
 $Y(t)$ l'ensemble des travailleurs suisses de l'industrie manufacturière, pour l'année t .
 $x_i(t)$ et $X_i(t)$ sont définis à la page 124.

Tableau 26: Coefficients de présence de la main-d'oeuvre étrangère dans les branches de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976

	1951.	1952.	1953.	1954.	1956.	1957.	1958.	1959.	1960.
ALIM.-BOISSON-TABAC	0.85	0.84	0.81	0.80	0.72	0.72	0.76	0.72	0.71
TEXTILE	1.01	1.51	1.61	1.70	1.65	1.64	1.66	1.71	1.77
HABILLEMENT-LINGERIE	1.00	1.59	1.89	1.98	1.93	2.02	2.18	2.33	2.25
PAPIER	0.67	0.73	0.69	0.76	0.81	0.82	0.89	0.93	1.00
ARTS GRAPHIQUES	0.54	0.97	0.57	0.87	0.97	0.97	0.96	0.83	0.66
CUIR-CAOUTCHOUC	0.94	0.91	0.93	0.85	0.97	1.18	1.26	1.30	1.34
CHIMIE	0.52	0.45	0.38	0.36	0.32	0.32	0.33	0.33	0.34
TERRE-PIERRE	1.60	1.69	1.67	1.68	1.87	1.70	1.68	1.83	1.86
IND. METALLURGIQUE	0.97	1.09	0.95	1.02	1.19	1.19	1.13	1.14	1.19
IND. DES MACHINES	0.85	1.07	1.01	0.93	0.99	0.98	0.97	0.91	0.90
HORLOGERIE-BIJOUTERIE	0.41	0.37	0.34	0.27	0.26	0.26	0.19	0.17	0.25
AUTRES BRANCHES	0.41	0.37	0.38	0.40	0.47	0.54	0.56	0.56	0.74
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
ALIM.-BOISSON-TABAC	0.75	0.84	0.91	0.91	0.93	0.99	0.97	0.96	0.96
TEXTILE	1.29	1.34	1.34	1.24	1.21	1.20	1.21	1.26	1.26
HABILLEMENT-LINGERIE	1.06	1.02	1.02	0.96	0.93	0.93	0.92	0.91	0.91
BOIS	0.88	0.83	0.87	0.87	0.88	0.88	0.89	0.91	0.91
PAPIER	0.44	0.47	0.49	0.47	0.47	0.47	0.47	0.46	0.46
ARTS GRAPHIQUES	1.47	1.44	1.33	1.35	1.31	1.32	1.29	1.27	1.27
CUIR-CAOUTCHOUC	0.33	0.39	0.37	0.41	0.42	0.41	0.43	0.46	0.46
CHIMIE	1.75	1.72	1.71	1.69	1.61	1.61	1.65	1.62	1.61
TERRE-PIERRE	1.22	1.20	1.10	1.11	1.12	1.12	1.12	1.13	1.13
IND. METALLURGIQUE	0.94	0.93	0.94	0.93	0.92	0.90	0.89	0.89	0.89
IND. DES MACHINES	0.35	0.39	0.40	0.44	0.48	0.49	0.51	0.52	0.52
HORLOGERIE-BIJOUTERIE	0.79	0.76	1.31	1.16	1.15	1.15	1.22	1.10	1.10
AUTRES BRANCHES	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
ALIM.-BOISSON-TABAC	0.92	0.90	0.91	0.90	0.90	0.86	0.87	0.86	0.86
TEXTILE	1.77	1.74	1.66	1.74	1.75	1.75	1.88	1.95	1.95
HABILLEMENT-LINGERIE	2.77	2.86	2.87	2.92	2.92	2.93	3.05	3.12	3.12
BOIS	0.88	0.87	0.83	0.86	0.87	0.84	0.80	0.78	0.78
PAPIER	0.87	0.92	0.93	0.91	0.97	1.00	1.00	0.96	0.96
ARTS GRAPHIQUES	0.46	0.46	0.48	0.47	0.47	0.47	0.50	0.50	0.50
CUIR-CAOUTCHOUC	1.20	1.23	1.19	1.18	1.22	1.22	1.16	1.12	1.12
CHIMIE	0.51	0.51	0.54	0.56	0.61	0.61	0.73	0.74	0.74
TERRE-PIERRE	1.62	1.54	1.57	1.60	1.59	1.47	1.29	1.20	1.20
IND. METALLURGIQUE	1.12	1.12	1.11	1.11	1.09	1.06	1.07	1.07	1.07
IND. DES MACHINES	0.91	0.92	0.91	0.90	0.89	0.90	0.91	0.89	0.89
HORLOGERIE-BIJOUTERIE	0.55	0.59	0.62	0.62	0.65	0.71	0.65	0.64	0.64
AUTRES BRANCHES	0.90	0.94	0.86	0.84	0.86	0.80	0.87	0.86	0.86
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00

Source: Calculs personnels à partir du tableau 24, p. 126 et de l'annexe 6, tableau F, p. 246.

Après la présentation détaillée des coefficients par année et par branche, il nous a paru utile d'en calculer la moyenne.

Tableau 27: Moyenne annuelle des coefficients de présence pour la période de 1951 à 1976 ¹⁾

Branches de l'industrie manufacturière	Moyenne annuelle
Alimentation, boisson, tabac	0,86
Textile	1,70
Habillement, lingerie	2,45
Bois	0,89
Papier	0,81
Arts graphiques	0,50
Cuir, caoutchouc	1,20
Chimie	0,46
Terre, pierre	1,64
Industrie métallurgique	1,12
Industrie des machines	0,93
Horlogerie, bijouterie	0,45
Industrie manufacturière	1

Source: Calculs personnels à partir du tableau 26, p. 130.

1) On obtient la moyenne annuelle des coefficients de présence à l'aide de la formule suivante:

$$\frac{\sum_{t=1}^n \text{CPE}_i(t)}{n}$$

n représente le nombre d'années (soit 25 dans le cas qui nous concerne). Les autres indices sont définis à la page 129.

L'horlogerie, la chimie et les arts graphiques, qui ont les plus faibles coefficients de présence, apparaissent comme les branches relativement les plus attractives pour la main-d'oeuvre indigène sur l'ensemble de la période. A l'inverse, les secteurs "habillement, lingerie", "textile" et "terre, pierre" ont les coefficients les plus élevés; c'est dire qu'ils ne suscitent qu'un faible intérêt chez les travailleurs suisses.

4.3. L'importance relative des travailleurs étrangers dans les branches de l'industrie manufacturière

L'indicateur choisi pour déterminer l'importance relative de la main-d'oeuvre étrangère par branche est son pourcentage par rapport à l'ensemble des travailleurs du secteur concerné ¹⁾ (cf. tableau 28, p. 133).

Il faut souligner d'emblée que la proportion des étrangers varie sensiblement selon l'industrie et la période considérées.

En moins de 25 ans, la structure de l'emploi subit une transformation profonde. Alors que seules trois branches ("textile", "habillement, lingerie" et "terre, pierre") occupaient plus de 14,4 % de travailleurs immigrés en 1951 - pour les autres, le pourcentage était à ce moment-là inférieur à 9,6 % - aucune n'en compte moins de 28 % en 1974 (cf. tableau 28, p. 133). Cette forte augmentation a pour conséquence une dépendance de plus en plus grande de l'industrie à l'égard de la main-d'oeuvre étrangère. L'explication de ce phénomène est simple: les entrepreneurs ont fait appel aux étrangers pour remplacer les Suisses qui ont abandonné leur emploi et permettre ainsi à leurs industries de poursuivre leur expansion dans cette période de forte croissance.

1) Ce pourcentage se calcule à l'aide de la formule suivante:

$$PTE_i(t) = \frac{x_i(t)}{x_i(t) + y_i(t)} \cdot 100$$

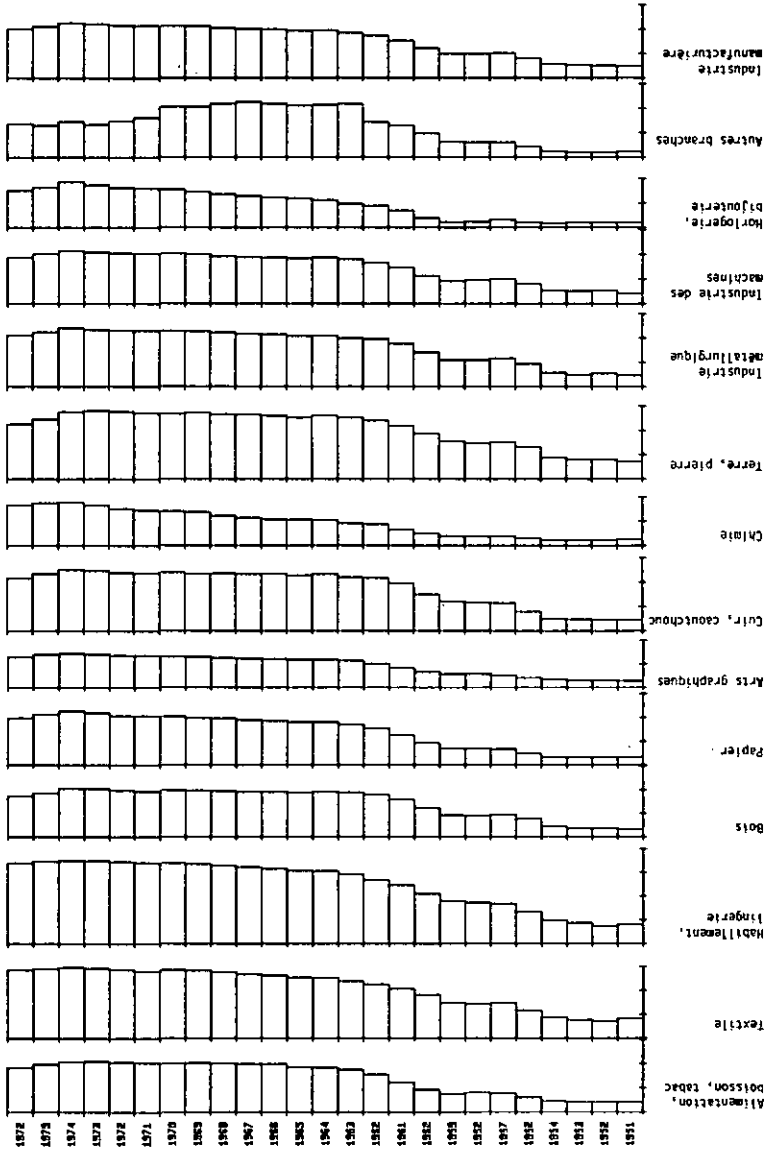
$PTE_i(t)$	représente le pourcentage des travailleurs étrangers par rapport à l'ensemble des travailleurs de la branche i , pour l'année t ;
$x_i(t)$	le nombre des travailleurs étrangers de la branche i , pour l'année t ;
$y_i(t)$	le nombre des travailleurs suisses de la branche i , pour l'année t .

Tableau 28: Importance relative des travailleurs étrangers dans les branches de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976

	1951.	1952.	1953.	1954.	1956.	1957.	1958.	1959.	1960.
ALIM.,BOISSON,TABAC	8.27	8.38	8.38	9.16	12.15	15.41	16.03	14.96	18.60
TEXTILE	18.02	16.09	15.30	17.57	23.32	29.22	28.08	29.32	36.18
HABILLEMENT,LINGERIE	15.98	14.73	17.43	19.94	26.86	33.61	34.56	36.07	41.90
BOIS	6.66	7.40	7.19	6.77	15.23	18.91	17.79	18.39	24.23
ARTS GRAPHIQUES	6.62	6.34	5.90	6.33	11.77	13.71	11.77	13.85	18.27
CAOUTCHOUC	2.63	9.88	9.44	9.66	15.40	22.91	21.68	21.82	13.00
CHIMIE	5.19	4.64	4.15	4.33	15.87	7.44	7.45	7.58	9.64
TERRE,PIERRE	14.44	13.51	15.75	17.42	26.28	29.94	28.90	30.70	37.38
IND. METALLURGIQUE	9.33	10.58	9.67	11.39	18.49	23.08	21.59	21.66	27.74
IND. DES MACHINES	8.22	10.44	10.19	10.46	15.92	19.79	19.11	18.12	22.66
MORLORGERIE,BIJOUTERIE	4.16	3.94	3.70	3.33	4.07	6.15	4.66	4.06	7.49
AUTRES BRANCHES	4.23	3.86	4.09	4.80	8.26	12.05	11.94	12.32	19.59
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	9.52	9.76	10.04	11.10	15.97	20.02	19.47	19.45	24.24
ALIM.,BOISSON,TABAC	1961.	1962.	1963.	1964.	1965.	1966.	1967.	1968.	
TEXTILE	24.93	31.02	35.07	36.95	37.15	39.61	39.59	40.18	
HABILLEMENT,LINGERIE	41.26	45.01	47.63	50.54	50.64	52.55	53.45	55.25	
BOIS	49.22	53.41	56.23	61.06	61.42	63.21	64.00	65.84	
PAPIER	31.81	36.03	37.66	38.29	37.67	38.27	38.38	38.87	
ARTS GRAPHIQUES	16.40	20.74	22.44	23.26	23.28	23.76	24.09	24.53	
CAOUTCHOUC	39.26	43.49	48.11	56.81	55.38	56.72	56.55	57.54	
CHIMIE	22.77	17.83	20.51	20.21	21.56	21.76	22.65	23.27	
TERRE,PIERRE	42.66	40.50	42.11	42.78	42.78	42.78	42.70	43.70	
IND. METALLURGIQUE	33.90	37.83	39.21	41.69	41.22	42.78	42.70	43.70	
IND. DES MACHINES	29.22	31.01	35.89	37.40	36.45	37.38	37.59	38.50	
MORLORGERIE,BIJOUTERIE	17.62	17.52	19.29	22.82	24.51	24.51	24.51	25.52	
AUTRES BRANCHES	26.00	28.93	43.76	42.62	42.20	43.67	45.04	45.96	
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	30.53	34.70	37.11	39.12	38.79	39.63	40.16	41.09	
ALIM.,BOISSON,TABAC	1969.	1970.	1971.	1972.	1973.	1974.	1975.	1976.	
TEXTILE	40.49	40.40	40.72	41.03	41.08	41.74	39.35	36.91	
HABILLEMENT,LINGERIE	56.68	56.89	55.93	57.30	58.38	59.28	58.22	56.94	
BOIS	67.15	68.14	68.41	69.16	70.07	70.09	69.34	67.87	
PAPIER	39.50	39.61	39.64	39.77	41.16	41.02	37.25	34.66	
ARTS GRAPHIQUES	39.26	40.74	41.27	41.22	43.83	45.28	42.74	39.35	
CAOUTCHOUC	25.39	25.61	26.58	26.67	28.19	27.30	25.32	25.52	
CHIMIE	46.99	48.03	47.34	47.68	49.48	50.26	46.71	43.20	
TERRE,PIERRE	27.32	27.93	29.08	30.32	31.14	33.68	33.69	33.42	
IND. METALLURGIQUE	34.51	33.58	34.28	35.20	36.00	35.03	34.93	34.86	
IND. DES MACHINES	45.25	45.69	45.82	46.00	46.70	46.15	44.37	42.14	
MORLORGERIE,BIJOUTERIE	30.23	40.80	31.87	32.75	31.70	31.70	30.73	27.88	
AUTRES BRANCHES	44.37	40.37	42.64	29.58	26.95	29.28	29.11	27.13	
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	42.41	42.74	42.95	43.41	44.45	45.27	44.54	40.31	

Source: Calculs personnels à partir des tableaux 20, p. 118 et 21, p. 119.

Graphique 3: Evolution de l'importance relative des travailleurs étrangers dans les branches de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976



— représente 20 pour-cent.

Source: Représentation graphique du tableau 24, p. 126.

Lorsque l'on compare l'importance relative des travailleurs immigrés dans les différents secteurs industriels en 1951 et en 1974 (cf. graphique 3, p. 134), on remarque que la position des branches dans la hiérarchie n'a pratiquement pas changé, bien que partout la proportion des étrangers ait augmenté de manière impressionnante.

Cet accroissement est particulièrement marqué entre 1954 et 1964. A partir de 1964, les mesures prises par le gouvernement en matière d'immigration ont eu pour effet une stabilisation de la situation. Au cours de la période 1964-1974, la proportion des travailleurs étrangers a cependant continué d'augmenter dans les secteurs "chimie" et "horlogerie, bijouterie". De par la concentration géographique de leurs exploitations dans des régions frontalières, respectivement Bâle et la chaîne du Jura, ces deux industries ont pu largement bénéficier de l'apport des frontaliers, non soumis aux mesures de limitation de la main-d'oeuvre étrangère.

On remarque une légère réduction du pourcentage dans toutes les branches en 1975 et 1976 en raison du renvoi plus que proportionnel des travailleurs immigrés consécutif à la récession.

Tandis que le tableau 28 (p. 133) et le graphique 3 (p. 134) donnent des renseignements concernant l'importance relative de la main-d'oeuvre immigrée dans les différents secteurs industriels, année par année, le tableau suivant en présente la moyenne annuelle.

Tableau 29: Moyenne annuelle de l'importance relative des travailleurs étrangers dans les branches de l'industrie manufacturière pour la période de 1951 à 1976 ¹⁾

Branches de l'industrie manufacturière	Moyenne annuelle en % de l'ensemble des travailleurs de la branche
Alimentation, boisson, tabac	28,7
Textile	42,6
Habillement, lingerie	50,7
Bois	29,3
Papier	28,1
Arts graphiques	18,8
Cuir, caoutchouc	35,7
Chimie	18,7
Terre, pierre	41,6
Industrie métallurgique	33,8
Industrie des machines	29,8
Horlogerie, bijouterie	18,9
Industrie manufacturière	31,4

Source: Calculs personnels à partir du tableau 28, p. 133.

1) Cette moyenne annuelle, exprimée en pourcentage de l'ensemble des travailleurs de la branche, s'obtient à l'aide de la formule suivante:

$$\frac{\sum_{t=1}^n \text{PTE}_i(t)}{n}$$

n représente le nombre d'années. Dans le cas qui nous concerne, il est de 25.

Les autres indices sont définis à la page 132.

Les branches dans lesquelles on trouve les plus fortes proportions de travailleurs étrangers, soit "habillement, lingerie", "textile" et "terre, pierre", présentent les caractéristiques suivantes: entreprises de type traditionnel ou de type "labour-intensive" ¹⁾, travail n'exigeant qu'une main-d'oeuvre peu qualifiée, taux de croissance et salaires ²⁾ inférieurs à la moyenne. Marshall les décrit ainsi:

"They have, in general, a more ancient origin, and older techniques of production and types of products, and because of that also worse working conditions, than in other branches of industry: the "modern" or "dynamic" expanding industrial activities" ³⁾.

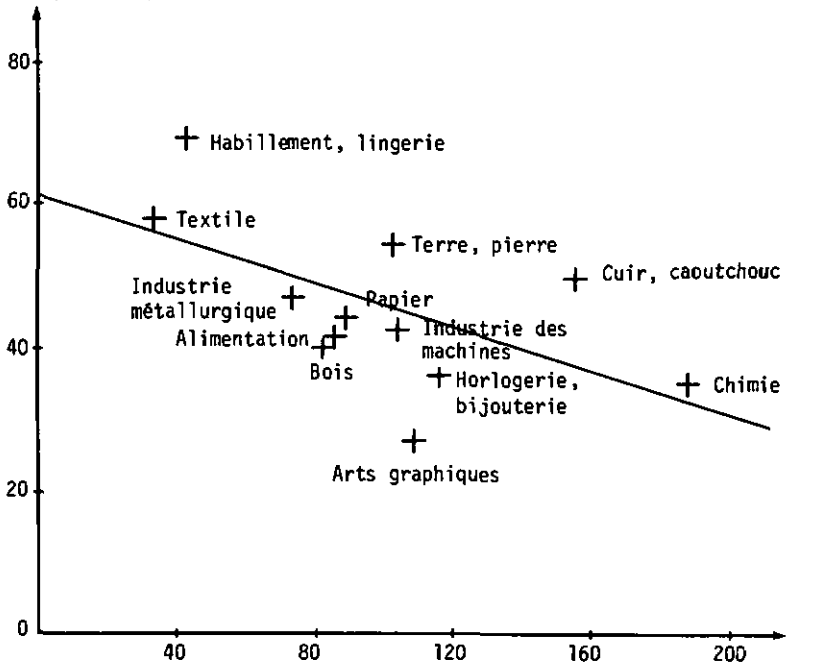
Pour vérifier l'hypothèse selon laquelle l'importance relative des travailleurs étrangers est inversement proportionnelle au dynamisme de la branche, nous avons établi une comparaison entre le pourcentage de la main-d'oeuvre étrangère (variable dépendante) et un indicateur de dynamisme des différents secteurs industriels (variable indépendante). L'indicateur que nous avons retenu correspond à la variation de l'indice de la production dans chaque branche entre 1959 et 1974 ⁴⁾.

Le graphique 4 représente la relation entre les deux variables mentionnées ci-dessus.

-
- 1) Cf. D. Maillat, C. Jeanrenaud, J.-Ph. Widmer, Transfert d'emplois vers les pays qui disposent d'un surplus de main-d'oeuvre comme alternative aux migrations internationales: le cas de la Suisse (I), op. cit., p. 5-36.
- 2) Cf. à ce sujet: W.R. Böhning et D. Maillat, Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers, op. cit., p. 194. - OFIAMT, Le problème de la main-d'oeuvre étrangère, op. cit. Ce dernier rapport précise notamment que "les industries accusant un niveau des salaires relativement bas n'ont que très peu profité des ressources du marché indigène de l'emploi; c'est pourquoi elles ont dû faire continuellement appel à des travailleurs étrangers pour satisfaire leurs besoins de main-d'oeuvre" (p. 99).
- 3) A. Marshall, The Import of Labour - The Case of the Netherlands, Rotterdam University Press, Rotterdam, 1973, p. 89-90.
- 4) Les données relatives à l'indice de la production ne sont en effet disponibles qu'à partir de 1959; en outre, la période de croissance prend fin en 1974, raison pour laquelle nous avons limité la période de comparaison à 16 années.

Graphique 4: Importance relative des travailleurs étrangers et dynamisme des branches de l'industrie manufacturière

Proportion de travailleurs étrangers dans la branche en 1974 (en %)



Régression linéaire ¹⁾:

$$y = - 0,15 x + 61,6$$

$$\sigma (0,07)$$

$$t ((- 2,29))$$

$$R = - 0,59$$

Variation de l'indice de la production de la branche de 1959 à 1974 (en %)

1) Pour toutes les régressions, nous avons utilisé la notation suivante:

- σ : écart-type estimé du coefficient de régression
- t : coefficient de Student
- R : coefficient de corrélation

Cette régression linéaire ¹⁾ démontre que l'importance relative des travailleurs étrangers diminue au fur et à mesure que le dynamisme de la branche augmente.

En d'autres termes, la proportion de ces travailleurs est plus forte dans les branches traditionnelles, ce qui confirme la théorie du cycle du produit, selon laquelle les branches "mûres" occupent davantage de main-d'oeuvre peu qualifiée que les autres ²⁾.

5. LA DIFFUSION DE LA MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE DANS LES BRANCHES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

L'analyse en termes de stocks n'est pas suffisante pour appréhender le rôle joué sur le marché du travail par la main-d'oeuvre étrangère. En effet, cette dernière n'est pas restée cantonnée dans les branches traditionnelles, puisqu'au cours de la période étudiée, un phénomène de diffusion à travers les autres secteurs de l'industrie s'est manifesté.

Nous venons de voir que ce sont les branches les moins dynamiques qui ont surtout bénéficié de l'immigration. Cependant, l'analyse en termes de stocks ne révèle pas les mécanismes de répartition de la main-d'oeuvre qui sont apparus dans un marché du travail où l'offre était abondante jusqu'en 1964.

Au cours du temps, les travailleurs immigrés se sont diffusés à travers toute la structure de l'emploi industriel non pas au hasard, mais selon un processus spécifique. En effet, lorsque l'on envisage le phénomène d'un point de vue dynamique, on remarque que ces travailleurs se dirigent vers certaines branches plutôt que vers d'autres ³⁾.

1) Au seuil de 10 %, nous rejetons l'hypothèse de la nullité du coefficient de régression, la table de Student donnant la valeur de 1,81 pour t.

2) Cf. à ce sujet: P. Miurin, C. Santini, Un'Interpretazione del Commercio con l'Estero dell'Italia alla Luce della Teoria del "Ciclo del Prodotto", in: Contributi alla ricerca economica del Servizio Studi della Banca d'Italia, Roma, dicembre 1971: "Mano a mano che le caratteristiche tecniche del prodotto e dei suoi metodi di elaborazione si standardizzano, esso diviene "maturo". Il processo produttivo è più capital-intensivo che nelle fasi precedenti, la composizione delle forze di lavoro muta, comprendendo in misura maggiore elementi di media o scarsa qualificazione." (p. 194). - Cf. également: S. Hirsch, Location of Industry and International Competitiveness, Clarendon Press, Oxford, 1970.

3) L'analyse quantitative de la croissance différentielle de l'effectif étranger figure au chapitre V, chiffre 2, p. 16D.

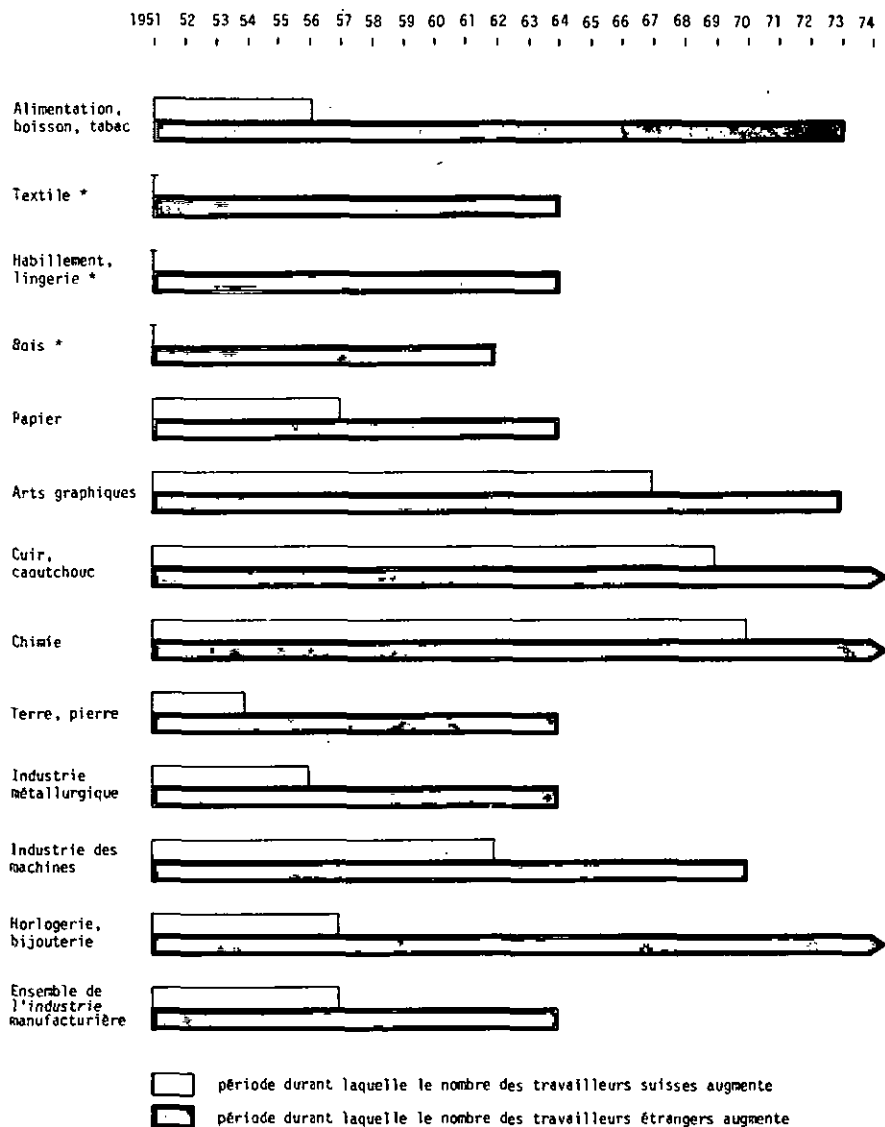
5.1. Le degré d'attractivité des différentes branches de l'industrie manufacturière au cours de la période de 1951 à 1974

Afin de préciser les mécanismes de diffusion de l'emploi au cours de la période de croissance économique 1951-1974, nous étudions ici l'évolution du niveau d'attractivité des différentes branches pour les travailleurs étrangers d'une part et suisses d'autre part.

Le degré d'attractivité d'un secteur industriel dépend notamment du niveau des salaires, des conditions de travail et du statut social qu'il offre à ses employés.

Le graphique suivant indique, pour chacune des branches de l'industrie manufacturière, l'année à partir de laquelle intervient une diminution du nombre des travailleurs suisses ou étrangers, c'est-à-dire le moment où elle commence à présenter moins d'attrait pour telle ou telle catégorie d'employés.

Graphique 5: Dates à partir desquelles les branches de l'industrie manufacturière commencent à devenir moins attractives



Remarques: Nous avons pris en considération la période 1951-1974, car les deux années suivantes (1975, 1976) sont des années de récession. La suppression d'emplois à partir de 1974 est alors de nature conjoncturelle.

* Certaines branches sont peu attractives pour la main-d'oeuvre indigène dès le début de la période envisagée (c'est le cas des branches précédées d'un *), ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elles le sont à partir de 1951.

Sources: Tableaux 20, p. 118 et 21, p. 119.

A l'examen du graphique 5 (p. 141), on constate que l'attractivité de la plupart des branches a commencé à fléchir pour la main-d'oeuvre indigène dans les années cinquante déjà. L'industrie des machines ainsi que les secteurs "arts graphiques", "cuir, caoutchouc" et "chimie" ont fait exception à la règle: leur personnel suisse a continué de croître jusqu'à la fin des années soixante. En revanche, toutes les branches, à l'exception de l'industrie du bois, ont augmenté leur contingent de travailleurs étrangers jusqu'en 1964 au moins. Le resserrement "artificiel" ¹⁾ du marché du travail a été néfaste pour les branches "marginale^{ment} attractives".

L'intérêt de la main-d'oeuvre étrangère s'est maintenu jusqu'en 1970 pour l'industrie des machines, jusqu'en 1973 pour les arts graphiques et le secteur "alimentation, boisson, tabac" et jusqu'à la récession pour les groupes "cuir, caoutchouc" et "horlogerie, bijouterie" ainsi que pour la chimie.

5.2. Le mécanisme de diffusion des travailleurs étrangers dans les branches de l'industrie manufacturière

Au début de la période de 1951 à 1976, les emplois dans les secteurs "textile", "habillement, lingerie", "bois" et "terre, pierre" n'étaient déjà plus guère recherchés par la main-d'oeuvre indigène. Au contraire, dans cette ère de croissance, les industries dynamiques du secteur secondaire, de même que le tertiaire, offraient des postes attractifs pour les travailleurs suisses des branches moins favorisées du secondaire, d'une part, et du primaire, d'autre part. Il était naturel que nos compatriotes aient abandonné les "emplois socialement indésirables" au profit d'"emplois socialement acceptables" ²⁾. Les postes désertés par les indigènes à cause de leurs bas salaires, des conditions de travail pénibles et d'un statut social peu enviable furent occupés par des immigrants.

1) "artificiel" puisqu'il résulte de mesures de politique économique.

2) Au sujet des concepts d'"emplois socialement indésirables" et d'"emplois socialement acceptables", cf.: W.R. Böhning, Basic Aspects of Migration From Poor to Rich Countries: Facts, Problems, Policies", BIT, Genève, 1976, p. 7-16.

Jusqu'en 1964, toutes les branches qui avaient perdu leur attractivité pour les Suisses, à l'exception de l'industrie du bois, eurent recours aux travailleurs étrangers, qui représentaient une réserve de main-d'oeuvre potentiellement illimitée.

A partir de cette date, la situation se modifie fondamentalement. Un facteur exogène - les mesures restrictives concernant l'admission de la main-d'oeuvre étrangère - va limiter la fluidité du marché du travail. L'application de la législation fédérale entraîne un accroissement progressif de la concurrence entre les secteurs industriels en matière d'emploi. Les branches "marginales" peuvent maintenir leur effectif de travailleurs étrangers grâce au système de contingentement par entreprise, mais elles ne sont plus en mesure d'être attractives. Tel est le cas des groupes "textile", "habillement, lingerie", "papier", "terre, pierre" et de l'industrie métallurgique.

Etant donné le très fort degré d'attractivité du secteur tertiaire, les trois branches qui suscitaient jusqu'alors un intérêt particulier chez les travailleurs indigènes - "arts graphiques", "cuir, caoutchouc" et "chimie" - voyaient leur effectif de main-d'oeuvre suisse diminuer respectivement dès 1968, 1970 et 1971. Les branches dynamiques du secondaire s'efforcent dès lors d'attirer la main-d'oeuvre étrangère par le biais des salaires notamment. Elles sont d'ailleurs les seules à pouvoir agir ainsi, du fait qu'elles peuvent répercuter ces augmentations sur les prix des produits. Cependant, il est extrêmement difficile de recourir aux bénéficiaires d'un permis de séjour en raison des dispositions régissant l'immigration.

Les branches attractives ne peuvent donc guère faire appel qu'à des établis et à des frontaliers. Pour pouvoir utiliser ces derniers, une condition doit être réalisée: celle d'avoir une concentration de ses firmes à la frontière (cas de la chimie et du secteur "horlogerie, bijouterie").

Comme les Suisses au cours de la décennie précédente, les travailleurs étrangers ont donc eu la possibilité de s'orienter vers les branches les plus attractives dans la mesure où les dispositions relatives à la mobilité le leur permettaient. Les raisons du changement d'emploi diffèrent cependant fondamentalement pour les deux catégories de main-d'oeuvre. Dans le cas des indigènes, c'est la création de postes attrayants engendrée par la croissance qui est à l'origine de leur déplacement; en revanche, c'est le resserrement du marché du travail en période d'expansion qui a provoqué le transfert des étrangers vers les branches dynamiques.

Par voie de conséquence, les branches traditionnelles ont été les premières victimes de ce resserrement, comme elles ont été les plus affectées par le renforcement des mesures restrictives en matière d'immigration au début des années 1970 ¹⁾.

Le problème du marché du travail, que la récession a relégué au second plan, se posera avec une acuité particulière au moment de la reprise économique, en raison du départ massif des étrangers à partir de 1974. Si l'on n'y trouve pas à temps de solutions adéquates, les branches marginales ne seront plus en mesure de s'alimenter en main-d'oeuvre et se videront progressivement au profit des industries dynamiques. Elles seront condamnées à disparaître, à s'implanter tout ou partiellement dans les pays d'émigration, à donner à sous-traiter les produits exigeant un fort apport de main-d'oeuvre ou à substituer le capital au travail dans leur mode de production ²⁾.

5.3. La diffusion des travailleurs étrangers et le dynamisme des branches de l'industrie manufacturière

Nous avons analysé la relation entre la diffusion des travailleurs étrangers et le dynamisme des branches de l'industrie manufacturière de 1959 à 1974 à l'aide d'une corrélation de rang, puis d'une régression linéaire.

Pour procéder à cette analyse, nous avons retenu comme variables les pourcentages de variation de la population étrangère et de l'indice de la production pour la période en question, le second servant d'indicateur du dynamisme de la branche.

1) Une enquête réalisée par les associations faitières du patronat en octobre 1972 démontre clairement les difficultés rencontrées par les branches traditionnelles:

"Zusammenfassend lässt sich die erhöhte Anziehungskraft wirtschaftlich stärkerer Branchen beobachten, die die Möglichkeit haben, höhere Löhne auf die Preise zu überwälzen. Ueberdurchschnittlich hohe Mankoziffern weisen stagnierende Branchen oder solche mit unsicheren Zukunftsaussichten auf, Erscheinungen, die auch dem Personal nicht verborgen bleiben; desgleichen Branchen mit relativ grossen konjunkturellen oder modischen Schwankungen. Ganz schlimm ist die Mangelsituation in Branchen mit einem erheblichen Anteil von schwerer, schmutziger, lärmiger Arbeit, Arbeit in Nässe oder Hitze und ganz allgemein bei Arbeiten der untersten Qualifikationsstufen, die meist auch über ein geringes Sozialprestige verfügen"; E. Schwarb, Bedenkliche Auswirkungen des knappen Arbeitsmarktes, in: Journal des Associations patronales, no 13, mars 1973, p. 221.

2) Cf. Chapitre III, chiffre 4, p. 97.

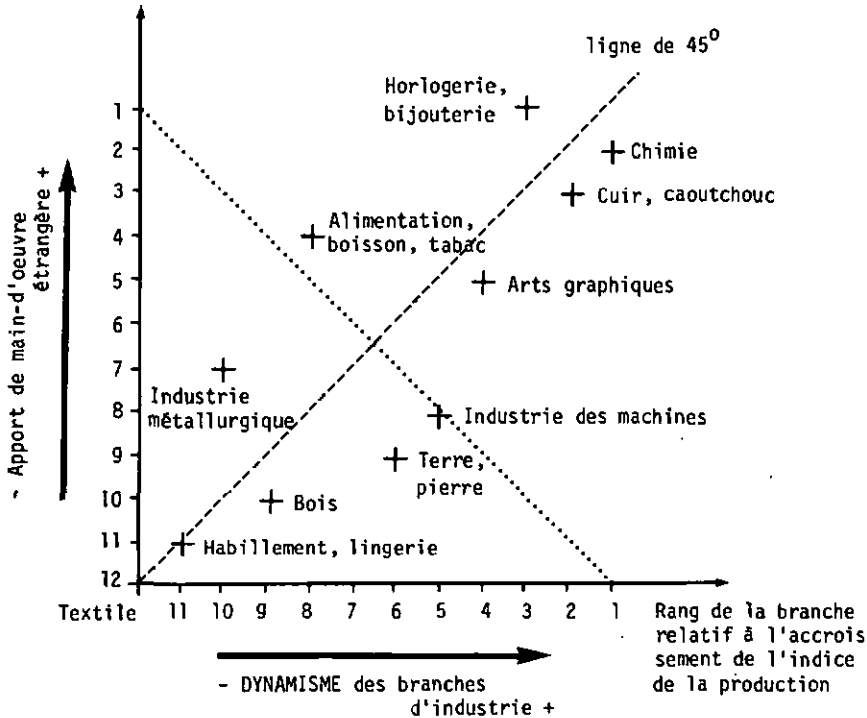
Tableau 30: Variations de l'effectif étranger et de l'indice de la production par branche d'industrie de 1959 à 1974

Branches de l'industrie manufacturière	Variation de l'indice de production (en %)	Rang	Variation de l'effectif des étrangers (en %)	Rang
	(1)	(2)	(3)	(4)
Alimentation, boisson, tabac	85,9	8	206,7	4
Textile	33,3	12	25,2	12
Habillement, lingerie	43,4	11	34,9	11
Bois	85,1	9	64,5	10
Papier	90,4	7	192,9	6
Arts graphiques	109,3	4	193,2	5
Cuir, caoutchouc	156,3	2	353,1	3
Chimie	188,5	1	446,1	2
Terre, pierre	102,8	6	74,1	9
Industrie métallurgique	74,7	10	142,2	7
Industrie des machines	104,9	5	130,7	8
Horlogerie, bijouterie	115,9	3	834,8	1
Industrie manufacturière	101,3		119,3	

Sources: La Vie économique. - Calculs personnels à partir du tableau 21, p. 119.

Graphique 6: Corrélation de rang entre l'accroissement de l'effectif des travailleurs étrangers et la croissance dans les différentes branches de l'industrie manufacturière

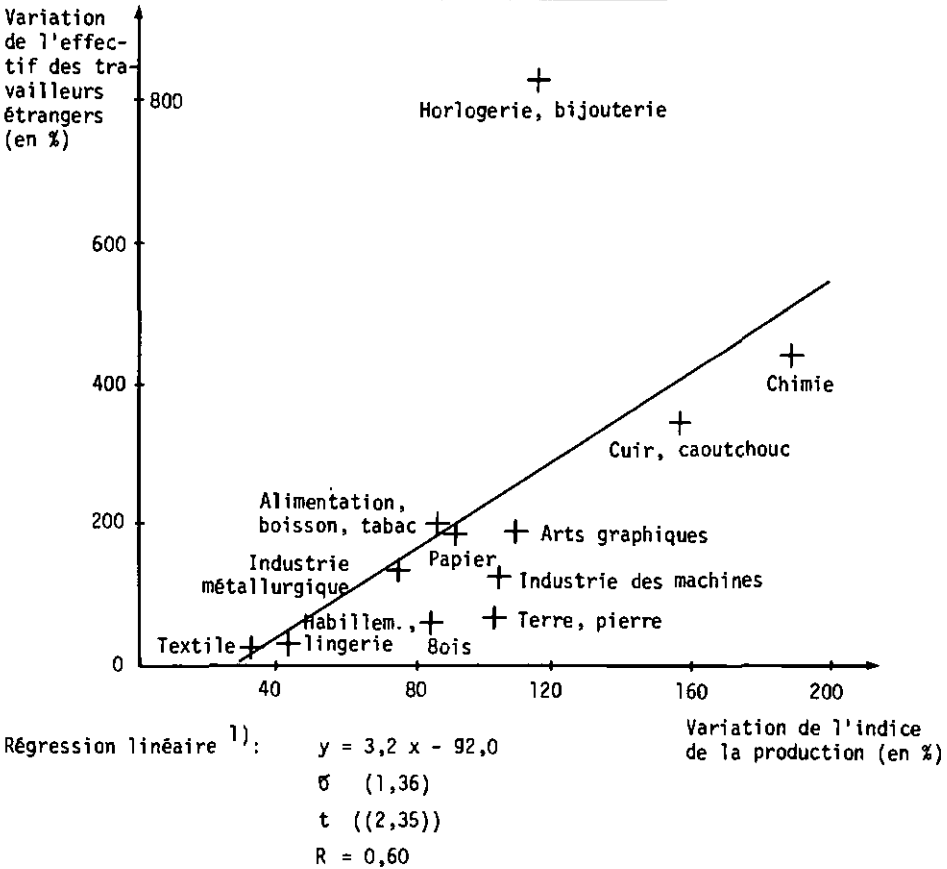
Rang de la branche relatif à l'accroissement de l'effectif étranger



Si la relation était parfaite, c'est-à-dire si tout accroissement de la production se traduisait par une augmentation correspondante de l'emploi étranger, les points se situeraient tous sur la ligne de 45°. L'axe perpendiculaire nous renseigne sur d'éventuels effets de substitution, lesquels concernent le rapport main-d'oeuvre suisse - main-d'oeuvre étrangère ou/et le rapport capital - travail.

Pour déterminer cette relation de manière plus précise, nous avons effectué une régression linéaire. Nous avons choisi comme variables la variation de l'effectif de la main-d'oeuvre étrangère et celle de l'indice de la production des différentes branches.

Graphique 7: Comparaison entre l'accroissement de l'effectif des travailleurs étrangers et la croissance dans les différentes branches de l'industrie manufacturière de 1959 à 1974



¹⁾ Au seuil de 10 %, l'hypothèse de la nullité du coefficient de régression est rejetée, la table de Student donnant pour t la valeur de 1,81.

Il existe donc une relation entre le dynamisme de la branche et l'afflux de travailleurs étrangers. On ne saurait toutefois en déduire qu'il y a causalité univoque.

Pour expliquer la diffusion différentielle des travailleurs étrangers dans les branches, nous considérons que la croissance quasi continue de la production a nécessité un recours permanent à la main-d'oeuvre immigrée. Nous avons en conséquence désigné par x la variable explicative "variation de l'indice de production" et par y la variable expliquée "variation de l'emploi étranger", et posé la relation:

$$y = f(x).$$

L'équation de régression obtenue montre que les branches dynamiques ont eu plus largement recours à la main-d'oeuvre étrangère que les branches traditionnelles au cours de la période 1959-1974.

On constate cependant que la dispersion autour de la tendance est relativement forte. Elle s'explique par des effets de substitution entre les mains-d'oeuvre suisse et étrangère, d'une part, et entre les facteurs de production, d'autre part. Les branches les plus éloignées de la droite de régression sont dans l'ordre "horlogerie, bijouterie", "terre, pierre", "industrie des machines" et "bois". L'évolution de l'emploi dans le secteur "horlogerie, bijouterie" présente un caractère particulier. La proportion des étrangers s'y élevait à 4 % en 1959, alors qu'elle était de 19 % pour l'ensemble de l'industrie manufacturière. Au cours de la période 1959-1974, on enregistre une augmentation démesurée de l'effectif étranger (834,8 %) par rapport à l'accroissement de cet effectif dans les autres branches. Au niveau de l'emploi global, cet afflux de travailleurs immigrés est entièrement compensé par le départ des indigènes. On peut donc conclure à une forte substitution de la main-d'oeuvre étrangère à la main-d'oeuvre suisse. Il faut aussi rappeler que l'industrie "horlogerie, bijouterie" est la seule avec la chimie à pouvoir continuer d'augmenter de manière importante le nombre des travailleurs étrangers à partir de 1964, en recourant aux frontaliers.

Quant aux branches "industrie des machines", "bois" et "terre, pierre", leur position par rapport à la droite de régression indique qu'elles ont connu un accroissement de leur effectif de travailleurs étrangers inférieur à celui qui correspondrait à l'augmentation de leur indice de la production. L'on

sait pourtant que les travailleurs suisses ont abandonné ces trois branches. Une explication consisterait à admettre que la productivité du travail y a été plus élevée. Les chiffres de la colonne (8) du tableau 31, p. 150, semblent montrer que c'est le cas pour le secteur "terre, pierre", mais non pour les deux autres.

Ces indications concernant la relation entre l'orientation différentielle des travailleurs étrangers et le dynamisme des industries sont conformes aux mécanismes de diffusion de la main-d'oeuvre étrangère exposés au point 5.2. Les branches traditionnelles présentent une forte concentration d'emplois inattractifs qui les empêche de satisfaire leurs besoins en main-d'oeuvre, et cela plus particulièrement à partir de 1964. En revanche, les industries dynamiques ont la possibilité d'élever leurs salaires, car elles peuvent répercuter cette hausse sur les prix. Les emplois qu'elles offrent jouissent en outre d'une certaine considération sociale. Ces deux facteurs leur ont permis de continuer à s'alimenter en travailleurs dans un marché où la fluidité tendait à s'atténuer.

6. COMMENT LES TRAVAILLEURS ETRANGERS ONT AGI SUR L'EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES BRANCHES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE (1951-1974)

Pour appréhender le rôle joué par les travailleurs étrangers dans les différents secteurs de l'industrie, nous nous sommes efforcés de grouper les branches qui présentent une évolution semblable de leur structure d'emploi entre 1951 et 1974. Cette classification se fonde sur la variation respective de l'emploi étranger, de l'emploi total et de l'emploi suisse.

Le tableau 31 (p. 150) indique des différences importantes entre les taux de variation, de l'emploi des branches, d'une part, et des catégories d'emploi d'une même branche, d'autre part. Les taux de variation par branche oscillent entre - 43,5 % et + 144,3 % en ce qui concerne l'emploi total, et entre - 73,4 % et + 33,3 % pour l'emploi suisse. Par contre, toutes les industries ont eu largement recours à la main-d'oeuvre étrangère, du textile (+ 109,2 %) au secteur "cuir, caoutchouc" (+ 1286,0 %).

Tableau 31: Classification des branches de l'industrie manufacturière d'après le rôle joué par la main-d'œuvre étrangère au cours de la période 1951-1974

Rôle(s) des travailleurs étrangers	Groupes des branches de l'industrie manufacturière	Variation de l'emploi total (1951-1974)		Variation de l'emploi suisse (1951-1974)		Variation de l'emploi étranger (1951-1974)		Produit intérieur brut au coût des facteurs en 1967 (en frs par personne occupée)	Variation de la productivité du travail 1958-1969 (en %)	Variation de l'indice de production 1959-1974 (en %)	Taux de substitution de la main-d'œuvre étrangère à la main-d'œuvre suisse	Estimation des fonctions	
		Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%					(11)	(12)
I. La forte augmentation de l'emploi est imputable aux travailleurs étrangers. Ces derniers ont également assumé le remplacement des travailleurs indigènes qui ont quitté les branches.	Machines Métallurgie Alimentation, boissons, tabac	33'433 19'678 9'322	25,3 31,5 27,2	- 26'878 - 14'025 - 6'042	-22,1 -24,8 -19,2	60'311 33'703 15'364	554,2 578,3 541,8	20'641 23'352	2,1 3,3 3,4	104,9 74,7 85,9	2,2 2,4 2,5	44,6 41,6 39,3	55,4 58,4 60,7
II. L'augmentation moyenne de l'emploi est imputable aux travailleurs étrangers. Ces derniers ont également assumé le remplacement des travailleurs indigènes qui ont quitté les branches.	Horlogerie, bijouterie Papier Terre, pierre	2'000 902 2'379	3,7 6,2 12,8	- 16'668 - 5'181 - 6'496	-32,2 -37,8 -40,7	18'668 6'083 8'875	829,0 625,8 329,6	19'833 22'986 27'341	5,9 5,7 5,5	115,9 90,4 102,8	1,1 1,2 1,4	89,3 85,2 73,2	10,7 14,8 26,8
III. La forte augmentation de l'emploi est imputable aux travailleurs étrangers.	Chimie	10'461	41,3	- 999	- 4,2	11'460	869,5	44'010	5,8	188,5	11,5	8,7	91,3
IV. Les travailleurs étrangers ont largement contribué à l'augmentation de l'emploi.	Arts graphiques Cuir, caoutchouc	13'977 9'430	60,1 144,3	4'787 1'984	21,8 33,3	9'190 7'446	701,0 1'286	20'734 18'112	4,6 6,2	109,3 156,3	- -	- -	100 100
V. Les travailleurs étrangers ont assumé le remplacement partiel des indigènes qui ont quitté les branches	Bois Habillement, lingerie Textile Industrie manufacturière	- 8'985 -13'883 -30'646 42'596	-24,1 -25,2 -43,5 7,9	- 18'136 - 33'951 - 42'977 -170'033	-52,0 -73,4 -72,6 -34,8	9'151 20'068 12'331 212'629	367,5 228,0 109,2 412,7	16'738 13'579 21'100	4,7 5,3 3,7	85,1 43,4 33,3 101,3	0,5 0,6 0,3 1,3	100 100 100 80,0	- - - 20,0

Colonnes (1), (2), (3), (4), (5), (6) Source: Calculs personnels à partir des chiffres des tableaux 20, p. 118, 21, p. 119, 22, p. 120.

Colonnes (1), (3), (5) Les chiffres en regard d'"Industrie manufacturière" comprennent la variation de toutes les branches, y compris la branche résiduelle ne figurant pas sur le tableau.

Colonne (7) Source: La Vie économique, novembre 1969, p. 565.

Colonne (8) Source: F. Kneschaurek et Groupe de travail des études prospectives, Perspectives de l'évolution par branches, Tome 1, St. Gall, 1971, p. 16.

Colonne (9) Source: La Vie économique.

Colonne (10) Le taux de substitution de la main-d'oeuvre étrangère à la main-d'oeuvre suisse est calculé à partir des éléments des colonnes (3) et (5) du tableau. La formule utilisée est la suivante:

$$\text{Taux de substitution des étrangers aux Suisses} = - \frac{(5)}{(3)}$$

Il convient de relever qu'il n'y a substitution de la main-d'oeuvre étrangère à la main-d'oeuvre suisse qu'au cas où la variation de l'emploi indigène est négative ((3) < 0) et celle de l'emploi étranger positive ((5) > 0).

Colonne (11) Le pourcentage de main-d'oeuvre étrangère qui assume une fonction de remplacement de la main-d'oeuvre suisse est calculé d'après les chiffres des colonnes (3) et (5) du tableau, à l'aide de la formule suivante:

$$\% \text{ des étrangers affectés à une fonction de remplacement} = - \frac{(3)}{(5)} \times 100$$

Pour qu'il y ait effectivement remplacement, les conditions suivantes doivent être satisfaites: (3) < 0 et (5) > 0. A noter que lorsque (5) ≤ -(3), les travailleurs étrangers assument exclusivement une fonction de remplacement.

Colonne (12) Le pourcentage de la main-d'oeuvre étrangère ayant une fonction d'expansion est calculé d'après les données des colonnes (3) et (5) du tableau, à l'aide de la formule suivante:

$$\% \text{ des étrangers affectés à une fonction d'expansion} = \frac{(5) + (3)}{(5)} \times 100 \quad \text{pour } (3) < 0 \text{ et } (5) > 0$$

Les conditions ci-dessous doivent être remplies pour qu'il y ait effectivement expansion:

$$\text{si } (3) < 0 \text{ alors } (5) > 0 \text{ et } > |(3)|, \text{ ou bien}$$

$$\text{si } (3) > 0 \text{ alors } (5) > 0$$

Relevons que lorsque (3) > 0 et (5) > 0, les travailleurs étrangers assument exclusivement une fonction d'expansion. Il faut en outre préciser que la somme des colonnes (11) et (12) doit être égale à 100 %.

En tenant compte de certaines similitudes qu'elles présentent quant à l'évolution de l'emploi, nous avons réparti les douze branches de l'industrie manufacturière en cinq groupes qui permettent de faire ressortir le rôle joué par les travailleurs étrangers au cours d'une période de croissance. Nous allons analyser ci-après les caractéristiques de chacun de ces groupes.

Groupe I. La forte augmentation de l'emploi est imputable aux travailleurs étrangers. Ces derniers ont également assumé le remplacement des travailleurs indigènes qui ont quitté les branches.

L'industrie des machines, l'industrie métallurgique et le secteur "alimentation, boisson, tabac" ont connu un développement identique de leur structure de l'emploi. Ces branches ont enregistré un afflux très important d'étrangers (plus de 550 %), qui a très largement compensé le départ des Suisses (- 19 % à - 25 %). Il en est résulté un fort accroissement de l'effectif total (25 % à 32 %). La main-d'oeuvre étrangère n'a pas seulement remplacé les travailleurs indigènes qui ont quitté la branche: elle a contribué pour une bonne part à l'expansion de la production ¹⁾. Il convient toutefois de relever que dans l'industrie métallurgique et dans la branche "alimentation, boisson, tabac", l'augmentation de la production est proportionnellement inférieure à celle de l'industrie manufacturière en général, alors que la croissance de l'emploi y est nettement supérieure à la moyenne. L'arrivée massive des travailleurs étrangers semble donc quelque peu freiner la progression de la productivité dans les deux branches mentionnées. Le même phénomène se retrouve d'ailleurs dans l'industrie des machines. Notre hypothèse est confirmée par les évaluations de Kneschaurek pour la période 1958-1969 (cf. col. (8) du tableau 31, p. 150).

Groupe II. L'augmentation moyenne de l'emploi est imputable aux travailleurs étrangers. Ces derniers ont également assumé le remplacement des travailleurs indigènes qui ont quitté les branches.

Les secteurs "horlogerie, bijouterie", "papier" et "terre, pierre" appartiennent à ce groupe. Le nombre des travailleurs étrangers y a crû très fortement.

1) On retient comme critère d'expansion de la production la "variation en % de l'indice de la production 1959-1974" (cf. colonne (9) du tableau 31, p. 150).

Il a permis de compenser la défection des indigènes (- 32 % à - 41 %) (cf. colonne (4) du tableau 31, p. 150) d'accroître moyennement l'effectif total de ces branches (de 4 % à 13 %) (cf. colonne (2) du tableau 31, p. 150) et de satisfaire ainsi les besoins d'emploi engendrés par l'augmentation de la demande de biens. Les trois secteurs ont connu une forte progression de leur productivité (cf. colonne (8) du tableau 31, p. 150). On peut se demander si le recours à la main-d'oeuvre étrangère a favorisé cet accroissement ou s'il était nécessaire pour atteindre le niveau de production désiré, après que les entreprises ont épuisé toutes les possibilités de rationalisation et de mécanisation de l'appareil de production. La question reste ouverte.

Groupe III. La forte augmentation de l'emploi est imputable aux travailleurs étrangers.

L'industrie chimique a enregistré une augmentation de l'effectif des étrangers pratiquement égale à celle du nombre de l'ensemble des travailleurs de la branche, ce qui signifie que le contingent des indigènes n'a pas changé et qu'en conséquence il n'y a pas eu de substitution.

En retenant comme indicateur de la productivité le produit intérieur brut au coût des facteurs par personne occupée en 1967 (cf. colonne (7) du tableau 31, p. 150), on peut admettre que la chimie est la branche la plus productive de l'industrie manufacturière. En outre, on constate (cf. colonne (9) du tableau 31, p. 150) qu'elle accuse également le plus fort accroissement de l'indice de la production. La présence d'une abondante main-d'oeuvre étrangère s'explique aisément. L'équipement technique étant aussi poussé qu'il peut l'être, ce n'est plus par de nouvelles mesures de rationalisation que l'on peut augmenter la production, mais seulement en embauchant du personnel.

Groupe IV. Les travailleurs étrangers ont largement contribué à l'augmentation de l'emploi.

Les deux branches formant ce groupe, "arts graphiques" et "cuir, caoutchouc", ont connu les taux d'accroissement de l'emploi les plus élevés entre 1951 et 1974. Cette augmentation résulte en grande partie de l'afflux des travailleurs étrangers. Ce sont les seuls secteurs de l'industrie manufacturière où l'effectif de l'emploi total a crû davantage que celui de la main-d'oeuvre étrangère et qui, partant, ont été attractifs pour les indigènes sur l'ensemble de la période envisagée.

La variation de l'indice de la production montre qu'il s'agit d'industries qui connaissent une forte croissance, en particulier la branche "cuir, caoutchouc".

Groupe V. Les travailleurs étrangers ont assumé le remplacement partiel des indigènes qui ont quitté les branches.

Les branches "bois", "habillement, lingerie" et "textile" sont les seules à accuser, au cours de la période 1951-1974, une diminution de l'emploi total. Ici, l'arrivée des étrangers n'a pas permis de compenser entièrement le départ des travailleurs suisses. Ces branches, et plus particulièrement les secteurs "habillement, lingerie" et "textile", ont un niveau de productivité inférieur à celui de l'industrie manufacturière en général; le taux d'accroissement de leur indice de production se situe en-dessous de la moyenne. "Habillement, lingerie" et "textile" sont deux industries essentiellement exportatrices et, en conséquence, soumises à la concurrence internationale. Pour rester compétitives au niveau des prix, ces branches ont été contraintes de limiter leur coût de production. Elles ont ainsi accusé dans les investissements de rationalisation et de mécanisation un retard qui les a empêchées de satisfaire totalement la demande. Les travailleurs étrangers ont donc été engagés pour pallier cette carence d'ordre structurel et permettre d'atteindre malgré tout certains objectifs de production. Ils présentaient en outre l'avantage d'être une main-d'oeuvre relativement bon marché.

V. ETUDE DE LA SEGMENTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE AU MOYEN DE L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES ¹⁾

1. PROBLEMES METHODOLOGIQUES

Le traitement des données par des méthodes traditionnelles d'analyse statistique nous a permis, dans la partie précédente, d'appréhender l'interdépendance entre l'afflux des travailleurs étrangers et certaines modifications de la structure inter-branches de l'emploi. Cette approche n'est toutefois pas suffisante pour expliquer l'ensemble des mécanismes qui déterminent le fonctionnement du marché du travail de l'industrie manufacturière au cours de la période 1951-1976. En conséquence, nous avons eu recours à une méthode plus subtile: l'analyse factorielle des correspondances ²⁾.

Cette technique permet de traiter un nombre élevé d'informations et de dégager les lignes directrices du phénomène étudié. Les résultats de cette analyse devraient confirmer les hypothèses émises précédemment et définir de manière plus précise l'évolution de différents segments du marché du travail de l'industrie manufacturière. Il convient de rappeler que le segment est un ensemble de travailleurs qui présentent un caractère commun. Dans le cas qui nous concerne, nous distinguons quatre segments: le sexe, l'origine, la branche et, pour les étrangers, le statut. La main-d'oeuvre féminine étrangère et les travailleurs du textile constituent deux exemples de segments selon la définition qui précède.

1) Cette analyse factorielle des correspondances a pu être réalisée grâce à la précieuse collaboration du "Groupe de Recherches en Méthodes quantitatives, Sciences économiques", de l'Université de Neuchâtel.

2) La description de cette technique d'analyse figure en annexe; cf. Annexe 9: Principes généraux de l'analyse factorielle des correspondances, p. 249-250.

1.1. Les données utilisées

Les données sur lesquelles se fonde notre étude proviennent de la statistique sur les fabriques ¹⁾ des années 1951 à 1976 ²⁾. Nous avons maintenu la subdivision de l'industrie manufacturière en 13 branches - la treizième étant considérée comme une branche résiduelle - que nous avons utilisée jusqu'ici, soit:

1. Alimentation, boissons, tabac
2. Textile
3. Habillement, lingerie
4. Bois
5. Papier
6. Arts graphiques
7. Cuir, caoutchouc
8. Chimie
9. Terre, pierre
10. Industrie métallurgique
11. Industrie des machines
12. Horlogerie, bijouterie
13. Autres branches

Dans le présent chapitre, par suite de l'introduction de la distinction entre travailleurs hommes et travailleurs femmes, chacune des branches est décomposée en 8 catégories d'emploi:

1. Travailleurs suisses, hommes
2. Travailleurs suisses, femmes
3. Travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement, hommes ³⁾
4. Travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement, femmes ³⁾
5. Travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis de séjour, hommes ⁴⁾
6. Travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis de séjour, femmes ⁴⁾
7. Travailleurs frontaliers, hommes
8. Travailleurs frontaliers, femmes

1) Pour la description de la statistique sur les fabriques, cf. chapitre IV, chiffre 3.1, p. 115.

2) Les données relatives à l'année 1955 font défaut, car la statistique des fabriques a été remplacée cette année-là par le recensement fédéral des entreprises.

3) Nous savons que cette catégorie de travailleurs jouit sur le marché du travail des mêmes droits que les travailleurs suisses.

4) Nous rappelons que les titulaires d'un permis de séjour sont des travailleurs à l'année ou des saisonniers.

Les trois ensembles de données dont nous disposons sont donc relatifs aux branches de l'industrie manufacturière, aux catégories d'emploi et aux années. Pour interpréter ces données, nous avons recours à une analyse dynamique ¹⁾, qui permet précisément de traiter un tableau à trois indices ²⁾, dont l'un représente le facteur temps. Cette technique d'analyse consiste d'abord à transformer un tableau ternaire en trois tableaux distincts contenant la même information, mais ne portant que sur deux indices. Chacun de ces tableaux fera ensuite l'objet d'une analyse factorielle des correspondances.

L'analyse dynamique se décompose ainsi en trois sous-analyses:

- l'analyse des chroniques,
- l'analyse des états,
- l'analyse des histoires.

1.2. La justification du choix de l'analyse factorielle des correspondances pour le traitement des données

La statistique des fabriques fournit un nombre élevé de renseignements concernant l'évolution de l'emploi dans l'industrie manufacturière. En effet, le Bureau fédéral de statistique publie chaque année l'effectif des travailleurs par branche et par catégorie d'emploi, ce qui représente, dans le cadre de notre recherche, 2'600 données.

L'analyse factorielle des correspondances nous a paru la technique la plus appropriée pour le traitement d'un tel volume d'informations, parce qu'elle permet de représenter graphiquement, et par conséquent de manière synthétique, un grand nombre de données. Il est ainsi possible de déterminer les relations qui existent entre certains éléments du phénomène étudié et de dégager les principales lignes de force de ce dernier. Cette méthode est fondamentalement différente de l'analyse de régression, en ce sens qu'elle ne fait

1) Cf. à ce sujet: A. Strohmeier, D. Liechti, The Method of Principal Component Analysis using chi-square distance in Regional Studies, in: Regional Science and Urban Economics (à paraître).

2)
$$x = \left\{ x_{ij}^j(t) \quad i = 1, \dots, 13; j = 1, \dots, 8; t = 1, \dots, 25 \right\}$$

$x_{ij}^j(t)$

représente le nombre de personnes de la catégorie j occupées dans la branche manufacturière i durant l'année t.

aucune distinction entre les variables dépendantes ou expliquées et les variables indépendantes ou explicatives. Toutes celles qui sont retenues sont des variables à expliquer au moyen de facteurs ¹⁾.

L'analyse factorielle des correspondances est une technique d'analyse en composantes principales qui s'applique uniquement à des tableaux de nombres positifs dont les sommes des lignes et les sommes des colonnes ont une signification sémantique. Les données dont nous disposons peuvent justement être présentées sous la forme d'un tableau rectangulaire ayant ces caractéristiques.

Tableau 32: Schéma d'un tableau à analyser

Branches de l'industrie manufacturière	Travailleurs suisses		Travailleurs étrangers		Σ Colonnes
	1 Hommes	2 Femmes	3 Hommes	4 Femmes	
1. Alimentation, boisson, tabac					
2. Textile					
.					
.					
.					
.					
13. Autres branches de l'industrie manufacturière					
Σ lignes					Total

1) Pour la définition de la notion de facteur, cf. annexe 9, p. 249-250.

On appellera, par convention, "variables" les entrées-colonnes (les 4 catégories d'emploi) et "observations" les entrées-lignes (les 13 branches de l'industrie manufacturière). Une ligne du tableau traduit une observation, alors qu'une colonne exprime une variable.

La signification sémantique de la somme d'une ligne est l'effectif des travailleurs d'une branche, tandis que la somme d'une colonne correspond à l'effectif des travailleurs d'une même catégorie d'emploi occupés dans l'industrie manufacturière. Le total de tous les éléments du tableau est égal à l'ensemble des travailleurs de l'industrie manufacturière. L'intersection d'une ligne et d'une colonne indique le nombre de travailleurs appartenant à une catégorie d'emploi et à une branche d'industrie.

L'originalité de l'analyse factorielle des correspondances, par rapport aux autres techniques d'analyse factorielle, réside dans le fait qu'elle travaille sur les profils des variables et des observations. Le profil d'une variable s'obtient en convertissant en pourcentage les données originales qui figurent dans une colonne du tableau; celui d'une observation en exprimant en pourcentage les données originales d'une ligne.

Ainsi, dans notre exemple, l'interprétation d'une variable (catégorie d'emploi) concerne la proportion des travailleurs d'une catégorie (par rapport à l'ensemble des travailleurs de la même catégorie pour l'industrie manufacturière) - et non l'effectif de la main-d'oeuvre de cette catégorie - dans chacune des branches.

Il en résulte que deux variables ayant un même profil seront confondues par l'analyse factorielle des correspondances, même si elles ont des effectifs totaux différents.

1.3. Quelques règles relatives à l'interprétation des résultats

La figure obtenue par la projection des nuages de points sur un espace-plan est généralement très suggestive. Il conviendra cependant de l'interpréter selon des règles précises. Ainsi, les proximités entre points sont d'autant plus significatives que ceux-ci se trouvent éloignés de l'origine. La proximité entre deux observations, ou entre deux variables, doit être expliquée en termes de similitude de profils. A titre d'exemple, le profil identique des branches "chimie" et "arts graphiques", sur la figure 13 (p. 185), veut simplement dire que leur structure d'emploi a connu la même évolution.

La proximité d'un point-variable et d'un point-observation indique l'existence d'un lien entre la variable et l'observation. Ainsi, la position relative du point "travailleurs femmes sous permis d'établissement" et du point "1976" sur le graphique 8 (p. 163) révèle l'existence, entre cette catégorie d'emploi et cette année, d'une relation qu'il conviendra d'interpréter.

L'analyse statistique permet d'extraire des données originales un nombre restreint de variables explicatives - les facteurs - qu'il appartient ensuite à l'économiste d'identifier. L'assimilation de ces concepts mathématiques à des phénomènes concrets présente parfois des difficultés et entraîne une certaine part de subjectivité dans leur interprétation. Pour déterminer la signification d'un facteur, il suffit d'examiner successivement la composante des observations et des variables sur lui. Une composante élevée indique que l'observation ou la variable s'identifie au phénomène exprimé par le facteur.

Notre analyse se limitera à l'examen des deux premiers facteurs, ce qui présentera l'avantage de faciliter la lecture et l'interprétation des graphiques. En outre, la branche résiduelle ne sera pas reportée sur les figures.

2. LA CROISSANCE DIFFERENTIELLE DES DIVERS SEGMENTS DU MARCHE DU TRAVAIL

Nous interprétons ici, selon la méthode de l'analyse des chroniques, un tableau ternaire dont les variables ¹⁾ sont les années et les observations les travailleurs des branches de l'industrie manufacturière, d'après leur catégorie d'emploi.

1) C'est par convention, comme nous l'avons déjà dit, que nous appelons variables les entrées-colonnes et observations les entrées-lignes. Ces deux ensembles sont traités de manière identique dans l'analyse factorielle des correspondances.

Tableau 33: Présentation simplifiée du tableau à analyser

Observations	Variables	1.	2.		25.
		1951	1952	1976
1. "Alimentation, boisson, tabac"	travailleurs suisses hommes				
2. "Alimentation, boisson, tabac"	travailleurs suisses femmes				
.	.				
.	.				
.	.				
8. "Alimentation, boisson, tabac"	travailleurs frontaliers femmes				
9. "Textile"	travailleurs suisses hommes				
10. "Textile"	travailleurs suisses femmes				
.	.				
.	.				
.	.				
16. "Textile"	travailleurs frontaliers femmes				
.	.				
.	.				
.	.				
.	.				
.	.				
.	.				
104. "Autres branches"	travailleurs frontaliers femmes				

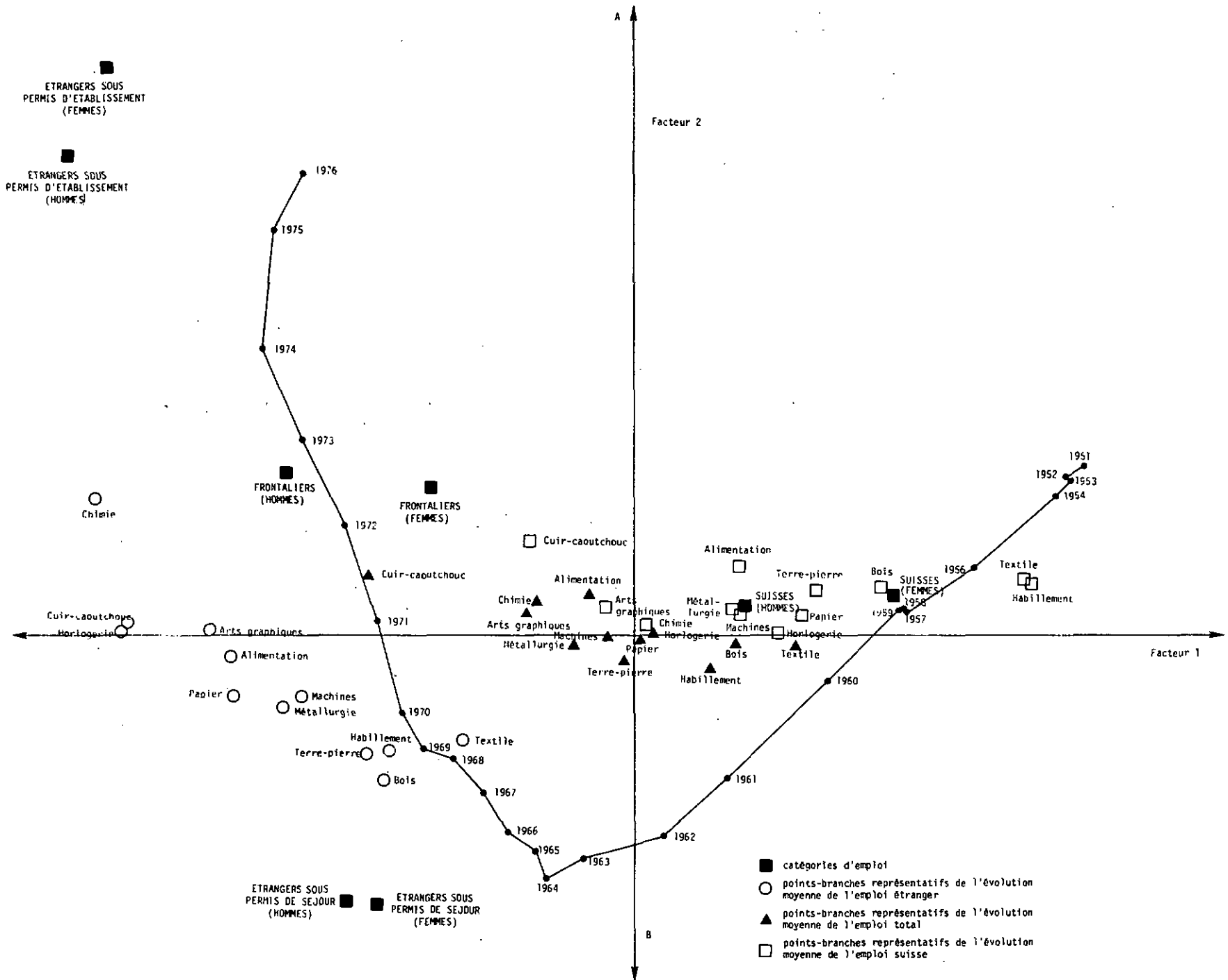
Les observations sont traitées par rapport à l'évolution de l'effectif total des travailleurs de l'industrie manufacturière, ce qui implique une interprétation des résultats en termes relatifs. Cette règle est d'ailleurs valable pour toute analyse factorielle des correspondances.

La croissance différentielle des segments du marché du travail est représentée sur le graphique 8. Cette figure, dont la toile de fond est constituée par les années, donne une image condensée du nuage des observations. En effet, afin de rendre plus aisée la compréhension du graphe, nous n'avons pas reporté tous les points-observations, mais seulement ceux qui sont représentatifs ¹⁾ de l'évolution d'un groupe:

- les points-branches représentatifs de l'évolution moyenne de l'effectif total des travailleurs de chacune des branches;
- les points-branches représentatifs de l'évolution moyenne de l'effectif des travailleurs d'origine suisse de chacune des branches;
- les points-branches représentatifs de l'évolution moyenne de l'effectif des travailleurs étrangers de chacune des branches;
- les points-catégories d'emploi représentatifs de l'évolution moyenne de l'effectif des travailleurs de chacune des catégories.

1) Ces points sont déterminés à l'aide d'une moyenne pondérée. Ainsi, les composantes d'une branche sont obtenues en calculant la moyenne des composantes des catégories d'emploi de la branche, pondérées par l'importance de leurs effectifs. Ces points apparaissent donc comme des barycentres. Une autre manière de procéder, qui conduit au même résultat, consiste à projeter le profil d'une branche dans le plan factoriel.

Graphique 8: Croissance différentielle des segments du marché du travail de 1951 à 1976



Les deux premiers facteurs permettent d'interpréter 96 % du phénomène observé. Le premier, qui explique 65 % de la variance initiale, exprime la croissance différentielle "quantitative" de l'emploi. A l'examen du graphique 8 (p. 163), on remarque que la projection des points-années s'étale dans un ordre plus ou moins régulièrement dégressif le long de l'abscisse (= facteur 1). L'axe factoriel correspond donc à un indice inversé de la croissance différentielle quantitative de l'emploi. La projection des années sur cet axe permet de constater que l'intervalle entre deux années consécutives diffère. Cet intervalle représente la variation de l'effectif des travailleurs en douze mois. Plus la distance entre deux points, projetée sur l'axe horizontal, est grande, plus la variation relative de l'emploi est importante.

L'échelonnement des projections des points de certaines années dans un ordre croissant indique une contraction relative de l'emploi. La position des points-années 1975 et 1976 en est l'illustration la plus éloquente. La comparaison des intervalles annuels laisse apparaître l'existence d'un lien entre l'évolution de l'emploi et celle de la conjoncture; par exemple, de 1959 à 1963, les années sont éloignées les unes des autres, ce qui traduit une sensible augmentation de l'emploi. A partir de 1963, la politique du gouvernement en matière d'admission des travailleurs étrangers influence considérablement l'évolution du niveau de l'emploi. Il n'est donc pas étonnant que, sur le graphique, les intervalles entre les années soient réduits depuis cette date.

Le deuxième facteur explique 31 % de la variance initiale. Il traduit la croissance différentielle "qualitative" de l'emploi et en reflète les fluctuations autour de la croissance différentielle "quantitative" exprimée par le premier facteur. Par croissance "qualitative" de l'emploi, il faut comprendre les modifications de la structure de l'emploi au cours du temps, c'est-à-dire la tendance plus ou moins marquée des branches à s'orienter vers telle ou telle catégorie d'emploi.

L'interprétation du second facteur repose essentiellement sur une double opposition: celle qui se manifeste entre les années 1964 et 1976, et celle qui sépare les travailleurs sous permis de séjour des travailleurs au bénéfice d'un permis d'établissement.

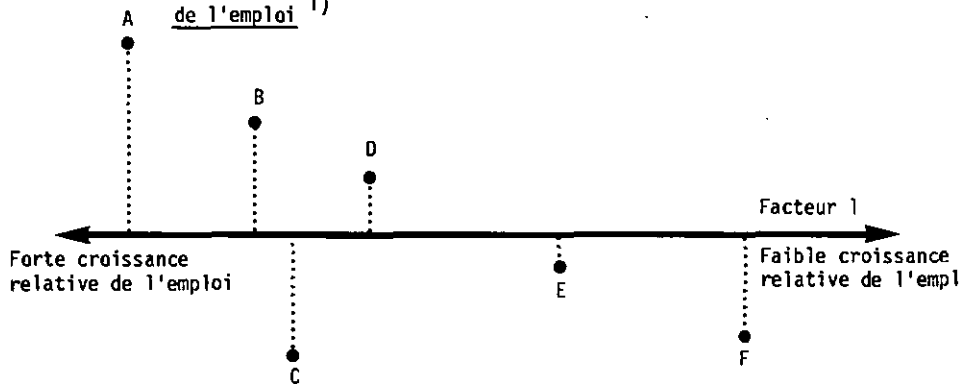
L'extrémité B du graphique 8 correspond à l'orientation de la structure de l'emploi dans le cadre d'une politique libérale en matière d'admission des travailleurs étrangers, où la catégorie des travailleurs au bénéfice d'un

permis de séjour tend à prendre une importance grandissante. L'extrémité A reflète l'orientation imposée par une politique d'immigration restrictive. Dans ce cas, les seules catégories d'étrangers qui aient la possibilité de croître au cours des prochaines années sont celles des établis et des frontaliers.

Nous savons qu'en analyse factorielle des correspondances, l'interprétation se fonde sur les distances entre les points reportés: elle s'exprime donc en termes de similitude et d'opposition. Ainsi, lorsque deux branches sont très proches, on peut en déduire que leur profil est le même, c'est-à-dire que leur évolution en matière d'emploi est identique (et inversement).

Considérons tout d'abord l'étalement des catégories d'emploi et des branches le long du premier axe factoriel. La position des points permet de comparer le degré d'expansion relatif de l'emploi dans les différentes catégories d'emploi et dans les branches respectives. Une faible composante sur l'axe en question signifie que la catégorie d'emploi ou la branche a enregistré une croissance relative de son volume de main-d'oeuvre supérieure à l'augmentation relative de l'ensemble des travailleurs de l'industrie manufacturière.

Graphique 9: Représentation schématique de la croissance différentielle de l'emploi ¹⁾



1) Les points représentent une branche ou une catégorie d'emploi.

Le schéma ci-dessus visualise les relations suivantes:

- la croissance relative de l'emploi de A (branche ou catégorie d'emploi) a été plus forte que celle des autres points représentés sur le schéma;
- la croissance relative de l'emploi de B a été plus forte que celle des autres points représentés, à l'exception de A;
- et ainsi de suite.

Revenons à l'interprétation du graphique 8 (p. 163). La position des points-catégories d'emploi au regard du premier facteur démontre clairement que la croissance différentielle de l'emploi a été plus forte chez les immigrés que chez les Suisses entre 1951 et 1976. On constate en effet que les points-catégories d'emplois étrangers sont situés à gauche de l'axe vertical, tandis que les points-catégories d'emplois indigènes se trouvent à droite.

L'examen particulier de la situation de chaque catégorie d'emploi révèle que ce sont les travailleurs (hommes et femmes) en possession d'un permis d'établissement qui ont enregistré la plus forte hausse relative au cours de cette période. Cela est dû au fait que de nombreux étrangers ont obtenu ce permis après avoir séjourné en Suisse sous un autre statut juridique (permis annuel) et, pour une large part également, à la circonstance que les bénéficiaires d'un permis d'établissement n'ont pas été touchés par les mesures restrictives de la politique d'immigration.

Les autres catégories d'emploi s'échelonnent dans l'ordre suivant le long du premier axe et accusent en conséquence une croissance différentielle de plus en plus faible: travailleurs (hommes) frontaliers, travailleurs (hommes et femmes) jouissant d'un permis de séjour, travailleurs (femmes) frontaliers, travailleurs (hommes et femmes) suisses.

Les catégories de frontaliers et celles des travailleurs disposant d'un permis de séjour occupent des positions rapprochées sur le graphique 8, ce qui dénote une croissance relative à peu près identique de leur effectif, bien que les seconds aient été les étrangers les plus touchés par les mesures restrictives en matière d'immigration, tandis que les premiers n'étaient que très superficiellement affectés par ces dispositions - et seulement à partir de 1973.

L'évolution générale que nous venons de décrire tend à s'accroître depuis 1970, sous l'effet d'une politique d'immigration qui favorise l'assimilation et la naturalisation et, par voie de conséquence, le développement de la catégorie des établis au détriment des autres.

Si l'on considère le problème en ce qui concerne le sexe, on constate que l'emploi féminin a augmenté moins rapidement que celui des hommes dans chacune des catégories, ce qui se traduit sur la figure 8 (p. 163) par la position de l'observation "hommes" à gauche de l'observation "femmes". Cependant, la croissance relative est pratiquement identique au sein des quatre catégories (établis - frontaliers - séjours - suisses), puisque les observations "hommes" et "femmes" forment des couples de points rapprochés.

Après avoir passé en revue les catégories d'emploi, voyons l'étalement des branches le long du premier facteur. Chacune est représentée par trois points, qui expriment respectivement la croissance différentielle de l'emploi total, de l'emploi indigène et de l'emploi étranger.

Le graphique 8 (p. 163) indique que l'augmentation relative des travailleurs étrangers a été supérieure à celle des Suisses dans toutes les branches de l'industrie manufacturière, l'importance du phénomène variant d'ailleurs plus ou moins sensiblement de l'une à l'autre. L'analyse de la figure permet également de constater que les restructurations les plus profondes, au sens de la croissance différentielle, concernent l'emploi suisse. Nous pouvons en effet mesurer la distance horizontale séparant les deux points-branches extrêmes pour chacune des catégories d'emploi. Touchant l'emploi étranger par exemple, il s'agit de l'écart entre la chimie et le textile. La comparaison des trois distances - relatives aux emplois suisse, étranger et total - ainsi déterminées montre que l'emploi suisse accuse la croissance différentielle inter-branches la plus forte. Cela provient du fait que les phénomènes d'attractivité ou de rejet agissent moins sur les étrangers que sur les indigènes qui, par suite d'une situation privilégiée, ont la faculté de s'orienter beaucoup plus librement vers les emplois qu'ils préfèrent.

La moindre mobilité des étrangers tient à la fixation de contingents par branche, qui a permis aux autorités de canaliser leur flux. Elle s'explique en outre, entre 1963 et 1970, par la nature des mesures édictées par le gouvernement, qui empêchait pratiquement toute croissance différentielle de l'effectif des étrangers entre les branches.

Le courant actuel de la politique d'immigration va dans le sens d'une plus grande liberté accordée aux étrangers de passer d'une branche à l'autre. L'attitude plus souple des autorités a produit ses effets au début des années septante, à l'époque du resserrement du marché du travail.

Dans le tableau suivant, nous indiquons les composantes (abscisses) des points-branches, afin de pouvoir déterminer de manière très précise la position des différentes industries le long du premier axe factoriel (cf. graphique 8) et par là même les classer en fonction de la croissance relative de leur effectif (total, suisse et étranger) de travailleurs.

Tableau 34: Croissance relative de l'emploi total, suisse et étranger dans les branches de l'industrie manufacturière (composantes des points sur l'axe factoriel 1)

Branches de l'industrie manufacturière	Emploi total		Emploi suisse		Emploi étranger	
	Composante du point sur l'abscisse	Rang	Composante du point sur l'abscisse	Rang	Composante du point sur l'abscisse	Rang
Alimentation, boisson, tabac	- 0,0516	5	0,1230	5	- 0,4644	5
Textile	0,1877	12	0,4501	11	- 0,1995	12
Habillement, lingerie	0,0887	10	0,4605	12	- 0,2842	11
Bois	0,1204	11	0,2855	10	- 0,2896	10
Papier	0,0079	8	0,1948	8	- 0,4621	6
Arts graphiques	- 0,1251	2	- 0,0340	2	- 0,4897	4
Cuir, caoutchouc	- 0,3071	1	- 0,1212	1	- 0,5847	3
Chimie	- 0,1136	3	0,0131	3	- 0,6226	1
Terre, pierre	- 0,0112	7	0,2111	9	- 0,3099	9
Industrie métallurgique	- 0,0689	4	0,1143	4	- 0,4058	7
Industrie des machines	- 0,0297	6	0,1270	6	- 0,3846	8
Horlogerie, bijouterie	0,0232	9	0,1661	7	- 0,5908	2

Il ressort de l'analyse du tableau 34 et du graphique 8 que c'est la branche "cuir, caoutchouc" qui a accusé la croissance relative la plus importante de 1951 à 1976, en ce qui concerne l'emploi total. A l'opposé, les secteurs "habillement, lingerie", "bois" et "textile" ont connu les croissances relatives les plus faibles. Les autres industries sont très peu éloignées les unes des autres au regard du premier facteur, ce qui indique une croissance à peu près analogue.

L'échelonnement le long du premier axe révèle que les plus fortes augmentations relatives de travailleurs étrangers ont été enregistrées dans les branches "chimie", "horlogerie, bijouterie" et "cuir, caoutchouc", tandis que les branches "terre, pierre", "bois", "habillement, lingerie" et surtout "textile" subissaient l'accroissement relatif le plus restreint. Enfin, alors que les plus fortes croissances relatives d'emploi indigène se manifestaient dans les secteurs "cuir, caoutchouc", "arts graphiques" et "chimie", les branches "textile" et "habillement, lingerie" sont celles qui ont perdu le plus grand nombre de travailleurs suisses.

Si nous examinons à présent la position des points par rapport aux deux axes factoriels, l'analyse de la croissance différentielle "quantitative" sera complétée par celle de la croissance différentielle "qualitative" de l'emploi.

Les catégories d'emploi, abstraction faite du sexe des travailleurs, présentent un intérêt particulier lorsque l'on considère leurs positions par rapport aux deux facteurs. Sachant que la proximité d'une catégorie d'emploi et d'une année indique une importance relative particulière des travailleurs en question cette année-là, on peut déduire qu'au cours de la période de 1951 à 1964, un nombre de plus en plus élevé de Suisses ont été remplacés par des travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis de séjour.

En revanche, dès 1964, le phénomène prédominant est l'évolution de l'importance relative des différentes catégories de travailleurs étrangers. A partir de cette année, les mesures de limitation de l'immigration orientent tout naturellement la demande de main-d'oeuvre vers les catégories non touchées par la loi, soit les frontaliers ¹⁾ et les établis. L'explication paraît

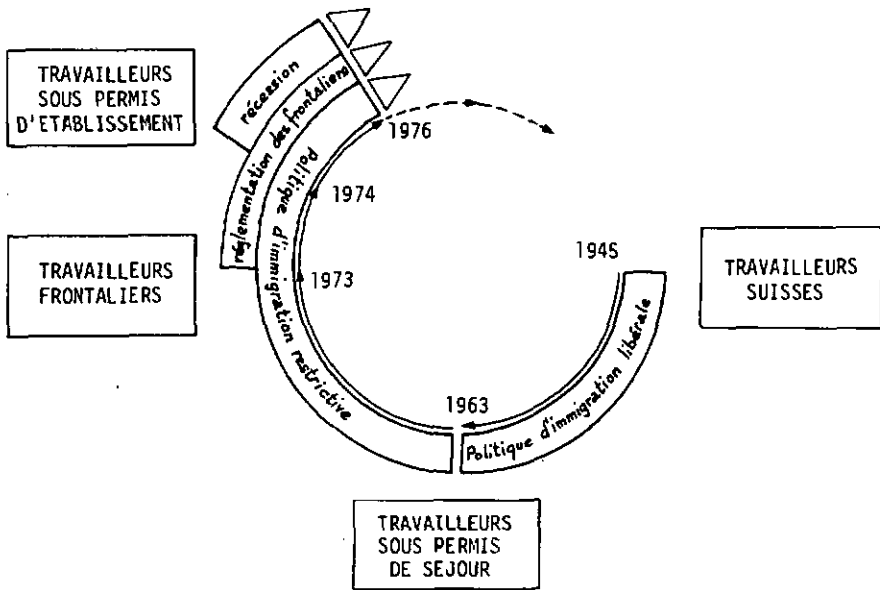
1) Toutefois, à partir de 1973, une réglementation oblige les frontaliers qui désirent exercer une activité lucrative à requérir une autorisation frontalière (permis de travail).

claire: jusqu'en 1964, ces derniers étaient relativement peu nombreux en raison de la durée de séjour nécessaire pour obtenir un permis d'établissement. En outre, comme ils avaient la faculté d'engager des étrangers à leur gré, les entrepreneurs recouraient de préférence aux bénéficiaires d'un permis de séjour, qu'ils pouvaient embaucher au taux de salaire le plus bas et licencier pratiquement comme ils le voulaient.

La situation des branches au regard du deuxième facteur nous renseigne sur l'évolution différentielle de leur structure d'emploi; l'examen de la position des points-branches représentatifs de l'emploi étranger est d'un intérêt tout particulier. Nous constatons que la chimie est l'industrie qui - relativement - a fait appel au plus fort contingent de travailleurs frontaliers et d'établis. La double raison de ce phénomène est l'implantation géographique d'une grande partie des usines dans une zone frontalière et le caractère particulièrement attractif des emplois qu'elle offre. A l'opposé, les branches "terre, pierre", "habillement, lingerie", "textile" et "bois" accusent un "retard" dans le "stade de développement de leur structure d'emploi" par rapport aux autres secteurs, ce qui s'explique essentiellement par leur faible degré d'attractivité pour les catégories encore disponibles sur le marché du travail.

Nous avons essayé de représenter schématiquement les orientations successives de la structure de l'emploi de l'industrie manufacturière au cours de la période 1951-1976, à partir du graphique 8 (p. 163).

Graphique 10: Orientations successives de la structure de l'emploi de l'industrie manufacturière



L'évolution générale de la structure de l'emploi dans l'industrie manufacturière va dans le sens d'une importance proportionnelle croissante de la main-d'oeuvre indigène.

Le schéma montre que le recours aux travailleurs immigrés sous permis de séjour a diminué depuis 1963. On fait moins appel aux frontaliers à partir de 1973. Enfin, les établis sont plus touchés que les Suisses par la récession. Si cette dernière se prolongeait, la réduction du pourcentage de la main-d'oeuvre étrangère s'accentuerait encore. En effet, même s'ils jouissent de droits identiques sur le marché du travail, le Suisse sera préféré à l'établi quand il y aura compétition pour un poste.

Dans le cas d'une reprise conjoncturelle, les entrepreneurs ne pourraient plus avoir recours aux étrangers de façon massive comme par le passé, ni recruter en Suisse le personnel indispensable, en raison du faible potentiel de main-d'oeuvre indigène intéressé par les postes proposés; ils seraient contraints de rechercher d'autres solutions pour résoudre le problème de l'accroissement de leur production.

3. LA VERIFICATION DE L'HYPOTHESE DE CROISSANCE HOMOTHETIQUE DES BRANCHES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

Sous cette rubrique, nous analyserons ¹⁾ le tableau où les catégories d'emploi figurent comme variables, et les structures d'emploi ²⁾ des branches, pour une année donnée, comme observations. Ces dernières reflètent en quelque sorte les états successifs de la structure de l'emploi dans la branche concernée.

Le graphique 11 (p. 175) visualise les relations entre les différents éléments du tableau 35 (p. 174), et représente en conséquence le nuage des observations, alors que les points-catégories d'emploi forment la toile de fond de la figure. Les points représentatifs des structures d'emploi successives d'une même branche ont été reliés entre eux, année après année, pour permettre de suivre l'évolution structurelle entre 1951 et 1976.

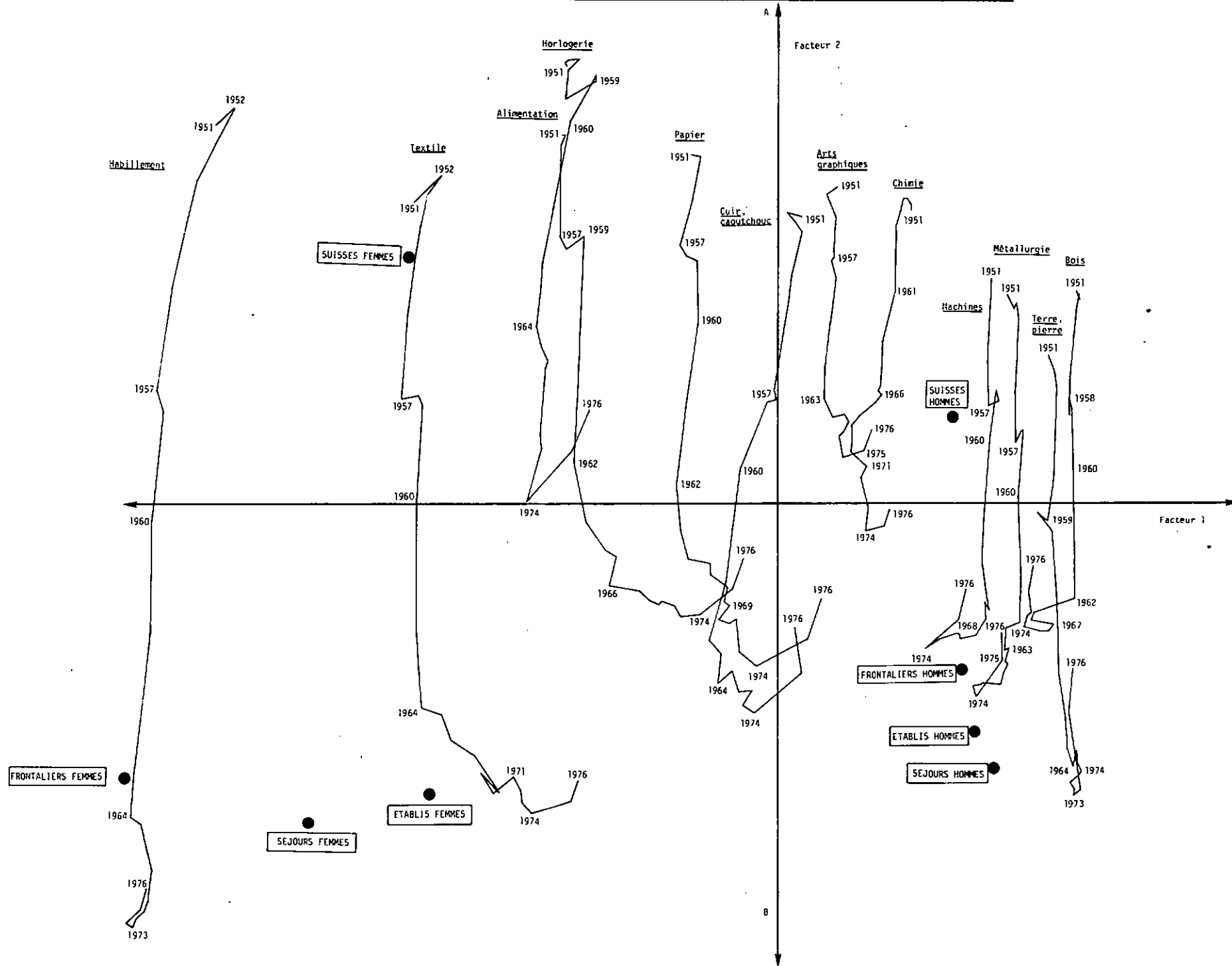
1) Il s'agit de l'analyse des états.

2) Nous rappelons que par structure d'emploi, il faut entendre l'importance relative des catégories d'emploi.

Tableau 35: Présentation simplifiée du tableau à analyser

Observations	Variables	Travailleurs suisses		Travailleurs sous permis de séjour	
		1 Hommes	2 Femmes		7 Hommes	8 Femmes
1. 1951	Alimentation, boisson, tabac					
2. 1951	Textile					
	.					
	.					
	.					
13. 1951	Autres branches					
14. 1952	Alimentation, boisson, tabac					
15. 1952	Textile					
	.					
	.					
	.					
26. 1952	Autres branches					
	.					
	.					
	.					
338. 1976	Autres branches					

Graphique 11: Evolution différentielle de la structure de l'emploi des branches de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976



Le premier facteur rend compte de 52 % de la variance initiale. Son interprétation est simple: il s'agit d'un indicateur d'utilisation relative des mains-d'oeuvre masculine et féminine. La figure montre clairement l'opposition entre ces deux catégories. L'extrémité gauche du premier axe factoriel indique, en termes relatifs, l'occupation d'un pourcentage élevé de femmes, respectivement une faible proportion de travailleurs masculins; son extrémité droite traduit la situation inverse.

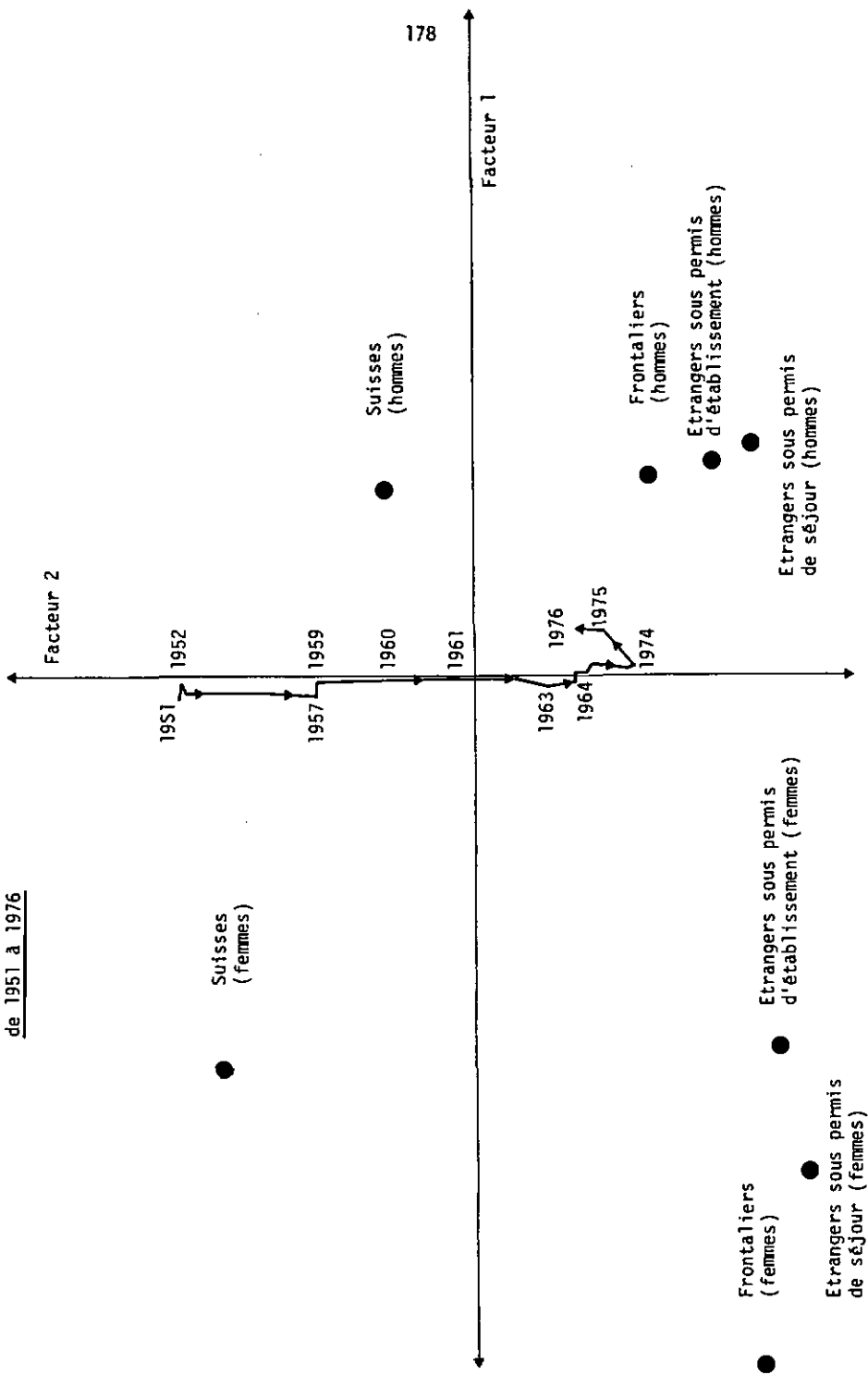
Le deuxième facteur explique 25 % de la variance initiale. Contrairement au précédent, qui décrit la structure de l'emploi selon le sexe des travailleurs, le second l'exprime en fonction de la dichotomie travailleurs suisses - travailleurs étrangers. La position des catégories d'emploi au regard du deuxième axe factoriel met en évidence le contraste entre les indigènes, qui accusent une nette prédominance relative dans la partie supérieure du graphique, et les étrangers, qui occupent une position analogue au bas de la figure.

Parce qu'il reproduit la quasi-totalité de la composante temporelle du phénomène, le second facteur offre un intérêt particulier pour notre recherche. En effet, lorsque l'on considère (cf. graphique 12, p. 178) les points-années ¹⁾ représentatifs de la structure d'emploi annuelle "moyenne" de l'industrie manufacturière, on remarque qu'ils sont accolés au deuxième axe factoriel et qu'ils s'échelonnent par ordre décroissant jusqu'en 1974. Cela signifie qu'entre 1951 et 1974, la modification de cette structure, envisagée dans son ensemble, s'est opérée exclusivement dans le sens d'un accroissement de l'importance relative des étrangers, à l'exception de la période 1957-1959 et dans une moindre mesure des années 1951 et 1952, où il y a eu un léger changement du rapport travailleurs hommes - travailleurs femmes. Cela signifie en d'autres termes qu'il y a eu avant tout substitution relative des travailleurs étrangers aux travailleurs suisses.

Il faut relever qu'entre 1963 et 1974, la distance verticale entre les points est réduite, ce qui traduit une faible augmentation de l'importance relative des travailleurs étrangers, consécutive aux mesures restrictives en matière d'immigration. De 1974 à 1975, on observe un déplacement oblique vers la droite, qui indique une diminution de l'importance relative des femmes, et un autre vers le haut, qui exprime une réduction de l'effectif des travailleurs

1) Il s'agit de points moyens.

Graphique 12: Evolution de la structure de l'emploi de l'industrie manufacturière en général de 1951 à 1976



étrangers. Il se confirme ainsi que ces deux segments sont les plus touchés en période de récession. De 1975 à 1976, les points s'échelonnent à nouveau verticalement, mais dans le sens inverse de celui de la période 1951-1974. D'où il ressort que c'est uniquement l'importance relative des travailleurs étrangers qui diminue au cours de la seconde année de récession. Cela résulte en priorité de la suppression de nombreux emplois féminins entre 1974 et 1975.

La position des points-branches (cf. graphique 11, p. 175) par rapport au premier axe factoriel permet de comparer l'importance relative des travailleurs des deux sexes dans la structure de l'emploi de chacune des industries. Dans celles qui apparaissent sur la gauche du graphique, soit "habillement, lingerie", "textile", "horlogerie, bijouterie", "alimentation, boisson, tabac", le rapport travailleurs femmes - travailleurs hommes est le plus élevé. A l'opposé, les branches "industrie des machines", "industrie métallurgique", "terre, pierre" et "bois" présentent une structure d'emploi à forte prédominance masculine.

Le tableau ci-après traduit ces faits de manière éloquent.

Tableau 36: Moyenne annuelle des pourcentages d'emploi féminin dans les branches de l'industrie manufacturière pour la période de 1951 à 1976

Branches de l'industrie manufacturière	%	Rang
Alimentation, boisson, tabac	43,7	4
Textile	56,5	2
Habillement, lingerie	78,6	1
Bois	8,3	11
Papier	36,0	5
Arts graphiques	26,1	7
Cuir, caoutchouc	32,3	6
Chimie	22,0	8
Terre, pierre	8,0	12
Industrie métallurgique	12,2	10
Industrie des machines	14,2	9
Horlogerie, bijouterie	50,1	3
Industrie manufacturière	30,6	

Source: Calculs personnels à partir de la statistique suisse de l'industrie.

L'orientation des segments ¹⁾ des différentes branches indique que leur structure d'emploi ne s'est pas modifiée en fonction du sexe des travailleurs de 1951 à 1964, à l'exception des périodes 1951-1953 et 1957-1959, au cours desquelles la baisse de la conjoncture a entraîné une réduction de la main-d'œuvre féminine.

De 1964 à 1974, les segments-branches changent en règle générale de direction, ce qui traduit certaines variations de l'importance relative des deux sexes

1) Le segment est la ligne qui relie les points-branches annuels.

dans la structure de l'emploi. Ainsi, les branches "textile", "alimentation, boisson, tabac", "papier", "cuir, caoutchouc" et "arts graphiques" voient la proportion des hommes croître, tandis que le rapport reste relativement stable dans les autres secteurs de l'industrie manufacturière.

Il est à noter que les dernières branches mentionnées présentent, entre 1964 et 1974, un segment oblique qui indique une diminution de l'importance relative de la main-d'oeuvre féminine (déplacement vers la droite) et une augmentation du pourcentage des travailleurs étrangers (déplacement vers le bas). En d'autres termes, faute de pouvoir engager des travailleuses étrangères en nombre suffisant pour remplacer les Suissesses qui quittaient leur emploi, les entreprises ont fait appel à des hommes (étrangers).

L'orientation des segments à partir de 1974 est identique pour toutes les branches.

La position des points-branches par rapport au deuxième axe factoriel reflète l'importance relative des travailleurs suisses et étrangers. La figure 11 (p. 175) montre que la proportion des étrangers a crû dans tous les secteurs. L'importance du phénomène n'est pas la même dans toutes les branches, ainsi que l'indiquent sur le graphique les différences de longueur des segments projetés sur l'axe vertical. Un segment très étendu, comme celui du secteur "habillement, lingerie", dénote une augmentation sensible du pourcentage des travailleurs immigrés sur l'ensemble de la période, et par conséquent une forte substitution des étrangers aux Suisses. Le segment relatif aux "arts graphiques" illustre au contraire une faible substitution relative.

Jusqu'en 1964, la distance verticale entre deux années consécutives varie considérablement selon le degré d'expansion économique, le besoin excédentaire de main-d'oeuvre étant satisfait essentiellement par les travailleurs étrangers. A partir de cette date, les changements de conjoncture ne se traduisent plus de la même manière sur le graphique, par suite des restrictions apportées à l'immigration.

Ainsi, en dépit de quelques modifications d'importance mineure dans le rapport hommes-femmes entre 1964 et 1974, on enregistre une évolution semblable des différents segments-branches, laquelle nous permet d'affirmer que la croissance des divers secteurs a été homothétique. Nous entendons par là que l'évolution de leur structure relative de l'emploi n'a pas subi de changements notables au cours de la période 1951-1976.

L'immigration a donc été le facteur déterminant de la stabilité du système et de la croissance "homothétique" des branches, en ce sens que toutes les branches ont pu satisfaire leurs besoins de main-d'oeuvre en recourant aux travailleurs étrangers. Elle a permis aux industries d'élargir leur champ de production sans subir de préjudice dans leur développement respectif, c'est-à-dire sans que les plus dynamiques ne soient contraintes d'épuiser le marché de l'emploi au détriment des moins attractives.

Le phénomène de croissance "homothétique" a également préservé dans une large mesure l'économie suisse de hausses importantes du coût de la main-d'oeuvre. En effet, les branches les moins favorisées n'ont pas été obligées d'élever les salaires, étant donné leur possibilité de recourir aux travailleurs étrangers.

4. L'ORIENTATION DIFFÉRENTIELLE DES CATÉGORIES D'EMPLOI VERS LES BRANCHES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

L'analyse des histoires nous servira à interpréter le tableau formé des branches comme observations, et de la ventilation des catégories d'emploi parmi celles-ci au cours des années 1951 à 1976 comme variables. Dans notre examen, les observations sont donc les branches caractérisées par l'histoire de leurs catégories d'emploi.

Tableau 37: Présentation simplifiée du tableau à analyser ¹⁾

Observations Variables	1 Alimen- tation, boisson, tabac	2 Textile	13 Autres branches
1. 1951 Suisses (hommes)				
2. 1951 Suisses (femmes)				
.				
.				
.				
8. 1951 Frontaliers (femmes)				
9. 1952 Suisses (hommes)				
10. 1952 Suisses (femmes)				
.				
.				
.				
200. 1976 Frontaliers (femmes)				

Le graphique 13 (p. 185) illustre les positions successives des différentes catégories d'emploi par rapport aux branches d'industrie au cours de la période 1951-1976.

1) Pour des raisons de présentation, il a été nécessaire d'inverser les lignes et les colonnes du tableau.

Afin de visualiser leur diffusion inter-branches, nous avons relié dans un ordre chronologique les points représentatifs de chacune des catégories d'emploi. La toile de fond est constituée par les branches de l'industrie manufacturière.

Le premier facteur de l'analyse des histoires, qui reflète 76 % de la variance initiale, doit être interprété de la même manière que le premier facteur de l'analyse des états, à cette seule différence près qu'il est inversé. Le premier axe est donc un indicateur d'utilisation relative des mains-d'oeuvre masculine et féminine; sur la gauche du graphique figurent les branches qui offrent relativement plus d'emplois masculins; à droite, celles qui embauchent davantage de personnel féminin.

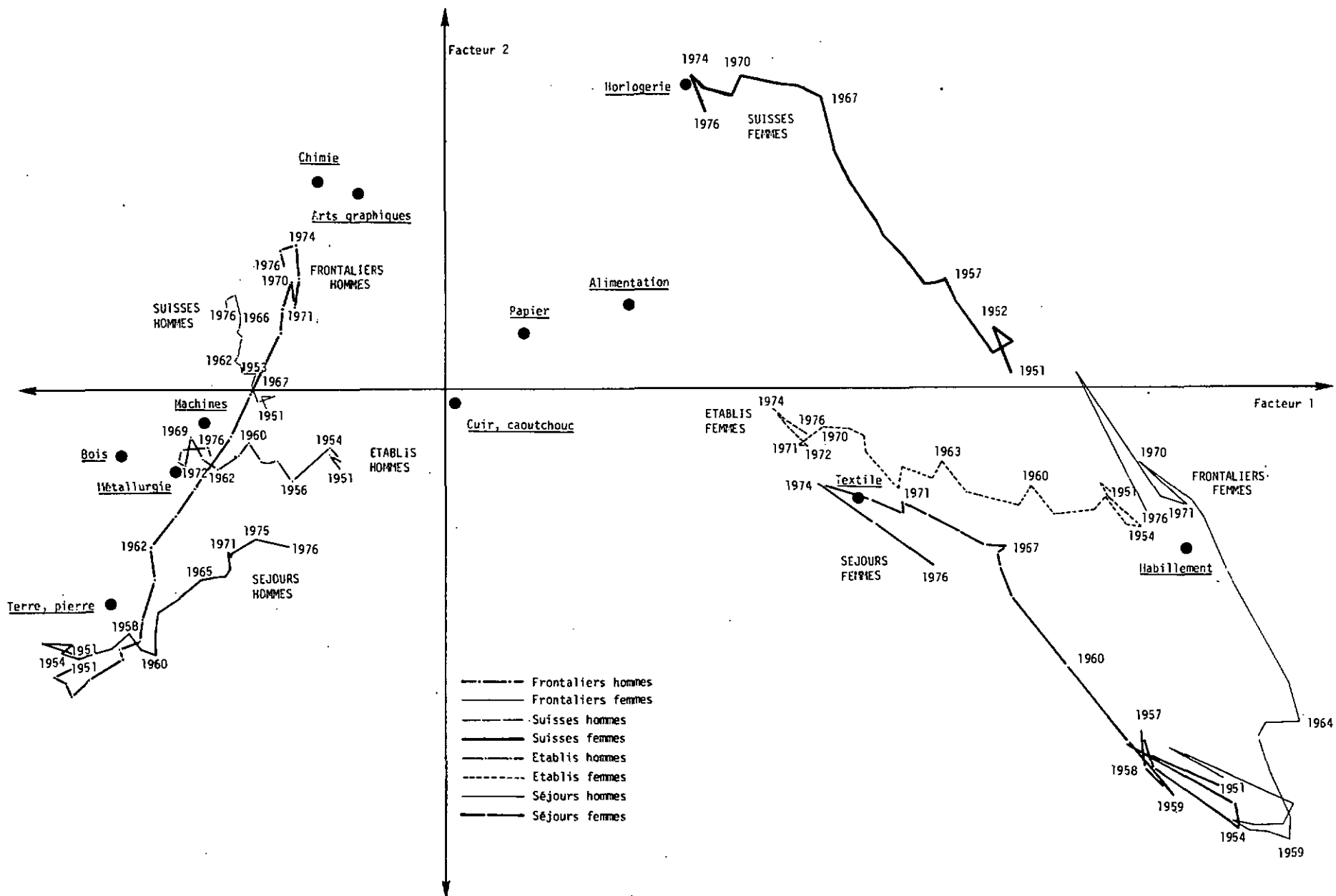
L'interprétation du second facteur, qui explique 14 % du phénomène observé, n'est pas évidente. A notre avis, il reflète la faculté d'adaptation des branches aux conditions du marché du travail. L'extrémité supérieure de l'axe vertical indique une faculté d'adaptation relativement élevée, l'autre extrémité, la tendance opposée. Par faculté d'adaptation aux conditions du marché du travail, nous entendons la possibilité pour la branche de recourir indifféremment aux travailleurs de l'une ou l'autre des quatre catégories d'emploi suivantes: travailleurs suisses - travailleurs sous permis de séjour - travailleurs sous permis d'établissement - travailleurs frontaliers.

Plus que la position spécifique de chacun des points, c'est l'orientation du segment de la catégorie d'emploi, ainsi que la comparaison des segments entre eux, qui doivent retenir notre attention.

Un segment qui se dirige vers la droite indique une orientation des travailleurs de la catégorie d'emploi vers les branches où la main-d'oeuvre féminine prédomine; un mouvement dans le sens inverse exprime un déplacement vers les secteurs où les hommes sont supérieurs en nombre. Les segments orientés vers le haut traduisent le mouvement des travailleurs de la catégorie en direction des industries qui enregistrent indifféremment la plus grande part moyenne des accroissements ou la plus petite part moyenne des diminutions de l'effectif des employés de l'ensemble des catégories.

On peut estimer que l'apparition des différents segments dans les diverses branches correspond à un besoin particulier de main-d'oeuvre. Ainsi, l'arrivée d'un segment de travailleurs étrangers est généralement liée à un appel de main-d'oeuvre peu ou non qualifiée.

Graphique 13: Orientation différentielle des catégories d'emploi vers les branches de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976



La schématisation grossière de la position des branches sur le graphique 13 permet de déterminer le type de besoin en main-d'oeuvre émanant des branches pour l'ensemble de la période considérée.

Graphique 14: Schéma explicatif de la position des branches sur le graphique 13 de la page 185

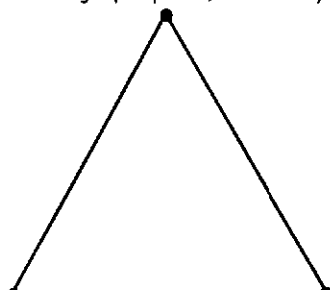
branches à:

- structure inter-catégorielle souple



- structure inter-catégorielle rigide

Recours indifférencié à toutes les catégories de main-d'oeuvre (ex.: "horlogerie, bijouterie", "arts graphiques", "chimie")



Recours en priorité aux travailleurs hommes (ex.: "terre, pierre")

Recours en priorité aux travailleurs femmes (ex.: "textile", "habillement, lingerie")

Ainsi, les branches "horlogerie, bijouterie", "arts graphiques", "chimie", et, dans une moindre mesure, "cuir, caoutchouc", "papier", "alimentation, boisson, tabac" ont accru leurs effectifs en recourant à toutes les catégories d'emploi. Cela signifie que ces secteurs offrent des places accessibles à tous les genres de travailleurs (c'est-à-dire ne nécessitant pas un niveau élevé de qualification), et relativement plus attractives que celles qui sont disponibles dans les autres industries.

En revanche, les branches "terre, pierre", "bois", "industrie métallurgique" et "industrie des machines" recrutent principalement leur personnel chez les hommes, alors que les secteurs "textile" et "habillement, lingerie" engagent en priorité une main-d'oeuvre féminine.

Si l'on suit le cheminement des segments des catégories d'emploi masculin, situés à gauche de l'axe vertical, on constate que la diffusion inter-branches

des travailleurs suisses est minime (faible étalement du segment). On note cependant que les arts graphiques et la chimie exercent une attraction particulière sur cette catégorie.

Les étrangers sous permis d'établissement se diffusent également très peu; ils sont avant tout concentrés dans l'industrie métallurgique, celle du bois et celle des machines. La catégorie des travailleurs au bénéfice d'un permis de séjour est surtout représentée dans le secteur "terre, pierre", mais dénote à partir de 1960 une tendance à se diriger vers les autres branches. Le segment des frontaliers est beaucoup plus étalé que les autres. Concentrés au début avant tout dans le secteur "terre, pierre", ils s'orientent progressivement vers les branches "bois", "industrie métallurgique" et "industrie des machines", puis de façon très marquée vers la chimie et les arts graphiques.

Si l'on considère la droite de l'axe vertical, où figurent les catégories d'emploi féminin, on remarque une orientation générale des différents segments, à partir des secteurs "textile" et "habillement, lingerie" en direction des branches "cuir, caoutchouc", "papier", "alimentation, boisson, tabac", "horlogerie, bijouterie", "chimie" et "arts graphiques".

Les frontalières se sont substituées progressivement aux Suissesses dans l'industrie horlogère.

Selon le graphique, l'orientation de l'ensemble des segments catégories d'emploi ne révèle pas de caractéristiques communes. Toutefois, celles des catégories féminines présentent certaines analogies.

Relevons que l'orientation générale des segments, à l'exception des catégories suisses hommes et étrangers hommes sous permis d'établissement, accuse un mouvement de convergence. Ceci indique une diffusion des catégories d'emploi vers les mêmes branches, celles précisément qui ont un fort degré d'attractivité et sont ouvertes à toutes les catégories de travailleurs.

VI. LA FLEXIBILITE CONJONCTURELLE DU MARCHE SUISSE DU TRAVAIL

1. CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES

Le chapitre IV était consacré en partie à l'examen de deux fonctions dévolues aux travailleurs étrangers: celles de remplacement et d'agent de l'expansion. Toutes deux s'inscrivent dans une perspective structurelle de l'évolution du marché du travail. En effet, ce sont les transformations lentes et profondes, de l'appareil de production d'une part, et de la structure de la population active indigène d'autre part, qui ont amené les travailleurs étrangers à remplir l'une ou l'autre de ces fonctions.

Dans le court terme, la main-d'oeuvre immigrée est souvent appelée à jouer un troisième rôle, celui d'"amortisseur de la conjoncture". Ainsi, lorsque la situation se détériore, les étrangers sont relativement plus touchés par les suppressions d'emplois que les indigènes. En revanche, lorsque la conjoncture redevient favorable, les entrepreneurs sont contraints d'engager des immigrés pour satisfaire leurs besoins, car il s'agit là de la seule main-d'oeuvre disponible.

Une forte diminution du nombre des étrangers consécutive à une baisse de la conjoncture peut être jugée positivement ou négativement. Sera favorable à un renvoi massif de ces travailleurs dans leur pays d'origine, celui qui considère en priorité le fait que ces licenciements évitent aux indigènes de perdre leur emploi. En revanche, qui pense que le départ en nombre des étrangers aura pour conséquence d'aggraver et/ou de prolonger la crise en accentuant la contraction de la demande de biens et services est d'un avis contraire.

Dans ce chapitre, nous envisagerons tout d'abord la flexibilité du marché du travail du point de vue théorique. Nous examinerons ensuite le fonctionnement de ce marché en Suisse au cours de la période de récession de 1974 à 1976.

Nous nous attacherons enfin à démontrer le rôle d'amortisseur de la conjoncture joué par les travailleurs étrangers dans les branches de l'industrie manufacturière en 1958 et 1959, et de 1974 à 1976.

2. L'EQUILIBRE DE PLEIN EMPLOI ET LA FLEXIBILITE DE L'OFFRE DE TRAVAIL GLOBALE

Pour apprécier le degré de flexibilité de l'offre de travail, il faut se référer à la notion d'équilibre de plein emploi. Après avoir analysé le concept de plein emploi, nous tâcherons de déterminer dans quelle mesure l'offre de travail peut s'adapter à une modification de la demande du travail ¹⁾ et permettre ainsi au marché du travail d'atteindre un nouveau point d'équilibre sans entraîner de profondes perturbations économiques et sociales.

Un marché du travail sera considéré comme parfaitement flexible quand l'offre et la demande de travail s'adaptent aux changements des données sans qu'il en découle de déséquilibres. On parle de flexibilité conjoncturelle lorsqu'une contraction de l'offre de travail correspond à une diminution simultanée de la demande, de telle sorte que la suppression d'emplois n'engendre pas de chômage; en période d'expansion, l'offre devrait à nouveau augmenter en même temps que la demande ²⁾.

2.1. Le concept de plein emploi

Bien qu'il soit un des concepts fondamentaux tant de la politique que de la théorie économiques, le plein emploi ne répond pas à une définition précise. Il existe d'ailleurs différentes manières de l'appréhender quantitativement.

Le concept couvre deux notions essentiellement différentes: celle d'équilibre de plein emploi du marché du travail (plein emploi théorique) et celle du niveau de plein emploi déterminé par les autorités (plein emploi politique).

1) Cf. note 2 au bas de la page 21.

2) Cf. V. Merx, *Ausländerbeschäftigung und Flexibilität des Arbeitsmarktes der Bundesrepublik Deutschland*, op. cit., p. 172.

2.1.1. Le plein emploi, objectif de la politique économique

La réalisation du plein emploi constitue l'un des principaux objectifs de la politique économique. Chaque gouvernement fera en sorte que toutes les personnes qui désirent travailler disposent d'un emploi, ou puissent en trouver un sans difficulté.

Pour évaluer dans quelle mesure cet objectif est atteint, on considère généralement le taux de chômage ¹⁾. Cependant, comme ce dernier ne se définit pas de la même façon dans tous les pays, il arrive que des taux de chômage différents reflètent des situations identiques de l'emploi.

Les Etats-Unis, par exemple, sont en situation de plein emploi avec un taux de chômage de 5 à 6 % ²⁾; l'Allemagne avec 1 % ³⁾. En Suisse, un taux de chômage de 1 % est déjà considéré comme très élevé.

Chaque pays ayant sa propre manière d'enregistrer les chômeurs et, en conséquence, de déterminer la population active, la notion de plein emploi apparaîtrait essentiellement comme un problème statistique ⁴⁾. Elle revêt pourtant une grande importance sur le plan politique.

- 1) Le taux de chômage est la proportion entre le nombre de ceux qui sont enregistrés comme sans emploi et l'effectif total de la population active.
- 2) L. Stoleru, L'équilibre et la croissance économique, Dunod, Paris, 1970, p. 299. - Merx estime quant à lui qu'il y a plein emploi aux USA lorsque le taux de chômage est de 3 à 4 %; cf. V. Merx, *Ausländerbeschäftigung und Flexibilität des Arbeitsmarktes der Bundesrepublik Deutschland*, op. cit., p. 130.
- 3) Dans ce pays, le gouvernement estimait vers le milieu des années cinquante - à la fin de la période de reconstruction - que l'économie connaissait le plein emploi avec 2 % de chômage; cf. V. Merx, *Ausländerbeschäftigung und Flexibilität des Arbeitsmarktes der Bundesrepublik Deutschland*, op. cit., p. 130.
- 4) Les divergences proviennent également de l'importance que l'on accorde au chômage frictionnel (ou d'adaptation) - chômage dont la durée est généralement inférieure à un mois, c'est-à-dire au temps nécessaire à la recherche d'un nouvel emploi, à un changement d'emploi, etc., en raison de la mauvaise information sur le marché du travail.

2.1.2. L'équilibre de plein emploi du marché du travail, concept fondamental de la théorie économique

2.1.2.1. L'équilibre de plein emploi du marché du travail chez les classiques

Les classiques étudient le fonctionnement du marché du travail dans le cadre d'une économie où règne la concurrence pure et parfaite. Ce type d'analyse repose sur plusieurs hypothèses ¹⁾ peu réalistes. L'explication "classique" des mécanismes du marché du travail est fondée sur la théorie de la productivité marginale. Les variables principales de ce marché sont la demande et l'offre de travail, dans lesquelles interviennent les salaires envisagés en termes réels.

- La demande de travail ²⁾. Dans un marché où règne la concurrence pure et parfaite, le profit est maximum lorsqu'il y a égalité entre le prix de vente et le coût marginal. En conséquence, l'industriel poursuivra sa production jusqu'au moment où le coût marginal atteindra le prix de vente. En supposant que le travail soit le seul facteur de production, le coût marginal - qui correspond au coût ajouté au coût total pour une unité additionnelle d'output - est nécessairement égal au taux de salaire divisé par le produit physique marginal (marginal physical product). En outre, lorsque l'on admet que la production continuera aussi longtemps que le prix de vente de l'output sera égal ou inférieur à son coût marginal, l'on consent implicitement que l'input (dans notre cas l'embauche) se prolongera jusqu'à ce que le salaire atteigne la valeur du produit marginal du travail; en d'autres termes, l'embauche se poursuit jusqu'au point où la valeur produite par le travail est égale au salaire réel ³⁾ payé.

-
- 1) Ces hypothèses figurent notamment dans l'ouvrage de S.A. Levitan, G.L. Mangum, R. Marshall, *Human Resources and Labor Markets - Labor and Manpower in the American Economy*, Harper and Row Publishers, New York, Evanston, San Francisco, London, 1972, p. 201.
 - 2) Cf. sur ce point: G. Ackley, *Macroeconomic Theory*, The Macmillan Company, New York, 1969, p. 124-137: chapter VI, "Wages, Prices, Employment, and Production". - H.G. Heneman Jr., D. Yoder, *Labor Economics*, South-Western Publishing Company, Cincinnati, Ohio, 1965, p. 587-611: chapter 21, "Marginal Productivity Theory".
 - 3) Le salaire réel correspond au salaire monétaire divisé par le niveau des prix de l'output.

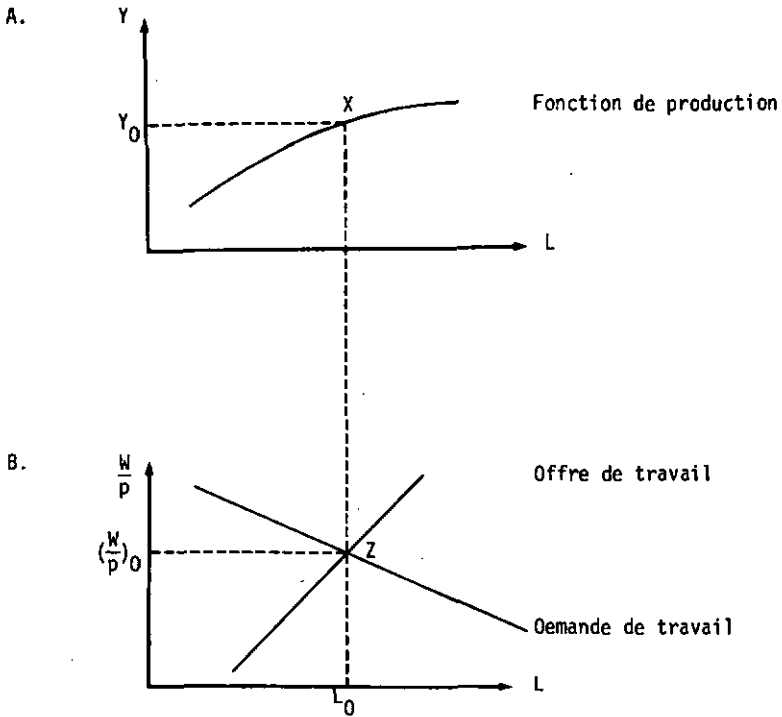
D'après les classiques, c'est donc la relation entre les salaires et les prix (c'est-à-dire le salaire réel) qui détermine le volume de l'embauche et de la production, et non le niveau absolu de l'un ou de l'autre.

La théorie classique enseigne également que les entreprises ont des coûts marginaux croissants (donc une production marginale décroissante) lorsque la production augmente. Puisque la production totale est égale à la somme de la production de chacune des entreprises, on admet que la loi des rendements décroissants s'applique également à l'ensemble de l'économie. Ainsi, lorsque l'on embauche des travailleurs supplémentaires, la production globale s'accroît, mais dans une proportion plus faible que l'input. La partie A du graphique 15 ci-après représente la fonction de production, compte tenu de ces diverses hypothèses.

- L'offre de travail. Les classiques considèrent l'offre de travail globale comme une fonction croissante du salaire réel. Dès lors, les employés sont disposés à fournir davantage d'unités de travail pour des salaires réels plus élevés. La forme de la courbe d'offre de travail des individus dépend de leur préférence relative pour l'acquisition d'un revenu ou pour un loisir.

Le graphique 15 représente le point d'équilibre de plein emploi défini à partir d'une fonction de production. L'intersection des courbes d'offre et de demande de travail déterminent le taux de salaire réel du marché et le volume de l'emploi.

Graphique 15: Equilibre de plein emploi sur le marché du travail



Source: G. Ackley, *Macroeconomic Theory*, op. cit., p. 131.

La partie A représente la fonction de production soumise à la loi des rendements décroissants, lorsque l'on suppose que L (facteur travail) constitue le seul input ou, ce qui est équivalent, que K (facteur capital) est constant à court terme. La pente de la tangente en X correspond à la productivité marginale du travail pour une production Y_0 . Or, cette productivité étant égale au salaire réel de ce facteur, elle se confond avec la courbe de demande de travail. Comme la fonction de production est concave, sa pente est décroissante

(= productivité marginale du travail décroissante). La demande de travail diminue lorsque l'emploi augmente.

Sur la partie B figurent les courbes d'offre et de demande de travail; ces courbes se coupent en Z, point d'équilibre qui définit le niveau de plein emploi L_0 , ainsi que le salaire $(\frac{W}{P})_0$ nécessaire pour assurer le plein emploi pour un volume de production (donné) Y_0 . En ce point d'équilibre Z, tous les travailleurs désirant offrir leurs unités de travail au taux de salaire réel $(\frac{W}{P})_0$ trouvent de l'emploi. Quant aux entrepreneurs, ils parviennent à embaucher le nombre d'employés qu'ils veulent occuper à ce tarif.

2.1.2.2. Différences entre les courbes d'offre de travail classique et keynésienne

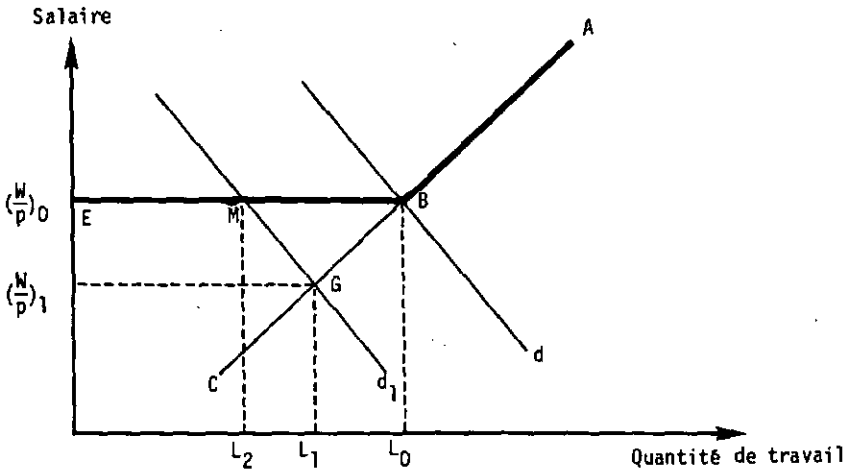
La théorie classique prend en considération les salaires réels, et non les salaires nominaux, pour expliquer les mécanismes du marché du travail. Elle enseigne en outre que l'offre de travail est une fonction croissante du salaire réel.

En revanche, les keynésiens ne considèrent pas la monnaie comme un facteur neutre et ils estiment que les travailleurs prennent leurs décisions par rapport aux salaires nominaux plutôt qu'en fonction des salaires réels. D'après les keynésiens, il y a rigidité à la baisse des salaires nominaux, étant donné que les travailleurs préfèrent le chômage à cette baisse ¹⁾.

Ainsi que le montre le graphique 16, les courbes d'offre de travail classique et keynésienne ne sont pas identiques:

1) "Because of worker preferences for money wages, with resultant stickiness of money wage rates, and because of unions which enabled workers to resist wage cuts, the lower end of the supply curve of labor should be depicted as approximately parallel to the base (almost perfectly elastic)"; H.G. Heneman Jr., D. Yoder, Labor Economics, op. cit., p. 617.

Graphique 16: Comparaison des courbes d'offre de travail classique et keynésienne



Source: A.M. Cartter, *Theory of Wages and Employment*, Homewood, Ill: Richard D. Irwin, Inc., 1959, p. 140, in: H.G. Heneman Jr., D. Yoder, *Labor Economics*, op. cit., p. 618.

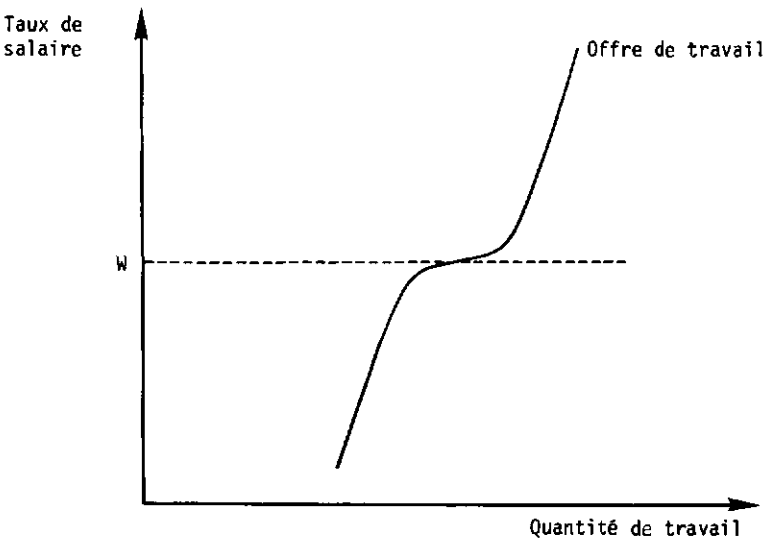
Les offres de travail classique et keynésienne sont représentées respectivement par les courbes ABGC et ABME. Les courbes d'offre et de demande se coupent en B; il en résulte une quantité de travail L_0 occupée à un taux de salaire réel $(\frac{W}{p})_0$. Lorsque la demande de travail passe de d à d_1 , à la suite d'une récession, les classiques estiment que l'offre et la demande se coupent en G, nouveau point d'équilibre de plein emploi avec une quantité de travail L_1 occupée à un salaire réel $(\frac{W}{p})_1$. Ils n'envisagent que cet équilibre; d'après eux, le chômage ou le suremploi sont automatiquement éliminés par les mécanismes autorégulateurs.

La forme de la courbe ABME laisse clairement apparaître la résistance des travailleurs à une baisse des salaires. Ainsi, d'après les keynésiens, lorsque la demande se déplace de d en d_1 , elle coupe l'offre de travail en M, nouveau

point d'équilibre à court terme, avec une quantité de travail L_2 et un salaire inchangé de $(\frac{W}{P})_0$. L'économie souffre d'un chômage égal à L_2L_0 . La différence fondamentale entre l'approche keynésienne et l'explication classique réside dans le fait que, pour les premiers, le chômage n'est pas automatiquement résorbé par une baisse des taux de salaire.

Les keynésiens fondent donc leur raisonnement sur la résistance à la baisse des salaires. Quant à nous, nous estimons qu'il existe effectivement une rigidité des salaires, mais pendant un certain laps de temps seulement. En cas de prolongement de la crise, il n'est pas douteux que les taux de salaire n'accusent un fléchissement. Dès lors, nous admettrons que la courbe d'offre de travail se présente ainsi :

Graphique 17: Courbe d'offre de travail

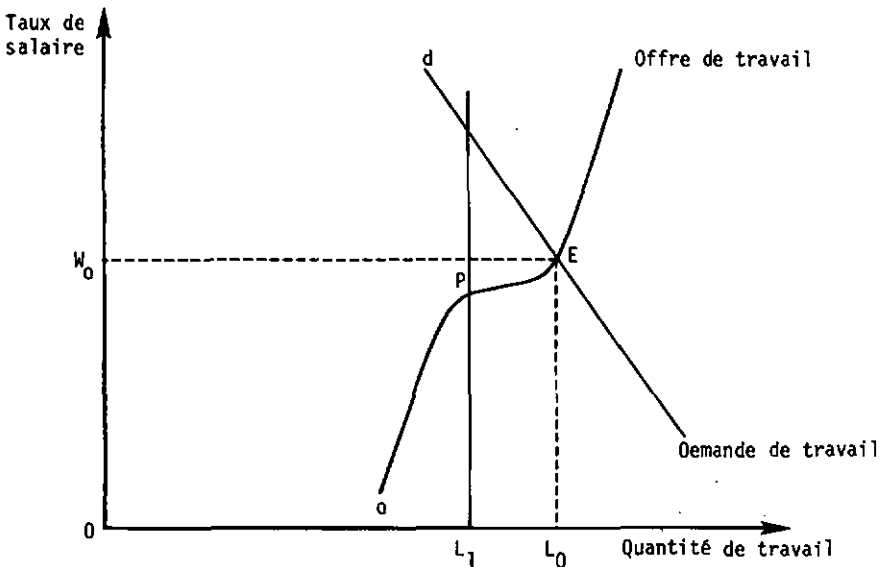


La résistance à la diminution des salaires est un élément important du fonctionnement du marché du travail, dont il est indispensable de tenir compte dans l'analyse d'une courbe d'offre de travail.

2.2. Comparaison entre l'équilibre technique du marché du travail et l'équilibre de plein emploi politique

Le point d'équilibre de plein emploi politique ne se confond qu'exceptionnellement avec le point d'équilibre technique du marché du travail. Le schéma ci-dessous représente ces deux notions dans une période de haute conjoncture.

Graphique 18: Comparaison entre le point d'équilibre de plein emploi politique et le point d'équilibre technique du marché



Source: V. Merx, *Ausländerbeschäftigung und Flexibilität des Arbeitsmarktes der Bundesrepublik Deutschland*, op. cit., p. 133.

2.2.1. L'équilibre technique du marché du travail

Sur le graphique 18, le point d'équilibre du marché est déterminé de manière purement technique. Il se situe en E, soit à l'intersection des courbes d'offre (o) et de demande (d). La quantité de travail occupée est L_0 et le taux de salaire W_0 .

2.2.2. L'équilibre de plein emploi politique

L'équilibre de plein emploi politique se trouve en P, soit au point de coupe de la courbe d'offre de travail o et de la verticale en L_1 reflétant le niveau de plein emploi fixé par le gouvernement. Les autorités estiment que l'économie est en situation de plein emploi lorsque la quantité de travail occupée correspond à OL_1 . En d'autres termes, le segment OL_1 représente la quantité de travail fournie par la population active totale du pays, telle qu'elle est définie officiellement. Lorsque l'économie utilise plus que OL_1 quantité de travail, il y a suremploi du point de vue politique, ce qui est le cas de la situation représentée sur le graphique 18; en revanche, si cette quantité est inférieure à OL_1 , il y a chômage.

L'élément fondamental de l'analyse réside dans le fait que le gouvernement a la possibilité de déplacer L_1 et par conséquent le niveau de plein emploi politique. En effet, de par sa façon d'enregistrer les chômeurs, le gouvernement est en mesure de modifier la définition de la population active au cours du temps.

Comme certains travailleurs ne sont pas enregistrés en tant que chômeurs lorsqu'ils perdent leur emploi (cf. p. 200), ils font partie de la population active aussi longtemps qu'ils occupent une place et en sortent au moment où ils ne l'ont plus; graphiquement, cela se traduit par un déplacement de la verticale du niveau de plein emploi politique, qui part de L_1 .

Le fait de pouvoir modifier les critères de détermination de la population active en fonction de la conjoncture permet au gouvernement de démontrer, par le biais du taux de chômage "officiel" ¹⁾, que l'économie est proche du niveau de plein emploi, même lorsque la situation s'est fortement dégradée sur le marché du travail. Cette stratégie revêt une importance politique primordiale, car on sait que le plein emploi du facteur travail est l'un des principaux objectifs de la politique économique et fait partie du carré magique au même titre que la stabilité des prix, l'équilibre externe et la croissance régulière.

1) Le taux de chômage "officiel" est en effet l'indicateur généralement utilisé pour refléter la situation de l'emploi.

2.3. La notion de flexibilité de l'offre de travail ¹⁾

Pour comprendre le fonctionnement du marché du travail, il faut également tenir compte d'un autre élément: les modifications à court terme du volume de la population active.

Jusqu'ici, nous avons représenté l'offre de travail par une courbe fixe, étant donné que nous l'envisagions dans le cadre d'une population active donnée. Il est évident qu'une modification du volume de cette population entraîne un déplacement de la courbe en question.

Classiques et keynésiens, tout en admettant la possibilité d'un tel déplacement (par exemple à la suite d'un changement de la pyramide des âges), estiment qu'il ne peut se produire qu'à longue échéance. Or, le fonctionnement du marché du travail de certains pays apporte incontestablement la preuve qu'un phénomène de cette nature peut intervenir à très court terme ²⁾.

On parlera précisément de flexibilité du marché du travail, lorsque la population active d'un pays a la faculté d'augmenter ou de diminuer dans des délais très brefs, ce qui entraîne un déplacement rapide de sa courbe d'offre de travail. Ce mouvement n'est possible que grâce à la présence sur le marché du travail d'une population marginale disponible en quête d'emploi.

Cette catégorie comprend les personnes qui, interrogées sur leur état en période de récession, se déclarent étudiants, ménagères, retraités, et non pas "sans travail et à la recherche d'une place", et n'indiquent que dans une phase ultérieure de l'enquête qu'ils désirent obtenir un emploi. Les étrangers sous permis de séjour (annuels et saisonniers) ainsi que les frontaliers peuvent également être assimilés à cette catégorie.

Les "travailleurs marginaux" présentent la particularité de n'appartenir à la population active du pays que lorsqu'ils ont un emploi. En le perdant, ils cessent d'en faire partie, puisqu'ils ne se déclarent pas chômeurs, ou n'ont pas la possibilité de le faire. Ces travailleurs gonflent ou contractent la population active, et provoquent ainsi le déplacement de la courbe d'offre de travail. Les employeurs font appel à leurs services quand il y a pénurie

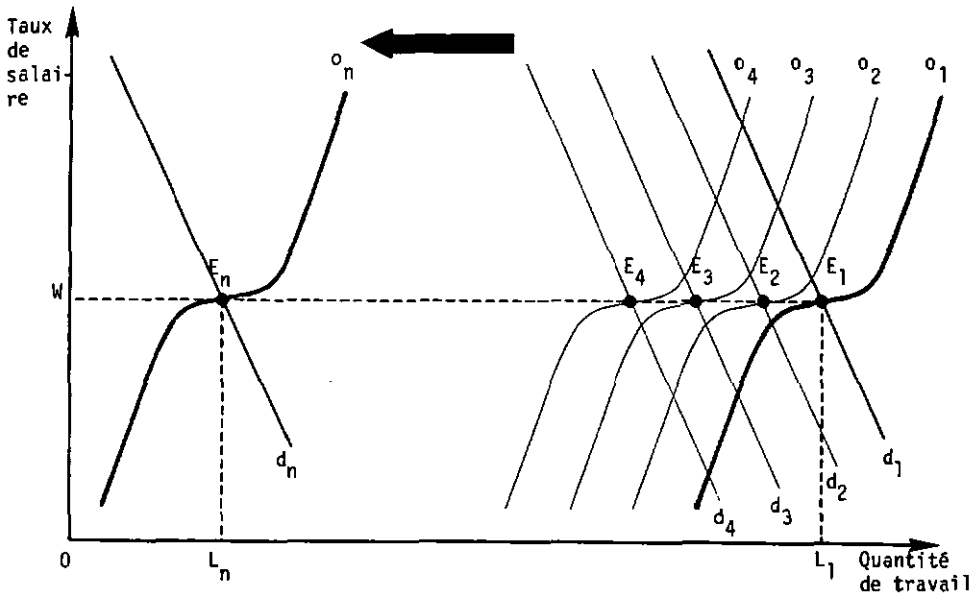
1) La notion de flexibilité de l'offre de travail a été empruntée en partie à V. Merx, *Ausländerbeschäftigung und Flexibilität des Arbeitsmarktes der Bundesrepublik Deutschland*, op. cit., p. 130-139.

2) Le "très court terme" correspond à une durée de quelques semaines.

de main-d'oeuvre. Ce sont les premiers licenciés au moment où la récession apparaît. Les travailleurs marginaux jouent en conséquence le rôle de soupape de sécurité pour le marché du travail.

Le graphique ci-dessous représente la diminution progressive de la population active au cours d'une période de récession.

Graphique 19: Déplacement de la courbe d'offre de travail au cours d'une période de contraction



Les travailleurs marginaux (femmes mariées - rentiers - étrangers ¹⁾) sont contraints de quitter le marché du travail à la suite d'une baisse de la demande de travail ²⁾. Ce retrait provoque le déplacement "séquentiel" de la

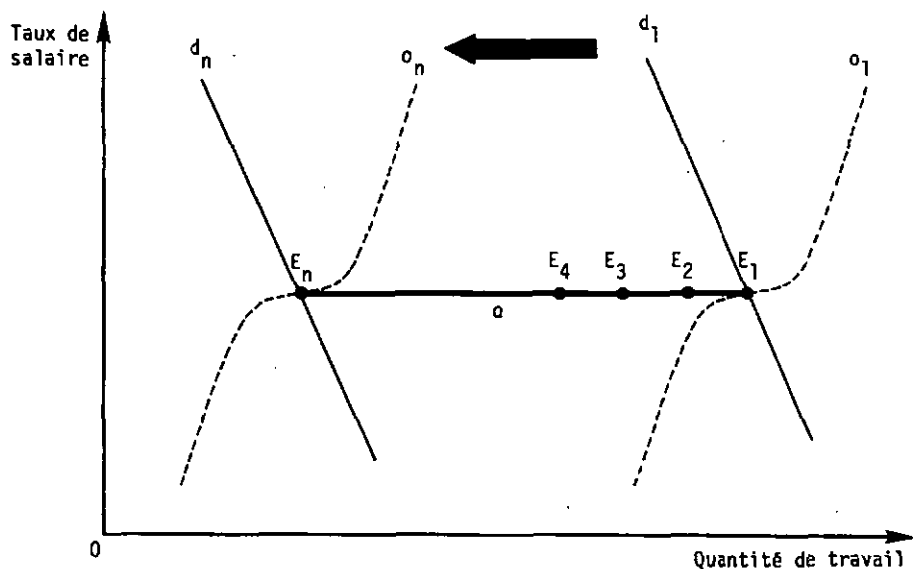
1) A l'exception des établis.

2) On suppose que la demande de travail varie de façon autonome, contrairement à l'offre de travail.

courbe d'offre vers la gauche de o_1 en o_2 , de o_2 en o_3 , etc., pour aboutir finalement à o_n . Cette courbe s'adaptant ainsi aux déplacements successifs de celle de la demande (d_1 à d_2 , d_2 à d_3 , etc.) permet d'atteindre de nouveaux points d'équilibre technique du marché du travail (E_1 , E_2 , E_3) sans entraîner de variations du taux de salaire.

Supposons que, pour la période de récession envisagée, la demande de travail soit passée de d_1 à d_n , et que toute cette baisse (segment $L_1 - L_n$) se soit traduite par le retrait des travailleurs marginaux. La courbe d'offre de travail devient une parallèle à l'abscisse; nous l'obtenons en reliant les intersections des courbes d'offre et de demande séquentielles (intersection $o_1 d_1 = E_1$, intersection $o_2 d_2 = E_2$, etc.), soit E_1 , E_2 , E_3 . La courbe d'offre de travail, pour la période en question, peut donc être représentée de la manière suivante:

Graphique 20: Courbe d'offre de travail reflétant la flexibilité du marché du travail en période de récession



Il s'agit d'une courbe "résultante" ¹⁾ qui présente une élasticité totale entre E_1 et E_n , les points d'équilibre technique du marché au temps 1 et au temps n. La flexibilité de l'offre de travail est totale au cours de cette période.

3. LA FLEXIBILITE DE L'OFFRE DE TRAVAIL GLOBALE AU COURS DE LA PERIODE 1973 - 1976

L'activité économique suisse a connu un net fléchissement dès l'automne 1974. Selon une estimation de Bombach, 371'000 emplois auraient été supprimés entre 1973 et la fin de 1976 ²⁾, ce qui équivaudrait à un taux de chômage de 12,5 % environ ³⁾.

Cependant, les statistiques "officielles" sont loin de refléter cette évolution. Ainsi, rendant compte de la situation en février 1976, moment où le marché du travail a été le plus touché par la récession, le "Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles" mentionnait 32'000 chômeurs complets et 103'000 chômeurs partiels ⁴⁾. Le nombre de ces derniers correspond à 20'600 chômeurs complets, si l'on retient comme durée moyenne de travail quatre jours. On obtient donc un effectif de 52'600 chômeurs complets, ce qui donne un taux de chômage de 1,8 %. Notre situation paraissait alors très saine comparativement à celle de l'Allemagne et des Etats-Unis où ce taux était respectivement de 5 et 8 %, sans tenir compte des chômeurs partiels.

On admet d'ailleurs généralement qu'"en raison de facteurs plus particulièrement spécifiques à la Suisse et qui ont contribué à amortir les effets de la récession, la dégradation de la situation du marché du travail (mesurée par

1) Le cheminement suivi pour obtenir cette courbe est analogue à celui que l'on utilise pour établir la courbe enveloppe des coûts moyens. La courbe de coût moyen à long terme est formée de la limite inférieure des courbes de coût moyen à court terme.

2) Correspondance syndicale suisse, 2 février 1977, p. 48.

3) Le taux de chômage est calculé par rapport à la population active suisse de 1973, soit 2'962'000 personnes; source: OCOE, Statistiques de la population active, Paris, 1976, p. 393.

4) "Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles", cahier no 1, mai 1976, p. 64.

l'accroissement et le niveau absolu du taux de chômage) a été nettement moins importante en Suisse que dans la plupart des autres pays membres, en dépit du fait que la chute de la production y a été relativement plus sévère qu'ailleurs" ¹⁾.

Comment expliquer la disproportion entre le nombre des emplois supprimés (371'000) ²⁾ et l'effectif "officiel" des chômeurs (22'760) ³⁾ à la fin de l'année 1976 ? En d'autres termes, pourquoi la suppression d'un nombre aussi élevé d'emplois a-t-elle été si peu ressentie sur le marché suisse du travail ?

Nous allons répondre à cette double question en faisant appel à la notion de flexibilité de l'offre de travail.

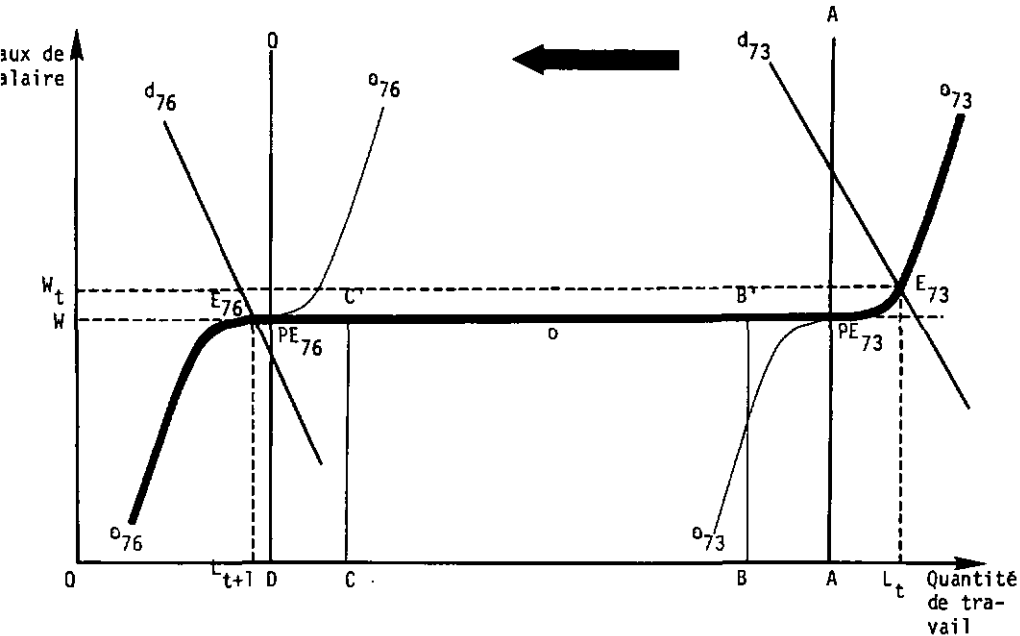
1) OCDE, Etudes économiques, Rapport sur la Suisse, mars 1976, p. 17.

2) Estimation de G. Bombach, Correspondance syndicale suisse, 2 février 1977, p. 48.

3) La Vie économique, données économiques générales, chiffres pour décembre 1976: 17'401 chômeurs complets et 26'790 chômeurs partiels - ce qui correspond - si l'on retient comme durée moyenne de travail quatre jours au lieu de cinq - à 5'360 chômeurs complets; d'où un total de 22'761 chômeurs complets.

3.1. L'évolution de la situation sur le marché suisse du travail entre 1973 et 1976

Graphique 21: Flexibilité de l'offre de travail entre 1973 et fin 1976



Source: Ce graphique est inspiré de V. Merx, *Ausländerbeschäftigung und Flexibilität des Arbeitsmarktes der Bundesrepublik Deutschland*, op. cit., p. 137.

Ce graphique représente les courbes d'offre de travail en 1973 (o_{73}) et en 1976 (o_{76}), ainsi qu'une courbe représentative de l'offre de travail pour l'ensemble des années 1973 à 1976 (o), qui est constituée par les points d'intersection successifs des courbes d'offre et de demande de travail (segment $PE_{76} - PE_{73}$), par la partie supérieure de la courbe d'offre de 1973 et par la partie inférieure de celle de 1976 (trait gras sur le graphique).

On observe un déplacement de la demande de travail vers la gauche de 1973 (droite d_{73}) à 1976 (droite d_{76}). Mais la particularité du marché suisse réside dans la très forte flexibilité de l'offre qui est illustrée par le passage de la courbe d'offre de travail, de la position o_{73} à la position o_{76} . Les verticales AA et DD représentent les niveaux de plein emploi politique, tels qu'ils étaient respectivement définis en 1973 (AA) et en 1976 (DD).

3.1.1. La situation du marché suisse du travail en 1973

En 1973, avant le début de la période de contraction, la situation était extrêmement tendue sur le marché suisse du travail. On comptait 2 chômeurs pour 100 places vacantes ¹⁾. C'est d'ailleurs cette année-là que le nombre moyen des personnes occupées a atteint son point culminant. L'équilibre technique du marché se trouvait alors à l'intersection de la droite de demande de travail (d_{73}) et de la courbe d'offre de travail (o_{73}), soit en E_{73} . La quantité de travail occupée était égale au segment OL_t et le taux de salaire à W_t . Quant au gouvernement, il estimait à cette époque que l'économie était en situation de plein emploi lorsque la quantité de travail OA était utilisée. Cette dernière correspondait en effet au travail fourni par la population active totale de la Suisse, soit 2'962'000 ²⁾ personnes, moins environ 80 chômeurs ³⁾. L'équilibre de plein emploi politique se trouve donc au point de coupe de la verticale AA (qui représente le niveau de plein emploi défini par le gouvernement) et de la courbe d'offre de travail de 1973, soit en PE_{73} , avec un taux de salaire W .

Si l'on compare le niveau de plein emploi politique (OA) au niveau d'emploi d'équilibre déterminé par les mécanismes du marché du travail (OL_t), on constate un écart de AL_t . Du point de vue politique donc, l'économie accusait en 1973 un léger suremploi (AL_t), qui correspondait aux heures de travail supplémentaires effectuées le plus souvent par des étrangers. Ces heures étaient rémunérées à un taux de salaire quelque peu supérieur à celui de l'équilibre de plein emploi politique ($W_t > W$).

1) La Vie économique, janvier 1974, p. 15.

2) Source: OCOE, Statistiques de la population active, op. cit., p. 393.
A noter que le recensement du 1er décembre 1970 indiquait que 2'995'777 habitants exerçaient une activité lucrative, dont 657'D30 étrangers.

3) La Vie économique, janvier 1974, p. 15-16.

3.1.2. L'évolution de la situation sur le marché suisse du travail entre l'automne 1974 et la fin de 1976

De l'automne 1974 à la fin de 1976, la demande de biens et services, en particulier celle provenant de l'extérieur, a subi une contraction importante qui s'est traduite par une baisse de la production. Il en est résulté une réduction progressive de la demande de travail et, partant, un déplacement de la courbe vers la gauche de d_{73} à d_{76} .

Nous allons voir les conséquences de cette évolution pour le marché du travail.

3.1.2.1. La suppression des heures supplémentaires et la réduction de la durée moyenne du travail

Dès qu'il y a eu diminution du volume des commandes, les employeurs, pour adapter l'offre à la demande, ont supprimé les heures de travail supplémentaires; ces dernières avaient été introduites au cours des années précédentes en raison de l'accroissement de la demande de biens et services, d'une part, et d'un certain resserrement du marché du travail, d'autre part. En outre, la durée moyenne du travail a été réduite ¹⁾. Graphiquement, cela se traduit par un déplacement du point E_{73} au point PE_{73} sur la courbe d'offre de travail (o_{73}). Les mesures prises par les entrepreneurs pour s'adapter à la baisse de la demande de biens et services ont donc entraîné une diminution AL_t de la quantité de travail. Le niveau d'emploi de l'équilibre technique (OA) correspondait alors au niveau de plein emploi politique, et le point d'équilibre de plein emploi politique se confondait avec le point d'équilibre technique (point PE_{73}). Il y avait plein emploi du point de vue politique, le taux de chômage restant pratiquement nul; toutefois, le marché du travail avait accusé une baisse de l'emploi équivalant à la quantité de travail AL_t .

1) "Au cours des neuf premiers mois de 1975, la durée hebdomadaire du travail a fléchi de 2 % dans l'industrie et de 1,7 % dans la construction ...; d'après des estimations officielles, environ 110'000 personnes, soit près de 4 % de la population active, auraient subi des réductions d'horaire allant de 10 à 20 %"; OCDE, Etudes économiques, Rapport sur la Suisse, mars 1976, p. 17.

La théorie classique enseigne qu'à partir du point PE_{73} , tout déplacement à court terme de la demande de travail vers la gauche se traduit inévitablement par une diminution de l'emploi et par un fléchissement des salaires réels. En revanche, si l'on tient compte, comme le font les keynésiens, d'une certaine résistance des salaires à la baisse, ce mouvement indique l'apparition du chômage.

Il ressort pourtant de l'examen du marché suisse du travail que la forte contraction de la demande de travail entre 1973 et 1976 n'a pas entraîné de baisse des salaires réels ¹⁾ et que le chômage s'est révélé insignifiant. Cela provient du fait que la suppression des emplois a provoqué le licenciement d'un grand nombre de "travailleurs marginaux" et, par conséquent, une diminution correspondante de la population active.

3.1.2.2. Le licenciement des "travailleurs marginaux"

A partir du point d'équilibre PE_{73} , soit après la suppression des heures supplémentaires et la réduction de la durée moyenne du travail, la courbe d'offre de travail se déplace progressivement vers la gauche (de o_{73} à o_{76}) permettant ainsi au marché de s'adapter à la diminution de la demande de travail sans qu'il y ait chômage et/ou baisse du taux de salaire.

Cette forte flexibilité du marché suisse est due à l'important contingent des "travailleurs marginaux", qui comprend surtout des femmes mariées ²⁾, des retraités, des invalides et des étrangers.

1) Le salaire moyen réel accuse même une légère hausse en 1974, 1975 et 1976. Par souci de simplification, nous n'en avons cependant pas tenu compte pour la forme de la courbe représentative de l'offre de travail pour l'ensemble des années 1973 à 1976 (graphique 21, p. 205).

2) Toutes les femmes mariées occupées à temps partiel, ainsi que les femmes mariées ou non qui ne s'annoncent pas comme chômeuses et se retirent de la vie professionnelle en raison de la baisse des emplois sont des travailleurs marginaux. En effet, n'étant pas enregistrées comme "sans emploi", elles sortent de la définition de la population active. En revanche, les femmes mariées qui se sont inscrites comme chômeuses n'appartiennent pas à cette catégorie.

- Le licenciement de femmes ¹⁾, de retraités et d'invalides. Après avoir renoncé aux heures supplémentaires et réduit la durée moyenne du travail, les entrepreneurs ont peu à peu supprimé les postes à temps partiel ²⁾ et les emplois temporaires. De son côté, le travail à domicile a enregistré un important recul.

Ces changements ont touché en priorité les femmes - et plus particulièrement les femmes mariées ³⁾ - mais aussi les retraités et les invalides. Les travailleurs marginaux appartenant à ces trois catégories constituent une importante réserve de main-d'oeuvre pour l'économie suisse.

Les femmes ⁴⁾ faisant partie de l'une ou l'autre de ces catégories représentaient 34 % de la population active suisse en 1970 ⁵⁾. Il ressort d'un rapport de la commission fédérale pour les questions féminines ⁶⁾ que les femmes sont les premières licenciées à l'apparition de la récession et les dernières réembauchées en cas de reprise de l'activité économique.

Il arrive en outre fréquemment que les femmes licenciées ou condamnées au chômage partiel, à la suite d'une contraction économique, se retirent

- 1) Ne concerne que les femmes appartenant à la catégorie des "travailleurs marginaux".
- 2) Une estimation de l'OCDE (cf. OCDE, Etudes économiques, Rapport sur la Suisse, mars 1976, p. 17) indique que sur 210'000 postes supprimés en 1975, 40'000 travailleurs à temps partiel, notamment des femmes mariées, ont quitté la vie active.
- 3) Ainsi, d'après les résultats du recensement fédéral de la population, 286'840 femmes étaient employées à temps partiel à fin 1970. Toutes celles qui ne travaillaient pas à plein temps, mais au moins six heures par semaine, étaient enregistrées dans cette catégorie. Ces femmes représentaient environ 80 % de l'ensemble des travailleurs à temps partiel et 36 % de toutes les femmes exerçant une activité lucrative. 76 % des femmes travaillant à temps partiel étaient mariées.
- 4) Il est intéressant de consulter à ce sujet: OFIAMT, Considérations sur la situation de la femme sur le marché du travail, in: La Vie économique, mai 1977, p. 261-265. - Commission fédérale pour les questions féminines, Les conséquences de la récession pour la femme, in: Revue syndicale suisse, novembre 1976, p. 251-264. - OCDE, La récession de 1974-1975 et l'emploi des femmes, Paris, 1976, p. 32.
- 5) OFIAMT, Considérations sur la situation de la femme sur le marché du travail, op. cit., p. 261.
- 6) Cf. Commission fédérale pour les questions féminines, Les conséquences de la récession pour la femme, op. cit.

momentanément de la vie professionnelle. Tandis que les hommes se mettent à la recherche d'un nouvel emploi et s'annoncent à l'assurance-chômage, la plupart des femmes mariées réintègrent le foyer familial et renoncent à toute activité rétribuée.

Ce retrait temporaire de la vie professionnelle tient en particulier au fait que les femmes mariées sont très peu mobiles. Etant liées à un endroit déterminé par leurs obligations familiales ¹⁾, elles ne peuvent transférer leur domicile là où la situation de l'emploi est la plus favorable.

De nombreux retraités et invalides ont continué d'exercer une activité aussi longtemps que la conjoncture l'a permis. Ils ont été écartés du marché du travail par la récession, qui a en outre contraint un grand nombre d'employés à prendre une retraite anticipée ²⁾.

Sur le graphique 21 (p. 205), les travailleurs marginaux susmentionnés c'est-à-dire les femmes qui se sont retirées de la vie professionnelle après avoir perdu leur emploi, les retraités qui exerçaient une activité avant la crise économique, les personnes qui ont pris une retraite anticipée, ainsi que les invalides et les cas sociaux de tout genre, représentent la quantité de travail BA. Dès qu'elles cessent toute activité professionnelle, ces premières victimes de la récession ne font plus partie de la population active, ce qui a pour effet de déplacer la courbe d'offre de travail jusqu'en B'.

Comme elles n'ont pas la possibilité de s'inscrire comme chômeurs ou ne l'ont pas fait, leur licenciement ne modifie pas le taux de chômage officiel et, en conséquence, ne provoque pas une détérioration du climat social. Le niveau de plein emploi politique reste le même. Le point d'équilibre de plein emploi se trouve en B', soit au point d'équilibre technique du marché. Officiellement donc, il y a plein emploi, alors que le marché du travail accuse une baisse d'emploi égale à BL_1 depuis le début de la période de contraction.

- 1) Cf. sur ce point: Commission fédérale pour les questions féminines, Les conséquences de la récession pour la femme, op. cit., p. 256-258.
- 2) L'estimation de l'OCOE pour 1975 indique que pour 210'000 emplois supprimés, 40'000 personnes sont parties à la retraite, soit près de 20 %; OCOE, Etudes économiques, Rapport sur la Suisse, mars 1976, p. 17.

- Les retours conjoncturels des travailleurs étrangers. Il est incontestable que c'est avant tout la main-d'oeuvre étrangère qui a joué le rôle de volant régulateur du marché suisse du travail au cours de la dernière récession. D'une part, les travailleurs suisses jouissent d'un statut privilégié; d'autre part, l'employeur se sépare en priorité des "manoeuvres" lorsqu'il est contraint de diminuer sa production. En effet, il lui sera plus facile de retrouver ce type de main-d'oeuvre que des ouvriers qualifiés lorsque la reprise se manifesterá. Ainsi, de 1973 à 1976, l'effectif des travailleurs étrangers soumis à contrôle ¹⁾ a diminué de près de 280'000 unités. Cette régression, bien que désirée politiquement - surtout à partir de 1970 -, s'explique essentiellement par la dégradation de la situation économique. Les immigrés qui retournent dans leur pays d'origine sortent de la définition de la population active, et n'apparaissent pas dans la statistique du chômage. Il ne fait pas de doute que cette catégorie d'employés constitue la fraction la plus importante des "travailleurs marginaux". Ces départs massifs doivent cependant être pris en compte si l'on veut apprécier de manière objective l'évolution de l'emploi. Le tableau ci-dessous indique les effectifs des travailleurs étrangers durant les années de récession.

1) Font partie des travailleurs soumis à contrôle: les travailleurs bénéficiant d'un permis de séjour à l'année, les saisonniers et les frontaliers; en revanche, les étrangers bénéficiant d'un permis d'établissement n'appartiennent pas à cette catégorie.

Tableau 38: Evolution de l'effectif des étrangers soumis à contrôle, par catégorie

Etat à fin août	Travailleurs à l'année		Saisonniers		Frontaliers	
	chiffres absolus	variation par rapport à 1973 (%)	chiffres absolus	variation par rapport à 1973 (%)	chiffres absolus	variation par rapport à 1973 (%)
1973	322'513	-	193'766	-	104'573	-
1974	288'575	- 10,5	151'962	- 21,6	110'809	+ 6,0
1975	239'755	- 25,7	86'008	- 55,6	99'373	- 5,0
1976	196'144	- 39,2	60'698	- 68,7	85'184	- 18,5

Sources: La Vie économique, janvier 1977, p. 9. - Calculs personnels.

De 1973 à 1976, les différentes catégories de travailleurs étrangers ont donc accusé les diminutions suivantes:

Tableau 39: Variation des effectifs étrangers soumis à contrôle entre 1973 et 1976

Catégories de travailleurs étrangers	Variation entre 1973 et 1976	
	chiffres absolus	en %
Travailleurs à l'année	- 126'369	- 39,2
Saisonniers	- 133'068	- 68,7
Frontaliers	- 19'389	- 18,5
Ensemble des travailleurs étrangers soumis à contrôle	- 278'826	- 44,9

Source: Calculs personnels à partir du tableau 38.

A l'examen du tableau 39, on constate que toutes les catégories n'ont pas été touchées au même degré par la récession. Ce sont les saisonniers qui sont appelés le plus souvent à jouer le rôle de tampon conjoncturel: leur effectif a diminué de plus de deux tiers entre 1973 et 1976; cela n'est guère étonnant lorsque l'on sait que plus de la moitié sont occupés dans le bâtiment, secteur particulièrement marqué par la crise. Viennent ensuite les travailleurs à l'année, et enfin les frontaliers.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs des travailleurs à l'année, il faut signaler qu'un certain nombre de permis de séjour à l'année ont été transformés en permis d'établissement (cf. tableau 40).

Tableau 40: Transformation de permis de séjour à l'année en permis d'établissement

Année	Nombre de transformations de permis de séjour à l'année en permis d'établissement
1974	46'178
1975	31'094
1976	27'329
Total 1974 - 1976	104'601

Source: Registre central des étrangers, PFE, Berne.

Lorsque l'on tient compte de ces 104'601 mutations, on doit admettre que ce ne sont pas 126'369 travailleurs immigrés à l'année qui ont regagné leur pays, mais seulement 21'768. L'effectif total des étrangers soumis à contrôle étant retournés chez eux s'élève donc à 174'225, soit 28,1 % de l'effectif d'août 1973.

Il est normal que les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement qui sont rentrés dans leur patrie depuis le début de la récession soient

considérés comme des travailleurs marginaux, puisqu'ils ne répondent plus aux critères de la définition de la population active.

Tableau 41: Travailleurs sous permis d'établissement ayant quitté la Suisse de 1974 à 1976

Année	Chiffres absolus
1974	10'195
1975	19'922
1976	22'416
Total 1974 - 1976	52'533

Source: Registre central des étrangers, PFE, Berne.

Ces 52'533 "établis" viennent s'ajouter aux 174'225 étrangers soumis à contrôle, ce qui donne un total de 226'758 travailleurs marginaux. Le fait que le 7,7 % ¹⁾ de la population active a ainsi quitté le marché suisse du travail entre 1973 et 1976 permet d'apprécier la flexibilité conférée au marché de l'emploi par les travailleurs immigrés.

Ce retrait de la population active de la fraction étrangère des travailleurs marginaux est représenté sur la figure 21 (p. 205) par le segment CB. La quantité de travail CB correspond en conséquence au chômage que la Suisse exporte dans les pays émetteurs de main-d'oeuvre.

1) Ce pourcentage est calculé par rapport à la population active de 1973, soit 2'962'000.

- Le licenciement d'autres travailleurs appartenant à la catégorie des travailleurs marginaux. Un nombre élevé de salariés ne sont pas affiliés à une assurance-chômage; dans la mesure où ils sont à la recherche d'un emploi, ils doivent être considérés comme des travailleurs marginaux. La revue syndicale suisse ¹⁾ signalait qu'au début de 1975, un cinquième seulement de l'ensemble des salariés étaient assurés; en avril 1976, la moitié de ceux qui étaient assurables avait adhéré à l'assurance, et cela bien que tous les cantons eussent le droit de déclarer l'affiliation obligatoire ²⁾.

La quantité de travail DC du graphique 21 est celle qui a été fournie par les employés assurés avant leur licenciement.

L'examen du graphique 21 montre que le retrait des travailleurs marginaux a provoqué un déplacement de la courbe d'offre de travail de o_{73} à o_{76} . Le nouveau point d'équilibre technique du marché du travail se trouve ainsi en PE_{76} . La quantité de travail OA correspondait à la population active en 1973; elle est représentée par OD en 1976, ce qui implique une diminution de cette population équivalant au segment DA. Or, la baisse du niveau de l'emploi consécutive à la récession n'est pas reflétée par le taux de chômage. En effet, tant que la quantité OD de travail est occupée, le chômage enregistré est nul. L'économie se trouve encore en situation de plein emploi du point de vue politique, si l'on se réfère au taux de chômage officiel. Le gouvernement fait donc varier le niveau de plein emploi politique, puisque le taux de chômage reste stable alors que la population active diminue. Il a ainsi la possibilité d'adapter ce niveau à celui de l'emploi correspondant à l'équilibre technique du marché.

En 1973, le niveau de plein emploi politique correspondait à une quantité de travail OA. Mais, dès l'automne 1974, il s'est déplacé vers la gauche jusqu'en OD du fait que les travailleurs marginaux sortaient progressivement

1) Revue syndicale suisse, avril 1976, p. 79.

2) Nombre des personnes affiliées aux caisses d'assurance-chômage:

décembre 1973	526'669
décembre 1974	544'817
décembre 1975	1'060'700
décembre 1976	1'421'217

Source: Données fournies par l'OFIAMT.

de la définition de la population active. Il faut encore relever qu'il n'y a pas encore eu de fléchissement des salaires entre le plein emploi politique de 1973 et celui de 1976, puisque les travailleurs quittent le marché sans vouloir offrir leurs services pour une rétribution inférieure.

A partir du point PE_{76} , il n'y a plus de flexibilité de l'offre de travail, car il n'est plus possible de déplacer la courbe concernée; on se meut alors le long de la courbe d'offre o_{76} . Comme il existe une certaine résistance des salaires à la baisse par définition, la courbe d'offre présente un segment aplati.

3.1.2.3. L'enregistrement officiel des chômeurs

Le segment $L_{t+1}D$ représente la quantité de travail que fournissaient les salariés avant qu'ils ne soient officiellement déclarés chômeurs. De 1973 à 1976, les offices du travail ont enregistré les nombres suivants de chômeurs:

Tableau 42: Evolution du nombre des chômeurs complets et partiels de 1973 à 1976

Mois *	Chômeurs complets **				Chômeurs partiels ***	
	1973	1974	1975	1976	1975	1976
Janvier	159	134	2'129	31'579		120'573
Février	114	111	2'761	32'216		102'854
Mars	96	81	4'008	27'974		93'503
Avril	88	64	5'661	25'936		79'737
Mai	52	64	6'527	22'860		66'158
Juin	55	62	7'531	19'682		51'624
Juillet	51	69	8'527	15'422		28'696
Août	56	74	10'114	14'091		26'851
Septembre	46	92	12'449	12'991	89'200	23'777
Octobre	50	249	15'756	12'986	113'344	20'389
Novembre	80	618	20'316	15'292	95'548	19'821
Décembre	125	1'030	26'258	17'401	120'573	26'790
Moyenne mensuelle	81	221	10'170	20'703		55'064

* Le relevé s'effectue le dernier jour du mois.

** Inscrits auprès des offices du travail.

*** Le chômage partiel n'est recensé que depuis septembre 1975.

Sources: La Vie économique, janvier 1975, p. 17.

La Vie économique, janvier 1977, p. 9.

La Vie économique, données économiques générales.

Le taux de chômage officiel, calculé à partir de la statistique des chômeurs complets et partiels, reflète donc une diminution de l'emploi égale à $L_{t+1}0$.

3.1.3. La situation du marché suisse du travail à la fin de l'année 1976

A la fin de l'année 1976, le point d'équilibre technique du marché se trouvait en E_{76} , soit à l'intersection de la droite de demande de travail d_{76} et de la courbe d'offre o_{76} . A ce point correspondait une quantité de travail OL_{t+1} , occupée à un taux de salaire W .

Quant à la verticale qui indique le niveau de plein emploi politique, elle se situe en D ; en d'autres termes, la population active à la fin de 1976 correspond au segment OD .

Le taux de chômage "officiel" s'élevait à 0,6 % ¹⁾ à fin décembre 1976; il ne reflétait que le segment $L_{t+1}D$, alors que la quantité $L_{t+1}L_t$ de travail a été supprimée de 1973 à 1976.

Il convient dès lors de constater que la flexibilité de l'offre de travail, due en majeure partie à l'exportation de notre chômage, empêche d'apprécier de manière objective l'évolution du marché suisse du travail en période de récession ou d'expansion.

Les considérations émises à propos de la récession actuelle sont valables également pour une période de croissance, mais la démarche doit être inversée. Dans le second cas, il conviendra en effet de suivre l'évolution du marché du travail de la gauche vers la droite sur le graphique.

3.2. L'importance politique de la flexibilité de l'offre de travail

Le taux de chômage officiel ne reflète la dégradation de la situation que d'une manière partielle. Ainsi, lorsqu'elle disparaît du marché du travail, la quantité de travail DA n'est pas enregistrée dans les statistiques officielles du chômage, alors qu'elle était partie intégrante de ce marché en temps normal ou de haute conjoncture.

Aussi, l'évolution de la situation sur le marché suisse du travail de 1973 à 1976, telle qu'elle est interprétée "officiellement" d'après le taux de chômage, paraît très favorable. Notre position semble encore plus réjouissante

1) Source: La Vie économique, janvier 1977, p. 3.

si l'on compare le taux de chômage suisse à ceux de l'étranger ¹⁾. Du point de vue politique, cette appréciation "artificielle" de l'état de l'emploi revêt une importance considérable. Le gouvernement, étant donné la situation apparemment satisfaisante du marché du travail, n'est pas obligé d'appliquer une politique de relance, qui serait nécessaire pour résoudre les problèmes posés par le chômage. Les autorités disposent ainsi d'un certain laps de temps - celui durant lequel se maintient la flexibilité de l'offre de travail et au cours duquel les risques de détérioration du climat social sont insignifiants - pour préparer les mesures qui s'imposent en matière de politique conjoncturelle.

3.3. Appréciation de l'évolution de l'emploi au cours de la période de 1973 à 1976

Nous venons de constater que le taux de chômage "officiel" n'est pas un indicateur satisfaisant du marché suisse du travail; en revanche, l'indice mensuel de l'emploi global publié par l'OFIAMT ²⁾ permet de suivre l'évolution de la situation de façon assez précise.

1) Taux de chômage corrigés dans certains pays de l'OCDE (en pourcentage de la population active totale)

	1974	1975	1976
Etats-Unis	5,4	8,3	7,5
Japon	1,4	2,0	2,1
Allemagne	1,5	3,6	3,5
France	2,7	4,1	4,0
Royaume-Uni	2,9	4,4	6,0
Italie	3,1	3,6	3,9
Canada	5,4	6,9	7,1
Espagne	2,3	4,1	5,8
Suède	2,0	1,6	1,6
Total (environ 90 % du total OCDE)	3,3	5,1	5,1

Source: OCDE, Perspectives économiques, juillet 1977, p. 34.

- 2) L'OFIAMT effectue chaque trimestre une enquête sur la situation de l'emploi dans l'industrie, le bâtiment, les services et l'administration publique. Cette enquête n'est pas exhaustive; elle recouvre néanmoins près d'un tiers des entreprises qui communiquent le nombre des personnes occupées le dernier jour ouvrable du trimestre, et deux tiers des travailleurs. L'OFIAMT compare, d'un trimestre à l'autre, les effectifs employés dans chacune des entreprises. L'indice est alors calculé à partir des variations relatives. Il n'enregistre donc pas l'augmentation des emplois lorsqu'il y a création d'entreprises, ni leur diminution en cas de fermeture. Ainsi, en phase d'expansion, la hausse de l'emploi est sous-estimée. Il en va de même en période de récession pour la baisse.

Tableau 43: Evolution de l'indice de l'emploi global (1973-1976)

Année \ Trimestre	Trimestre			
	premier	deuxième	troisième	quatrième
1973	101,8	104,6	<u>103,9</u>	99,7
1974	101,0	103,9	103,3	98,6
1975	97,0	96,7	94,8	91,9
1976	90,3	91,6	<u>91,2</u>	89,7

Remarque: 3ème trimestre 1966 = 100.

Source: La Vie économique, données économiques générales.

Comparé à la même période de 1973 ¹⁾, le troisième trimestre de 1976 accuse une baisse de l'indice de l'emploi global de 12,2 %, baisse qui ne reflète d'ailleurs pas exactement la réalité ²⁾. La diminution enregistrée équivaut au licenciement de plus de 350'000 personnes. Cette estimation se rapproche de celle de Bombach qui indique que 371'000 emplois ont été supprimés entre 1973 et la fin de 1976. 278'000 étrangers et 93'000 Suisses - dont 45'000 femmes - auraient perdu leur place au cours de cette période ³⁾.

Les immigrés qui sont retournés chez eux ont donc permis d'éponger la diminution de l'emploi à raison de 75 % ⁴⁾. Précisons que ces étrangers n'ont pas tous été contraints de regagner leur pays. En effet, plusieurs sont partis

1) On compare un même trimestre afin d'éliminer les fluctuations saisonnières.

2) En fait, cette baisse sous-estime la dégradation du marché du travail, car l'indice de 1976 reflète de manière insuffisante la baisse de l'emploi; il ne tient en effet pas compte du nombre élevé des fermetures d'entreprises intervenues depuis 1974.

3) Correspondance syndicale suisse, 2 février 1977, p. 48.

4) Il convient de rappeler ici que les immigrés formaient environ le quart de la population active suisse au début des années 1970.

pour des motifs personnels, sans rapport avec la situation de l'emploi. Il en est ainsi de ceux qui sont parvenus à épargner la somme d'argent - ou qui ont obtenu la formation - qu'ils désiraient acquérir en Suisse. C'est également le cas des femmes qui exerçaient une activité lucrative et qui ont dû y renoncer pour suivre leur mari rentrant au pays natal.

Malgré la récession, le départ des étrangers a provoqué quelques cas de pénurie sur le marché du travail. En effet, certains postes qui ne conviennent pas à la main-d'oeuvre indigène sont demeurés vacants. De telles situations pourraient se multiplier au moment d'une reprise générale de l'activité car, en aucun cas, il ne faut s'attendre à une arrivée massive d'immigrés. Il est en effet peu probable que le gouvernement répète les erreurs commises dans les années cinquante et soixante touchant la politique d'admission des travailleurs étrangers. Les besoins de main-d'oeuvre devront être couverts dans leur quasi-totalité par des Suisses.

4. ANALYSE DU ROLE DE TAMPON CONJONCTUREL ASSUME PAR LES TRAVAILLEURS ETRANGERS DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

Le secteur secondaire, c'est-à-dire celui de la production proprement dite, est incontestablement le plus sensible aux variations de la conjoncture. Il n'est dès lors pas étonnant que ce soit précisément celui qui accuse les plus fortes diminutions d'emploi en période de récession. Ainsi, entre 1973 et 1976, le nombre de travailleurs a régressé de 15 % dans l'industrie et l'artisanat, et d'un tiers dans la construction, alors que la réduction n'était que de 5 % dans le tertiaire ¹⁾.

Les entrepreneurs du secondaire n'auraient pas été en mesure de s'adapter rapidement aux fluctuations de la demande s'ils n'avaient pas disposé d'une catégorie de main-d'oeuvre qu'ils pouvaient licencier massivement en cas de crise, sans s'exposer à des réactions politiques et sociales, et réengager dès la reprise de l'activité économique. Les travailleurs étrangers ont ainsi joué le rôle de tampon conjoncturel, c'est-à-dire de facteur équilibrant du marché du travail à court terme.

1) Source: H. Allenspach, Considérations sur le recul de l'emploi et ses conséquences, in: La Vie économique, mai 1977, p. 253.

4.1. La fonction de tampon conjoncturel

On sait que l'arrivée des immigrés s'est effectuée dans un contexte micro-économique ¹⁾; de ce fait, ils ont été considérés essentiellement comme un facteur de production. Preuve en est la réflexion de Max Frisch: "Man hat Arbeitskräfte gerufen, und es kommen Menschen".

On comprend dès lors qu'ils aient été traités comme une main-d'oeuvre d'appoint, destinée à satisfaire des besoins conjoncturels (immigration temporaire). Dans le court terme, ils ont conféré au marché du travail une plus grande souplesse d'adaptation. Ainsi, l'employeur a fait appel à leurs services pour répondre à une demande qui a crû subitement et les a licenciés une fois la situation redevenue "normale". Ce volant de main-d'oeuvre (tampon conjoncturel) a permis à l'entrepreneur de modifier son niveau d'emploi en fonction de la demande de biens et de services.

La sensibilité de l'emploi étranger à la conjoncture est bien entendu différente suivant les pays ²⁾ et selon les secteurs industriels. Le tableau 44 (p. 223) relatif aux taux de variations annuels de l'effectif des travailleurs étrangers par branche, donne une bonne image du rôle d'amortisseur joué par ces derniers à l'occasion des crises de 1958-1959 et de 1974 à 1976.

Le tableau 44 montre que les branches de l'industrie manufacturière n'ont pas toutes utilisé la main-d'oeuvre étrangère comme tampon conjoncturel dans la même proportion. Dans les pages qui suivent, nous allons tenter de déterminer le degré de sensibilité de la main-d'oeuvre étrangère au cours des deux périodes de contraction de l'activité économique.

Il convient toutefois de rappeler au préalable que ces deux fléchissements de la conjoncture s'inscrivent dans des contextes différents.

1) Peu à peu cependant, l'immigration de travail s'est accompagnée d'une immigration de familles, plus particulièrement à partir du milieu des années soixante.

2) D. Maillat, C. Jeanrenaud, Les répercussions sociales et économiques sur les travailleurs migrants des crises et des récessions économiques, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1975.

Tableau 44: Taux de variations annuels de l'effectif des travailleurs étrangers par branche de l'industrie manufacturière

	53-54	54-56	56-57	57-58	58-59	59-60	60-61	61-62	62-63	63-64	64-65
ALIM., BOISSON, TABAC	10.40	41.60	30.83	4.74	-7.32	28.23	41.60	32.01	17.13	5.73	-0.92
TEXTILE	17.46	31.30	30.60	-9.97	0.24	31.27	16.38	9.97	3.87	3.33	-5.29
HABILLEMENT, LINGERIE	14.89	41.75	33.03	-2.75	5.49	21.23	24.55	12.91	3.49	6.88	-3.46
BOIS	27.13	91.36	21.94	-11.04	3.64	41.95	41.28	20.59	-10.31	1.72	-4.36
PAPIER	8.63	65.06	47.21	3.31	0.37	36.23	46.25	30.39	8.26	5.37	-3.59
ARTS GRAPHIQUES	17.09	33.91	35.57	12.65	1.87	19.43	33.56	29.20	15.71	7.16	-1.55
CUIR, CAOUTCHOUC	9.45	78.54	50.56	-2.75	4.54	21.40	42.93	18.15	70.91	8.65	-3.95
CHIMIE	7.49	45.25	33.68	2.25	5.40	37.90	37.34	30.30	14.44	19.27	0.52
TERRE, PIERRE	16.50	65.16	16.57	-7.06	10.27	30.71	26.51	15.23	6.71	6.91	-7.68
INO. METALLURGIQUE	24.39	87.13	32.10	-11.02	1.49	41.23	39.18	18.26	2.60	7.44	-3.97
INO. DES MACHINES	5.62	71.25	32.94	-4.21	-5.59	32.61	42.91	20.42	0.44	5.23	-3.45
HORLOGERIE, BIJOUTERIE	-15.23	36.40	61.31	-35.61	-12.33	100.44	92.79	33.83	10.10	15.81	6.41
AUTRES BRANCHES	28.45	91.77	52.64	-1.08	8.85	88.85	51.56	18.55	-80.59	-3.81	-4.27
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	13.07	56.75	32.06	-6.26	0.00	33.12	35.45	19.05	3.42	6.44	-3.19
	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76
ALIM., BOISSON, TABAC	-2.20	4.53	1.08	1.60	-2.84	0.97	2.14	1.96	-2.69	-13.64	-9.04
TEXTILE	-3.00	-1.95	-0.93	0.11	-5.24	-6.69	-4.05	-4.60	-3.95	-16.50	-1.83
HABILLEMENT, LINGERIE	0.22	-0.39	-1.99	0.00	-4.04	-4.27	-2.99	-6.43	-9.16	-15.49	-3.29
BOIS	-10.44	-0.88	-0.95	-0.63	-0.75	-3.19	1.92	-1.05	-7.88	-25.10	-13.63
PAPIER	0.87	0.34	-1.29	-0.69	1.56	-1.71	-3.69	4.46	2.87	-16.54	-11.19
ARTS GRAPHIQUES	-0.17	5.50	1.47	4.25	1.22	3.45	-0.99	2.05	-1.16	-13.44	-11.46
CUIR, CAOUTCHOUC	-0.66	1.53	3.36	7.00	1.71	-1.48	-1.04	8.40	3.33	-22.39	-7.35
CHIMIE	0.47	9.26	10.05	13.38	10.09	-7.38	0.87	6.19	7.74	-6.94	-8.57
TERRE, PIERRE	-3.53	0.59	-2.81	0.50	-3.74	0.37	2.14	0.04	-0.30	-30.69	-17.10
INO. METALLURGIQUE	-2.29	-0.87	2.62	3.87	-0.41	-0.15	-3.38	-0.31	-0.46	-20.49	-8.84
INO. DES MACHINES	-2.04	-0.13	1.50	4.75	0.61	-1.28	-5.27	-3.86	5.28	-14.99	-12.02
HORLOGERIE, BIJOUTERIE	1.82	5.62	3.51	6.48	6.06	-1.92	-6.05	5.78	8.69	-30.46	-16.05
AUTRES BRANCHES	-9.10	0.91	-1.98	1.10	-2.60	-35.75	-20.83	-23.66	21.18	-23.98	-13.90
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	-1.96	0.66	0.89	3.09	-0.48	-2.14	-2.95	-1.20	0.02	-18.09	-9.56

Source: Calculs personnels à partir du tableau 21, p. 119.

Alors que l'entrepreneur a pu recourir librement aux travailleurs étrangers jusqu'en 1964, leur engagement dans les différentes branches de l'industrie a été réglementé à partir de cette date par le Conseil fédéral. Pour procéder à l'étude de l'évolution de l'emploi et de la sensibilité conjoncturelle de la main-d'oeuvre, il est en conséquence nécessaire d'analyser séparément la période de 1951 à 1964 et celle de 1964 à 1974.

4.2. Sensibilité de la main-d'oeuvre étrangère à la baisse conjoncturelle de 1958-1959

La récession de 1958-1959 s'inscrit dans un mouvement de très forte immigration, qui va de la fin de la guerre à 1964. Au cours de cette période, toutes les branches d'industrie connaissent d'importantes augmentations de l'emploi étranger. Entre 1951 et 1964, les taux d'accroissement annuels moyens s'échelonnent de 8,9 % dans le textile à 20,8 % dans le secteur "cuir, caoutchouc" (cf. tableau 46, p. 226).

Pour chacune des branches, nous avons procédé à un ajustement chronologique des effectifs annuels des travailleurs étrangers pour la période de 1951 à 1964 après avoir éliminé les années de baisse conjoncturelle, soit 1958 et 1959. L'analyse des résidus permet de constater que l'évolution de l'effectif des immigrés a été régulière dans tous les secteurs.

Au seuil de 10 %, nous rejetons - et ceci est valable pour l'ensemble des branches - l'hypothèse de la nullité du coefficient de régression, la table du Student donnant la valeur de 1,83 pour t .

Le tableau 46 (p. 226) renseigne sur l'évolution différentielle de l'effectif de travailleurs étrangers durant les périodes de 1951 à 1964 et de 1957 à 1959 ¹⁾.

1) Un tableau analogue, mais relatif à l'emploi suisse, figure en annexe 10, tableau 1, page 251.

Tableau 45: Ajustements linéaires des effectifs annuels de travailleurs étrangers par branche d'industrie sur la période 1951-1964

Branches de l'industrie manufacturière	Terme constant	Coefficient de régression	Ecart type (σ)	Coefficient de corrélation (R)	Coefficient de Student (t)
Alimentation, boisson, tabac	- 566,1	1'155,5	132,9	0,95	8,69
Textile	5'541,2	2'061,2	118,8	0,99	17,34
Habillement, lingerie	2'188,8	2'680,3	144,6	0,99	18,53
Bois	- 307,6	1'214,2	99,8	0,97	12,17
Papier	- 636,8	516,7	54,2	0,95	9,53
Arts graphiques	- 416,7	614,3	62,9	0,96	9,77
Cuir, caoutchouc	- 807,7	433,4	68,6	0,90	6,32
Chimie	- 438,0	496,0	64,0	0,93	7,76
Terre, pierre	344,2	968,5	58,8	0,98	16,48
Industrie métallurgique	- 1'746,2	3'018,4	215,9	0,98	13,98
Industrie des machines	- 772,9	5'278,6	404,3	0,97	13,06
Horlogerie, bijouterie	- 1'063,7	949,7	146,6	0,91	6,48
Industrie manufacturière	1'362,4	19'525,5	1'435,6	0,98	13,60

Exemple: Alimentation, boisson, tabac

$$y = 1'155,5 t - 566,1$$

$$\sigma (132,9)$$

$$t ((8,69))$$

$$R = 0,95$$

Source: Calculs personnels à partir du tableau 21, p. 119.

Tableau 46: Sensibilité de la main-d'oeuvre étrangère à la récession de 1958-1959, selon la branche d'industrie manufacturière

Branches de l'industrie manufacturière	Variation de l'effectif des travailleurs étrangers de 1957 à 1959		Taux d'accroissement annuel moyen 1957-1959	Taux d'accroissement annuel moyen 1951-1964	Degré de sensibilité conjoncturelle
	Chiffres absolus	%	%	%	%
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Alimentation, boisson, tabac	- 179	- 2,93	- 1,47	15,07	83,2
Textile	- 2'040	- 9,76	- 5,00	8,86	85,1
Habillement, lingerie	540	2,59	1,29	12,43	88,4
Bois	- 599	- 7,80	- 3,98	15,17	80,7
Papier	86	3,70	1,83	16,58	85,2
Arts graphiques	461	14,77	7,13	16,13	90,9
Cuir, caoutchouc	29	1,66	0,83	20,79	80,8
Chimie	169	7,78	3,82	14,75	88,8
Terre, pierre	161	2,48	1,23	13,79	87,1
Industrie métallurgique	- 1'752	- 9,69	- 4,97	16,37	78,7
Industrie des machines	- 3'265	- 9,57	- 4,90	15,94	79,1
Horlogerie, bijouterie	- 1'727	- 43,56	- 24,87	15,56	60,1
Industrie manufacturière	- 8'045	- 6,26	- 3,18	14,05	82,4

Remarque: Le degré de sensibilité conjoncturelle (colonne (5)) s'obtient à l'aide de la formule suivante:

$$\frac{1 + \lambda_2}{1 + \lambda_1} \times 100 \quad \text{où } \lambda_2 \quad \text{est le taux d'accroissement annuel moyen de l'emploi étranger sur la période 1957-1959 et}$$

$$\lambda_1 = \frac{(1 + \mu)^{13}}{(1 + \lambda_2)^{12}} \quad \text{1/11; } \mu \quad \text{étant le taux d'accroissement annuel moyen de l'emploi étranger sur la période 1951-1964.}$$

Source: Calculs personnels à partir du tableau 21, p. 119.

Les nombres de la colonne (5) du tableau 46 reflètent le degré de sensibilité conjoncturelle de la main-d'oeuvre étrangère lors de la récession de 1958-1959. Un pourcentage égal à 90 signifie que l'augmentation du contingent des travailleurs étrangers ne représente que le 90 % de la croissance de cet effectif au cours de la période de 1951 à 1964. En conséquence, plus la proportion est faible, plus les travailleurs sont touchés par la crise. Si, en revanche, le pourcentage était égal ou supérieur à 100, cela voudrait dire que la main-d'oeuvre n'est pas sensible à la baisse conjoncturelle.

L'examen de la colonne (5) nous apprend que toutes les branches de l'industrie manufacturière ont enregistré soit une diminution de leur effectif étranger, soit une augmentation inférieure à celle de la période de 1951 à 1964 considérée dans son ensemble. C'est dans la branche "horlogerie, bijouterie" que les immigrants ont été le plus sensibles à la crise: 43,6 % d'entre eux y ont été licenciés entre 1957 et 1959 (cf. colonne (2), tableau 46). La croissance de cette catégorie de travailleurs a aussi été ralentie fortement dans l'industrie des machines, celle de la métallurgie, ainsi que dans les branches "cuir, caoutchouc" et "bois". Il faut relever que certains secteurs industriels ont continué à engager du personnel étranger de 1957 à 1959. C'est le cas de la chimie et des arts graphiques et, dans une moindre mesure, des branches "habillement, lingerie", "papier", "cuir, caoutchouc" et "terre, pierre".

La comparaison entre le degré de sensibilité des travailleurs étrangers et celui des Suisses (cf. annexe 10, p. 251) révèle que ces derniers ont été moins touchés par la récession. Seules les branches "horlogerie, bijouterie" et "cuir, caoutchouc" ont connu une croissance ralentie de leur effectif de travailleurs suisses.

4.3. Sensibilité conjoncturelle des travailleurs étrangers à la récession de 1974 à 1976

Pour appréhender le rôle de tampon conjoncturel joué par la main-d'oeuvre immigrée de 1974 à 1976, il convient de comparer l'évolution de l'emploi étranger au cours de cette période à celle des années 1964 à 1974.

Tableau 47: Ajustements linéaires des effectifs annuels de travailleurs étrangers par branche d'industrie sur la période 1964-1974

Branches de l'industrie manufacturière	Terme constant	Coefficient de régression	Ecart type (σ)	Coefficient de corrélation (R)	Coefficient de Student (t)
Alimentation, boisson, tabac	15'849,6	109,4	29,2	0,78	3,75
Textile	47'645,4	- 983,0	66,0	- 0,98	- 14,89
Habillement, lingerie	55'485,1	- 1'007,4	126,5	- 0,94	- 7,96
Bois	18'868,0	- 295,1	52,3	- 0,88	- 5,64
Papier	7'225,5	- 17,3	13,6	- 0,39	- 1,27
Arts graphiques	6'413,4	181,8	19,2	0,95	9,46
Cuir, caoutchouc	4'339,1	143,4	23,1	0,90	6,20
Chimie	320,6	517,7	57,6	0,95	8,98
Terre, pierre	16'305,2	- 189,7	39,0	- 0,85	- 4,86
Industrie métallurgique	41'252,4	- 50,6	98,9	- 0,17	- 0,51
Industrie des machines	75'781,0	- 199,2	232,1	- 0,27	- 0,86
Horlogerie, bijouterie	7'753,1	534,2	72,4	0,93	7,38
Industrie manufacturière	298'527,1	- 1'299,5	574,5	- 0,60	- 2,26

Exemple: Alimentation, boisson, tabac

$$y = 109,4 t + 15'849,6$$

σ (29,2)

t ((3,75))

R = 0,78

Source: Calculs personnels à partir du tableau 21, p. 119.

Au seuil de 10 %, le coefficient de régression est significativement différent de zéro pour toutes les branches de l'industrie manufacturière sauf trois: "papier", "industrie métallurgique", "industrie des machines". L'analyse des résidus indique que l'évolution de l'emploi étranger au cours de la période de 1964 à 1973 est généralement moins régulière qu'entre 1951 et 1964. Cela est dû principalement à la succession de mesures restrictives prises par le gouvernement en matière d'immigration.

En outre, contrairement à la période 1951-1964, la majorité des branches accusent une baisse de l'emploi étranger entre 1964 et 1974; tel est notamment le cas des secteurs "textile", "habillement, lingerie", "bois", "papier", "terre, pierre", "industrie métallurgique" et "industrie des machines".

Tableau 48: Sensibilité de la main-d'oeuvre étrangère à la récession de 1974-1976, selon la branche d'industrie manufacturière ¹⁾

Branches de l'industrie manufacturière	Variation de l'effectif des travailleurs étrangers de 1973 à 1976		Taux d'accroissement annuel moyen 1973-1976	Taux d'accroissement annuel moyen 1964-1973	Degré de sensibilité conjoncturelle
	Chiffres absolus	%	%	%	%
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Alimentation, boisson, tabac	- 4'408	- 23,57	- 8,57	0,68	90,8
Textile	- 5'236	- 21,28	- 7,67	- 3,54	95,7
Habillement, lingerie	- 8'193	- 25,78	- 9,46	- 2,62	93,0
Bois	- 5'109	- 40,43	- 15,86	- 2,32	86,1
Papier	- 1'629	- 23,75	- 8,64	- 0,45	91,8
Arts graphiques	- 2'578	- 24,26	- 8,85	1,67	89,7
Cuir, caoutchouc	- 1'996	- 25,70	- 9,43	1,58	89,2
Chimie	- 989	- 8,34	- 2,86	4,64	92,8
Terre, pierre	- 5'834	- 46,75	- 18,94	- 1,61	82,4
Industrie métallurgique	- 11'063	- 27,86	- 10,31	- 0,58	90,2
Industrie des machines	- 14'380	- 21,27	- 7,66	- 1,07	93,3
Horlogerie, bijouterie	- 7'035	- 36,55	- 14,07	2,99	83,4
Industrie manufacturière	- 68'440	- 25,91	- 9,51	- 0,83	91,2

Remarque: Le degré de sensibilité conjoncturel s'obtient à l'aide de la formule suivante:

$$\frac{1 + \lambda_2}{1 + \lambda_1} \times 100 \quad \text{où} \quad \lambda_2 \quad \text{est le taux d'accroissement annuel moyen de la main-d'oeuvre étrangère de 1973 à 1976 et}$$

$$\lambda_1 \quad \text{le taux d'accroissement annuel moyen de la main-d'oeuvre étrangère de 1964 à 1973.}$$

Source: Calculs personnels à partir du tableau 21, p. 119.

1) Un tableau analogue, mais relatif à l'évolution de la main-d'oeuvre suisse, figure en annexe (Annexe 11, tableau J, page 252).

Le fléchissement de l'activité économique ayant été beaucoup plus prononcé entre 1974 et 1976 qu'au cours des années 1958-1959, il n'est pas étonnant que l'industrie manufacturière ait enregistré une diminution relative du nombre des travailleurs étrangers plus forte lors de la seconde récession (- 25,9 % contre - 6,3 %). Toutes les branches ont connu une réduction de l'emploi étranger s'échelonnant entre 21,3 % ("textile" et "industrie des machines") et 46,8 % ("terre, pierre"); à l'exception de la chimie, où elle n'a été que de 8,3 %.

Si l'on se réfère à la colonne (5) du tableau 48, on constate que ce sont les immigrés occupés dans les secteurs "terre, pierre" et "horlogerie, bijouterie" qui ont été les plus touchés par la crise. Cela s'explique par la très forte contraction de la demande subie par ces deux branches.

Une fois de plus - et dans toutes les industries - la récession a frappé en priorité les étrangers. Quant aux indigènes, leur effectif n'a régressé que dans les secteurs "arts graphiques", "bois" et "horlogerie, bijouterie". En comparant les effets des crises de 1958-1959 et de 1974 à 1976, on s'aperçoit qu'en termes relatifs, la main-d'oeuvre étrangère a été plus affectée par la première - pourtant moins importante -, à l'exception des branches "arts graphiques" et "terre, pierre". On peut en déduire que les immigrés continuent de jouer le rôle de tampon conjoncturel, mais dans une moindre proportion que par le passé, dans la mesure où ils tendent à devenir une catégorie "permanente" du marché suisse du travail.

VII. CONSIDERATIONS FINALES

Depuis le début de l'ère de l'industrialisation, l'économie suisse a souffert d'un mal quasi endémique: la pénurie de main-d'oeuvre indigène. Pour y remédier, elle a eu recours aux travailleurs étrangers. C'est dire que le volume de l'immigration a été déterminé en tout temps par les besoins du marché du travail. Pour la majorité des personnes concernées, l'immigration présente un caractère temporaire: le travailleur ne séjourne en règle générale dans le pays d'accueil que pour une période limitée, puis il cède la place à un nouvel immigré. Cette rotation offre notamment l'avantage, pour le pays récepteur, de pouvoir disposer à volonté d'employés, sans assumer les dépenses relatives aux prestations sociales et aux infrastructures qu'aurait suscitées une augmentation de la population active indigène.

Si nous considérons la période de l'après-guerre qui fait l'objet de notre étude, nous constatons que, de 1945 à 1963 ¹⁾, le gouvernement a pratiqué une politique libérale en matière d'admission des travailleurs étrangers. Il a ainsi permis aux entrepreneurs de faire face aux importants besoins de main-d'oeuvre inhérents à l'expansion. Le seul souci des autorités était de maintenir un rythme de rotation suffisant pour pouvoir se défaire du "surplus" d'étrangers en cas de ralentissement de la croissance. Cette politique de laisser-faire, dont la première préoccupation est d'éviter les poussées inflationnistes, s'est traduite par une arrivée massive d'immigrés. Le point culminant a été atteint en août 1974: 18 % des personnes résidant alors en Suisse étaient des étrangers. Les autorités ont été contraintes de prendre des mesures,

1) Les premières mesures restrictives en matière d'admission des travailleurs étrangers, qui datent du 1er mars 1963, n'ont déployé leurs effets que vers la fin de l'année suivante.

modérées d'abord, puis de plus en plus restrictives, pour empêcher la dégradation du climat social et politique et s'opposer à l'emballement de la conjoncture résultant d'un gonflement de la demande dans les secteurs de la consommation et du logement, phénomène consécutif à l'arrivée des familles d'immigrés en nombre croissant.

Entre parenthèses, rappelons que la promulgation de textes légaux en matière d'immigration a été pratiquement le seul instrument entre les mains du gouvernement, au cours des trente dernières années, pour agir sur le cours de l'activité économique du pays.

On serait enclin à penser que le fait de disposer d'une offre de travail quasi illimitée ait incité l'entrepreneur à ne réaliser que des investissements d'agrandissement et de remplacement jusque vers le milieu des années soixante. L'enquête à laquelle nous avons procédé auprès de 250 entreprises infirme cette hypothèse: la majorité a effectué des investissements de rationalisation avant que le gouvernement ne mette un frein à l'immigration. Les industriels consultés ne considèrent généralement pas la disponibilité de main-d'oeuvre comme un facteur primordial dans le choix des techniques de production. Ce dernier repose essentiellement sur la considération qu'en incorporant la technologie la plus avancée - pour autant que les moyens de l'entreprise le permettent - on réduit le coût de fabrication. Il convient toutefois d'admettre que les mesures restrictives édictées par le Conseil fédéral en matière d'admission des travailleurs étrangers ont posé des problèmes de main-d'oeuvre que la plupart des entreprises ont cherché à résoudre en substituant du capital au travail.

Il est impossible de déterminer de manière précise la nature des liens qui existent entre l'immigration et la croissance, c'est-à-dire de dissocier la contribution des étrangers au mouvement d'expansion de l'après-guerre de celle des autres agents économiques. Cette constatation nous a amené à consacrer notre étude à un seul aspect du phénomène croissance-immigration: celui de l'incidence de la présence des travailleurs étrangers sur le fonctionnement du marché du travail depuis 1945.

De par son importance - les étrangers représentaient le quart de l'ensemble des travailleurs en 1974 - l'immigration a exercé une influence prépondérante sur les mécanismes et l'orientation de ce marché.

La main-d'oeuvre étrangère est à l'origine de l'essor des secteurs secondaire et tertiaire. Par la place qu'elle y occupe, le secondaire lui doit son expansion à raison de 75 % entre 1950 et 1960, et dans une proportion de 100 % entre 1960 et 1970. Elle a en outre participé de manière indirecte au développement du tertiaire en occupant les postes que les Suisses abandonnaient au profit d'emplois offerts dans ce secteur.

La présence massive des travailleurs étrangers dans les entreprises industrielles ¹⁾ a empêché la formation de goulets d'étranglement dans la production, ainsi que l'apparition de déséquilibres structurels et régionaux sur le marché suisse du travail.

Notre analyse montre que les travailleurs immigrés ont favorisé le développement de toutes les branches de l'industrie manufacturière jusqu'en 1964. Dans les industries du type traditionnel, ils ont rempli une fonction de remplacement en occupant les emplois "socialement indésirables" que les Suisses abandonnaient au profit de postes plus attractifs. Ils ont contribué à l'expansion de tous les secteurs industriels, en particulier des branches dynamiques, en permettant d'éviter les frictions qu'aurait provoquées l'exiguité de l'offre indigène de main-d'oeuvre.

Grâce à l'immigration, toutes les branches de l'industrie manufacturière ont pu élargir leur champ de production sans subir de préjudice dans leur développement respectif, c'est-à-dire que les plus dynamiques n'aient été contraintes d'épuiser le marché de l'emploi au détriment des moins attractives.

A partir de 1964, en raison du resserrement artificiel du marché du travail, seuls certains secteurs industriels - "alimentation, boisson, tabac", "arts graphiques", "cuir, caoutchouc", "chimie", "industrie des machines", "horlogerie, bijouterie" - ont continué d'engager des travailleurs étrangers. L'analyse de la segmentation du marché du travail révèle toutefois qu'il y a eu croissance homothétique des branches de 1950 jusqu'au début des années septante, c'est-à-dire que durant cette période l'évolution de leur structure relative de l'emploi n'a pas subi de changements notables.

1) Le 67 % des immigrés étaient occupés dans le secteur industriel en 1970.

Au cours des trente dernières années, les travailleurs immigrés ont conféré une grande flexibilité à notre marché du travail. En se retirant en nombre lors des récessions de 1958-1959 et de 1973 à 1976, ils ont permis aux entrepreneurs d'adapter l'offre de travail à la demande sans qu'il en résulte de conflits sociaux. Il est intéressant d'observer que les étrangers ont joué un rôle plus important, en tant que tampon conjoncturel, dans les années 1958 et 1959 qu'à partir de 1973, bien que la crise qui a sévi dès cette date soit plus grave. Ce phénomène s'explique par le fait que le besoin de cette catégorie de main-d'oeuvre est devenu "permanent" pour l'économie suisse. En effet, un fort contingent d'employés étrangers fait partie de nos structures de production.

Les événements des années 1973-1974, et leurs répercussions sur l'économie mondiale, ont entraîné une profonde modification de la politique d'immigration. Jusqu'alors, les préoccupations des autorités responsables en cette matière avaient pour objet essentiel les variations du flux migratoire. A partir de 1973, le gouvernement vouera une attention particulière aux problèmes touchant le stock des étrangers résidant en Suisse.

Il est certain que le Conseil fédéral, soucieux de ne pas répéter les erreurs commises dans le passé, ne laissera désormais entrer en Suisse qu'un nombre limité de travailleurs, quels que puissent être les besoins et les pressions des entreprises. En revanche, il s'attachera à améliorer sérieusement la situation des étrangers établis chez nous et de leurs familles en leur accordant un statut juridique convenable et en pratiquant une véritable politique d'intégration, qui tienne compte des différents aspects linguistiques, culturels et éducatifs. Cette dernière profitera surtout à la deuxième génération.

En cas de reprise de l'activité économique, le marché du travail se verra donc privé d'un important volant de main-d'oeuvre et, par voie de conséquence, sera moins flexible que naguère. Le ralentissement - sinon l'arrêt - de l'immigration, la faible mobilité géographique et professionnelle des travailleurs suisses, leur degré de qualification généralement élevé, ainsi que leur aversion pour certains emplois, engendreront inévitablement des déficits au niveau des postes qui n'exigent pas de formation particulière.

A l'opposé, la concurrence sera très forte en ce qui concerne les emplois "socialement désirables", et notamment ceux du tertiaire, vers lesquels se dirigent de plus en plus

- les nouveaux arrivants sur le marché du travail, parmi lesquels il faut compter la deuxième génération d'étrangers;
- les indigènes qui continuent à quitter les emplois peu attractifs et
- les travailleurs immigrés qui séjournent en Suisse depuis quelques années et ont atteint un certain niveau de formation professionnelle.

Les entrepreneurs devront modifier leur comportement en fonction des nouvelles données du marché. Différentes solutions s'offrent à eux pour maintenir leur production malgré le faible potentiel de main-d'oeuvre peu ou non qualifiée: la sous-traitance auprès de firmes suisses ou étrangères, la substitution du capital au travail ou encore l'investissement direct à l'étranger. Les réponses à notre enquête semblent indiquer que les industries opteront en priorité pour les investissements de rationalisation et le transfert d'une partie ou de l'ensemble de leurs unités de production à l'étranger, lequel permet de tirer profit de la position du franc suisse vis-à-vis des autres monnaies.

Dans la mesure où il serait dirigé vers les pays qui alimentaient jusqu'à présent notre marché du travail, le transfert mentionné constituerait incontestablement l'alternative idéale à la migration pour les régions en question. Il est évident que cette substitution des flux de capitaux et de technologie aux flux de main-d'oeuvre dépend de la seule volonté de l'entrepreneur, dont les décisions se fondent exclusivement sur des critères de rendement. Le choix du pays où sera réalisé l'investissement se fera en fonction du coût des facteurs de production, des potentialités offertes par le nouveau marché et du climat politique. En d'autres termes, la solution des problèmes d'emploi des pays d'émigration dépendra davantage de la politique de développement des gouvernements concernés que de l'attitude des entrepreneurs des pays d'immigration.

ANNEXES

ANNEXE 1

Tableau A: Evolution de l'effectif des travailleurs étrangers soumis à contrôle (1949-1976)

Année	Travailleurs étrangers soumis à contrôle (travailleurs à l'année, saisonniers, frontaliers)			
	Etat en août		Etat en février, puis en avril à partir de 1969	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
1949	ca. 160'000	-	106'076	-
1950	ca. 130'000	- 18,8	90'112	- 15,0
1951	ca. 180'000	38,5	95'393	5,9
1952	ca. 210'000	16,7	132'282	38,7
1953	ca. 235'000	11,9	139'379	5,4
1954	ca. 240'000	2,1	149'987	7,6
1955	271'149	13,0	166'210	10,8
1956	326'065	20,3	194'534	17,0
1957	377'097	15,7	236'984	21,8
1958	363'391	- 3,6	261'572	10,4
1959	364'778	0,4	250'794	- 4,1
1960	435'476	19,4	275'291	9,8
1961	548'312	25,9	348'941	26,8
1962	644'706	17,6	445'610	27,7
1963	690'013	7,0	512'412	15,0
1964	720'901	4,5	546'244	6,6
1965	676'328	- 6,2	561'018	2,7
1966	648'548	- 4,1	536'406	- 4,4
1967	648'082	- 0,1	529'866	- 1,2
1968	648'055	0,0	529'504	- 0,1
1969	659'229	1,7	612'415	-
1970	659'485	0,0	630'194	2,9
1971	660'480	0,2	624'425	- 0,9
1972	648'985	- 1,7	611'552	- 2,1
1973	620'852	- 4,3	577'095	- 5,6
1974	551'346	- 11,2	525'304	- 9,0
1975	425'136	- 22,9	429'095	- 18,3
1976	342'026	- 19,5	324'408	- 24,4

Sources: La Vie économique. - L. Boscardin, Die italienische Einwanderung in der Schweiz mit besonderer Berücksichtigung der Jahre 1946-1959, Dissertation, Basel, 1962, p. 90.

ANNEXE 2

Tableau B: Main-d'œuvre étrangère au mois d'août - Total des travailleurs étrangers soumis à contrôle, par année, catégorie de permis et sexe (1955-1976)

Année	Travailleurs à l'année *			Saisonniers *			Frontaliers					
	Hommes	Femmes	Total	% de l'ensemble des travailleurs soumis à contrôle	Hommes	Femmes	Total	% de l'ensemble des travailleurs soumis à contrôle	Hommes	Femmes	Total	% de l'ensemble des travailleurs soumis à contrôle
1955	142'190	98'667	240'857	88,8	*	*	*	*	18'079	12'213	30'292	11,2
1956	84'882	96'218	181'100	55,5	96'147	11'945	108'092	33,2	22'459	14'414	36'873	11,3
1957	107'479	107'889	215'368	57,1	106'979	13'662	120'641	32,0	25'102	15'986	41'088	10,9
1958	111'559	109'176	220'735	60,8	91'723	13'376	105'099	28,9	22'602	14'955	37'557	10,3
1959	109'857	105'952	215'809	59,1	100'913	13'143	114'056	31,3	21'922	13'391	34'913	9,6
1960	137'455	119'064	256'519	58,9	125'886	13'652	139'538	32,0	25'010	14'409	39'419	9,1
1961	188'578	143'786	332'364	60,6	158'525	14'934	173'459	31,6	27'680	14'809	42'489	7,8
1962	236'919	168'894	405'713	62,9	176'743	17'367	194'110	30,1	29'499	15'384	44'883	7,0
1963	263'978	177'787	441'765	64,0	184'430	16'918	201'348	29,2	32'201	14'699	46'900	6,8
1964	280'929	185'337	466'266	64,6	187'786	18'519	206'305	28,6	33'822	15'408	49'230	6,8
1965	272'944	173'549	446'493	66,0	166'466	17'769	184'235	27,2	31'229	14'371	45'600	6,8
1966	268'258	167'721	435'979	67,2	148'672	15'897	164'569	25,4	31'686	16'314	48'000	7,4
1967	271'259	164'672	435'931	67,3	138'017	15'497	153'514	23,7	39'420	19'217	58'637	9,0
1968	273'443	167'469	440'912	68,1	130'546	13'535	144'081	22,2	41'094	21'968	63'062	9,7
1969	269'161	173'526	442'687	65,2	135'510	13'691	149'201	22,6	43'763	23'578	67'341	10,2
1970	257'929	172'027	429'956	65,2	140'162	14'570	154'732	23,5	48'432	26'365	74'797	11,3
1971	235'575	156'239	391'814	59,3	163'970	16'858	180'828	27,4	56'641	31'197	87'838	13,3
1972	214'167	140'983	355'150	54,7	177'057	19'575	196'632	30,3	62'914	34'289	97'203	15,0
1973	196'373	126'140	322'513	52,0	173'220	20'546	193'766	31,2	67'119	37'454	104'573	16,8
1974	174'978	113'597	288'575	52,3	134'681	17'281	151'962	27,6	70'826	39'983	110'809	20,1
1975	147'040	92'715	239'755	56,4	72'330	13'678	86'008	20,2	63'001	36'372	99'373	23,4
1976	122'487	73'657	196'144	57,3	50'381	10'317	60'698	17,8	53'524	31'660	85'184	24,9

* Depuis 1956, séparation des travailleurs à l'année et des saisonniers.

Sources: La Vie économique. - Calculs personnels.

Tableau C: Main-d'œuvre étrangère au mois de février - depuis 1959 recensement fin avril
Total des travailleurs étrangers soumis à contrôle, par année, catégorie de permis et sexe (1949-1976)

Année	Travailleurs à l'année *			Saisonniers *			Frontaliers					
	Hommes	Femmes	Total	% de l'ensemble des travailleurs soumis à contrôle	Hommes	Femmes	Total	% de l'ensemble des travailleurs soumis à contrôle	Hommes	Femmes	Total	% de l'ensemble des travailleurs soumis à contrôle
1949	35'542	58'954	94'496	89,1					3'687	7'893	11'580	10,9
1950	25'631	55'977	81'608	90,6					2'831	5'673	8'504	9,4
1951	25'482	59'349	85'349	89,5					3'461	6'583	10'044	10,5
1952	42'661	73'007	115'668	87,4					8'285	8'329	16'614	12,6
1953	46'810	76'838	123'448	88,6					8'037	7'894	15'931	11,4
1954	50'565	80'895	131'460	87,6					9'364	9'163	18'527	12,4
1955	58'183	85'223	143'406	86,3					12'359	10'445	22'804	13,7
1956	64'804	87'898	152'702	78,5					16'201	12'311	28'512	14,7
1957	85'255	99'173	184'428	77,8	9'323	3'997	13'320	6,8	18'432	14'421	32'853	13,9
1958	99'068	107'955	207'023	79,2	13'534	4'622	18'156	6,9	20'550	15'843	36'393	13,9
1959	97'598	101'292	198'891	79,3	16'400	5'224	21'624	8,6	17'453	12'826	30'279	12,1
1960	107'787	106'498	214'285	77,8	21'989	5'439	27'428	10,0	19'813	13'765	33'578	12,2
1961	150'561	124'525	275'086	78,8	31'439	5'735	37'174	10,7	22'530	14'151	36'681	10,5
1962	202'766	152'483	355'249	79,7	44'564	7'001	51'565	11,6	24'075	14'721	38'796	10,5
1963	246'555	168'686	415'241	81,0	45'015	7'619	52'634	10,3	29'848	14'689	44'537	8,7
1964	261'761	177'896	439'657	80,5	53'575	8'119	61'694	11,3	29'877	15'016	44'893	8,2
1965	279'643	178'045	457'688	81,6	48'756	7'556	56'312	10,4	31'622	15'396	47'018	8,4
1966	269'038	167'808	436'846	81,4	47'613	8'217	55'830	10,4	28'667	15'063	43'730	8,2
1967	286'667	163'065	449'732	81,1	42'967	7'830	50'797	9,6	32'203	17'134	49'337	9,3
1968	266'283	164'555	430'838	81,4	34'751	7'242	41'993	7,9	35'912	20'761	56'673	10,7
1969	267'280	171'047	438'327	71,6	101'428	7'946	109'374	17,8	42'073	22'641	64'714	10,6
1970	286'109	173'317	459'426	69,7	109'450	8'469	117'919	18,7	47'007	25'842	72'849	11,6
1971	240'774	160'721	401'495	64,3	127'924	11'141	139'065	22,3	53'732	30'133	83'865	13,4
1972	219'734	143'754	363'488	59,4	140'000	12'817	152'817	25,0	60'933	34'314	95'247	15,6
1973	198'563	129'387	327'950	56,8	134'686	13'327	148'013	25,7	65'377	35'755	101'132	17,5
1974	179'675	116'501	296'176	56,4	109'626	11'600	121'226	23,1	68'703	39'199	107'902	20,5
1975	156'590	100'671	257'261	59,9	57'631	8'747	66'378	15,5	64'492	38'964	103'456	24,6
1976	129'981	79'125	209'106	64,5	25'114	4'106	29'220	9,0	54'282	31'787	86'068	26,5

* Depuis 1956, séparation des travailleurs à l'année et des saisonniers.

Source: La Vie économique. - Calculs personnels.

Tableau D: Evolution de la population étrangère résidant en Suisse de 1950 à 1976 (chiffres absolus)

Fin de l'année	Etrangers au bénéfice du permis d'établissement 1)		Etrangers au bénéfice du permis de séjour annuel 2)		Population étrangère résidant en Suisse		Frontaliers 5)	Functionnaires internationaux et membres de leurs familles 6)
	Effectif total (1)	Dont avec activité lucrative (2)	Effectif total (3)	Dont avec activité lucrative (4)	Effectif total 3)	Dont avec activité lucrative 4)		
1950	159'000	83'000	120'000	89'000	279'000	172'000	8'500	6'000
1955	137'000	73'000	195'000	148'000	332'000	221'000	22'800	8'000
1959	137'000	71'000	293'000	219'000	430'000	290'000	30'300	10'000
1960	138'000	71'000	357'000	266'000	495'000	337'000	33'600	11'000
1961	143'300	74'000	454'700	340'000	598'000	414'000	36'700	12'000
1962	161'100	84'000	525'900	392'000	687'000	476'000	38'800	13'000
1963	175'100	81'000	580'900	432'000	755'000	523'000	44'500	14'000
1964	187'400	95'000	605'900	450'000	793'300	545'000	47'900	15'000
1965	201'900	104'000	608'400	437'000	810'200	541'000	47'000	15'000
1966	229'300	117'000	615'700	432'100	845'000	549'100	43'700	15'000
1967	263'500	131'800	627'100	433'200	890'600	564'900	49'300	17'000
1968	292'300	146'100	640'900	440'000	933'100	586'100	58'500	19'000
1969	316'600	158'300	655'200	444'400	971'800	602'700	65'700	19'000
1970	343'000	182'900	617'100	410'300	982'900	593'200	74'100	20'000
1971	365'800	217'000	565'300	370'200	999'300	587'200	86'800	20'000
1972	508'400	254'200	523'900	341'900	1'032'300	596'100	91'700	20'000
1973	574'700	287'300	477'800	308'200	1'052'500	595'500	87'900	23'000
1974	638'000	319'000	426'500	274'500	1'068'500	593'500	102'900	23'000
1975	654'500	327'200	358'200	225'400	1'012'700	532'600	85'200	24'000
1976	654'600	327'300	304'000	188'700	958'600	516'000	77'100	25'000

Comme il s'agit en partie d'estimations, nous avons arrondi les chiffres.

- 1) Les effectifs des établis jusqu'à la fin de 1960 sont des estimations. A partir de 1965, l'effectif total est obtenu par recensement, alors que la répartition entre personnes exerçant une activité lucrative et personnes n'exerçant pas d'activité lucrative résulte d'estimations.
- 2) Les effectifs des annuels jusqu'à la fin de 1965 sont des estimations.
- 3) Les effectifs totaux de la population étrangère résidant en Suisse correspondent à la somme des colonnes (1) et (3) (sans les saisonniers et sans les fonctionnaires internationaux ni les membres de leurs familles).
- 4) Les effectifs de la population étrangère résidant en Suisse et qui exercent une activité lucrative correspondent à la somme des colonnes (2) et (4) (sans les saisonniers et sans les fonctionnaires internationaux ni les membres de leurs familles).
- 5) Jusqu'en 1967, la date de référence pour les frontaliers est le 28 ou le 29 février; les années suivantes, le 31 décembre.
- 6) Les effectifs des fonctionnaires internationaux et de leurs familles sont, pour chaque année, des estimations.

Sources: La Vie économique. - Données fournies par la PFE (service statistique). - Rapport du CF à l'AF sur la troisième initiative populaire contre l'emprunt étranger et le surpeuplement de la Suisse (du 21 décembre 1973), FF 19/4, I, p. 183.

Tableau E: Classification des branches de l'industrie manufacturière

Classification personnelle	Schéma ONU 1948	Schéma du recensement fédéral des entreprises de 1955 *	Schéma du recensement fédéral des entreprises de 1965 *
1 Alimentation, boissons, tabac	I Alimentation, boissons, tabac	20 Fabrication de produits alimentaires	20 Fabrication de produits alimentaires et fourragers
2 Industrie textile	II Industrie textile	21 Fabrication de vêtements, de lingerie et de chaussures	21 Fabrication de spiritueux et d'autres boissons
3 Industrie de l'habillement et de la lingerie	III Industrie de l'habillement et de la lingerie	22 Industrie du tabac	22 Industrie du tabac
4 Industrie du bois	V Industrie du bois	23 Industrie chimique	23 Industrie textile
5 Industrie du papier	VI Industrie du papier	24 Fabrication d'huile minérale	24 Fabrication de vêtements, de lingerie et de chaussures
6 Arts graphiques	VII Imprimerie et industries connexes, reliure	25 Mise en oeuvre de la terre et du liège	25 Transformation du bois et du liège (charpenterie non comprise)
7 Industrie du cuir et du caoutchouc	VIII Industrie du cuir et du caoutchouc	27 Industrie du papier	27 Industrie du papier
8 Industrie chimique	IX Industrie chimique	28 Arts graphiques	28 Arts graphiques
9 Industrie de la terre et de la pierre	X Industrie de la terre et de la pierre	29 Fabrication et mise en oeuvre de matières plastiques	29 Fabrication et mise en oeuvre du cuir (cheussure non comprise)
10 Industrie métallurgique	XI Industrie métallurgique	30 Industrie du caoutchouc, fabrication de matières plastiques	30 Industrie du caoutchouc et des matières plastiques
11 Industrie des machines	XII Machines, appareils, instruments	31 Industrie chimique	31 Industrie chimique
12 Horlogerie, bijouterie	XIII Horlogerie, bijouterie	32 Transformation d'huile minérale	32 Traitement du pétrole brut
13 Autres branches	IV Objets d'équipements	33 Mise en oeuvre de la terre et de la pierre	33 Mise en oeuvre de la terre et de la pierre
		34 Industrie métallurgique	34 Industrie métallurgique et artisans sur métaux
		35 Industrie des machines et construction d'appareils	35 Machines, appareils, véhicules
		36 Mécanique de précision, instruments et appareils médicaux	36 Instruments de musique
		39 Instruments de musique, appareils de radio et de télévision	38 Instruments de musique
		37 Industrie horlogère	36 Industrie horlogère
		38 Bijouterie, gravure et frappe	37 Bijouterie, gravure et frappe
		26 Voitures d'enfants, jouets, engins de sport	26 Voitures d'enfants, jouets, engins de sport

* Chiffres concernant la classification CII (Classification internationale type par industries).

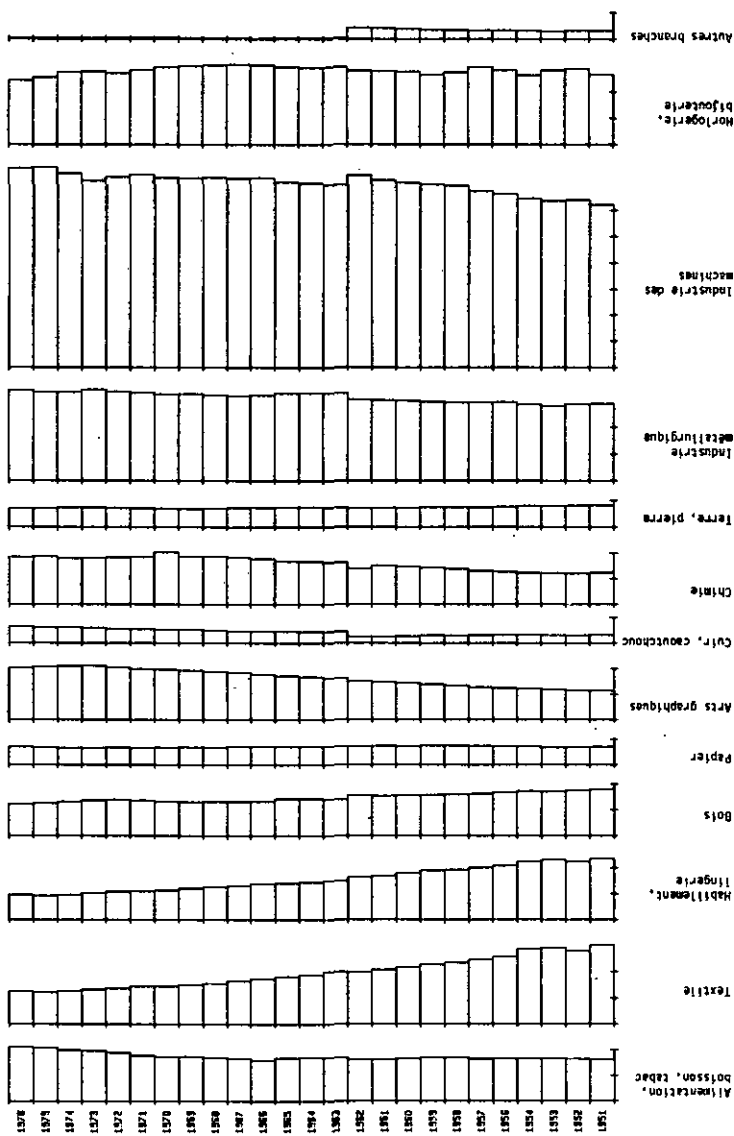
ANNEXE 6

Tableau F: Répartition des travailleurs suisses selon les branches de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976

	1951.	1952.	1953.	1954.	1956.	1957.	1958.	1959.	1960.
ALIM., BOISSON, TABAC	6-42	6-57	6-63	6-57	6-59	6-53	6-73	6-76	6-81
TEXTILE	12-10	11-14	11-68	11-50	10-28	9-86	9-39	9-12	8-72
HABILLEMENT, LINGERIE	9-45	8-94	9-27	8-99	8-33	8-02	7-71	7-60	7-18
BOIS	7-12	6-94	6-81	6-90	6-68	6-42	6-33	6-29	6-20
PAPIER	4-88	2-76	2-71	2-82	2-91	2-95	3-01	3-00	2-92
ARTS GRAPHIQUES	4-40	4-60	4-68	4-82	4-94	5-06	5-34	5-56	5-68
CUIR, CAOUTCHOUC	1-21	1-15	1-15	1-21	1-21	1-10	1-10	1-12	1-00
CHIMIE	4-91	4-82	4-88	4-95	5-08	5-23	5-57	5-71	5-89
TERRE-PIERRE	13-23	13-19	13-14	13-20	13-08	11-93	11-72	11-00	11-86
IND. DES MÉTALLURGIQUES	24-26	23-48	23-15	23-76	25-08	28-53	27-76	27-95	28-19
MÉCANIQUE	10-56	10-81	10-53	10-49	11-30	11-17	10-96	10-58	11-03
MORLOGERIE, BIJOUTERIE	11-06	11-17	11-17	11-23	11-30	11-33	11-35	11-42	11-57
AUTRES BRANCHES	1-23	1-23	1-23	1-23	1-23	1-23	1-23	1-23	1-23
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	100-00	100-00	100-00	100-00	100-00	100-00	100-00	100-00	100-00
1961.	1962.	1963.	1964.	1965.	1966.	1967.	1968.		
ALIM., BOISSON, TABAC	6-55	6-49	6-79	6-77	6-77	6-36	6-71	6-81	
TEXTILE	8-30	7-96	7-98	7-51	7-22	6-91	6-38	6-25	
HABILLEMENT, LINGERIE	6-74	6-54	5-97	5-81	5-62	5-37	5-26	5-02	
BOIS	6-15	5-24	5-60	5-67	5-68	5-28	5-24	5-24	
PAPIER	2-93	2-89	2-90	2-87	2-82	2-89	2-84	2-74	
ARTS GRAPHIQUES	5-89	6-05	6-51	6-70	6-83	7-07	7-38	7-52	
CUIR, CAOUTCHOUC	0-96	0-96	1-73	1-74	1-79	1-79	1-87	1-93	
CHIMIE	6-12	5-61	6-54	6-71	6-71	7-09	7-31	7-56	
TERRE-PIERRE	12-87	12-83	12-94	12-94	13-00	12-94	12-99	12-82	
IND. DES MÉTALLURGIQUES	28-08	28-19	28-15	28-20	28-35	28-68	28-46	28-99	
MÉCANIQUE	11-06	11-06	11-06	11-06	11-06	11-06	11-06	11-06	
MORLOGERIE, BIJOUTERIE	11-06	11-06	11-06	11-06	11-06	11-06	11-06	11-06	
AUTRES BRANCHES	1-64	1-70	0-16	0-19	0-19	0-17	0-16	0-17	
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	100-00	100-00	100-00	100-00	100-00	100-00	100-00	100-00	
1969.	1970.	1971.	1972.	1973.	1974.	1975.	1976.		
ALIM., BOISSON, TABAC	7-00	6-95	7-14	7-56	7-86	7-95	8-28	8-43	
TEXTILE	6-04	5-78	5-51	5-31	5-08	4-84	4-54	5-05	
HABILLEMENT, LINGERIE	4-85	4-53	4-41	4-34	4-11	3-85	3-69	3-85	
BOIS	5-19	5-23	5-43	5-55	5-47	5-24	5-02	4-89	
PAPIER	2-75	1-61	2-65	2-68	2-66	2-66	2-69	2-78	
ARTS GRAPHIQUES	7-88	7-83	7-93	8-21	8-42	8-37	8-29	8-10	
CUIR, CAOUTCHOUC	2-12	2-10	2-20	2-25	2-40	2-48	2-43	2-61	
CHIMIE	7-51	8-17	7-37	7-36	7-24	7-21	7-32	7-47	
TERRE-PIERRE	2-74	2-79	2-81	2-90	2-96	2-97	2-97	2-97	
IND. DES MÉTALLURGIQUES	32-06	33-02	33-27	33-22	33-54	33-53	33-53	33-53	
MÉCANIQUE	11-90	11-75	11-75	11-87	11-89	11-80	10-22	9-75	
MORLOGERIE, BIJOUTERIE	11-90	11-75	11-75	11-87	11-89	11-80	10-22	9-75	
AUTRES BRANCHES	0-19	0-16	0-16	0-19	0-18	0-18	0-18	0-19	
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	100-00	100-00	100-00	100-00	100-00	100-00	100-00	100-00	

Source: Calculs personnels à partir du tableau 20, p. 118.

Graphique G: Evolution de la répartition des travailleurs suisses selon les branches de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976

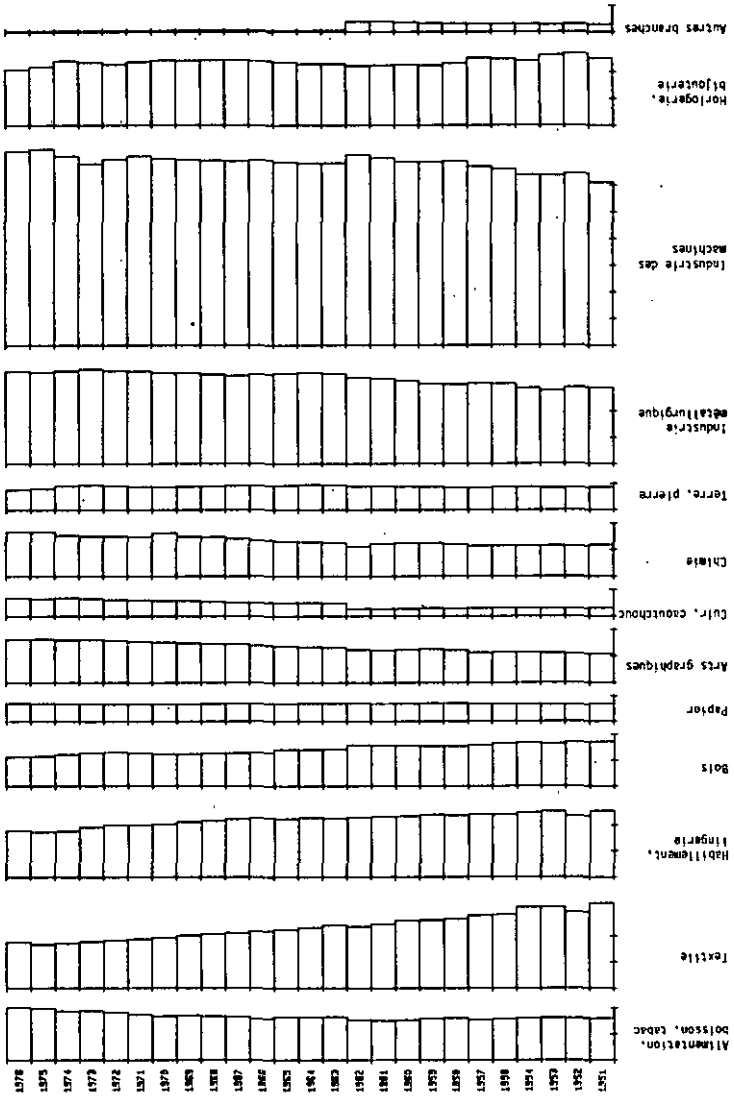


— représente 4 pour-cent.

Source: Données du tableau F, annexe 6, p. 246.

ANNEXE B

Graphique H: Evolution de la répartition de l'ensemble des travailleurs selon les branches de l'industrie manufacturière de 1951 à 1976



Source: Données calculées à partir du tableau 22, p. 120.

ANNEXE 9Principes généraux de l'analyse factorielle des correspondances

Nous renonçons à présenter l'explication du processus mathématique de l'analyse factorielle des correspondances: nous nous bornons à en exposer les principes généraux ¹⁾.

Un tableau de données, composé de n lignes et de p colonnes, peut être représenté par des points dans un espace à p ou à n dimensions. Les n lignes seront représentées par n points dans un espace à p dimensions (nuage des observations dans l'espace des variables); chaque observation se définira par un vecteur dont les p composantes seront les valeurs des variables pour cette observation. De manière analogue, les p colonnes seront représentées par p points dans un espace à n dimensions (nuage des variables dans l'espace des observations) et chaque variable sera définie par un vecteur dont les n composantes seront les valeurs des observations pour cette variable. (Nous insistons sur le fait que le terme "valeur" ne désigne pas un effectif, mais un pourcentage.)

Les distances entre les points-lignes ou entre les points-colonnes indiqueront les similitudes et les oppositions entre les lignes, ou entre les colonnes. Comme il n'est toutefois pas possible de visualiser un nuage de points, et donc l'ensemble des similitudes et des oppositions entre les observations ou entre les variables dans un espace de plus de deux dimensions, il faudra chercher à obtenir un graphique-plan donnant une image aussi proche que possible de la réalité du nuage des points de l'espace à n dimensions et du nuage des points de l'espace à p dimensions. C'est précisément le but de l'analyse factorielle ²⁾.

La représentation d'un nuage de points dans un espace de dimension restreinte entraîne inévitablement une perte d'informations. L'analyse factorielle détermine les droites (= axes factoriels) sur lesquelles sont projetés les points de telle sorte que la perte d'informations soit minimale. Ainsi, le

-
- 1) Pour la présentation mathématique de l'analyse factorielle des correspondances, nous recommandons la lecture de: L. Lebart, J.-P. Fénélon, Statistique et informatique appliquées, Dunod, Paris, 1975.
 - 2) A noter que dans le cas de l'analyse factorielle des correspondances, les proximités entre les points-lignes, respectivement entre les points-colonnes, sont calculées d'après une formule adaptée aux tableaux de contingence (distance du χ^2 , et non pas distance euclidienne classique).

premier facteur est l'espace à une dimension qui ajuste au mieux le nuage des points. Cette droite est telle que la moyenne des distances des projections des points à l'origine soit maximale (= pourcentage maximum de la variance ¹⁾ initiale). Le second facteur, qui interprète le pourcentage maximum de la variance restée inexpliquée, permet de construire le meilleur sous-espace à deux dimensions. Les droites suivantes ²⁾ sont déterminées selon le même critère, et toujours avec la contrainte d'être perpendiculaires aux droites précédentes, ce qui assure l'absence de corrélation entre les facteurs.

A priori, il paraît normal de déterminer un plan factoriel pour les observations et un autre pour les variables, chacun d'eux étant défini par les deux premiers axes factoriels. En fait, cependant, on peut démontrer que la composante d'une variable sur un facteur d'ordre donné est une moyenne pondérée des composantes de toutes les observations sur ce facteur, les coefficients de pondération étant les poids de la variable pour les différentes observations. La réciproque est vraie en ce qui concerne la composante d'une observation. Cette constatation autorise à faire coïncider les plans factoriels des deux nuages. Par ailleurs, il est possible, à partir de là, d'interpréter la proximité d'un point-variable et d'un point-observation: elle signifie que l'observation a une valeur relative élevée pour la variable et vice-versa.

L'origine des axes factoriels est donnée par le profil moyen des observations, respectivement des variables.

1) La variance est un indicateur de dispersion. Dans le cas de l'analyse factorielle des correspondances, il s'agit d'une variance au sens du chi-2. Cette notion est cependant proche de la variance au sens de la distance euclidienne, qui se calcule au moyen de la formule suivante:

$$\frac{\sum (x - \bar{x})^2}{n}$$

x = variable

n = nombre de données.

2) Il est en effet possible d'extraire plusieurs facteurs. Il faudra cependant renoncer à l'extraction de nouveaux facteurs lorsque l'information apportée par le dernier nous paraîtra dépourvue d'intérêt.

ANNEXE 10

Tableau I: Sensibilité de la main-d'oeuvre suisse à la récession de 1958-1959, selon la branche d'industrie manufacturière

Branches de l'industrie manufacturière	Variation de l'effectif des travailleurs suisses de 1957 à 1959		Taux d'accroissement annuel moyen 1957-1959	Taux d'accroissement annuel moyen 1951-1964	Degré de sensibilité conjoncturelle
	Chiffres absolus	%	%	%	%
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Alimentation, boisson, tabac	168	0,50	0,25	- 0,35	100,7
Textile	- 5'172	- 10,21	- 5,24	- 4,33	98,9
Habillement, lingerie	- 3'282	- 7,96	- 4,06	- 4,41	100,4
Bois	- 1'592	- 4,83	- 2,44	- 2,48	100,1
Papier	- 195	- 1,28	- 0,64	- 0,57	99,9
Arts graphiques	1'725	6,63	3,26	2,35	101,0
Cuir, caoutchouc	- 225	- 3,85	- 1,94	2,05	95,4
Chimie	1'497	5,55	2,74	1,66	101,3
Terre, pierre	- 168	- 1,11	- 0,56	- 1,41	101,0
Industrie métallurgique	- 1'213	- 2,01	- 1,01	0,26	98,5
Industrie des machines	1'132	0,82	0,41	0,20	100,3
Horlogerie, bijouterie	- 7'634	- 12,63	- 6,53	- 0,02	92,4
Industrie manufacturière	- 14'595	- 2,84	- 1,43	- 0,76	99,2

Remarque: Cf. remarque figurant sous le tableau 46, p. 226.

Source: Calculs personnels à partir du tableau 20, p. 178.

ANNEXE 11

Tableau J: Sensibilité de la main-d'œuvre suisse à la récession de 1974-1976, selon la branche d'industrie manufacturière

Branches de l'industrie manufacturière	Variation de l'effectif des travailleurs suisses de 1973 à 1976		Taux d'accroissement annuel moyen 1973-1976	Taux d'accroissement annuel moyen 1964-1973	Degré de sensibilité conjoncturelle
	Chiffres absolus	%	%	%	%
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Alimentation, boisson, tabac	- 1'512	- 5,83	- 1,98	- 1,61	99,6
Textile	- 2'892	- 16,49	- 5,83	- 6,88	101,1
Habillement, lingerie	- 2'408	- 17,74	- 6,30	- 6,86	100,6
Bois	- 3'874	- 21,44	- 7,73	- 3,61	95,7
Papier	- 729	- 8,30	- 2,85	- 4,03	101,2
Arts graphiques	- 4'341	- 15,60	- 5,50	- 0,72	95,2
Cuir, caoutchouc	- 343	- 4,33	- 1,46	0,25	98,3
Chimie	- 2'270	- 9,49	- 3,27	- 2,40	99,1
Terre, pierre	- 1'635	- 16,68	- 5,90	- 3,30	97,3
Industrie métallurgique	- 5'931	- 13,10	- 4,57	- 2,81	98,2
Industrie des machines	- 6'038	- 6,41	- 2,18	- 3,06	100,9
Horlogerie, bijouterie	- 8'383	- 22,88	- 8,30	- 3,75	95,3
Industrie manufacturière	- 40'345	- 12,22	- 4,25	- 3,22	98,9

Remarque: Cf. remarque figurant sous le tableau 48 p. 230.

Source: Calculs personnels à partir du tableau 20, p. 118.

BIBLIOGRAPHIE

- ACKLEY G. Macroeconomic Theory, The Macmillan Company, New York, 1969.
- ALLAYA M. Les migrations internationales des travailleurs du bassin méditerranéen et la croissance économique, publication de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, Série travaux de recherche no 1, 1974.
- ALLENSPACH H. Considérations sur le recul de l'emploi et ses conséquences, in: La Vie économique, mai 1977, p. 253-254.
- BAUR R. Die ausländischen Arbeitskräfte als Problem für die schweizerische Volkswirtschaft unter besonderer Berücksichtigung der strukturellen Aspekte, Dissertation, Wien, 1967.
- BIT L'emploi, la croissance et les besoins essentiels, BIT, Genève, 1976.
- BOEHNING W.R. Basic Aspects of Immigration and Return Migration in Western Europe, texte ronéotypé, BIT, Genève, 1975.
- BOEHNING W.R. Basic Aspects of Migration from Poor to Rich Countries: Facts, Problems, Policies, texte ronéotypé, BIT, Genève, 1976.
- BOEHNING W.R.,
MAILLAT D. Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers, OCDE, Paris, 1974.
- BOSCARDIN L. Die italienische Einwanderung in der Schweiz mit besonderer Berücksichtigung der Jahre 1946-1959, Dissertation, Basel, 1962.
- BRANSON W.H. Macroeconomic Theory and Policy, Harper and Row Publishers, New York, Evanston, San Francisco, London, 1972.
- BRAUN R. Sozio-kulturelle Probleme der Eingliederung italienischer Arbeitskräfte in der Schweiz, E. Rentsch Verlag Erlenbach, Zürich, 1970.
- BULLINGER S. Ausländerbeschäftigung, Arbeitsmarkt und Konjunkturverlauf in der Bundesrepublik Deutschland, Forschungsberichte aus dem Institut für Angewandte Wirtschaftsforschung Tübingen, Forschungsbericht Nr. 5, Serie A, Tübingen, 1974.
- CASTLES S., KOSACK G. Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe, Oxford University Press, London, New York, Toronto, 1973.

- CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE Les aspects économiques de la croissance démographique, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1976.
- CLARK C. Les conditions du progrès technique, Presses Universitaires de France, Paris, 1960.
- COMITE SUISSE 80 Manuel de la politique à l'égard des étrangers, Zurich.
- COMMISSION DE RECHERCHES ECONOMIQUES Objectifs, instruments et organes de la politique conjoncturelle, 83^e supplément de La Vie économique, Berne, 1972.
- COMMISSION FEDERALE CONSULTATIVE POUR LE PROBLEME DES ETRANGERS Conséquences économiques d'une réduction marquée et rapide du nombre d'étrangers en Suisse dans le sens de la 3^e initiative populaire contre l'emprise étrangère, texte ronéotypé, Berne, 1974.
- COMMISSION FEDERALE CONSULTATIVE POUR LE PROBLEME DES ETRANGERS Evolution de la population et du potentiel de travail de la Suisse, in: La Vie économique, juin 1974, p. 341-355.
- COMMISSION FEDERALE CONSULTATIVE POUR LE PROBLEME DES ETRANGERS Conséquences économiques à court, moyen et long terme de la politique du Conseil fédéral à l'égard des étrangers, texte ronéotypé, Berne, 1976.
- COMMISSION FEDERALE CONSULTATIVE POUR LE PROBLEME DES ETRANGERS Incidences de la présence des étrangers sur le marché du logement et l'infrastructure (équipements collectifs) de la Suisse, in: La Vie économique, janvier 1976, p. 7-20.
- COMMISSION FEDERALE CONSULTATIVE POUR LE PROBLEME DES ETRANGERS L'optimum de peuplement et la densité de la population de la Suisse, compte tenu spécialement de la population étrangère, in: La Vie économique, juin 1976, p. 309-319.
- COMMISSION FEDERALE CONSULTATIVE POUR LE PROBLEME DES ETRANGERS Conséquences de la récession sur les étrangers, in: La Vie économique, octobre 1977, p. 557-563.
- COMMISSION FEDERALE POUR LES QUESTIONS FEMINIENES Les conséquences de la récession pour la femme, in: Revue syndicale suisse, novembre 1976, p. 251-264.
- CUENOUD C. Aspects généraux de la population active suisse et vaudoise, 1950-1970, in: Population active et perspectives démographiques, Canton de Vaud 1888-1970-2000, Office de statistique de l'Etat de Vaud, Lausanne, 1974, p. 70-104.
- DICKE H., GLISMANN H.H., HORN E.J., NEU A.D. Beschäftigungswirkungen einer verstärkten Arbeitsteilung zwischen der Bundesrepublik und den Entwicklungsländern, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), Tübingen, 1976.

- DOERINGER P.B.,
PIORE H.J. Internal Labor Markets and Manpower Analysis,
Heath Lexington Books, Massachusetts, 1971.
- ELSASSER H. Deutliche Verschiebung zum Dienstleistungssektor,
in: Neue Zürcher Zeitung du 24.S.1977.
- ERBE R. Helvetia - schrumpf Dich krank (oder die Folgen
des überwerteten Schweizerfrankens), National-
Zeitung AG, Basel, 1976.
- FDEHL C. Stabilisierung und Wachstum bei Einsatz von Gast-
arbeitern, in: Kyklos, Januar-März 1967,
p. 119-146.
- FOURASTIE J. Le grand espoir du XXème siècle, Presses Univer-
sitaires de France, Paris, 1952.
- FRIEDRICHS G. Technischer Wandel: Substitution von Arbeit durch
Kapital?, in: Probleme des Kapitalmarkts, Kollo-
quien Beiträge Nr. 11, Fritz Knapp Verlag,
Frankfurt a/M., 1975, p. 137-163.
- GEORGE P. Les migrations internationales, Presses Universi-
taires de France, Paris, 1976.
- GIROD R. Travailleurs étrangers et mobilité sociale en
Suisse, in: Revue économique et sociale, mai 1966,
p. 149-171.
- GNEHM A.H. Ausländische Arbeitskräfte: Vor- und Nachteile für
die Volkswirtschaft, Verlag Paul Haupt, Bern, 1966.
- HAGMANN H.M. Les travailleurs étrangers - chance et tourment de
la Suisse, Payot, Lausanne, 1966.
- HAHN F.H.,
MATTHEWS R.C.O. Théorie de la croissance économique, Economica,
Paris, 1972.
- HANSEN W.L. The Cyclical Sensitivity of the Labor Supply, in:
The American Economic Review, June 1961, p. 299-
309.
- HENEMAN H.G., Jr.,
YODER D. Labor Economics, South-Western Publishing Company,
Cincinnati, Ohio, 1965.
- HILL P.J. The Economic Impact of Immigration into the
United States, Arno Press, New York, 1975.
- HIRSCH S. Location of Industry and International Competi-
tiveness, Clarendon Press, Oxford, 1970.
- HUBER K. Die ausländischen Arbeitskräfte in der Schweiz,
Dissertation, Bern, 1963.

- HUBER P. Ausländerbeschäftigung und Wirtschaftswachstum, Forschungsberichte aus dem Institut für Angewandte Wirtschaftsforschung Tübingen, Forschungsbericht Nr. 5, Serie A, Tübingen, 1974.
- HUME I.M. Quelques aspects économiques de la migration de main-d'oeuvre en Europe depuis la deuxième guerre mondiale, in: Les aspects économiques de la croissance démographique, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1976, p. 175-198.
- JACOT J.H. La surchauffe économique - essai d'interprétation et application au cas de la Suisse, thèse, Lyon, 1970.
- JEANREHAUD C.,
MAILLAT D., WIDMER J.P. Le comportement de l'entrepreneur face à la pénurie de main-d'oeuvre - Résultats d'une enquête par questionnaire, texte ronéotypé, BIT, Genève, 1977.
- JOEHR W.A., HUBER R. Die konjunkturellen Auswirkungen der Beanspruchung ausländischer Arbeitskräfte: Untersuchungen mit Hilfe eines Simulationsmodelles der schweizerischen Volkswirtschaft, in: Revue suisse d'économie politique et de statistique, décembre 1968, p. 365-610; mars 1969, p. 3-92.
- JONES K., SMITH A.D. The Economic Impact of Commonwealth Immigration, Cambridge University Press, London, 1970.
- JUCKER W. Das magische Dreieck und die Begrenzung der Einwanderung, in: Wirtschaft und Recht, 1963, p. 251-255.
- KALBACH W.E. The Impact of Immigration on Canada's Population, Dominion Bureau of Statistics, Ottawa, 1970.
- KAUFMANN K.H. Arbeitsmarkt und Wettbewerbspolitik, eine Studie über die Wettbewerbspraktiken auf dem schweizerischen Arbeitsmarkt, Dissertation, Bern, 1970.
- KAYSER B. Les retours conjoncturels de travailleurs migrants et les effets de l'émigration, OCDE, Paris, 1972.
- KELLER T. Volkswirtschaftliche Aspekte des Fremdarbeiterproblems, in: Aussenwirtschaft, Dezember 1963, p. 341-357.
- KINDLEBERGER C.P. Europe's Postwar Growth: The Role of Labor Supply, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1967.

- KNESCHAUREK F. La Suisse face à une nouvelle phase de développement?, Conférence du 14 novembre 1974, publiée par le Centre de recherches européennes / Imprimeries Réunies SA, Lausanne, 1975.
- KNESCHAUREK F. ET GROUPE DE TRAVAIL DES ETUDES PROSPECTIVES Perspectives de l'évolution par branches, Tome 1, texte ronéotypé, St. Gall, 1971.
- KOERNER H. Der Zustrom von Arbeitskräften in die Bundesrepublik Deutschland, 1950-1972, Auswirkungen auf die Funktionsweise des Arbeitsmarktes, Herbert Lang Bern, Peter Lang Frankfurt a/M., München, 1976.
- KRUSE A. Der deutsche Arbeitsmarkt und die Gastarbeiter, in: Schmollers Jahrbuch, Vol. 86, Nr. 4, 1966, p. 423-434.
- LAMBELET J.C., SCHILTKNECHT K. On the Importance of an Elastic Supply of Foreign Labor and Capital, Simulation Results for the Swiss Economy, Untersuchungen des Institutes für Wirtschaftsforschung der Eidgenössischen Technischen Hochschule Zürich, Neue Folge - Band 8, Zürich, 1973.
- LEBART L., FENELON J.P. Statistique et informatique appliquées, Dunod, Paris, 1975.
- LE PORS A. Immigration et développement économique et social, La Documentation Française, Paris, 1977.
- LEVITAN S.A., MANGUM G.L., MARSHALL R. Human Resources and Labor Markets - Labor and Manpower in the American Economy, Harper and Row Publishers, New York, Evanston, San Francisco, London, 1972.
- LEWIS W.A. Economic Development with Unlimited Supplies of Labour, in: The Manchester School, May 1954, p. 139-191.
- LEWIS W.A. Unlimited Labour: Further Notes, in: The Manchester School, January 1958, p. 1-32.
- LOHRMANN R., MANFRASS K. Ausländerbeschäftigung und internationale Politik, Schriften des Forschungsinstituts der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik e.V. Bonn, R. Oldenbourg Verlag, München, Wien, 1974.
- LUTZ V. Foreign Workers and Domestic Wage Levels - With an Illustration from the Swiss Case, in: Banca Nazionale del Lavoro, Quarterly Review, marzo 1963, p. 3-6B.
- MAILLARD J.P. Le nouveau marché du travail, Editions du Seuil, Paris, 1968.

- MAILLAT D. Structure des salaires et offre de main-d'oeuvre, Imprimerie Centrale S.A., Neuchâtel, 1968.
- MAILLAT D., JEANRENAUD C. Les répercussions sociales et économiques sur les travailleurs migrants des crises et des récessions économiques, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1975.
- MAILLAT D., JEANRENAUD C., WIDMER J.P. Transfert d'emplois vers les pays qui disposent d'un surplus de main-d'oeuvre comme alternative aux migrations internationales: le cas de la Suisse (I), texte ronéotypé, BIT, Genève, 1976.
- MAILLAT D., JEANRENAUD C., WIDMER J.P. Transfert d'emplois vers les pays qui disposent d'un surplus de main-d'oeuvre comme alternative aux migrations internationales: le cas de la Suisse (II), texte ronéotypé, BIT, Genève, 1977.
- MARSHALL A. The Import of Labour - The Case of the Netherlands, Rotterdam University Press, Rotterdam, 1973.
- MEHRLAENDER U. Beschäftigung ausländischer Arbeitnehmer in der Bundesrepublik Deutschland unter spezieller Berücksichtigung von Nordrhein-Westfalen, Forschungsberichte des Landes Nordrhein-Westfalen, Nr. 2073, Köln, Opladen, 1969.
- MEHRLAENDER U. Probleme der Ausländerbeschäftigung in der Bundesrepublik Deutschland, in Oesterreich und in der Schweiz, Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn-Bad Godesberg, 1974.
- MERX V. Ausländerbeschäftigung und Flexibilität des Arbeitsmarktes der Bundesrepublik Deutschland, Institut für Wirtschaftspolitik an der Universität zu Köln, Untersuchungen 23, Köln, 1972.
- MINCES J. Les travailleurs étrangers en France - Enquête, Editions du Seuil, Paris, 1973.
- MIURIN P., SANTINI C. Un'Interpretazione del Commercio con l'Estero dell'Italia alla Luce della Teoria del "Ciclo del Prodotto", in: Contributi alla ricerca economica del Servizio Studi della Banca d'Italia, Roma, dicembre 1971.
- NATIONAL BUREAU OF ECONOMIC RESEARCH Aspects of Labor Economics, Princeton University Press, Princeton, 1962.
- NIKOLANIKOS M. Die Beschäftigungsstruktur in der Bundesrepublik Deutschland in der Zeit 1960-1972 unter besonderer Berücksichtigung der Ausländerbeschäftigung, texte ronéotypé, Berlin, 1975.

- NYDEGGER A. Das Problem der ausländischen Arbeitskräfte im Rahmen der schweizerischen Konjunkturpolitik, in: Revue suisse d'économie politique et de statistique, 1963, p. 321-332.
- NYDEGGER A. Die statistische Erfassung der Arbeitskräfte in der Schweiz, in: Aussenwirtschaft, Juni 1965, p. 144-161.
- NYDEGGER A. Strukturpolitik und Fremdarbeiterbeschränkung, in: Wirtschaft und Recht, 1965, p. 1-17.
- OCDE L'OCDE et les migrations internationales, OCDE, Paris, 1975.
- OCDE Etudes économiques, Rapport sur la Suisse, OCDE, Paris, années 1963 à 1976.
- OCDE La récession de 1974-1975 et l'emploi des femmes, OCDE, Paris, 1976.
- OCDE Statistiques de la population active, OCDE, Paris, 1976.
- OFFICE FEDERAL DE L'INDUSTRIE, DES ARTS ET METIERS ET DU TRAVAIL Le problème de la main-d'oeuvre étrangère, Rapport de la commission chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère, Centrale fédérale des imprimés et du matériel, Berne, 1964.
- OFFICE FEDERAL DE L'INDUSTRIE, DES ARTS ET METIERS ET DU TRAVAIL Considérations sur la situation de la femme sur le marché du travail, in: La Vie économique, mai 1977, p. 261-265.
- PAPALEKAS J.C. Strukturfragen der Ausländerbeschäftigung, Bochumer Schriften zur Arbeitswissenschaft, Herford, 1969.
- PEDOTTI G. Marché du travail en Suisse et politique en matière de main-d'oeuvre étrangère, in: La Vie économique, décembre 1975, p. 521.
- PIORE M.J. The Impact of the Labor Market upon the Design and Selection of Productive Techniques within the Manufacturing Plant, in: The Quarterly Journal of Economics, November 1968, p. 602-620.
- POEHLMANN H. Wachstumseffekte und wachstumspolitische Beurteilung der Gastarbeiter Beschäftigung in der Bundesrepublik Deutschland, Schmitt und Meyer, Würzburg, 1975.
- REIFFERS J.L. Le rôle de l'immigration des travailleurs dans la croissance de la République Fédérale d'Allemagne de 1958 à 1968, étude réalisée pour le BIT, Aix-en Provence, 1970.

- RIEOD R. Das Problem der ausländischen Arbeitskräfte in der schweizerischen Gewerkschaftspolitik von 1945 bis 1970, Herbert Lang Bern, Peter Lang Frankfurt a/M., Bern, 1976.
- ROSE K. Grundlagen der Wachstumstheorie, Vandenhoeck und Ruprecht, Göttingen, 1973.
- SALT J., CLOUT H. Migration in Post-War Europe - Geographical Essays, Oxford University Press, London, 1976.
- SCHALLER F. Recherche des origines de l'inflation en Suisse, in: Revue économique et sociale, octobre 1964, p. 319-330.
- SCHALLER F. Le rôle de la main-d'oeuvre étrangère dans l'économie suisse, in: Revue syndicale suisse, mai 1972, p. 145-161.
- SCHATZ K.W. Wachstum und Strukturwandel der westdeutschen Wirtschaft im internationalen Verbund, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), Tübingen, 1974.
- SCHATZ K.W. Strukturwandel in einer aussenhandelerorientierten Wirtschaft, in: Berichte der Konjunkturforschungsstelle, Sonderbericht, Nr. 137, Dezember 1976, p. 2-11.
- SCHILLER G. Ausländische Arbeitnehmer und Arbeitsmarkt, Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung, Nürnberg, 1976.
- SCHWARB E. Arbeitsmarkt und Fremdarbeiterpolitik, in: Arbeitgeberpolitik in der Nachkriegszeit 1948 bis 1967, Verlag Stämpfli und Cie AG, Bern, 1968, p. 211-245.
- SCHWARB E. Auswirkungen der Fremdarbeiterpolitik auf die Wirtschaft, in: Journal des Associations patronales, no 7, février 1973, p. 101-103.
- SCHWARB E. Bedenkliche Auswirkungen des knappen Arbeitsmarktes, in: Journal des Associations patronales, no 13, mars 1973, p. 221-224, no 14, avril 1973, p. 244-245.
- STOLERU L. L'équilibre et la croissance économique, Dunod, Paris, 1970.
- STROHMEIER A.,
LIECHTI D. The Method of Principal Component Analysis using chi-square distance in Regional Studies, in: Regional Science and Urban Economics (à paraître).
- TAPINOS G. L'économie des migrations internationales, Fondation Nationale des Sciences Politiques / A. Colin, Paris, 1974.

- THDMAS B. Migration and Economic Growth - A Study of Great Britain and The Atlantic Economy, Cambridge University Press, London, 1973.
- TIAND A., SELIER F. Economie du travail, Presses Universitaires de France, Paris, 1962.
- TIETZEL M. Die volkswirtschaftliche Bedeutung ausländischer Arbeitskräfte, in: Aussenwirtschaft, Juni 1975, p. 133-136.
- TUCHTFELD E. Das Problem der ausländischen Arbeitskräfte in der Schweiz, in: Wirtschaftsdienst, Vol. 45, Nr. 12, 1965, p. 643-647.
- VINCENS J., ROBINSON D. Etude des comportements sur le marché du travail, DCDE, Paris, 1974.
- WEBER L. Etude pour une politique conjoncturelle en Suisse, Presses Centrales, Lausanne, 1971.
- WITTMANN W. Wachstums- und Konjunkturaspekte des Fremdarbeiterproblems, in: Wirtschaft und Recht, 1962, p. 276-286.